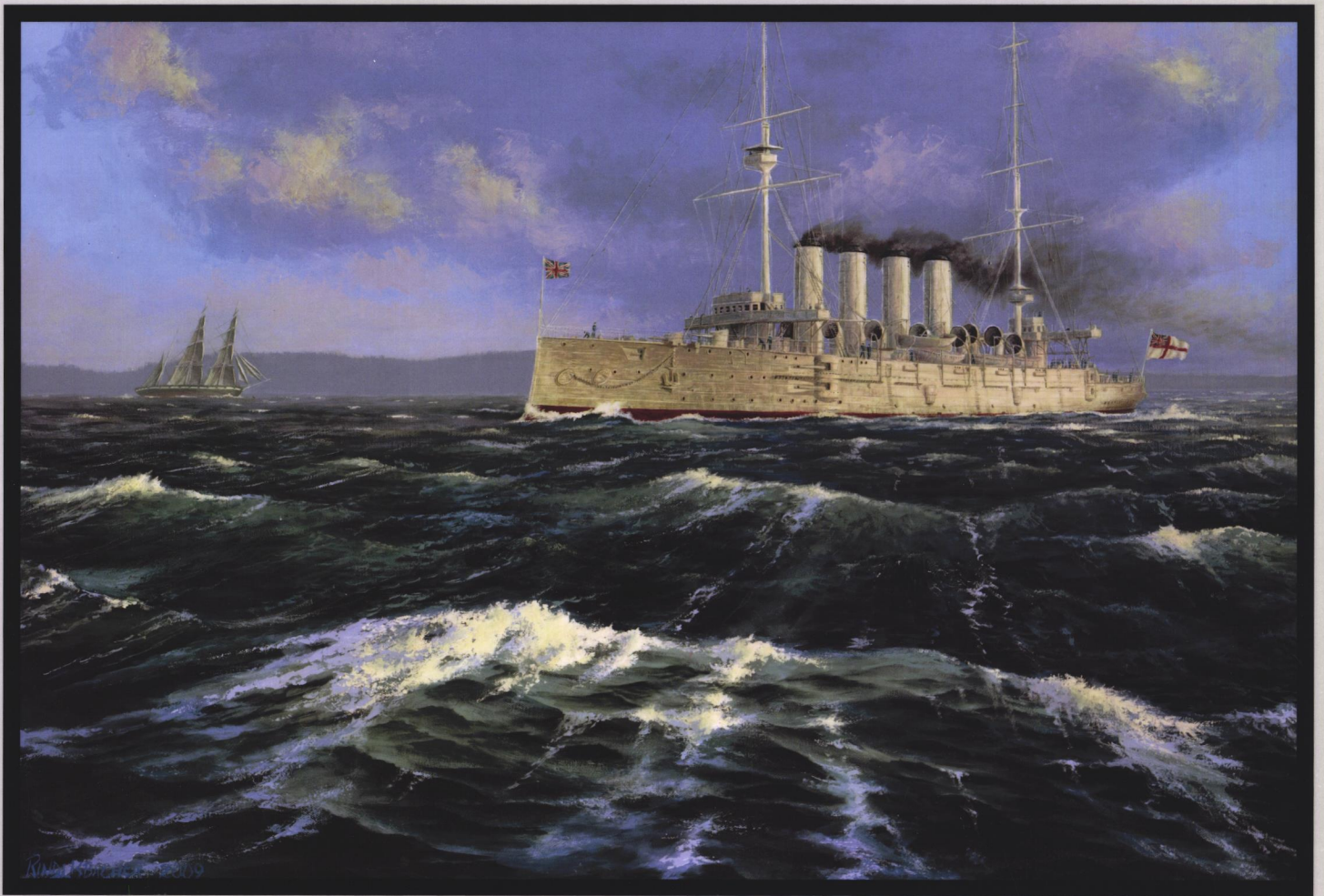


REVUE MILITAIRE CANADIENNE

Vol. 10, N° 1, 2009



Défense nationale National Defence



Canada 

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

La Revue militaire canadienne invite les auteurs à lui soumettre des manuscrits qui traitent d'un large éventail de questions présentant de l'intérêt pour le milieu de la défense au Canada. Les sujets incluent, mais sans s'y limiter, les politiques de défense et de sécurité, les questions de stratégie, de doctrine et d'opération, la structure des forces armées, l'application de la technologie, l'acquisition de matériel, l'histoire militaire, le leadership, l'entraînement et l'éthique militaire. La Revue militaire canadienne s'intéresse plus particulièrement à des articles au contenu progressiste qui présentent des idées ou des concepts originaux, de nouvelles approches aux problèmes ou des interprétations novatrices.

Les auteurs respecteront les directives générales suivantes pour la présentation des manuscrits :

- On peut utiliser l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.
- Les articles de fond, en règle générale, devraient compter entre 3 500 à 6 000 mots, notes comprises. La Revue accepte aussi les textes plus courts, surtout les textes d'opinion qui engagent le débat de questions pertinentes, ainsi que les lettres à la rédaction.
- Les manuscrits doivent être soumis sous forme électronique sur disquette ou par courriel en utilisant les logiciels MS Word ou WordPerfect, à l'adresse suivante : cmj.rmc@forces.gc.ca.
- Les manuscrits peuvent comporter des graphiques, des tableaux, des photographies, des cartes ou toutes autres illustrations complétant le traitement du sujet. Ces illustrations ne doivent pas être intégrées au corps du texte mais être placées à part. Les photographies et les cartes peuvent parvenir à la Revue sous leur forme originale ou sous forme électronique. Les originaux seront renvoyés aux auteurs. La taille des graphiques transmis par voie électronique ne doit pas être inférieure à 12,7 sur 17,8 cm. Il faut enregistrer ces graphiques à 300 ppp en format JPEG ou TIF dans Photoshop ou en tout autre format bien connu. Les illustrations du logiciel PowerPoint ne peuvent pas être utilisées étant donné leur résolution trop faible (72 ppp).
- Les manuscrits devront adopter le style et les normes de la recherche universitaire, utiliser l'orthographe du Petit Robert ou de l'Oxford English Dictionary et employer des notes en fin de texte plutôt que des notes en bas de page. Le numéro en exposant doit figurer au bon endroit dans le texte et la note correspondante doit être entrée comme texte normal à la fin du document.
- On devrait éviter le plus possible les sigles et abréviations militaires; toutefois, s'il faut s'en servir, la première fois que l'appellation apparaîtra dans le texte, il faudra l'écrire au long et la faire suivre par son sigle ou son abréviation placés entre parenthèses. Il faudra aussi éviter le plus possible le jargon militaire et l'argot du métier.
- On inclura une brève notice biographique (un paragraphe) indiquant, entre autres, les fonctions actuelles de l'auteur, son adresse postale, son adresse électronique et son numéro de téléphone.

Tout manuscrit sera évalué, sans que le nom de l'auteur soit mentionné, par au moins deux membres externes du comité de rédaction de la Revue qui recommanderont au rédacteur de le publier ou non. On jugera les manuscrits en fonction de leur originalité, de la solidité de l'argumentation, de la pertinence et de l'actualité du sujet ainsi que de la qualité du style.

Le sous-ministre et le chef d'état-major de la Défense ont délégué au rédacteur de la Revue militaire canadienne l'autorité de permettre la publication des manuscrits après recommandation du comité de rédaction. Aussi, les membres des Forces canadiennes et les employés civils du ministère de la Défense nationale n'ont-ils pas besoin d'une permission préalable de leur supérieur pour soumettre un manuscrit à la Revue.

Le rédacteur se réserve le droit de corriger le style et la grammaire des manuscrits et de les écourter, mais il n'y apportera pas de changement majeur, tant dans la forme que dans le contenu, sans consulter l'auteur. Les manuscrits refusés seront renvoyés aux auteurs. Ni la Revue militaire canadienne, ni son comité de sélection, ni le ministère de la Défense nationale ne conserveront de copie d'un manuscrit non retenu pour publication.

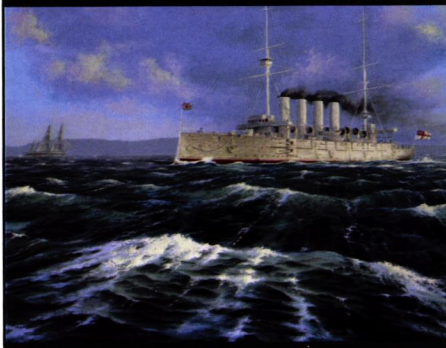


CCD-041 Imprimerie



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts
 bien gérées, de sources contrôlées
 et de bois ou fibres recyclés.
 www.fsc.org Cert no. SW-COC-000890
 © 1996 Forest Stewardship Council



Couverture

PATROUILLE À L'AUBE, LE NIOBE EN 1914

un tableau par Peter Rindlisbacher
MDN SU2007-0281-05-A



LE RÔLE DU CANADA DANS LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT DE L'ARSENAL RUSSE



PARTENARIAT NORD-AMÉRICAIN POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ

- 3 LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF
5 VAILLANCE MILITAIRE

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 6 LE RÔLE DU CANADA DANS LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT DE L'ARSENAL RUSSE : LE PARTENARIAT MONDIAL DU G8 EN PERSPECTIVE
par Dinah Jansen
- 16 « D'ABORD, ON SE BOUCHE LE NEZ, PUIS ON DEMANDE JUSTICE. » – L'APPLICATION DE L'APPROCHE EN DOUCEUR DANS LES OPÉRATIONS MENÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO EN VERTU DU CHAPITRE VII DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
par Larry Aitken
- 23 PARTENARIAT NORD-AMÉRICAIN POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ : LE CANADA OBTIENDRA-T-IL LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ AU PRIX DE SA SOUVERAINETÉ POUR FINALEMENT ÊTRE MILITARISÉ?
par Tracy Thibault
- 30 LE PROGRAMME D'AIDE À L'INSTRUCTION MILITAIRE (PAIM), UN MARIAGE D'INTÉRÊTS ENTRE LA MONGOLIE ET LE CANADA
par Colonel Jargalsaikhan Mendee

STRATEGIE MILITAIRE

- 38 L'ESSOR ET LE DÉCLIN DE LA « GUERRE À TROIS VOILETS »
par Walter Dorn, Ph.D., et Michael Varey

HISTOIRE MILITAIRE

- 46 NUCLÉARISER OU DÉNUCLÉARISER? – LE CANADA ET LES ARMES NUCLÉAIRES DE 1945 À 1984
par Matthew Trudgen
- 56 LE LEADERSHIP DE S.V. RADLEY-WALTERS : LA CAMPAGNE DE NORMANDIE – DERNIÈRE DE DEUX PARTIES
par Craig Leslie Mantle et le lieutenant-colonel Larry Zaporzan

OPINIONS

- 68 RÉPONSE À L'ARTICLE DE JOHN CAREY SUR L'EXPANSION DE L'OTAN
par Ben Lombardi
- 77 LE CANADA ET L'AVANCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE AU MOYEN DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DU DÉSARMEMENT : TIRER PARTI DU NOUVEAU « CLIMAT »
par Gordon Vachon
- 83 COMMENT ON A USÉ ET ABUSÉ DE LA BATAILLE : LA CRÊTE DE VIMY ET LA GRANDE GUERRE DANS L'HISTOIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
par John R. Grodzinski
- 87 REMARQUES – RÉINVESTIR DANS LES FORCES
par Martin Shadwick
- 90 ÉTUDE CRITIQUE – DES LIVRES À PROFUSION SUR LA GUERRE DE 1812...
par John R. Grodzinski
- 94 COMPTES RENDUS

La Revue militaire canadienne/Canadian Military Journal est la revue professionnelle officielle des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Elle est publiée quatre fois par année sous l'autorité du ministre de la Défense nationale. Les vues exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défense nationale, celles des Forces canadiennes, celles de la Revue militaire canadienne ou celles d'une agence du Gouvernement du Canada. Le copyright appartient à la Couronne en droit. On peut reproduire les articles après avoir obtenu la permission du rédacteur et en en attribuant la source à la Revue. La Revue militaire canadienne paraît à la fois en version imprimée et en version électronique au site www.revue.forces.gc.ca.

Comment nous joindre

Revue militaire canadienne /
Canadian Military Journal
Collège militaire royal du Canada
CP 17000, succursale Forces
Kingston (Ontario) K7K 7B4
Télec. : (613) 541-6866
Courriel : cmj.rmc@forces.gc.ca



LE PROGRAMME D'AIDE À L'INSTRUCTION MILITAIRE (PAIM), UN MARIAGE D'INTÉRÊTS ENTRE LA MONGOLIE ET LE CANADA



L'ESSOR ET LE DÉCLIN DE LA « GUERRE À TROIS VOILETS »



NUCLÉARISER OU DÉNUCLÉARISER? – LE CANADA ET LES ARMES NUCLÉAIRES DE 1945 À 1984

REVUE MILITAIRE CANADIENNE

www.revue.forces.gc.ca

Rédacteur en chef

David L. Bashow
(613) 541-6000 ext. 6148
bashow-d@rmc.ca

Gérante de publication

Kelli Mullally-Guérette
(613) 541-6000 ext. 6837

Rédactrice en chef adjointe

Stéphanie Bélanger, Ph.D.
(613) 541-6000, ext. 6260
Stephanie.Belanger@rmc.ca

Commentaire

Martin Shadwick

Comité consultatif

Président

Le major-général Daniel Gosselin, commandant de l'Académie canadienne de la Défense (ACD)

Membres

M. David L. Bashow, rédacteur en chef,
Revue militaire canadienne

Joel Sokolsky, Ph.D., recteur du
Collège militaire royal du Canada

Le colonel Jim Cottingham, représentant
du chef d'état-major de la Force aérienne

Le capitaine de frégate Hugues Canuel, représentant de
la direction de l'Instruction et de l'Éducation maritimes

Le major Andrew Godefroy, représentant du
directeur général du Développement des méthodes
de combat de la Force terrestre

Commodore William S. Truelove
commandant CMR

Le colonel Bernd Horn, chef d'état-major du
Commandement des Forces d'opérations
spéciales du Canada

Lawrence McDonough, Ph.D., directeur de
l'Apprentissage et de l'Innovation, ACD

Le capitaine de frégate Guy Phillips, représentant du
juge-avocat général, Collège militaire royal du Canada

Hanya Soliman
représentant du CRD

Comité de lecture

Douglas Bland, Ph.D.

Le major Michael Boire

Le lieutenant-colonel Douglas Delaney

Rocky J. Dwyer, Ph.D.

Le lieutenant-colonel Michael Goodspeed

Le major John Grodzinski

L'adjudant-chef Stéphane Guy

David Hall, Ph.D.

Le capitaine de frégate Greg Hannah

Michael Hennessy, Ph.D.

Hamish Ion, Ph.D.

Phillippe Lagassé

Le lieutenant-colonel (à la retraite) David Last, Ph.D.

Chris Madsen, Ph.D.

Sean Maloney, Ph.D.

Brian McKercher, Ph.D.

Paul Mitchell, Ph.D.

Scot Robertson, Ph.D.

Stéphane Roussel, Ph.D.

Elinor Sloan, Ph.D.

Le colonel Randall Wakelam

NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES

La *Revue militaire canadienne* est entièrement bilingue; lorsqu'une citation originale a été traduite, le lecteur trouvera le texte original de la citation dans la version de la Revue rédigée dans l'autre langue officielle du Canada. Afin de faciliter la lecture, le masculin sert de genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Bienvenue à cette 37^e parution de la *Revue militaire canadienne* qui marque notre dixième année de publication. Et puisqu'il est question du temps qui passe, soulignons quelques jalons importants associés de très près au fier héritage militaire du Canada. En 2009, nous avons célébré le centième anniversaire du vol motorisé au pays, qu'avait inauguré le *Silver Dart*, premier appareil plus lourd que l'air à décoller des rives canadiennes. Conçu et piloté par John A.D. McCurdy qui avait bénéficié des conseils de Glenn Curtis, Frederick W. Baldwin et Alexander Graham Bell, le frêle biplan s'est élevé lentement de la surface gelée de la baie de Baddeck, en Nouvelle-Écosse, le 23 février 1909 et a parcouru en vacillant, à environ 65 km/h, une distance de 0,8 kilomètres à une altitude de trois à neuf mètres. Que de chemin nous avons fait depuis! Et pour honorer le service dans un autre domaine, le Canada célébrera en 2010 le centième anniversaire de la fondation de la Marine canadienne et, en guise d'hommage, tous nos numéros cette année arboreront une couverture à thème naval. Bon 100^e anniversaire par anticipation à tous nos amis marins!

Le premier article de ce numéro a été écrit par Dinah Jansen, de l'Université Carleton. Dinah, une spécialiste des relations Canada-U.R.S.S. et Canada-Russie s'intéresse ici au partenariat mondial mis sur pied en 2002 au Sommet de Kananaskis, en Alberta, pour combattre la prolifération des armes de destruction massive. Elle examine aussi le rôle qu'a joué le Canada dans le cadre de ce partenariat, fait le bilan des progrès accomplis à ce jour en Russie et souligne les nombreux obstacles qui menacent la réussite de cette initiative.

Ensuite, le brigadier-général à la retraite Larry Aitken rappelle la série de conflits qui ont déchiré la République démocratique du Congo au cours des deux dernières décennies et se concentre sur les efforts que l'ONU déploie, depuis relativement peu de temps, pour établir un environnement stable et sûr dans la région, consolider la démocratie et promouvoir une gouvernance efficace, et pour y soutenir le processus de paix. Larry Aitken conclut que l'application de la « puissance douce » dans la région s'est avérée efficace durant ces années critiques de transition, de 2005 à 2007, et qu'il y a là des leçons à retenir « qui pourraient aider à l'avenir la conduite de mandats de Chapitre VII sur le continent africain. »

Tracy Thibault, une réserviste des Forces canadiennes et universitaire se spécialisant dans le domaine de la sécurité du territoire, examine ensuite le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) auquel ont adhéré les États-Unis, le Canada et le Mexique le 23 mars 2005, et s'attaque aux affirmations de ceux qui prétendent que cette entente a réellement pour but de « militariser les institutions civiles et de révoquer l'autorité des gouvernements démocratiques » et qu'« ultimement, l'enjeu est que, sous le vernis de la rhétorique, le Canada cessera de fonctionner comme une nation. » Dans sa conclusion, Tracy Thibault avance qu'au contraire, par le biais d'une communication soutenue entre les experts en la matière, le partenariat améliore la sécurité et accroît la prospérité des pays membres tout en ne modifiant pas les processus législatifs de ces pays.

Puis le colonel Jargalsaikhan Mendee, ancien attaché de la défense de la Mongolie au Canada et aujourd'hui agrégé supérieur de recherche à l'Institut d'études stratégiques de son pays, jette un regard sur le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) instauré assez récemment entre le Canada et la Mongolie. Comme le fait remarquer le colonel Mendee : « Ce programme répond aux besoins de la Mongolie en ce qui a trait au développement de capacités de maintien de la paix, tout en s'inscrivant dans le cadre de la démarche canadienne d'aide, modeste mais réciproquement bénéfique, aux pays en voie de développement. » Il conclut qu'effectivement, cette initiative offre d'excellentes possibilités d'accroissement des capacités de la Mongolie dans le domaine des opérations de soutien de la paix tout en faisant progresser la compréhension et l'amitié réciproques entre les forces armées de ces deux pays qui partagent les mêmes objectifs de sécurité internationale.

Les universitaires A. Walter Dorn et Michael Varey proposent ensuite une étude du concept de « guerre à trois volets » tel qu'il avait été introduit à la fin du xxe siècle, puis adopté avec enthousiasme par les Forces canadiennes en 2004-2005 et « préconisé comme nouveau modèle de leurs opérations sur le terrain ». Nos auteurs arrivent toutefois à la conclusion que, même si cette métaphore « donne une bonne *description* de certaines des situations auxquelles font face les armées actuelles, elle est loin de constituer une *ligne de conduite* ou un guide stratégique parce qu'elle exige des soldats qu'ils remplissent des tâches inconciliables. » Les auteurs soutiennent qu'on ne peut s'attendre à ce que les militaires servent simultanément comme travailleurs humanitaires, gardiens de la paix et combattants, ajoutant que « : les opérations de combat ne peuvent être combinées à des missions de soutien de la paix », surtout dans le cadre restreint que dicte le concept de guerre à trois volets.

Amorçant notre section historique, Matthew Trudgen rappelle le fait méconnu que le Canada a été durant la période la plus glaciale de la guerre froide, un pays doté d'armes nucléaires. Matthew Trudgen juge que les politiques canadiennes de l'époque en matière d'armement nucléaire étaient très incohérentes, dictées par la personnalité des acteurs et influencées en grande partie par l'opinion des politiciens quant au genre de défense et de politique étrangère que le pays devrait adopter. Il conclut que la leçon historique à tirer de cette période est qu'à l'avenir, « les Forces canadiennes se retrouveront dans un environnement politique compliqué, jonché de questions auxquelles les réponses ne seront ni claires ni faciles. »

Notre dernier article de fond offre la deuxième et dernière partie de l'étude des qualités de meneur du grand guerrier canadien Sydney Valpy Radley-Walters, rédigée par Craig Mantle et Larry Zaporzan. Ils expliquent ici comment « Rad » a mis en pratique les éléments de leadership, qu'il avait si soigneusement mis au point en garnison, dans le creuset mouvant et sanglant de la guerre qu'allait incarner la campagne de Normandie. « Rad » était très estimé pour ses succès de grand meneur au combat, et les auteurs affirment que « ceux-ci découlaient de son style particulier de leadership, qui maintenait un juste équilibre entre accomplir la mission tout en prenant soin de ses soldats. »

LE COIN DU RÉDACTEUR EN CHEF



Bibliothèque et Archives Canada 3194128

Le *Silver Dart* décolle lors de son vol inaugural le 23 février 1909.

Au chapitre des *Opinions*, le scientifique de la défense Ben Lombardi revient sur l'article paru précédemment dans la *Revue* sous la plume du major australien John Carey qui posait la question suivante : « L'OTAN devrait-elle poursuivre son processus d'élargissement? » Lombardi se dit très préoccupé du processus d'élargissement de la perception d'aliénation qu'il provoque chez les Russes; il affirme : « Croire que les États membres de l'OTAN peuvent fonder leurs politiques avec succès sur l'hypothèse que la Russie acceptera tôt ou tard l'élargissement, c'est un peu comme présumer qu'on va rembourser son hypothèque avec ses gains à la loterie. » Gordon Vachon conclut ces pages d'opinions en examinant de près le rôle du Canada dans la réémergence du débat sur le contrôle des armements et le désarmement, ainsi que la place de ce débat dans le contexte des politiques de sécurité internationale. Du côté de l'histoire, John Grodzinski du Collège militaire royal jette un regard neuf sur la contribution du Canada à la capture

de la crête de Vimy et sur d'autres batailles de la Grande Guerre, s'efforçant ainsi de les remettre en contexte, de susciter de nouvelles recherches inédites, de corriger les vieux mythes populaires et de redonner le mérite à ceux auxquels il revient, sans s'encombrer de tout un « bagage » nationaliste.

Cette fois-ci dans son *Commentaire*, Martin Shadwick nous propose un « instantané » des acquisitions d'immobilisations du ministère de la Défense et des initiatives prévues. Et pour conclure ce numéro de la *Revue*, nous soumettons un éventail de comptes rendus de livres à l'appréciation de notre lectorat.

À la prochaine.

David L. Bashow
Rédacteur en chef
Revue militaire canadienne

VAILLANCE MILITAIRE

Les trois décorations de la vaillance militaire du Canada, notamment la Croix de Victoria, l'Étoile de la vaillance militaire et la Médaille de la vaillance militaire, ont été créées le 1^{er} janvier 1993 par Sa Majesté Elizabeth II, reine du Canada. Elles peuvent toutes être remises à titre posthume.

La **Croix de Victoria** est décernée pour les actes de bravoure ou d'abnégation insignes ou pour le dévouement ultime en présence de l'ennemi.

L'**Étoile de la vaillance militaire** est décernée pour des services éminents accomplis avec courage en présence de l'ennemi.

La **Médaille de la vaillance militaire** est décernée pour un acte de bravoure ou de dévouement en présence de l'ennemi.

La **Citation à l'ordre du jour** a été créée dans le but de reconnaître les actes de bravoure, le dévouement professionnel ou tout autre service distingué accomplis par un membre des Forces canadiennes en service actif ou par toute autre personne travaillant avec les Forces canadiennes. Les récipiendaires acquièrent le droit de porter sur le ruban de leur médaille de

campagne ou de leur médaille de service approprié une feuille de chêne en bronze. À l'instar des décorations de la vaillance militaire, la Citation à l'ordre du jour peut être octroyée à titre posthume.

Le 11 juin 2009, Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale et commandante en chef du Canada, a annoncé les noms de quatre personnes citées à l'ordre du jour pour des réalisations qui ont fait honneur aux Forces canadiennes et au Canada. Avis aux lecteurs : les rangs utilisés dans la colonne suivante reflètent le rang des récipiendaires au moment de leur incident de combat respectif.

Cités à l'ordre du jour

1. Le caporal-chef Jason James Boyes (décédé) – Shilo, Manitoba
2. Le caporal Nathan Hornburg (à titre posthume) - Calgary et Nanton, Alberta
3. Le caporal-chef Denis P. Leduc – Edmonton, Alberta
4. Le caporal-chef Stephen Hector McPhail, C.D., Petawawa, Ontario, et Fredericton, Nouveau-Brunswick



Croix de Victoria



Étoile de la vaillance militaire



Médaille de la vaillance militaire



Reuters RTXL/DZ

Les dirigeants du G8 devant les Rocheuses à Kananaskis, en Alberta, le 26 juin 2002.

LE RÔLE DU CANADA DANS LA SÉCURITÉ ET LE DÉSARMEMENT DE L'ARSENAL RUSSE : LE PARTENARIAT MONDIAL DU G8 EN PERSPECTIVE

par Dinah Jansen

Introduction

Neuf mois après les attaques du 11 septembre 2001 à New York et Washington, les membres du G8 se sont réunis au Sommet de 2002 à Kananaskis, en Alberta (Canada). Ils y ont annoncé leur intention de créer un partenariat mondial pour combattre la prolifération des armes de destruction massive et empêcher qu'elles ne tombent entre les mains de terroristes. Les membres du groupe se sont engagés à consacrer 20 milliards de dollars, étalés sur dix ans, aux efforts de destruction des armes chimiques russes, de démantèlement des sous-marins nucléaires hors service, de réembauche des scientifiques de l'armement sous-employés et de sécurisation des armes nucléaires, radiologiques et biologiques qui présentent toutes un risque important et continuent d'être une menace si des groupes terroristes s'en emparaient. C'est la Russie qui préoccupe en premier lieu le partenariat mondial, car les réserves d'armes dont elle a hérité de l'Union soviétique, la

montée du crime organisé et de la corruption dans la région depuis 1991, l'état déplorable des armes elles-mêmes et la protection déficiente du matériel d'armement sont autant de facteurs qui en font une source possible et accessible d'armes de destruction massives pour les groupes terroristes. Le présent article jette un regard sur le rôle que joue le Canada au sein de ce partenariat mondial visant à mettre en sûreté ces armes, ainsi que sur les progrès accomplis en Russie et les obstacles rencontrés par le Canada et les autres membres du partenariat depuis 2002. Les choses ont certes avancé, mais il reste plusieurs jalons de mi-parcours à atteindre et de nombreux obstacles, tels que le manque de transparence, de coordination et de priorités, menacent les chances qu'a le partenariat mondial de parvenir à ses fins.

Dinah Jansen est attachée à l'Institut d'Études européennes, russes et eurasiennes de l'Université Carleton, à Ottawa. Elle s'y spécialise dans l'étude des relations canado-soviétiques et canado-russes.

Contexte

Notre étude s'amorce avec l'effondrement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), une période au cours de laquelle le paysage de la sécurité mondiale s'est considérablement modifié, mais où les armes fabriquées durant la guerre froide sont demeurées¹. La nouvelle Fédération de Russie a hérité de l'Union soviétique environ 30 000 armes nucléaires, 40 000 tonnes d'armes chimiques, d'importants stocks en grande partie non inventoriés d'armes biologiques et de matières fissiles, ainsi que des milliers de savants et techniciens possédant de précieuses compétences, assez pour fabriquer d'autres armes de destruction massive. Au cours des premières années de la turbulente transition de la Russie vers la démocratie et l'économie de marché, les gouvernements du Canada, de l'Europe et des États-Unis s'inquiétaient du fait que la Russie pourrait exporter des armes de destruction massive afin d'acquérir les devises étrangères dont elle avait grand besoin pour soutenir son économie défaillante². À compter de 1991, les industries militaires russes se sont retrouvées avec une importante surcapacité de production parce que les forces armées étaient en cours de restructuration et que les budgets de dotation subissaient des compressions. La Russie, tout comme les États-Unis, ne pouvait entretenir ses industries de la défense seulement par ses achats destinés à ses propres forces en temps de paix³. Par conséquent, les armes, de même que les matières et les compétences scientifiques associées aux armes, étant parmi les rares marchandises de l'ancienne Union soviétique pour lesquelles il existait « une demande internationale soutenue par des monnaies fortes », la nécessité de trouver des débouchés pour ces armes, combinée à l'escalade du crime organisé et de la corruption en Russie, ne faisait qu'ajouter à la crainte que celles-ci pourraient trouver des acheteurs empressés du côté des pays en guerre et des organisations terroristes⁴.

Afin de résoudre ces problèmes, une coalition menée par les États-Unis a instauré en 1991 une politique d'« endiguement de la prolifération » ayant pour but de restreindre la mobilité des armes, des matériaux, de la technologie et des compétences connexes par le biais de divers moyens de protection physique, de comptabilisation et de contrôle des exportations⁵. Cette approche s'appuyait sur des antécédents de longue date en matière de sûreté de l'armement et de renforcement de la confiance entre l'URSS et les États-Unis – mesures inaugurées en 1963 par l'accord du « téléphone rouge » qui visait à réduire les erreurs de communication entre les États et ainsi à prévenir le déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire⁶. Entre autres ententes importantes héritées de la période de la guerre froide, il y avait aussi les accords sur la limitation des armements stratégiques (SALT I en 1972, SALT II en 1979), le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) de 1972 et le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (INF) de 1987.

Après l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie et les États-Unis ont signé des traités sur la réduction des armements stratégiques (START I en 1991, START II en 1993) et ont tenu une rencontre à Helsinki en 1997 pour négocier les termes du START III et clarifier plusieurs problèmes relatifs au Traité ABM, notamment l'article cinq interdisant la mise à l'essai, la mise au point et le déploiement de systèmes de défense antimissile plus efficaces et moins onéreux⁷. On avait mis en œuvre les

traités START afin d'intégrer des mécanismes de transparence et de vérification aux processus de réduction des missiles balistiques à longue portée, d'interdiction de déploiement de missiles terrestres à ogives multiples indépendamment guidées (MIRV) et de destruction des ogives nucléaires⁸.

S'il est vrai que ces ententes bilatérales constituaient des réponses ciblées à la nécessité de prévenir la prolifération des armes, on savait toutefois que les armes nucléaires russes étaient moins vulnérables au vol et au détournement que les autres formes de matières nucléaires pouvant servir à l'armement, car les armes elles-mêmes étaient bien gardées et dénombrées dans les installations militaire⁹. En 2001, les matières fissiles russes mal protégées constituaient le plus grand risque de prolifération car elles étaient conservées dans des installations civiles, aux soins de scientifiques de l'énergie nucléaire sous-payés qui pouvaient voler ces matières ou « partager des renseignements sur les armes en échange de gains financiers¹⁰ ». Cette menace était d'autant plus inquiétante que la contrebande mondiale de matières radioactives avait doublé depuis 1996 et que l'on savait qu'au moins une centaine d'organisations terroristes *pouvaient se procurer ou s'étaient déjà procuré* les matières fissiles nécessaires à la mise au point d'armes nucléaires¹¹.

Malheureusement, la menace est devenue plus réelle avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001 à New York et Washington. Fait révélateur, c'est le président russe Vladimir Poutine qui fut le premier chef d'État à transmettre ses « sincères condoléances » au président des États-Unis, George W. Bush, indiquant que « la communauté internationale tout entière doit s'unir pour combattre le terrorisme¹² ». Cet appui aux efforts des États-Unis dans sa lutte au terrorisme mondial était plus qu'un simple témoignage de sympathie et de solidarité de la part de la Russie. S'ajoutant aux accords de confiance mutuelle sur la sûreté des armements, la coopération de la Russie avec les États-Unis pour combattre le terrorisme s'avérait un moyen pour la Russie de se poser comme partenaire utile et influent de l'Occident, ce qui lui offrait la possibilité d'ouvrir de nouvelles portes comme son adhésion au G8 en tant que membre à part entière et son éventuelle admission au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹³. Poutine espérait aussi que ce soutien actif pourrait convaincre les États-Unis de revoir leur position hostile à l'égard de la guerre que menait à nouveau la Russie en Tchétchénie, étant donné que les insurgés de ce pays étaient associés aux Talibans, eux-mêmes directement liés aux attentats du 11 septembre. À cause des menaces à la sécurité que posaient les rebelles tchétchènes soutenus par les Talibans et de l'état déplorable de la sécurité des matériaux d'armement en Russie, la tragédie de septembre 2001 offrait aux Russes la possibilité de se servir des ressources des États-Unis pour se débarrasser des Talibans et de la menace qu'ils représentaient sur deux fronts, soit en Tchétchénie et en matière de protection des armes¹⁴.

L'affaire se corse

La Russie et les États-Unis n'étaient cependant pas les deux seuls pays à se préoccuper de combattre le terrorisme et d'assurer la sûreté des armes et des matières destinées à l'armement. Certains signes de l'émergence de nouveaux mouvements extrémistes s'opposant à la mondialisation et à la mod-

ernisation commençait à se manifester « du Sahara à la péninsule coréenne, de l'Hindou Kouch à l'Indonésie », et l'on estimait qu'ils étaient susceptibles de s'adonner à « des actes terroristes – y compris en employant des armes de destruction massive¹⁵ ». C'est pourquoi, lors du Sommet de Kananaskis en



16 octobre 1999. Des rebelles tchétchènes en campagne près de Semovodsk, à environ 70 km à l'ouest de Grozny, la capitale tchétchène.

2002, les chefs d'État du G8 ont condamné les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et mis en œuvre la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant à combattre le terrorisme grâce à une coopération internationale accrue et à l'interdiction multilatérale du financement, du recrutement et de la fourniture d'armes au profit des organisations terroristes¹⁶. Plus précisément, les membres du G8 se sont engagés dans un programme visant à empêcher les terroristes « d'acquérir ou de mettre au point des armes nucléaires, chimiques, radiologiques et biologiques, des missiles, ainsi que les matières, le matériel et la technologie qui s'y rattachent ». Ce Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes lançait une série de « projets de coopération, en commençant par la Russie, pour promouvoir la non-prolifération, le désarmement, la lutte contre le terrorisme et la sûreté nucléaire ». Les principaux secteurs visés étaient la destruction et le démantèlement des armes chimiques et des sous-marins nucléaires déclassés, ainsi que « l'élimination des matières fissiles et le recrutement d'anciens chercheurs du secteur de l'armement ». Les membres du G8 s'engageaient à consacrer 20 milliards de dollars, sur une période de dix ans, à la destruction des anciennes armes et au renforcement de la sûreté des armes en Russie¹⁷.

Le Canada en première ligne

À titre d'hôte du Sommet de Kananaskis et membre du G8, le Canada s'est engagé à verser un milliard de dollars dans le Programme de partenariat mondial en Russie. Si le Canada avait jusqu'alors « exercé un fort leadership dans la promotion de la sécurité humaine », son adhésion au partenariat mondial était une autre occasion pour le Canada, en tant que moyenne puissance, de mettre de l'avant ses intérêts en matière de sécurité nationale, ainsi que son autorité en politique étrangère, dans

l'arène du désarmement¹⁸. À l'époque de la guerre froide, le Canada a établi une « tradition stratégique » en vertu de sa position névralgique au sein du dispositif de dissuasion de l'Occident, hébergeant sur son territoire toute une gamme de vecteurs nucléaires, de même que plusieurs installations de stockage, de diffusion, de communication et d'alerte lointaine à l'appui des systèmes de protection américains et ouest-européens contre la menace nucléaire soviétique¹⁹. En 1968, toutefois, le Canada est devenu un des premiers signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Même si le Canada participait à la recherche sur les armes nucléaires et y avait directement accès, le gouvernement Trudeau a décidé très tôt de ne pas mettre au point ses propres engins explosifs, choisissant plutôt de privilégier « l'utilisation pacifique de l'atome » parce que, suivant la logique de la course aux armements, « plus il y a d'États qui acquièrent des armes nucléaires, plus le risque qu'elles soient utilisées augmente²⁰. »

Bien que la politique étrangère du Canada ait adopté la voie de la modération, le pays a assumé un rôle de chef de file de la « diplomatie vigoureuse de la non-prolifération » en persuadant d'autres États de participer aux traités

SALT, ABM et START²¹. Au chapitre de la destruction des armes, le Canada a aussi ouvert la voie au bannissement des mines terrestres antipersonnel lors de la Conférence et Forum d'action contre les mines d'Ottawa en décembre 1997, alors que 122 pays signaient la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. En vigueur depuis 1999, cette Convention d'Ottawa exige que tous les pays détruisent leurs stocks de mines, déminent les zones touchées, cessent toute production et livraison de mines terrestres et coopèrent avec les autres pays à la mise en œuvre du programme²². Parce qu'il a réussi à faciliter les efforts d'une coalition d'organisations d'État et non gouvernementales qui est parvenue à concrétiser le concept de prohibition des mines terrestres en un peu plus d'un an, le Canada a fait preuve d'un leadership évident en coordonnant la mise au point du premier instrument de désarmement bannissant une arme guerrière d'usage répandu²³. Fort de cette confiance et de sa compétence historique en matière de non-prolifération nucléaire et de réglementation sécuritaire des réacteurs nucléaires civils, dans un contexte de préoccupation internationale croissante face à l'évolution de la situation intérieure en Russie, en ce qui a notamment trait à la démocratisation, à l'économie et à la sûreté de l'arsenal militaire, le Canada s'est engagé au sein du partenariat mondial, adoptant un nouveau rôle dans le processus international de sécurisation et de destruction des armes²⁴.

Les tâches qu'a entreprises le Canada dans le cadre du Programme de partenariat mondial en Russie comprennent l'assistance au maintien et à la modernisation de la sûreté nucléaire et radiologique, la collaboration au démantèlement des sous-marins nucléaires hors service, la destruction d'armes chimiques, la prévention de la prolifération des armes biologiques et le soutien à la réorientation de milliers d'anciens scientifiques de l'armement soviétiques²⁵. Dans l'ensemble, le

gouvernement du Canada jugeait bien fondée sa décision de participer au partenariat, non seulement pour sa présence reconnue mondialement dans le processus de désarmement, mais aussi parce que le Canada pouvait ainsi collaborer avec d'autres États membres afin de fournir à la Russie les ressources dont elle avait grand besoin pour se débarrasser de ses armes désuètes et honorer son engagement de restreindre l'accès des groupes terroristes internationaux aux armes de destruction massive qui, en bout de ligne, menacent la sécurité du Canada²⁶. Il importe cependant de maintenant reconnaître un facteur essentiel : pour que le Canada puisse participer activement à cette initiative de partenariat mondial, il dépendait (et dépend toujours) de la collaboration des autres États. En tant que puissance moyenne, le Canada possède un bassin de compétences relativement modeste en politiques étrangères et nucléaires; en outre, avec son économie environ dix fois plus petite que celle des États-Unis, le Canada dispose de moins de ressources financières que les autres membres du partenariat. Par conséquent, l'engagement financier du Canada dans ce processus n'est pas illimité, en ce sens que sa participation active se trouve définie par les limites des ressources internes que le Canada peut livrer de manière prévisible, ainsi que par celles des autres États partenaires²⁷.

Le 4 février 2008, le ministre canadien des Affaires étrangères du moment, Maxime Bernier, soumettait au Parlement canadien le Rapport annuel 2006-2007 du Programme de partenariat mondial pour illustrer les progrès accomplis par le Canada

de dollars pour construire une voie ferrée de 18 kilomètres reliant les installations d'entreposage à l'usine de destruction. Dix millions de dollars supplémentaires ont été engagés dans certains autres projets à Shchuch'ye, dont la mise en place d'un système local d'alerte en cas d'accident et l'établissement d'un réseau de communications à haute vitesse sur fibre optique entre les diverses installations. Le Canada a en outre versé 55 millions de dollars pour doubler la capacité de destruction des installations qui devaient être parachevées au démarrage de l'usine prévu pour le début de 2008²⁹.

Le Canada travaille beaucoup en collaboration avec la Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni à Shchuch'ye, mais plusieurs facteurs font en sorte qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif d'élimination des armes chimiques dans les délais impartis. Un dossier du *Strengthening the Global Partnership Project* publié en février 2006 indiquait que « le financement erratique de la part des États-Unis, les délais de traitement bureaucratique des ententes intergouvernementales, et des disputes relatives à la sous-traitance ainsi qu'aux visas [russes] pour les étrangers travaillant sur le site » ont retardé de trois à quatre ans la mise en œuvre du programme de destruction³⁰. Cela signifie que le programme lancé en 2008 pourrait bien ne pas remplir les objectifs du partenariat mondial à son échéance en 2012. Des ressources supplémentaires et des efforts accélérés seront probablement exigés de tous les participants, y compris du Canada, pour que l'échéance soit respectée.



Maxime Bernier, le ministre canadien des Affaires étrangères, et deux hauts fonctionnaires afghans à Kandahar, le 13 avril 2008.

depuis 2002 dans la réduction des menaces associées aux armes de destruction massive russes et justifier le financement soutenu des projets du partenariat mondial par le gouvernement fédéral. Dans un premier temps, en raison de la menace à l'environnement et à la sécurité que posaient les deux millions et quelques pièces de munition chimie portatives entreposées aux installations de Shchuch'ye, dans le district de Kourgan, le partenariat désirait éliminer 5 457 tonnes d'agent neurotoxique, soit 20 p. cent du quota de destruction d'armes chimiques de la Russie²⁸. Dans le cadre de ce projet particulier, le Canada a fourni 33 millions

Un autre problème vient du fait que la Russie s'est occupée davantage de la destruction des réserves chimiques de Kambarka et Maradykovsky afin de remplir ses obligations dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques entrée en vigueur en 1997 et échue en avril 2007, ce qui a relégué au second plan le projet de Shchuch'ye et diminué son financement de la part des Russes. Ce virage stratégique des Russes, les obstacles bureaucratiques, le manque de constance dans le financement des États-Unis et l'incapacité de fournir des « renseignements complets et détaillés » sur les lieux visés par le projet ont donc créé une « impasse procédurale », selon les mots de l'ancien ambassadeur canadien Christopher Westdal³¹. Cette situation a eu pour effet de contrecarrer tout progrès significatif pouvant découler des efforts et des dépenses du Canada dans ce projet, et elle risque même de faire échouer la

réalisation des objectifs du partenariat mondial si les États membres deviennent plus méfiants envers la poursuite de leurs investissements dans un programme sans aboutissement prévisible et qui a peu de chances de réussir.

Les initiatives maritimes

À l'instar des armes chimiques, les sous-marins nucléaires russes présentent des risques considérables sur les plans de la prolifération du terrorisme et de l'environnement. En 2002, le

partenariat mondial a engagé 1,3 milliard de dollars d'aide prioritaire à la Russie pour le transport, le retrait du combustible, le démantèlement, la gestion sécuritaire et l'entreposage de 200 bâtiments nucléaires³². Se concentrant sur la flotte nordique, le Canada a promis de consacrer 120 millions de dollars au démantèlement de 12 navires au chantier naval de Zvezdochka à Severodvinsk, dans le district d'Archangelsk. En mars 2008, le Canada avait réussi à démanteler 11 sous-marins, retiré le combustible de 24 réacteurs et transporté le combustible irradié jusqu'à une usine de traitement dans la région de l'Oural. Le Canada a également collaboré avec les États-Unis pour mener à bien le démantèlement d'un sous-marin lance-missile balistique stratégique de classe *Typhon*³³.

Pour compléter ce projet, le Canada, qui partage avec la Russie les eaux de l'Arctique ainsi que des intérêts communs dans cette région, a aussi fait un don de 32 millions de dollars au Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale (NDEP – *Northern Dimension Environmental Partnership*) qui soutient des projets environnementaux en matière de sécurité nucléaire et de gestion des déchets nucléaires dans le nord-ouest de la Russie et la mer de Barents, actuelle-

La création du plan directeur stratégique laisse entendre que les réalisations du Canada et du partenariat mondial en Russie sont coopératifs, mais leurs efforts ont été entravés par plusieurs obstacles internationaux qui ont ajouté à la difficulté de mener à bien le démantèlement des sous-marins. Les rapports du Center for Nonproliferation Studies indiquent qu'en 2004, la nécessité d'une coordination plus détaillée de haut niveau et de niveau inférieur était devenue évidente afin de prévenir les lacunes, le chevauchement des tâches et les accidents comme le naufrage d'un sous-marin nucléaire K-159 en août 2003, provoqué par un manque de supervision des groupes de travail³⁶. Malheureusement, en 2007, il restait encore bien des questions à clarifier et des problèmes à résoudre en ce qui a trait à l'établissement des priorités, à l'évaluation des risques et aux méthodes de planification, de même qu'au partage de l'information, qui aiderait les pays donateurs à fixer leurs propres priorités, et à la coordination³⁷. À titre d'exemple, le *Center for Nonproliferation Studies* dénonce le fait que la Russie donne la priorité aux facteurs socioéconomiques (c'est-à-dire la création d'emplois) plutôt qu'à l'amélioration de la sécurité des sous-marins nucléaires, ce qui va à l'encontre des préoccupations du partenariat mondial en matière de sûreté nucléaire³⁸.



Associated Press (AP) 96010105847

Des sous-marins nucléaires russes déclassés attendent d'être démantelés à leur base de Severomorsk, dans l'Arctique.

ment le plus grand dépotier de déchets nucléaires au monde³⁴. Ce partenariat travaille en ce moment à l'élaboration d'un plan directeur stratégique qui établira un programme complet et harmonisé d'intervention visant l'ensemble des opérations de déclassement des sous-marins nucléaires, et qui comprendra un volet de sensibilisation aux conséquences environnementales de sa mise en œuvre³⁵.

On critique également le manque évident de transparence des Russes. Dans ce domaine, le partage de l'information est tout aussi important à l'étape de la planification qu'à la mise en œuvre, car cela permet d'instaurer la confiance tant chez les partenaires de la Russie qu'au sein de la population russe. Cette ouverture signifierait en outre que les questions de sécurité sont traitées complètement et adéquatement, et que les activités du

partenariat sont planifiées et exécutées de manière prudente, sûre et rentable. D'autant plus qu'une plus grande transparence ferait en sorte que certaines tâches, notamment celles qu'effectue le Canada, ne seraient pas reléguées au second plan, ou même aux oubliettes. Une gestion coordonnée et un échange adéquat de l'information entre les divers organismes et États permettraient de s'assurer que les jalons et les projets courants du Canada sont suffisamment pris en compte dans l'établissement des priorités du partenariat en ce qui a trait à l'évaluation continue des risques, aux mesures de sécurité – y compris la mise à niveau de la protection physique – et à l'élimination des lacunes ou des chevauchements coûteux³⁹.

La protection nucléaire et radiologique

L'autre volet de la participation canadienne au Programme de partenariat mondial a trait à la protection du matériel nucléaire et radiologique, car les faiblesses actuelles de la sécurité dans ce domaine en Russie pourraient permettre à des terroristes de voler des matières fissiles, des armes ou des matériaux servant aux générateurs thermoélectriques radio-isotopiques (GTR)⁴⁰. Les renseignements non classés indiquent qu'à la fin de 2003, on comptait en Russie 600 générateurs et 1 250 tonnes de matières nucléaires de qualité militaire mal protégées, dont 600 tonnes d'uranium très enrichi et de plutonium séparé⁴¹. Avant le Sommet de Kananaskis, ces matières avaient fait l'objet de nombreuses tentatives de vol, de contrebande ou de trafic sur le marché noir⁴². Le partenariat mondial a donc entrepris d'améliorer les systèmes de sécurité et d'assister les efforts menés par les États-Unis et la Russie visant à convertir 34 tonnes de plutonium qui n'étaient plus nécessaires à des fins militaires pour en faire du combustible destiné à plusieurs nouvelles centrales électriques en cours de construction⁴³.

Dans le cadre de ces projets, le Canada a apporté une contribution de 65 millions de dollars afin d'aider à sécuriser les matières de qualité militaire par le biais de dispositifs de protection physique et d'amélioration des systèmes de sécurité aux installations nucléaires russes, ce qui comprend la mise en place de senseurs, de barrières et de forces d'intervention⁴⁴. Le Canada a également élaboré un plan directeur sur les générateurs thermoélectriques radio-isotopiques et engagé 2 millions de dollars « en vue de l'enlèvement, de la sécurisation, du remplacement et du déclassement des GTR russes » suivant les lignes directrices du plan. De plus, le Canada a promis 6 millions de dollars pour renforcer la sécurité à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, et 9 millions additionnels au projet de fermeture, d'ici 2011, du dernier réacteur russe produisant du plutonium de qualité militaire. Enfin, une contribution canadienne de 8 millions de dollars est allée au Fonds de sécurité nucléaire (FSN) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui coordonne d'autres activités de sûreté nucléaire visant à « prévenir, détecter et réagir au terrorisme nucléaire⁴⁵ ».

Encore des problèmes

Toutefois, à l'instar des retards associés à la mise en œuvre des projets de destruction des armes chimiques et des sous-marins nucléaires, plusieurs problèmes ont entravé la réalisation des objectifs du partenariat mondial dans le domaine de la sûreté nucléaire et radiologique. En juillet 2007, le *Strengthening*

the Global Partnership Project mentionnait que les problèmes de transparence étaient le principal obstacle à la sécurisation des matières servant à la fabrication d'armes. Par exemple, l'inventaire du nombre et de l'emplacement précis des matières nucléaires et radiologiques en Russie étant incomplet, les efforts de coordination du partenariat ont été entravés et la mise à niveau des dispositifs de protection extérieure de 51 p. cent des installations connues qui contiennent des matières nucléaires n'a pu se faire⁴⁶. À ce jour, on n'a pas encore remédié à la vulnérabilité de ces sites au vol par des terroristes ou leurs fournisseurs. En janvier 2008, la Russie a déclaré qu'en 2007, ses douaniers avaient fait échouer pas moins de 120 tentatives d'exportation en contrebande de matières très radioactives, ce qui suscite de plus grandes inquiétudes encore quant au « nombre d'exportations illégales qui n'ont pas été interceptées » aux frontières russes, sans parler des vols aux installations de matériel militaire⁴⁷. Dans un cas, par exemple, un Russe a été appréhendé à Tbilissi en janvier 2006 alors qu'il essayait de vendre 114 grammes de ce qu'il prétendait être de l'uranium russe très enrichi à un agent d'infiltration géorgien⁴⁸. Bien que l'échantillon ait été trop petit pour qu'on puisse en déterminer l'origine avec précision, on a pu établir que l'uranium enrichi provenait d'une filière russe à cause du faible niveau de sécurité entourant le matériel d'armement en Russie⁴⁹.

La voie à suivre

On peut conclure de ce qui précède qu'à l'évidence, même si les projets de destruction des armes chimiques et des sous-marins nucléaires ont beaucoup avancé, les ressources consacrées à ces réalisations l'ont été au détriment de la sûreté nucléaire et radiologique, là où le *risque* de vol est en fait une *réalité*. Qui plus est, les quelques progrès qu'ont enregistré le Canada et les autres membres du partenariat mondial au chapitre de la sécurisation des matières nucléaires sont éclipsés par le vol continu des matières qu'ils n'ont pas encore mises en sûreté. Les installations russes de matériel d'armement mal protégées doivent bénéficier d'un meilleur partage des renseignements et de plus hauts niveaux de priorité et de financement de la part du partenariat mondial si l'on veut s'assurer que les groupes terroristes ne peuvent y avoir accès. Et aussi pour honorer le troisième engagement du partenariat, qui est de « développer et appliquer des mesures efficaces appropriées pour la protection physique » des armes et du matériel d'armement⁵⁰.

Le quatrième champ d'action du Programme de partenariat mondial auquel le Canada participe est la réorientation des quelque 35 000 à 50 000 scientifiques de l'armement sous-employés vers des activités viables et non militaires, en s'assurant qu'ils ne vendent pas leur savoir-faire ou leur capacité d'accès au matériel d'armement à des groupes ou à des États qui suscitent des préoccupations relativement à la prolifération⁵¹. Les traités de contrôle des armements ont réduit le nombre d'engins nucléaires à mettre au point, à tester, à entretenir et à déployer, entraînant une « surcapacité du secteur nucléaire » qui provoque à son tour des compressions des effectifs, surtout dans les collectivités qu'on appelle les « villes nucléaires »⁵² où le nucléaire est la seule industrie. Les scientifiques et autres membres du personnel technique qui ont perdu leur travail ou sont sur le point de le perdre ont donc besoin de choix d'emplois viables⁵³.

Afin de les aider à se recycler, le Canada a fourni une contribution de 27 millions de dollars à divers projets de recherche en cours au Centre international des sciences et de la technologie (CIST) à Moscou et au Centre des sciences et de la technologie en Ukraine (CSTU), situé à Kiev. Le Centre international finance le développement de la recherche fondamentale et appliquée ainsi que des technologies connexes; il permet à environ 25 000 anciens spécialistes de l'armement soviétiques de

naïres qui administrent le Centre. En vertu du Programme de partenariat mondial, le Canada versé environ 562 000 \$ pour financer plusieurs projets de recherche au Centre des sciences et de la technologie en Ukraine⁵⁵.

La viabilité du programme de réorientation des scientifiques dans ces organisations suscite toutefois des inquiétudes. Le financement de ces centres par le partenariat mondial a été

réduit de 40 p. cent, soit un manque à gagner de 39 millions de dollars depuis 2002, de sorte que l'appui financier ne suffit pas à répondre à la demande des nouveaux projets de recherche et que les nouveaux octrois peuvent seulement réorienter les spécialistes pour de courtes périodes de deux à trois ans. Bref, à mesure qu'un nombre croissant de scientifiques perdent leur emploi à cause des compressions, il devient de plus en plus difficile de les recycler si l'on ne crée pas assez de postes pour les accueillir. Il faut donc augmenter le financement dans ce secteur. En outre, tant que le plan de création d'emplois durables ne sera pas complètement mis en œuvre, il faudra aussi engager davantage d'efforts et de financement pour instaurer une culture de sûreté plus étendue chez les scientifiques et les autres membres du personnel des installations d'armement qui ont accès aux matières dangereuses⁵⁶. Même si aucun programme ne peut garantir que les spécialistes s'abstiendront de vendre leurs connaissances scientifiques aux proliférateurs, il faut continuer de s'efforcer de susciter une forte culture de sécurité. Autrement le programme de réorientation des scientifiques de l'armement vers des occupations pacifiques se révélera dangereusement incomplet si on ne leur offre pas assez d'incitatifs pour les dissuader de se vendre au « plus offrant »⁵⁷.

Enfin, le dernier volet de la participation canadienne au Programme de partenariat mondial vise la non-prolifération des armes biologiques, dont les réserves d'armes pathogènes – maladies transformées en armes – que possède la Russie⁵⁸. Le contrôle inadéquat des agents biologiques, des équipements de fabrication et des scientifiques après 1991 a fait en sorte que ces ressources constituent une importante menace à la sécurité, non seulement pour le risque environnemental qu'elles

posent, mais aussi à cause de l'attrait qu'elles exercent sur les organisations terroristes qui souhaitent utiliser de dangereux produits pathogènes ou toxiques pour arriver à leurs fins⁵⁹. Le Canada a investi environ 610 000 \$ dans l'élaboration et la diffusion de normes et de lignes directrices en matière de biosécurité, dans la création d'associations et dans la formation en Russie et en Asie centrale, ainsi que dans la mise en œuvre de procédures et de dispositifs de sécurité physique pour les laboratoires. Un autre projet en voie de développement est la construction d'un nouveau laboratoire de confinement biologique où seront regroupées les collections de pathogènes dangereux à mesure que le gouvernement russe réduira de 2600 à 1600 le nombre de centre de recherche scientifique avant la fin de 2010, un processus qui pourrait accroître l'efficacité et l'imputabilité



Reuters RTR/BMC

Le vice-premier ministre russe Klebanov inspecte une ogive chimique lors de l'inauguration d'une usine de destruction des armes chimiques, près de Chelyabinsk, le 8 juin 2001.

s'intégrer à la communauté scientifique internationale en s'attaquant à des problèmes comme la restauration de l'environnement et la vérification du contrôle des armements. La contribution canadienne dans le cadre du partenariat mondial a favorisé la réaffectation de 2 000 scientifiques au développement de technologies à des fins civiles au Centre international des sciences et de la technologie de Moscou⁵⁴. Le Centre des sciences et de la technologie en Ukraine se concentre sur ce pays ainsi que sur l'Azerbaïdjan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et la Géorgie. Il soutient l'intégration des spécialistes de ces anciennes républiques soviétiques au sein des communautés scientifique et commerciale internationales, et il aide à protéger et à exploiter les résultats des recherches au profit des savants qui les ont menées et des économies et sociétés des entités parte-

mais qui semble en contradiction avec les efforts de reclassement des scientifiques de l'armement⁶⁰.

Une voie à double sens

Quoi qu'il en soit, les initiatives de coopération visant à empêcher les terroristes de se procurer des armes biologiques requièrent davantage d'aide que le partenariat mondial n'en a reçu jusqu'ici de la part de la Russie. À ce jour, celle-ci refuse toujours de discuter des enjeux de biosécurité dans le contexte du partenariat, un sujet de litige avec les pays donateurs qui, comme le Canada, s'affairent à améliorer la sécurité physique des lieux d'entreposage de matériel biologique dangereux. Pour réaliser l'objectif du partenariat mondial, qui est de mettre en sûreté les armes biologiques, les pays donateurs ont besoin de renseignements sur les laboratoires et dépôts biologiques du ministère de la Défense russe, notamment leurs emplacements, des inventaires précis de ce qui s'y trouve et leurs conditions de sécurité actuelles⁶¹.

Le silence des Russes à ce chapitre peut s'expliquer de diverses façons. Étant donné que l'Union soviétique a violé les conditions de la Convention sur les armes biologiques (BWC) de 1972 en poursuivant illégalement ses programmes militaires d'armes biologiques offensives, il se peut que la Russie ait encore des projets en cours dans ce domaine, ou bien qu'elle n'ait pas détruit les laboratoires et les installations d'essais à grande échelle tel que promis quand Boris Eltsine a officiellement mis fin au programme en 1992. Cependant, compte tenu du chaos qui régnait dans les processus de prise de décisions en Russie durant les années 1990 et du manque de coordination interinstitutions à cette époque, ainsi que des priorités politiques russes aussi multiples que divergentes depuis l'an 2000, il se peut également que Moscou ne soit pas en mesure de fournir des données exactes ou que le gouvernement ne soit pas prêt à faire face à l'éventuelles tempête politique que déclencherait la découverte de réalités dérangeantes par des étrangers à qui il aurait permis d'inspecter ses installations biologiques⁶². D'autres motifs possibles de ce manque de transparence de la part des Russes pourraient être de nature économique, comme la volonté de préserver des emplois dans l'industrie de la défense, les profits et la balance des paiements entre l'État et l'industrie, et le désir d'économiser les coûts de destruction de ces armes⁶³. On pourrait aussi invoquer des raisons psychologiques comme le désir d'exercer une certaine pression ou d'acquiescer de l'influence sur une région ou un pays en particulier, et la nécessité de conserver de puissants moyens de défense dans certains domaines alors que les autres sont démantelés⁶⁴. Il paraît évident que seules des solutions politiques à ces incertitudes pourraient permettre aux membres du partenariat mondial d'obtenir l'accès et les rensei-

gnements dont ils ont besoin pour remplir leur mission de mettre en sûreté les armes biologiques, un effort qui n'a fait qu'« à peine effleurer le problème jusqu'ici⁶⁵ ».



Destruction d'un bombardier stratégique supersonique Tupolev TU-22 *Backfire* le 12 novembre 2002.

Conclusion

Dans l'ensemble, depuis la naissance du partenariat mondial à Kananaskis en 2002, des progrès considérables ont été réalisés dans plusieurs secteurs, tandis que d'importants travaux doivent encore être entrepris dans d'autres domaines pour faire en sorte que les terroristes ne puissent pas intercepter d'armes de destruction massive, ce qui est l'objectif final du partenariat. Afin d'assurer la réussite du Programme et de justifier de façon convaincante les dépenses additionnelles des États donateurs comme le Canada, et en encourageant fortement de nouvelles, il importe de régler plusieurs problèmes. On doit résoudre les questions de transparence et d'accès en Russie pour être en mesure d'assurer adéquatement la coordination et la mise en œuvre des projets du partenariat selon les priorités établies par les États donateurs et leur personnel si l'on compte atteindre les objectifs que l'on s'est fixés pour 2012. Il faut accorder une plus grande priorité, davantage de fonds et une attention accrue à la mise en œuvre des projets sur le terrain dans les secteurs comme les installations d'armement nucléaire et radiologique où l'on sait que la sûreté des armes est déficiente et a même été compromise dans certains cas. La Russie doit aussi partager de l'information sur les installations d'armement biologique parce que l'on ne connaît qu'approximativement leur degré de vulnérabilité et peu de mesures ont été prises sur le terrain pour éliminer les risques. Il faut qu'il y ait davantage de coordination et de supervision internationales et interinstitutions afin d'accroître l'efficacité en éliminant les chevauchements inutiles et les lacunes dans les activités de sécurité. On doit obliger les États donateurs, y compris les États-Unis, à honorer leurs engagements pour que les fonds puissent être convertis plus rapidement en projets durables comme la création

« Les silence des Russes à ce chapitre peut s'expliquer de diverses façons. »

Associated Press (AP) AP021120Z16

d'emplois pour les scientifiques⁶⁶. Enfin, et ce n'est pas le moins important, il importe de démêler les questions de responsabilité et de fiscalité car elles ont aussi ralenti la mise en œuvre des projets et ajouté au « fardeau bureaucratique dans les pays donateurs⁶⁷ ».

Cependant, même si l'on parvient à résoudre ces problèmes rapidement, il se peut fort bien que le partenariat mondial ait à se prolonger au-delà de son échéance de 2012 et de son plafond de 20 milliards de dollars. À savoir si cette éventualité passerait pour un échec, on n'en sait rien, car le réel succès du Programme ne pourra se mesurer qu'une fois que sera éliminée la menace que posent les armes de destruction massive non sécurisées en Russie. D'ici là, le Canada continue de contribuer résolument aux projets du partenariat mondial, mais ses finances ne sont pas inépuisables, malgré les plus récentes annonces d'affectations de fonds, faites en juin 2009⁶⁸. Le Canada a en outre exhorté tous les participants à traduire leurs

promesses de financement en activités concrètes car « la prestation d'une aide prévisible, coordonnée, ciblée et efficace est un des facteurs essentiels à la réussite d'un projet⁶⁹. » Le Canada s'est attiré des éloges pour avoir mis en place des cadres juridiques en Russie et versé des fonds dans plusieurs domaines où des projets ont été achevés. Ces progrès doivent servir d'exemple aux autres pays donateurs de ce qui est possible lorsque le leadership et les ressources nationales sont mobilisés à leur plein potentiel⁷⁰. Le partenariat mondial et le Canada sont confiants de pouvoir remplir leurs engagements, de façon que les investissements comme le milliard de dollars promis par le Canada (dont 526 millions dépensés à ce jour⁷¹) achèteront bien plus que la simple reconnaissance internationale et assureront plutôt la mise en œuvre de projets plus porteurs et durables afin de réaliser l'objectif de sécurisation et de destruction des armes et des matières connexes en Russie.

RMC



Reuters RTR25/JP

Chefs d'État lors du récent sommet du G8 à L'Aquila, en Italie, le 9 juillet 2009.

NOTES

1. Yuri E. Federov, « Nuclear Dilemmas in the 21st Century », dans Michael Intriligator, A. Nikitin & Majid Tehrani (dir.), *Eurasia: A New Peace Agenda*, Amsterdam : Elsevier, 2005, p. 111.
2. Gary K. Bertsch et William C. Potter (dir.), *Dangerous Weapons, Desperate States: Russia, Belarus, Kazakhstan, and Ukraine*, New York : Routledge, 1999, p. 3.
3. Jo L. Husbands, « Conventional Weapons », dans Jeffrey Larsen (dir.), *Arms Control: Cooperative Security in a Changing Environment*, Boulder : Lynne Rienner, 2002, p. 166.
4. Bertsch et Potter, p. 4.
5. *Ibid.*
6. « Memorandum of Understanding between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics Regarding the Establishment of a Direct Communications Link », 20 juin 1963, *Collection des traités des Nations Unies*, <http://untreaty.un.org/untfs/1_60000/13/37/00025811.pdf>, consulté le 22 juin 2009.
7. Henry F. Cooper, « ABM Treaty Costs: Prepared Testimony of Henry F. Cooper before the Senate Foreign Relations Committee », 26 septembre 1996, *Federation of American Scientists*, <http://www.fas.org/spp/starwars/congress/1996_h/s960926c.htm>, consulté le 22 juin 2009.
8. Susan Willet, *Costs of Disarmament-Disarming the Costs: Nuclear Arms Control and Nuclear Rearmament*, Genève : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2003, p. 15-20.
9. Bertsch et Potter, p. 5.
10. Guy B. Roberts, « Cooperative Security Measures », dans Larsen, p. 183-192.
11. Kirsty Scott, « Leak Shows Nuclear Trafficking Doubled », dans *The Guardian*, 14 mai 2001.
12. Vladimir Poutine, « Telegram of Condolence to US President George W. Bush », 11 septembre 2001, *President of Russia Official Web Portal*, <<http://www.kremlin.ru/eng/text/news/2001/09/136023.shtml>>, consulté le 22 juin 2008.
13. Alexei G. Arbatov, « Superterrorism-Implications for a New Security Strategy », dans Intriligator et coll., p. 95.
14. Valentin Sobolev, « We Must Combat the Sources of Terrorism, Not its Consequences », dans *Yaderny Kontrol*, vol. 10, no 3-4 (2005), p. 19-20; Arbatov, p. 95-96.
15. « Protecting Against the Spread of Nuclear, Biological, and Chemical Weapons: An Action Agenda for the Global Partnership, Vol. 4: Russian Perspectives and Priorities », Washington : Center for Strategic and International Studies, 2003, p. 5.
16. *Résolution 1373*, 28 septembre 2001, Conseil de sécurité des Nations Unies, <<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N011557/44/PDF/N01155744.pdf?OpenElement>>, consulté le 23 juin 2009.
17. « Le Partenariat mondial du G8 contre la prolif-

- ération des armes de destruction massive et des matières connexes », 27 juin 2002, *Déclaration des dirigeants du G8, Sommet de Kananaskis 2002*, <http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2002/global_partnership-partenariat_mondial.aspx?lang=fra>, consulté le 23 juin 2009.
18. Ronald M. Behringer, « Middle Power Leadership on the Human Security Agenda », dans *Cooperation and Conflict*, vol. 40, no 3 (2005), p. 309.
 19. Sean M. Maloney, *Learning to Love the Bomb: Canada's Nuclear Weapons during the Cold War*, Washington : Potomac, 2007, p. xvii-xix.
 20. Steven Kendall Holloway, *Canadian Foreign Policy: Defining the National Interest*, Peterborough (Ontario) : Broadview, 2006, p. 10; Brian Buckley, *Canada's Early Nuclear Policy: Fate, Chance, and Character*, Kingston : McGill-Queen's University Press, 2000, p. 128.
 21. John Hay, « Canada », dans *Protecting Against the Spread of Nuclear, Biological, and Chemical Weapons: An Action Agenda for the Global Partnership. Vol. 3: International Responses*, Washington : Center for Strategic and International Studies, 2003, p. 6.
 22. « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », 18 septembre 1997, *International Campaign to Ban Landmines*, <<http://www.icbl.org/index.php/icbl/Treaties/MBT/Treaty-Text-in-Many-Languages/French>>, consulté le 23 juin 2009.
 23. Hay, p. 6.
 24. Bogdan Burudu et Dragoş Popa, « Canada-Russia Relations: A Strategic Partnership? », dans Andrew F. Cooper et Dane Rowlands (dir.), *Canada among Nations, 2005: Splitting Images*, Kingston : McGill-Queen's University Press, 2005, p. 191.
 25. *Programme de partenariat mondial*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAECI), <http://www.international.gc.ca/gpp-ppm/global_partnership-partenariat_mondial.aspx>, consulté le 23 juin 2009.
 26. Burudu et Popa, p. 191.
 27. Hay, p. 6.
 28. « Shchuch'ye, Kurgan Region: Chemical Weapons Destruction Facility », *Global Security*, <<http://www.globalsecurity.org/wmd/world/russia/shchuchye.htm>>, consulté le 23 juin 2009; Paul F. Walker et Janina de Guzman, « Implementing Chemical Weapons Destruction in Russia: An Investigation of Best Practices in WMD Demilitarization », *Strengthening the Global Partnership Project* (février 2006), <<http://www.sgpproject.org/publications/SGIssueBrief/Walker-deGuzman%20Final.pdf>>, consulté le 23 juin 2009.
 29. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada pour réduire la menace des armes de destruction massive, Rapport annuel 2006-2007*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada (MAECI), <http://www.international.gc.ca/cip-pic/assets/pdfs/library/GPX_AnnualReport_07-fr.pdf>, consulté le 23 juin 2009, p. 12-13.
 30. Walker et de Guzman.
 31. David Filipov et Anna Dolgov, « Push to Guard Arms in Russia at Risk », dans le *Boston Globe*, 26 avril 2004.
 32. Christina Chuen, « Submarine Dismantlement Assistance », avril 2004, *James Martin Center for Nonproliferation Studies*, <http://www.nti.org/e_research/e3_43a.html>, consulté le 25 juin 2009; *Report on the G8 Global Partnership, 2007 G8 Heiligendamm Summit: Documents*, <http://www.g-8.de/Content/EN/Artikel/_g8-summit/anlagen/gp-report-final,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/gp-report-final>, consulté le 25 juin 2009.
 33. *Report on the G8 Global Partnership: Annex A, 2008 G8 Hokkaido Summit Documents*, <http://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2008/doc/pdf/0708_12_02_en.pdf>, consulté le 25 juin 2009, p. 5.
 34. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 14 et 36; The NDEP's Nuclear Waste Challenge*, Northern Dimension Environmental Project, <<http://www.ndep.org/home.asp?type=nh&pageid=20>>, consulté le 25 juin 2009.
 35. The NDEP's *Nuclear Waste Challenge*.
 36. Christina Chuen, « Coordinating Submarine Dismantlement Assistance in Russia », septembre 2004, *James Martin Center for Nonproliferation Studies*, <http://www.nti.org/c_press/analysis_subs_090104.pdf>, consulté le 25 juin 2009.
 37. Christina Chuen, « Russian Nuclear-Powered Submarine Dismantlement and Related Activities: A Critique », mai 2004, *James Martin Center for Nonproliferation Studies*, <<http://cns.misis.edu/stories/070524.htm>>, consulté le 25 juin 2009.
 38. *Ibid.*
 39. *Ibid.*
 40. *Weapons of Terror: Freeing the World of Nuclear, Biological, and Chemical Arms, Final Report*, Stockholm : Weapons of Mass Destruction Commission, 2006, p. 83.
 41. « Assessing the G8 Global Partnership: From Kananaskis to St. Petersburg », juillet 2006, *Center for Strategic and International Studies*, <<http://csis.org/publication/assessing-g-8-global-partnership-kananaskis-st-petersburg>>, consulté le 25 juin 2009.
 42. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 17.*
 43. *Report on the G8 Global Partnership, Heiligendamm Summit Documents, p. 2.*
 44. *Report on the G8 Global Partnership: Annex A, Hokkaido Summit Documents, p. 5.*
 45. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 18-19; « Nuclear Security Fund » (2007), International Atomic Energy Agency*, <<http://www-ns.iaea.org/security/nsf.htm>>, consulté le 25 juin 2009.
 46. « Global Partnership Scorecard (2006) », *Strengthening the Global Partnership Project* <<http://www.sgpproject.org/publications/GPScorecard2006.pdf>>, consulté le 25 juin 2009; « Assessing the G8 Global Partnership: From Kananaskis to St. Petersburg », p. 8.
 47. Will Stewart, « Russia Foils Atomic Smugglers », dans le *Telegraph*, 4 janvier 2008.
 48. Lawrence Scott Sheets et William J. Broad, « Smugglers Plot Highlights Fear over Uranium », dans le *New York Times*, 25 janvier 2007.
 49. « Moscow Lashes out at Georgia over Uranium Sale », *Associated Press*, 27 janvier 2007; Jim Heintz, « Russian City May Be Source for Uranium », *Associated Press*, 27 janvier 2007.
 50. « Partenariat mondial du G8 », *Déclaration des dirigeants du G8, Sommet de Kananaskis 2002*.
 51. Victor Alessi, « The Brain Drain Problem », dans *Protecting Against the Spread of Nuclear, Biological, and Chemical Weapons: An Action Agenda for the Global Partnership, Vol. 2: The Challenges*, Washington : Center for Strategic and International Studies, 2003, p. 17; *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 20-21.*
 52. Alessi, p. 17; *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 20-21.*
 53. « Global Partnership Scorecard (2006) », p. 12.
 54. *Ibid.*; Alessi, p. 6.
 55. « Vision, Mission, Near-Term Strategy (2008) », *Centre des sciences et de la technologie en Ukraine*, <<http://www.stcu.int/weare/MissionStatement/mission/index.php>>, consulté le 25 juin 2009; *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 34.*
 56. « Global Partnership Scorecard (2006) », p. 12.
 57. Alessi, p. 21-22.
 58. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 25.*
 59. *Weapons of Terror, p. 112.*
 60. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 25-29; « Global Partnership Scorecard (2006) », p. 11.*
 61. « Global Partnership Scorecard (2006) », p. 10-11.
 62. *Protecting Against the Spread of Nuclear, Biological, and Chemical Weapons: An Action Agenda for the Global Partnership, Vol. 4: Russian Perspectives and Priorities*, Washington : Center for Strategic and International Studies, 2003, p. 126-129.
 63. Herbert Wulf, « Transparency in Armaments and Other Confidence Building Measures », dans Jozef Goldblat (dir.), *Nuclear Disarmament: Obstacles to Banishing the Bomb*, Londres : IB Taurus, 2000, p. 94.
 64. *Ibid.*
 65. Michèle A. Flournoy, « The G8 Global Partnership: Successes and Shortcomings: Testimony before the United States House of Representatives Subcommittee on International Terrorism and Nonproliferation », 30 juin 2005, *Center for Strategic and International Studies*, <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/congress/2005_h/050630-flournoy.pdf>, consulté le 26 juin 2009, p. 10.
 66. *Ibid.*, p. 2.
 67. « Global Partnership Scorecard (2006) », p. 12.
 68. En préambule au Sommet du G8 de juillet 2009 à L'Aquila, les ministres des Affaires étrangères du G8 se sont réunis à Trieste, en Italie, le 26 juin. Le ministre canadien des Affaires étrangères Lawrence Cannon a alors annoncé un élargissement de la portée géographique du Programme de partenariat mondial hors des frontières de l'ancienne Union soviétique, déclarant que cette expansion allait permettre au Canada de s'attaquer à la prolifération des armes de destruction massive « là où elle pose les menaces les plus importantes ». Le Canada continuera de financer les projets en cours, affectant 180 millions de dollars à la mise à niveau des systèmes de protection physique dans sept usines nucléaires russes, au transport sécuritaire des matières nucléaires, à la conception technique d'une nouvelle installation de confinement biologique à Bichkek, au Kirghizistan, et au démantèlement de cinq autres sous-marins nucléaires. Voir « Le Canada annonce une contribution financière visant à réduire la menace des armes de destruction massive et élargit la portée géographique du Programme de partenariat mondial », 26 juin 2009, *ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada*, <http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=387317&lang=fra&docnum=178>, consulté le 27 juin 2009.
 69. *Programme de partenariat mondial – Une contribution tangible du Canada, p. 37.*
 70. Flournoy, p. 4.
 71. « Le Canada annonce une contribution financière ».



Reuters RTXL4LPD

Une vieille femme marche dans le camp de personnes déplacées de Kiroliwre en s'appuyant sur un bâton, 10 décembre 2007.

« D'ABORD, ON SE BOUCHE LE NEZ, PUIS ON DEMANDE JUSTICE. » L'APPLICATION DE L'APPROCHE EN DOUCEUR DANS LES OPÉRATIONS MENÉES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO EN VERTU DU CHAPITRE VII DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

par Larry Aitken

Le conflit en bref

Le conflit qui déchire la République démocratique du Congo est à bien des égards typique de l'Afrique post-coloniale. Il a dans ses antécédents la longue administration coloniale de la Belgique, qui a souvent été brutale, l'indépendance précipitée et fragile qui s'ensuit et qui offrait un faible espoir de démocratisation, et dans les 22 années passées sous la botte d'un dictateur tyrannique, Mobutu Sese Seko. Aux derniers jours du règne de Mobutu, une nouvelle démocratie a commencé à émerger, mais les guerres civiles ont vite fait s'évanouir ces lueurs d'espoir. L'arrivée de plus de 10 000 rebelles hutus associés au génocide rwandais de 1994¹, et l'exploitation effrénée des ressources naturelles du Congo par les pays voisins et certains consortiums multinationaux n'ont fait qu'exacerber les conflits internes.

Au cours des deux dernières décennies, le pays a été ravagé par deux guerres. La première guerre du Congo (1996-1997) a pris fin lorsque des rebelles soutenus par des pays voisins comme l'Ouganda et le Rwanda ont renversé le président Mobutu Sese Seko. Le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila s'est alors proclamé président et a redonné au Zaïre le nom de République démocratique du Congo. Cette première guerre a constitué le fondement de la deuxième guerre du Congo qui a éclaté peu après, le 2 août 1998. Aussi connu sous les noms de guerre mondiale d'Afrique et de grande guerre d'Afrique, ce

Le brigadier-général à la retraite Larry Aitken, OMM, CD, officier des transmissions et vétéran de la Mission d'observation des Nations Unies au Congo, est l'ancien directeur du perfectionnement professionnel et le commandant intérimaire actuel de l'Académie canadienne de la Défense.

conflit s'est officiellement terminé quand le gouvernement de transition de la République démocratique du Congo a pris le pouvoir en 2003, mais ses répercussions continuaient de poser la menace d'une troisième guerre. C'est le conflit le plus important de l'histoire de l'Afrique moderne et l'un des plus meurtriers depuis la Deuxième Guerre mondiale. Huit pays africains et au moins 25 groupes armés ont été directement engagés dans ce conflit, et 3,9 millions de personnes sont mortes, principalement de famine et de maladie. Des millions d'autres ont été déplacés ou ont cherché refuge dans des pays avoisinants². En août 1999, la résolution 1258 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisait la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à participer au processus de paix visant à mettre un terme à cette guerre³.

Six mois plus tard, la résolution 1291 du Conseil de sécurité autorisait le déploiement de 5537 militaires en République démocratique du Congo, dont 500 observateurs, qui avaient un mandat ambitieux : surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu et le redéploiement des forces belligérantes; élaborer un plan d'action pour appliquer l'accord conclu, collaborer avec toutes les parties pour obtenir la libération de tous les prisonniers de guerre et militaires capturés ainsi que la restitution de toutes les dépouilles; faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et seconder le facilitateur du dialogue national⁴. En vertu des dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité autorisait la MONUC à prendre, dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie, les mesures nécessaires pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'ONU, assurer la sécurité et la libre circulation de son personnel et protéger les civils menacés de violences physiques imminentes.

Le déploiement des casques bleus s'est fait graduellement : il a commencé par l'arrivée sur le terrain de 90 observateurs des Nations Unies en 1999 et s'est poursuivi petit à petit jusqu'au déploiement raté à Bunia, en 2003, qui a montré que l'ONU avait peu de pouvoir contre plusieurs milliers de belligérants et de nombreux groupes rebelles si ses troupes ne disposaient pas d'une plus grande puissance de feu. La mort de deux observa-

« Plus tard, à la veille des élections, 18700 militaires seraient déployés. »

teurs des Nations Unies et la perte de contrôle à Bunia ont incité le Conseil de sécurité à faire passer à 10 800 le plafond d'effectifs au Congo⁵. Plus tard, à la veille des élections, 18 700 militaires seraient déployés⁶. Cependant, dans un pays aussi grand que le Congo, cela représente moins d'un casque bleu pour 125 kilomètres carrés, sans compter les 10 730 kilomètres de frontières. À titre comparatif, la mission des Nations Unies conduite par l'OTAN au Kosovo a déployé 2,6 soldats par kilomètre carré; en Sierra Leone, c'est un soldat de l'ONU pour quatre kilomètres carrés et en Haïti, un casque bleu pour trois kilomètres carrés. Les planificateurs militaires de la MONUC avaient demandé que les effectifs soient de 32 000, ou huit brigades; le département des opérations de maintien de la paix de l'ONU avait demandé 24 500 militaires, mais en fin de compte le nombre total de participants à la mission de soutien aux élections de 2006 n'a été que de 17 400⁷. La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo allait vite constater que, faute d'effectifs militaires suffisants pour mener à bien l'« établissement de la paix », elle devait s'engager dans le processus opérationnel de stabilisation avec l'aide des forces armées de la République démocratique du Congo.

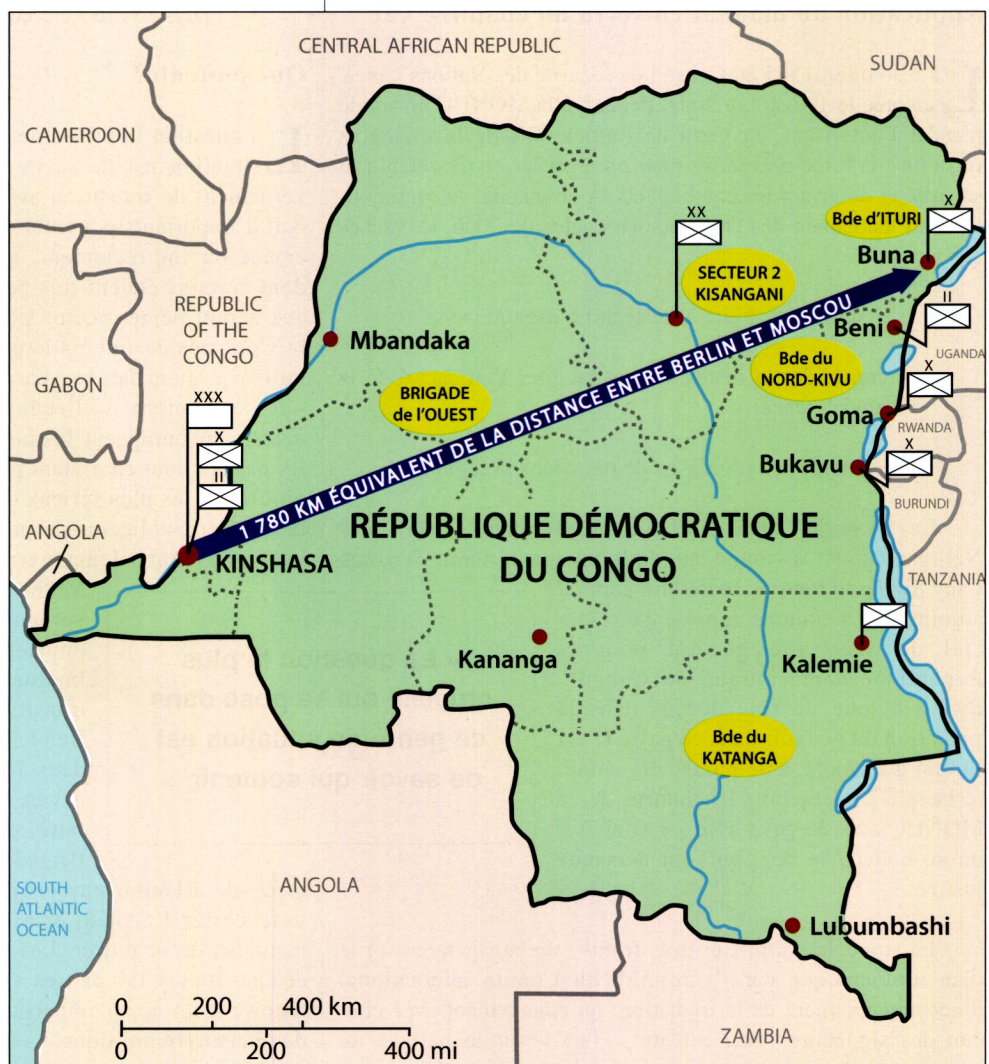


Tableau 1 : Déploiement de la MONUC

Politiquement, le pays s'était réjoui à l'amorce du mouvement de démocratisation en 1980, mais Mobutu a vite réprimé ce mouvement et emprisonné ses dirigeants. Avec le renversement de Mobutu par Laurent Désiré Kabila, les pouvoirs passaient d'un dictateur à un autre; la démocratie devrait attendre la fin des guerres. Le siège du pouvoir était aussi l'épicentre de l'activité sismique sur la scène politique : l'assassinat du président Kabila en 2001 a presque précipité le pays dans une autre guerre intestine. L'accord global de transition en République démocratique du Congo, négocié par l'entremise de l'Afrique du Sud et signé à Pretoria le 16 décembre 2002, comprenait une feuille de route menant à des élections, une entente entre les parties belligérantes congolaises les engageant à faciliter la transition du pouvoir et un accord de désarmement⁸. L'entente sur le partage du pouvoir, connue sous le nom « 1+4 », a permis de stabiliser la politique du pays et a donné l'impulsion nécessaire pour désarmer plus de 200 000 combattants dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et rapatriement, et pour prendre des dispositions à l'égard des combattants étrangers dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation. Les réformes politiques, économiques et, plus tard, du secteur de la sécurité ouvrieraient donc la voie à la stabilité.

Application du mandat en vertu du chapitre VII

La résolution 1565 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 1^{er} octobre 2004, donnait à la MONUC un solide mandat l'autorisant, en vertu de l'article VII de la Charte, à recourir à la force préventive pour protéger les civils, rétablir la sécurité et désarmer les combattants. À ce mandat se sont ajoutées, au lendemain des élections nationales de 2006, les tâches suivantes :

- assurer la stabilité et la sécurité dans le pays;
- consolider la démocratie et faciliter l'efficacité de la gouvernance;
- participer au processus de paix dans la région⁹.

Le 1^{er} juillet 2003, Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, a donné au diplomate américain William Lacy Swing le rang de secrétaire général adjoint et l'a nommé représentant spécial du secrétaire général pour la République démocratique du Congo¹⁰. Swing a joué un rôle décisif dans la transition du pouvoir dans ce pays. C'est lui qui a formulé cette phrase qui caractériserait l'interaction fructueuse de la MONUC avec le pays hôte : « D'abord, on se bouche le nez, puis on demande justice. »

La stratégie portait sur trois fronts : un engagement sur le plan diplomatique par l'entremise du Comité international d'accompagnement de la transition; un engagement avec chacun des signataires de l'entente « 1+4 » sur le partage du pouvoir et avec la commission électorale; la collaboration

avec les autorités nationales pour contribuer au processus de désarmement, démobilisation et rapatriement. La mission de soutien militaire devait :

« empêcher que le processus de transition soit menacé, grâce à des opérations proactives, particulièrement dans l'Est, afin d'améliorer la sécurité et de créer des conditions favorables à la stabilité post-électorale et à la réduction de l'ingérence des réfractaires¹¹. »

Cela se traduisait par un plan de campagne militaire à trois volets (voir tableau 2). Il fallait :

- Contribuer aux processus de réforme du secteur de la sécurité en instruisant 18 brigades des forces armées congolaises et dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et rapatriement.
- Obliger les groupes armés à se rendre et à participer au processus de désarmement, démobilisation et rapatriement.
- Protéger le personnel et les installations des Nations Unies, la population en danger, et les frontières du pays contre l'entrée illégale de groupes armés.

Qui soutenir?

La question la plus cruciale qui se pose dans ce genre de situation est de savoir qui soutenir. Même si le gouvernement de transition avait un mandat, le président détenait d'importants pouvoirs et était souvent en conflit, directement ou indirectement, avec ses quatre vice-présidents, dont certains étaient très peu recommandables; l'un d'entre eux serait même inculpé pour crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale¹². Mais, comme ces chefs de milices avaient fait la paix avec le gouvernement, ils étaient « les seuls pions sur l'échiquier ». L'ONU devait se montrer neutre, encourageant les compromis et la conciliation entre les parties, tout en n'étant pas indifférente au conflit. Un des problèmes les plus sérieux qui s'est posé est survenu lorsque la Garde républicaine du président a attaqué la résidence du vice-président, Jean-Pierre Bemba, le 20 août 2006.

Malheureusement pour les forces gouvernementales, le chef de la mission onusienne et 12 membres du Comité international d'accompagnement de la transition étaient alors en visite chez Bemba et se sont trouvés « pris entre deux feux »¹³. Il était clair que l'ONU devait intervenir et avait l'autorité de le faire, et, quelques heures plus tard, la Brigade de l'Ouest de la MONUC et la

force de l'Union européenne (EUFOR) sont parvenues à faire cesser l'attaque et à convaincre les forces gouvernementales de se retirer. Les Nations Unies devaient veiller à ce que toutes les parties signataires du processus de paix reçoivent un appui impartial pour qu'elles aient une marge de manœuvre politique.

« La question la plus cruciale qui se pose dans ce genre de situation est de savoir qui soutenir. »

L'aide au gouvernement souverain

Consciente de la vulnérabilité et de la sensibilité du nouveau gouvernement face aux médias internationaux, la MONUC a choisi de ne pas le critiquer ouvertement. Le représentant

adversaires politiques du président. Plus tard, une fois ces véhicules rendus dans la capitale, à Kinshasa, les observateurs onusiens les ont constamment gardés à l'œil. On a aménagé des positions d'arrêt avec obstacles antichars pour empêcher le déploiement rapide des blindés au cœur de la

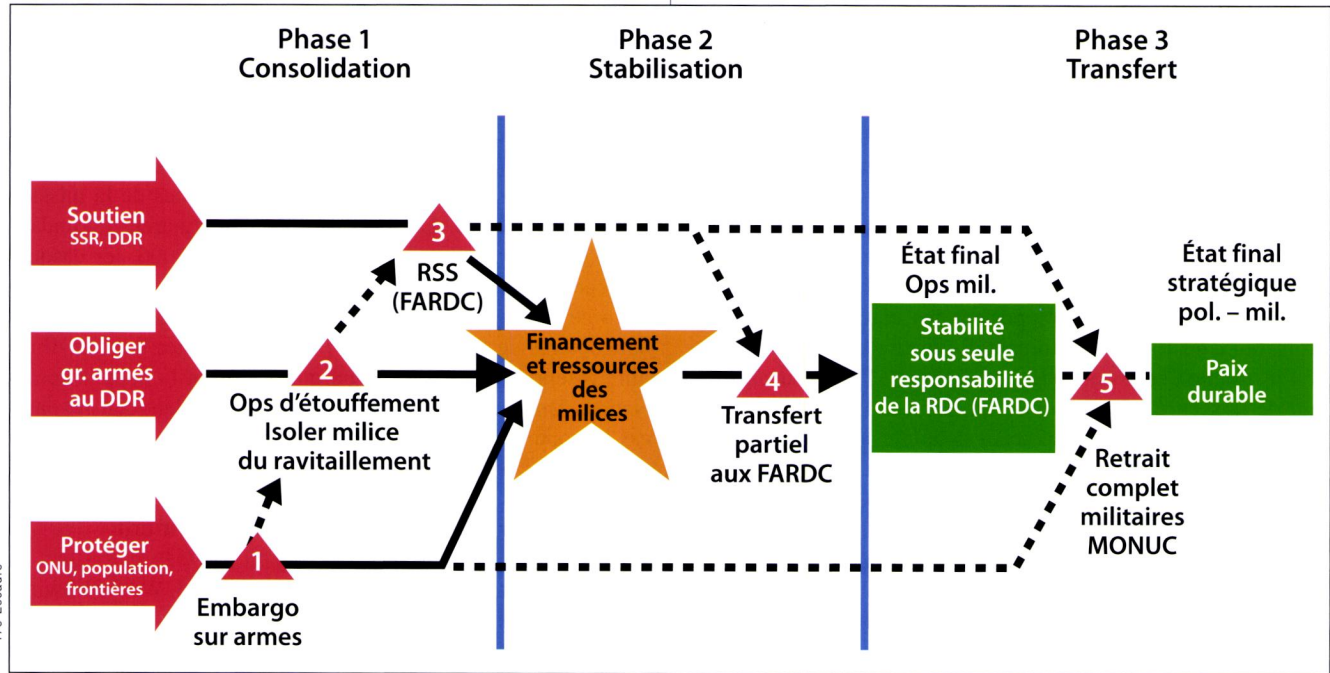


Tableau 2: Plan de campagne militaire

spécial du secrétaire général faisait tout, lui aussi, pour que les Nations Unies ne remplacent pas, mais aident le gouvernement. Comme il s'agissait du gouvernement souverain d'un pays qui venait de traverser une guerre et qui gardait de mauvais souvenirs du régime colonial, c'était la priorité. La MONUC a donc décidé de coopérer avec le gouvernement plutôt que de l'embarrasser publiquement. Au lendemain des soulèvements sanglants de la guerre civile à Kinshasa et du groupe politico-religieux Bundu Dia Kongo dans le Bas-Congo, la mission des Nations Unies a rapporté les résultats de ses enquêtes sur la situation des droits humains au gouvernement, et non à la presse. Et, même si elle a été vertement critiquée pour cette approche, l'ONU s'est assurée que ces enquêtes ne critiquent pas ouvertement le gouvernement. Le représentant spécial rencontrait les dirigeants du gouvernement à huis clos pour discuter de tous les aspects des violations présumées des droits de la personne.

Il ne faut pas défier directement le gouvernement

C'était un principe difficile à respecter, surtout quand on a appris que le gouvernement menait des opérations en sous-main. En septembre 2006, les observateurs des Nations Unies dans la ville portuaire de Matadi ont découvert qu'une cargaison de chars et de véhicules blindés de transport de troupes avait été débarquée dans un entrepôt du port. Le gouvernement, qui violait apparemment l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, a d'abord nié qu'il était propriétaire de ces véhicules, et a déclaré par la suite qu'il s'agissait d'une acquisition légitime effectuée par le gouvernement précédent. La MONUC considérait que ce matériel pouvait causer l'échec de la paix si la garde républicaine s'en servait contre les

ville, mais les règles d'engagement des casques bleus ne prévoyaient que l'autodéfense. Le lieutenant-général Gaye estimait que, si les forces de l'ONU s'attaquaient aux troupes gouvernementales, elles perdraient l'appui du gouvernement et que la mission échouerait. Il pensait avec justesse que les troupes gouvernementales n'ouvriraient pas le feu contre les casques bleus.

Il faut que le dialogue se poursuive : tant qu'on se parle, on ne s'entretue pas

À la suite du soulèvement armé d'août 2006, les dirigeants des factions belligérantes à Kinshasa ont signé un accord de cessez-le-feu et se sont entendus sur deux mesures essentielles. Une équipe de vérification composée de membres de la MONUC, de l'EUFOR, de la police nationale congolaise, des forces armées de la République démocratique du Congo et de représentants des parties en guerre, patrouillerait le centre-ville de Kinshasa pour faire respecter l'accord, et une Commission conjointe a été mise sur pied pour enquêter sur les causes des hostilités¹⁴. Le dialogue direct et quotidien entre les parties concernées permettait de poursuivre les discussions sur les principaux points à l'ordre du jour et de s'assurer qu'un mécanisme d'enquête pourrait examiner les affirmations de chaque partie. Grâce à cet « engagement rapproché », toutes les allégations étaient traitées et les rumeurs ne devenaient pas incontrôlables. Les patrouilles et enquêtes conjointes, ainsi que les réunions de vérification se sont poursuivies pendant quelques mois et ont cessé en décembre, après la constitution du gouvernement national au deuxième tour de scrutin. Durant ce temps, elles ont maintenu la paix à Kinshasa.

Il faut prendre des mesures pour protéger la population

Bien qu'un mandat en vertu du chapitre VII permette et *demande* même aux Nations Unies d'agir quand des civils sont menacés de violences physiques, les casques bleus étaient très dispersés en République démocratique du Congo, trop éparpillés pour réagir de manière efficace dans tout le pays. Ce qui compliquait encore davantage leur travail, c'était que les principaux auteurs de violations des droits humains étaient membres des institutions nationales de sécurité, plus précisément des forces armées et de la police nationales. L'ONU n'avait pas le pouvoir d'arrêter ces personnes et toute intervention l'aurait mise en conflit direct avec le gouvernement. Par conséquent, la MONUC s'est arrangée pour tenir le gouvernement responsable en lui rapportant les cas de violation des droits humains tout en s'efforçant d'y mettre fin par l'entremise de l'instruction et des opérations conjointes. La réforme du secteur de la sécurité, bien qu'elle fût la pièce maîtresse du plan, prendrait des années mais pouvait déjà être lancée grâce à des mesures prises conjointement par les forces des Nations Unies et de la République démocratique du Congo. Ces forces ont bâti une doctrine commune, axée non seulement sur le commandement et le contrôle et sur le soutien logistique des opérations, mais surtout sur les moyens de faire cesser les abus partout où ils étaient rapportés. L'armée et la police nationale congolaises étaient tenues d'intervenir, de procéder aux arrestations et d'enquêter sur tous les cas de violation des droits humains qui avaient été notés. De plus, les cas d'abus rapportés par les observateurs militaires ou les organisations non gouvernementales étaient officiellement transmis chaque mois au gouvernement. Malheureusement, ces listes étaient toujours assez longues et les autorités prenaient rarement des mesures.

Il faut comprendre que la neutralité n'est pas l'impartialité

Être *neutre* signifie que l'on reste à ne rien faire en disant : « Ça n'a rien à voir avec moi », tandis qu'être *impartial* veut dire qu'on observe la situation, qu'on l'évalue et qu'on passe à l'action¹⁵. » Les forces de l'ONU sont impartiales mais pas neutres. Quand les Nations Unies ont bluffé sans intervenir, comme à Bukavu et à Bunia en 2003, des centaines de personnes sont mortes et les émeutes qui ont éclaté dans la capitale, à plus de 1500 kilomètres de là, ont menacé la sécurité du personnel international et ébranlé les fondations de la mission des Nations Unies. Lorsque la milice de Laurent Nkunda a lancé une opération semblable en décembre 2006, les casques bleus sont intervenus rapidement et sans hésitation avec toute la force militaire de la brigade indienne, ce qui incluait des hélicoptères de combat MI-24 *Hind*, pour éviter la perte d'une ville essentielle. Dans les jours qui ont suivi, la popularité des Nations Unies a atteint un sommet sans précédent dans le pays, car la population avait vu les casques bleus intervenir pour la protéger.

Il faut aider la direction du gouvernement

Le représentant spécial du secrétaire général, William Swing, et le lieutenant-général Gaye avaient soin de ne pas être amenés à résoudre des problèmes pour le gouvernement. En revanche, ils participaient aux mesures prises par le gouvernement. Les opérations militaires étaient entreprises conjointement et, même si les Nations Unies avaient à fournir un soutien logistique supplémentaire aux forces armées congolaises, la MONUC n'agissait pas indépendamment de celles-ci dans les opérations menées contre les milices. Quand on lui a demandé d'intervenir contre le général Nkunda au Nord-Kivu, elle n'est



Reuters RTR1UT3

Des policiers montent la garde auprès d'un hélicoptère léger des soldats de la MONUC après un atterrissage d'urgence au village d'Iga Barrière, près de Bunia, le 1er novembre 2006.

pas passée unilatéralement à l'action car cela aurait exposé le personnel de l'ONU et des ONG aux attaques des forces rebelles et entraîné une escalade militaire alors qu'un compromis politique s'imposait. Elle n'a pas *communiqué* avec les chefs des forces rebelles et ne les a pas *rencontrés* sans l'accord et l'aide du gouvernement national.

Il faut intervenir si nécessaire et ne pas échouer

À plusieurs occasions, la MONUC a dû agir à l'encontre des volontés du président pour assurer la paix et la stabilité. Elle est intervenue pour sauver des vies dans la population locale, pour empêcher l'escalade de la violence et pour que la passation des pouvoirs aux autorités civiles se fasse correctement. Au cours des années de violence et de soulèvements sanglants, le gouvernement avait été enclin à envoyer son armée mal entraînée pour résoudre des troubles que ses forces policières n'arrivaient pas à contenir, ce qui ne faisait qu'exacerber la situation et déclencher une escalade de troubles et d'interventions militaires trop musclées. La MONUC a donc dû envoyer des militaires et des policiers (spécialistes du contrôle des foules) dans divers points chauds du pays, de Kinshasa au Bas-Congo, à l'est, et à Mbuji-Mayi, dans l'intérieur. L'arrivée des casques bleus avait un effet apaisant. Aucune des parties n'ouvrait le feu sur les forces des Nations Unies et les affrontements cessaient. La phase finale des interventions consistait à ouvrir des enquêtes sur les violations des droits humains

le plus tôt possible après les événements. Ces enquêtes, qui révélaient souvent des problèmes systémiques au sein des forces de sécurité, constituaient les seuls rapports impartiaux sur lesquels toutes les parties au gouvernement pouvaient se baser pour prendre des mesures. Les événements de 2003 avaient clairement montré que, si l'ONU décidait d'intervenir, elle devait le faire avec une force de feu, un mandat et un entraînement suffisants pour maîtriser la situation. L'arrivée des forces armées de l'Union européenne en 2006 pour collaborer au processus électoral a montré sans équivoque que cette leçon avait été retenue.

Emploi des réserves de la force onusienne et communication des intentions

Étant donné la superficie de la République démocratique du Congo et le petit nombre d'effectifs des Nations Unies, la MONUC a souvent été obligée d'envoyer les réservistes de ses forces et les réserves divisionnaires dans diverses parties du pays, d'un point chaud à un autre, pour rétablir la paix et la stabilité. Il fallait au moins 36 heures pour déplacer d'urgence un bataillon d'une région à l'autre et, compte tenu de l'état épouvantable du réseau routier, les transports de troupes se faisaient presque toujours par voie aérienne. L'arrivée des casques bleus endiguait la violence au sol, mais ceux-ci débarquaient souvent trop tard, après que les pires escarmouches s'étaient produites. Afin de réduire les délais, la MONUC communiquait



Des Casques bleus prennent position à Goma le 12 décembre 2007.

Reuters RTX40BE

fréquemment les mouvements de troupes au gouvernement et lorsque c'était possible elle déployait d'avance ses effectifs dans les zones où des affrontements étaient prévus. C'était bien sûr une « arme à double tranchant » car, une fois les troupes engagées, peu d'effectifs supplémentaires pouvaient être réunis pour reconstituer de nouvelles réserves. Les mouvements des réserves sont donc devenus le centre de l'attention des milices et du gouvernement. Heureusement, il n'y avait qu'une seule crise à la fois durant cette période.

Usage des opérations d'information

Un des problèmes posés par le travail dans un quartier général multinational de l'ONU qui employait de nombreux citoyens congolais était qu'il s'avérait très difficile de garder un secret. Aucune fréquence radio ni ligne téléphonique n'était sécurisée par cryptage et l'on pensait généralement que le service national du renseignement surveillait de près les communications onusiennes. Sachant cela, la MONUC a entrepris des opérations d'information afin d'influer sur le cours des événements en permettant la divulgation de renseignements clés, particulièrement en ce qui avait trait aux mouvements des forces de réserve. Par exemple, elle a révélé qu'elle comptait envoyer un contingent au parc national de la Garamba, juste au sud de la frontière soudanaise, pour influencer le mouvement des forces de la guérilla sectaire, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et les encourager à adhérer au processus de paix. Bien que le déploiement n'ait pas eu lieu, l'annonce d'une opération imminente a eu l'effet désiré : contenir l'armée rebelle et favoriser le processus de paix.

Conclusion

Si le succès d'une mission peut se mesurer à ses effets, l'application de la « puissance douce » s'est révélée efficace en République démocratique du Congo durant les années critiques de transition, de 2005 à 2007, car elle a apporté la paix et permis la tenue dans ce pays des premières élections libres et démocratiques en 40 ans. L'application de cette puissance exigeait non seulement l'engagement soutenu de tous les principaux acteurs politiques et l'appui de la communauté internationale, mais aussi une analyse soignée des besoins et de l'évolution du gouvernement naissant. Cela a permis à la mission de l'ONU de poursuivre ses objectifs d'établissement et de

consolidation de la paix sans avoir à gérer des crises locales. Il fallait que la campagne militaire destinée à soutenir la stratégie onusienne de reconstruction de la nation soit habile mais énergique. Des leçons claires se dégagent de cette campagne, qui pourraient aider à l'avenir la conduite de missions menées en vertu du chapitre VII sur le continent africain.

RMC



L'auteur, Larry Aitken, alors qu'il était colonel, avec un jeune ami.

photo du MDN IS2007-0358

NOTES

1. Inter-nation Crisis Group : Africa Briefing n° 25, Nairobi/Bruxelles, 12 mai 2005.
2. Coghlan *et al.*, « Mortality in the Democratic Republic of the Congo: An Ongoing Crisis », <<http://www.theirc.org/resources/2007/2006-7>>, consulté le 20 octobre 2008.
3. Communiqué de presse SC/6711, « Le Conseil de sécurité autorise le déploiement de personnel de liaison dans les capitales des États signataires de l'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo ».
4. S/RES/1291 (2000), Résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, « Situation concernant la République démocratique du Congo ».
5. Virgil Hawkins, « History Repeating Itself: The DRC and the UN Security Council », *African Security Review*, vol. 12, n° 4 <<http://www.issaf-rica.org/Pubs/ASR/12No4/Content.html>>, consulté le 28 octobre 2008.
6. <<http://monuc.unmissions.org>>, consulté le 20 octobre 2008.
7. Notes prises par l'auteur lors d'une rencontre avec le département des opérations de maintien de la paix de l'ONU au quartier général de la MONUC.
8. Inter-nation Crisis Group, African Report n° 108, 27 avril 2008.
9. <<http://www.un.org/Depts/dpko/missions/monuc/monucDrs.htm>>, consulté le 28 octobre 2008.
10. <<http://www.un.org/News/press/srsg/africa.htm>>, consulté le 28 octobre 2008.
11. <<http://monuc.unmissions.org>>, consulté le 20 octobre 2008.
12. <<http://www.afriquejet.com/news/africa-news/international-criminal-court-indicts-former-drc-congo-leader-2009061729891.html>>, consulté le 18 novembre 2008.
13. Notes prises par l'auteur lors d'une réunion de l'équipe de gestion de crise, le 20 août 2006.
14. Department of Foreign Affairs, Republic of South Africa, Internal Question Paper No. 26, 2006, <<http://www.dfa.gov.za/docs/2006pp/pg161w.htm>>.
15. Major-général P. Cammaert, *Learning to use Force on the Hoof in Peacekeeping*, <http://www.issaf-rica.org/dynamic/administration/file_links/MONUCSITREPAPR07.PDFlink>.



photo du NORAD IMG_2396 par le capitaine Corey Mask

Un CF-18 *Hornet* des Forces canadiennes escorte un B-52 de l'armée de l'air américaine au cours du récent exercice *Amalgam Dart*.

LE PARTENARIAT NORD-AMÉRICAIN POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ : LE CANADA OBTIENDRA-T-IL LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ AU PRIX DE SA SOUVERAINETÉ ET FINIRA-T-IL ALORS PAR ÊTRE MILITARISÉ?

par Tracy Thibault

Introduction

Un professeur canadien en économie a récemment écrit un article dans lequel il affirme que l'ordre du jour secret du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité est « de militariser les institutions civiles et de détruire le gouvernement démocratique. [...] en définitive, ce que cachent les beaux discours, c'est que le Canada cessera d'être une nation »¹. Intriguée par ces déclarations, j'ai décidé d'en faire l'objet d'une recherche complémentaire dans le cadre de mes études en sécurité intérieure.

Ce faisant, j'ai découvert que plusieurs mesures de sécurité bilatérales et binationales² ont été mises en place au cours des dix dernières années; et, apparemment, les Canadiens craignent de plus en plus que ces mesures aient des effets négatifs sur la souveraineté de leur pays.

Les questions de faits et de légalité sont au cœur du rapport entre la sécurité et la souveraineté. Le Canada, assujéti à la loi britannique, a peu à peu pris sa destinée en main à partir de la Confédération, en 1867. L'élément clé de la souveraineté au sens juridique est qu'il s'agit du droit exclusif d'exercer l'autorité politique sur une zone géographique donnée. La compétence est le droit et le pouvoir d'interpréter et d'appliquer la loi³. Pour qu'un État détienne ce pouvoir sur son territoire, il faut qu'il occupe et contrôle ce territoire en y exerçant continuellement son autorité. On peut donc dire que, pour défendre sa souveraineté, le Canada doit assurer la surveillance et la

Tracy Thibault, *réserviste des Forces canadiennes*, était récemment en congé de formation à Colorado Springs, au Colorado. Ses études portent sur la sécurité intérieure et la protection de la population.

Mme Thibault détient un grade d'associé et un baccalauréat en sciences. Elle est actuellement inscrite au programme de maîtrise en gestion de la sécurité intérieure à Long Island University.

protection de son territoire. Selon ce raisonnement, la souveraineté d'un pays, son développement constant et sa sécurité sont intimement liés.

La sécurité

Qu'entend-on par sécurité? Dans sa forme la plus simple, la sécurité est synonyme de protection. Les besoins en matière de sécurité et les mesures prises changent sans cesse en fonction des menaces imminentes. Les mesures prises aujourd'hui ne seront vraisemblablement pas celles que nos enfants adopteront. Dans un monde où vie privée et sécurité sont souvent antinomiques, il s'agit de respecter un équilibre tout en gardant à l'esprit la protection du pays et la sécurité de la population⁴.

L'un des éléments importants à retenir lorsqu'on parle de souveraineté est que les catastrophes naturelles et d'origine humaine (armes de destruction massive, terrorisme), le réchauffement climatique ou les maladies ne connaissent pas de limites territoriales. Les attentats du 11 septembre ont causé l'un des effets les plus nuisibles sur l'économie canadienne. En matière de sécurité nationale, la leçon la plus claire qui a été tirée au cours des dix dernières années est que la coopération multinationale est le meilleur moyen de contrer les menaces transnationales. Seule une coopération à très grande échelle permettra de faire face aux conflits régionaux, à la prolifération des armes, aux désastres environnementaux et même au crime organisé et au commerce clandestin⁵. L'efficacité des mesures de sécurité repose sur l'étroitesse de la coopération et sur la qualité de la communication et de la coordination entre divers organismes nationaux et internationaux.

Comme le Canada et les États-Unis sont voisins, qu'ils ont des valeurs et des institutions communes, et qu'ils ont signé de nombreuses ententes en matière de défense et de sécurité, ils ont formé une alliance naturelle. Ils ont conclu plus de 252 ententes bilatérales dont 67 traités portant sur la

défense, comme le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord; il existe 214 protocoles d'entente entre le ministère de la Défense nationale et le département de la Défense. Pourtant, malgré ces liens étroits, ils sont toujours restés souverains. Dans le nouveau climat de sécurité où le terrorisme est une menace constante, il est impératif pour la stabilité du continent de renforcer les relations bilatérales de défense.

Depuis le 11 septembre 2001, les deux pays ont eu recours à beaucoup de moyens pour restructurer les institutions de défense et de sécurité et redistribuer les actifs afin de mieux contrer les menaces existantes. Ils ont pris les mesures nécessaires pour créer un front multinational contre les terroristes et les pays qui les soutiennent. Cela a demandé une coordination et des mesures internationales pour faciliter les activités antiterroristes comme la collecte et le partage de renseignements et la coopération avec les autres pays en matière de sécurité. Comme les deux pays ont de nombreux intérêts stratégiques en commun, toute mesure prise par le Canada pour se protéger a de fortes chances de servir les intérêts américains en matière de sécurité nationale et vice versa.

Le premier ministre canadien, Paul Martin, le président mexicain, Vicente Fox, et le président George W. Bush ont signé le Partenariat pour la sécurité et la prospérité le 23 mars 2005 dans le but suivant :

« Adopter une approche commune en matière de sécurité afin de protéger l'Amérique du Nord contre les menaces externes, de prévenir et de contrer les menaces à l'intérieur du continent, et d'assurer davantage la sécurité et l'efficacité des activités commerciales transfrontalières légitimes à faible risque »⁶.

Plus de 300 mesures sont destinées à harmoniser les politiques nord-américaines sur les aliments, les médicaments, la sécurité, l'immigration, les réfugiés, les industries manufacturières, l'environnement et la santé publique. Leurs objectifs fondamentaux sont les suivants :

- coordonner les mesures de sécurité afin de mieux protéger les citoyens contre le terrorisme et la criminalité transnationale et renforcer la sécurité en matière de transport de personnes et de marchandises légitimes;
- donner plus de débouchés économiques aux Nord-américains en accroissant la compétitivité des entreprises nord-américaines sur le marché mondial, en simplifiant les formalités administratives et en fournissant aux consommateurs de nouveaux produits moins chers et sans danger;
- prendre ensemble plus de mesures pour combattre les maladies infectieuses et réagir plus efficacement aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine afin d'améliorer la qualité de vie des Nord-

«Les équipes sont formées de représentants du Canada et des États-Unis. »



américains, de protéger les peuples et l'environnement de l'Amérique du Nord et d'accroître la sécurité des consommateurs.

Ces objectifs montrent à quel point cette entente est axée sur l'interopérabilité⁷, qui augmenterait l'efficacité, réduirait les lacunes des renseignements et permettrait à l'Amérique du Nord de mieux régler les questions que posent la sécurité, l'économie et le marché dans le monde. Selon cette entente, la coopération entre le Canada et les États-Unis pour la sécurité intérieure est absolument vitale pour ces deux pays, qui sont confrontés à de nombreux problèmes identiques en matière de sécurité intérieure et collaborent très souvent malgré leurs différences sur les plans organisationnel et juridique. Toujours selon cette entente, comme les questions de sécurité n'ont pas de frontières et dépassent les limites territoriales nationales et institutionnelles, il est essentiel d'avoir une bonne planification d'urgence conjointe et mixte, c'est-à-dire bilatérale, binationale et multipartite. Le plan de travail pour la sécurité comporte 10 objectifs et 10 groupes de travail :

- Sécurité des voyageurs
- Sécurité des marchandises
- Simplification des formalités aux frontières
- Sécurité aérienne
- Sécurité maritime
- Application de la loi Collaboration des services du renseignement
- Bio-protection
- Gestion des urgences
- Science et technologie

Les groupes d'experts participant à ce plan travaillent sur :

- Le commerce électronique et les technologies de l'information et des communications
- L'énergie
- L'environnement
- Les services financiers
- Les systèmes réglementant les aliments et l'agriculture
- La santé
- Les produits manufacturés et la compétitivité sectorielle et régionale

- La circulation des biens
- Le transport

Le Partenariat couvre les mesures de sécurité les plus récentes. Il repose sur le principe que la prospérité est tributaire de la sécurité. Alors, pourquoi cette entente entre trois grands pays, qui témoigne de leur foi dans la liberté, l'égalité des chances économiques et les solides institutions démocratiques soulève-t-elle la controverse?

Michel Chossudovsky, professeur d'économie à l'Université d'Ottawa et responsable du contenu de GlobalResearch.ca, conteste cette entente : « l'objectif réel sous-jacent du Partenariat pour la sécurité et la prospérité est



La doctoresse Ethel Palacios du ministère de la Santé du Mexique, William Horne du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada et Francisco Averhoff du Center for Disease Control des États-Unis discutent de questions qui les préoccupent tous lors de la Conférence trinationale sur l'influenza pandémique qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 2007.

photo du NORAD/USNORTHCOM (1) prise lors de la Conférence trinationale sur l'influenza pandémique

de militariser les institutions civiles et de détruire la démocratie. [...] le contrôle du territoire du Canada fait partie du programme géopolitique et militaire des États-Unis »⁸.

Si la théorie de M. Chossudovsky est juste, il faudrait que le ministère canadien et le département américain de la Défense prennent les mesures prévues par l'entente. Or, seules 31 entreprises requièrent leur aide, et 2 seulement sont dirigées par eux. Elles relèvent de l'objectif n° 9 du Partenariat :

Objectif n° 9 : conception et adoption d'une approche commune pour protéger les infrastructures essentielles et réagir aux incidents terroristes transfrontaliers et, le cas échéant, aux catastrophes naturelles. En matière de protection des infrastructures essentielles, il s'agit avant tout de concevoir des stratégies et des programmes de protection et d'intervention dans les domaines jugés prioritaires par les trois parties, notamment l'énergie, les barrages, les télécommunications,

le nucléaire, le matériel radiologique, la protection des infrastructures de défense et les systèmes informatiques.

Cet objectif porte sur une approche commune mais ne reflète pas l'intention de « militariser » un pays. Si la militarisation est le processus selon lequel une société fait tout pour user de violence, demander aux militaires d'aider un organisme à mettre des dispositifs en place n'a rien à voir avec elle, surtout si aucune armée n'a d'autorité sur l'autre pays.

M. Chossudovsky soutient également que le Canada cessera de fonctionner comme une nation et perdra donc sa souveraineté. Il appuie cette affirmation sur les trois hypothèses suivantes, sur lesquelles je vais me pencher :

- des agents américains contrôleront les frontières canadiennes et transmettront des renseignements confidentiels sur les Canadiens au département de la Sécurité intérieure;
- les troupes et les forces spéciales américaines pourront entrer au Canada en vertu d'une entente binationale;
- les citoyens canadiens pourront se faire arrêter par des agents américains agissant au nom de leurs homologues canadiens et vice versa.

Première hypothèse : des agents américains contrôleront les frontières canadiennes et transmettront des renseignements confidentiels sur les Canadiens au département de la Sécurité intérieure.

La frontière entre le Canada et les États-Unis, qui est la plus longue du monde et qui est entièrement démilitarisée, s'étend sur plus de 8 000 kilomètres. Des tonnes de marchandises, ce qui représente des milliards de dollars, et des milliers de personnes la traversent chaque jour. La circulation transfrontalière fait depuis longtemps l'objet d'une étroite coopération entre les deux pays.

L'Agence des services frontaliers du Canada, chargée des programmes douaniers, jadis sous la tutelle de l'Agence des douanes et du revenu, assume les fonctions de renseignement, d'interdiction et d'exécution de la loi, jadis assumées par Citoyenneté et

« M. Chossudovsky soutient également que le Canada cessera de fonctionner comme une nation et perdra donc sa souveraineté. »

Immigration Canada, et est responsable de l'inspection initiale des importations aux ports d'entrée, service jadis assuré par l'Agence d'inspection des aliments. Le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada ont eux aussi des responsabilités en matière de services douaniers et de sécurité frontalière.

Aux États-Unis, le département de la Sécurité intérieure, chargé d'empêcher l'entrée de terroristes, de protéger les frontières et de faire appliquer les lois sur l'immigration, a recours aux services des douanes et de la protection des frontières pour l'aider à protéger les frontières. Le département de la Défense apporte son concours au département de la Sécurité intérieure et aux autres organismes fédéraux, étatiques ou régionaux. Il arrive aussi que des organismes d'application de la loi de pays étrangers fassent appel à lui.

Quant à l'échange de renseignements personnels, des ententes officielles, comme l'accord de sécurité générale d'information Canada-États-Unis (1962) et la Loi sur la sécurité publique du Canada (2004), permettent aux responsables du renseignement et de l'immigration et aux autorités policières d'échanger des renseignements avec leurs homologues américains suivant des procédures officielles. Cette collaboration entre les deux pays n'a rien à voir avec le Partenariat pour la sécurité et la prospérité. Elle existe depuis des années.

Les équipes intégrées de la police des frontières sont un bel exemple de collaboration. Ce dispositif mis en place vers la fin des années 1990 comporte de multiples facettes. Les équipes sont formées de représentants du Canada et des États-Unis. La première équipe, mise sur pied près de Chilliwack, en Colombie-Britannique, comprenait des représentants de la



L'honorable Peter MacKay, ministre de la Défense nationale du Canada, le secrétaire à la Défense des États-Unis, Robert M. Gates, et le commandant en chef du NORAD/USNORTHCOM, le général Victor E. Renault, inaugurent le nouveau centre de commandement à la base aérienne de Peterson, au Colorado, le 13 mai 2008.

GRC ainsi que des agents de la patrouille frontalière et du service des douanes américaines. En avril 2001, ce dispositif a reçu du gouvernement du Canada des fonds destinés à des mesures de sécurité publiques et antiterroristes. Il a été approuvé par les gouvernements fédéraux des deux pays. La Déclaration sur une frontière intelligente du 12 décembre 2001 a officiellement reconnu son expansion. Cette entente comportait un plan d'action de 32 points s'articulant autour de quatre grands axes : la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures, l'échange d'information et la coordination pour atteindre ces objectifs⁹. Elle comprend toutes sortes de mesures prises séparément ou conjointement, qu'utiliseront les deux pays conformément à leurs lois sur le respect de la vie privée. Son but principal est de faciliter l'échange des renseignements entre le Canada et les États-Unis et de sensibiliser davantage les deux pays à la sécurité des frontières.

Depuis leur création, les équipes intégrées de la police des frontières ont dépisté un certain nombre de cas de sécurité nationale, perturbé les activités du crime organisé, confisqué de la drogue, des armes et du tabac et intercepté des réseaux de criminels qui tentaient de faire passer clandestinement des immigrants au Canada et aux États-Unis. Les renseignements sont recueillis et partagés par tous les partenaires de ces équipes dans le plus grand respect des lois, des règlements et des politiques au moyen des protocoles en place. Actuellement, au Canada, l'Agence des services frontaliers et la GRC dirigent de concert les équipes intégrées de la police des frontières. Six partenaires nationaux gèrent ensemble ces équipes : au Canada, la GRC, l'Agence du revenu, Citoyenneté et Immigration; aux États-Unis, la patrouille des frontières, le service des douanes et la garde côtière. Les opérations terrestres sont menées avec la coopération de tous les organismes chargés de l'application de la loi dans la région en question. Ces équipes couvrent 15 secteurs géographiques le long de la frontière entre les deux pays, et la GRC les a déployées à 23 endroits stratégiques dans ces régions¹⁰.

Soulignons qu'aucun ordre, aucune directive ou aucune entente exceptionnels au sein de ces organismes ne permet le contrôle des frontières de l'autre pays. De plus, aucun dispositif du Partenariat pour la sécurité et la prospérité ne permet aux agents ou au personnel militaires des États-Unis de contrôler les frontières canadiennes. Aux États-Unis, la loi sur l'insurrection (10 U.S.C.331-335) et la loi Posse Comitatus (18 U.S.C.1385) limitent considérablement le rôle que peut jouer l'armée en matière d'application de la loi à l'échelle nationale.

Bien avant les attentats du 11 septembre 2001, le Canada et les États-Unis échangeaient des renseignements sur une multitude de questions et de personnes en vertu de diverses ententes. Leurs services de renseignements se sont transmis pendant des années des renseignements confidentiels sur des personnes et des organisations représentant un danger pour la sécurité nationale ou impliquées dans d'autres activités criminelles. On oublie souvent que les renseignements confidentiels sur quelqu'un qui n'est pas une menace ou n'est pas impliqué dans des activités illégales ne sont pas divulgués. La protection de cette information vise à assurer la sécurité des

citoyens dans leurs pays respectifs. Le rôle du Partenariat pour la sécurité et la prospérité en matière de contrôle frontalier est d'aider à mettre en place des approches intégrées et de collaboration pour protéger l'Amérique du Nord contre les menaces externes et non de contrôler les frontières d'une autre nation.

Deuxième hypothèse : les troupes et les forces spéciales américaines pourront entrer au Canada en vertu d'une entente binationale.

En mars 1968, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente sur les mouvements transfrontaliers temporaires de leurs forces terrestres. Cette entente, signée il y a plus de 40 ans, prévoit que, pour les questions de défense mutuelle, les armées de terre d'un pays puissent circuler temporairement sur le territoire de l'autre avec le moins de formalités ou de délais possibles. Cet accord, selon lequel a été établi le protocole permettant la circulation des forces terrestres, a été utilisé au fil des ans à des fins d'exercices, de visites et d'aide militaire. De plus, la Convention sur le statut des forces armées, un accord international important, régit le statut des forces armées, des éléments civils de ces forces et de leurs dépendants, lorsque des militaires ou des civils servent sur le territoire d'un autre pays en vertu d'une entente. Cette convention de l'OTAN, signée à Londres le 19 juin 1951, régit les rapports entre ses membres lorsque l'un d'entre eux doit circuler sur le territoire d'un autre pays souverain¹¹. Les soldats sont sous l'autorité du pays qui les reçoit une fois qu'ils ont traversé sa frontière.

Voici quelques exemples de mobilisation des groupes d'intervention d'urgence du Canada et des États-Unis : l'inondation de la rivière Rouge en 1998, la tempête de verglas en 1998, les attentats du 11 septembre, la pandémie du syndrome respiratoire aigu sévère en 2003, la panne de courant de 2003 et l'ouragan Katrina en 2005, qui a donné lieu à la plus grande opération d'aide militaire déployée jusqu'ici du Canada aux États-Unis.

En ce qui concerne la traversée de la frontière par des troupes américaines, M. Chossudovsky écrit : « avec la création du Partenariat pour la sécurité et la prospérité en décembre 2002, un "plan d'assistance civile" a été mis sur pied »¹². Il se réfère à la proposition du Groupe de planification binational. Ce groupe, créé par le ministère des Affaires étrangères du Canada et le département d'État des États-Unis en décembre 2002 en vertu d'une entente de coopération militaire améliorée, a été dissous au début de 2006. Il était chargé de revoir tous les plans de défense et les ententes binationales et de chercher des moyens d'améliorer la planification militaire, l'état de préparation et l'aide aux autorités civiles. Ses rapports portaient sur l'échange des renseignements autorisé par les lois nationales et effectué dans le cadre de l'interopérabilité et *non* de l'intégration.

Dans ce cas-ci, le rôle du Partenariat pour la sécurité et la prospérité serait d'aider à mettre en place des mesures conjointes intégrées pour protéger contre les menaces des infrastructures essentielles communes, et d'établir des protocoles sur l'assistance mutuelle en cas d'urgences en matière de santé publique, en cas de pandémie de grippe par exemple.

Bien que le plan d'assistance civile n'ait pas encore été signé, il prévoit une approche conjointe et décrit dans ses grandes



Defensimager, Mil 07512 - F-2902B-160 photo du sergent d'état-major de l'USAF Ricky A. Bloom

Dans le cadre de l'exercice conjoint *Ardent Sentry* du NORAD/USNORTHCOM, axé sur le soutien aux autorités civiles, des militaires aident une victime d'explosion à traverser une ligne de décontamination simulée.

lignes la façon d'aborder une demande d'aide au cas où surviendrait un problème économique ou de sécurité pouvant affecter le pays voisin. Le Partenariat et le plan d'assistance civile facilitent l'aide mutuelle et binationale. Toutefois, c'est l'entente binationale de 1968 sur les mouvements transfrontaliers qui a force exécutoire. Le Partenariat, en vigueur depuis 2005 seulement, est une entente qui porte sur la planification d'urgence ainsi que sur les communications et la collaboration tridirectionnelles. Comme l'entente binationale existe depuis plus de 40 ans et que le Partenariat n'en est qu'à ses débuts, on peut conclure qu'il n'a certainement pas causé la dégradation de la souveraineté du Canada.

Troisième hypothèse : les citoyens canadiens pourront se faire arrêter par des agents américains agissant au nom de leurs homologues canadiens et vice versa.

Dans un pays étranger, nous devons nous soumettre aux lois et règlements de ce pays, qui peuvent différer de ceux de notre pays et ne pas nous offrir la même protection. Ceux qui

enfreignent les lois d'un pays, même à leur insu, peuvent être expulsés, arrêtés ou emprisonnés.

En 1999, le Canada a promulgué une loi sur l'extradition, qui remplaçait une législation en vigueur depuis 1877. Il peut maintenant effectuer des extraditions non seulement vers d'autres pays, mais aussi vers des organismes internationaux comme les tribunaux internationaux jugeant les crimes de guerre. Il peut aussi gérer les extraditions au cas par cas, qu'un traité d'extradition soit en vigueur ou pas. Toutefois, il doit toujours y avoir un accord entre le Canada et le pays vers lequel est extradé l'individu, qu'il s'agisse d'un traité, d'une convention multilatérale ou d'une entente portant sur une personne. Le droit de l'extradition est unique, car il englobe le droit pénal, le droit législatif et le droit international¹³.

Le Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, ratifié en 1976 et modifié en 1988 et 2003, établit les règles qui régissent la saisie et le caractère suffisant des preuves ainsi que les arrestations, notamment les arrestations *provisaires*. Il encourage la coopération entre les autorités exécutives des deux pays.

Aux termes du Partenariat pour la sécurité et la prospérité, les responsables de l'immigration et de l'arrestation de fugitifs aux États-Unis et au Mexique doivent constamment coopérer afin de faire appliquer la loi. Les équipes intégrées de la police des frontières peuvent analyser les renseignements recueillis par les agences frontalières concernant les activités transfrontalières illégales et agir en conséquence. Ces équipes travaillent de concert pour identifier les personnes ou les organisations qui présentent une menace pour la sécurité nationale ou qui sont impliquées dans le crime organisé, afin d'enquêter sur leur compte ou de leur interdire le passage, mais elles n'ont aucune compétence juridique hors de leur pays.

Conclusion

Le Partenariat pour la sécurité et la prospérité requiert une communication continue entre des experts pour accroître la sécurité et la prospérité de chaque pays membre. Il ne modifie en rien les processus législatifs de ces pays.

Le présent article s'est penché sur les trois hypothèses avancées par M. Chossudovsky pour contester les dispositifs et les objectifs de ce partenariat et n'a pu justifier les arguments invoqués. En dehors du cadre du Partenariat, les Canadiens peuvent toutefois, comme le dit M. Chossudovsky, être arrêtés par des agents américains agissant de concert avec leurs homologues canadiens.

Les débats portant sur la sécurité sont inévitables dans tous les pays, car la protection et la sécurité sont des besoins fondamentaux, et même des *droits*, pour chaque citoyen. La sécurité nationale est désormais de nature multidimensionnelle, car elle concerne toutes sortes de menaces, conventionnelles et non conventionnelles, pesant sur la société tout entière. La sécurité nationale n'est pas seulement, loin de là, une question d'intégrité territoriale ou de souveraineté nationale, dans le sens habituel de ce terme. Il s'agit en fait de trou-

ver la meilleure solution pour résoudre les problèmes de sécurité d'un pays tout en respectant sa spécificité. Au fil des années, la distinction entre sécurité intérieure et extérieure

Pour maintenir et renforcer la souveraineté de nos pays, la collecte de renseignements et l'échange des données sont essentiels, et les ententes mutuelles et officielles seront le fer



photo du MDN IMG_0453

Des militaires à bord du NCSM *Toronto* pratiquent une manœuvre de sauvetage en mer au cours d'un exercice canado-américain mené au large de Halifax en 2008.

s'est estompée. Si l'on examine la place qu'occupe l'Amérique du Nord sur l'échiquier mondial, les deux pays souverains que sont le Canada et les États-Unis auraient beaucoup à perdre s'ils n'utilisaient pas tous les moyens dont ils disposent pour contrer les menaces à la sécurité, qui changent constamment et dépassent les frontières. Nous avons besoin de la collaboration et des ressources de différentes sources pour jouer un rôle vital dans la campagne internationale visant à éliminer les menaces à la sécurité, et nous devons constamment déterminer quelles mesures sont requises pour que nous puissions relever les nouveaux défis.

se fait normalement dans les démocraties. La question n'est donc pas de savoir si la souveraineté du Canada est menacée, mais de quelle façon le premier ministre continuera à collaborer avec les présidents des États-Unis et du Mexique afin de contrer les menaces communes et d'assurer la prospérité des générations à venir.



NOTES

1. Michel Chossudovsky, *Canada's Sovereignty in Jeopardy: The Militarization of America*, article publié le 17 août 2007 à www.GlobalResearch.ca.
2. Voici les définitions des termes utilisés dans cet article : *Opérations binationales* : opérations menées par les forces armées de deux pays, dans le cadre d'une entreprise conjointe, d'une coalition ou d'une alliance. *Opérations bilatérales* : opérations militaires, de deux pays agissant en collaboration conformément à une entente conclue entre eux. *Opérations multilatérales* : actions militaires, ou associées à des opérations militaires, de plus de deux pays agissant en collaboration conformément à une entente conclue le 27 novembre 2007. Voir <http://www.dtic.mil/doctrine/jell/doddicct/data/m/03594.html>.
3. Paraphrase de la définition donnée à <http://dictionary.reference.com/browse/jurisdiction>. Site consulté le 27 novembre 2007.
4. Le rapport du Groupe de planification binationale définit la sécurité intérieure comme une action concertée à l'échelle nationale pour contrer les attaques terroristes au Canada ou aux États-Unis, réduire la vulnérabilité au terrorisme et les dommages causés par les attentats, et pour se relever de ces attentats.
5. Discours prononcé à l'OTAN le 9 décembre 2002, par son secrétaire général, Lord Robertson, sur le rôle des militaires dans la lutte contre le terrorisme. Voir <http://www.nato.int/docu/speech/2002/s021209b.htm>.
6. *Security and Prosperity Partnership of North America*. Gouvernement américain. Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité. Rapport aux dirigeants. Voir <http://www.spp.gov>.
7. L'interopérabilité est la capacité des systèmes, des unités ou des forces à *fournir des services* à d'autres systèmes, unités ou forces et à *en recevoir* en retour afin de bien travailler ensemble.
8. Cette définition de l'interopérabilité approuvée par l'OTAN est tirée de la publication conjointe 1-02, DoD Dictionary of Military and Associated Terms, modifiée le 9 juin 2004.
9. Voir www.GlobalResearch.ca.
10. Plan d'action de la frontière intelligente, à www.publicsafety.gc.ca/prg/le/bs/sbdap-eng.aspx. Consulté le 22 novembre 2007.
11. Opérations fédérales et internationales de la GRC, à www.rcmp-grc.gc.ca. Consulté le 21 novembre 2007.
12. Information sur les traités du Canada, à http://www.treaty-accord.gc.ca/ViewTreaty.asp?Treaty_ID=101059. Consulté le 20 novembre 2007.
13. Voir www.GlobalResearch.ca.
14. Ministère de la Justice du Canada, à www.canada.justice.gc.ca. Consulté le 24 novembre 2007.



Reuters RTXMDO3

Un soldat mongol porte le drapeau de son pays pendant une cérémonie de passation de commandement à Babylone, en Irak, le 11 janvier 2004.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INSTRUCTION MILITAIRE (PAIM), UN MARIAGE D'INTÉRÊTS ENTRE LA MONGOLIE ET LE CANADA

par Colonel Jargalsaikhan Mendee

Introduction

Outre certaines similitudes de terrain, d'extrêmes climatiques et de dispersion de la population, la Mongolie et le Canada partagent des valeurs de démocratie libérale et d'économie de marché, de même qu'un intérêt commun dans le maintien de la sécurité et de la stabilité régionales par le biais d'une approche multilatérale. Pendant plusieurs décennies, la Mongolie était un bastion socialiste en Haute Asie, servant d'État-tampon stratégique entre la Chine et la Russie. Les institutions militaires étaient à la fois profondément imprégnées de l'endoctrinement idéologique communiste, et structurées suivant la doctrine et la stratégie militaires soviétiques de manière à pouvoir opérer en interaction avec les unités soviétiques en Mongolie et dans l'Extrême-Orient russe¹.

Après une transition vers la démocratie étonnamment pacifique – comparativement à ce qui s'est passé dans les anciens pays socialistes de l'Europe centrale et de l'Est – à la

Le colonel Mendee, ancien attaché militaire de la Mongolie au Canada, est actuellement chercheur supérieur attaché à l'Institut d'études stratégiques de la Mongolie.

Note : Le Programme canadien d'aide à l'instruction militaire a porté la Mongolie à l'attention des responsables des politiques canadiennes en matière d'Affaires étrangères. C'est ainsi que la Mongolie est apparue sur la carte des opérations du ministère de la Défense nationale du Canada. Ce programme répond aux besoins de la Mongolie en ce qui a trait au développement de capacités de maintien de la paix, tout en s'inscrivant dans le cadre de la démarche canadienne d'aide, modeste mais réciproquement bénéfique, aux pays en voie de développement.

fin des années 1980, les Mongols ont mis en place une structure politique démocratique et choisi l'économie de marché dans le cadre de leur Constitution de 1992². Le nouveau Parlement a adopté de nombreuses lois, dont celles qui portent sur la défense et établissent les bases juridiques de la mise sur pied d'une force militaire professionnelle dans le respect des principes de la démocratie libérale et d'une autorité civile élue démocratiquement³. Sous contrôle civil depuis 1996, les Forces armées mongoles s'efforcent continuellement d'accroître leur participation aux opérations de paix des Nations Unies et d'autres coalitions. Elles ont transformé leur ancien site d'entraînement en un Centre régional d'instruction pour le maintien de la paix afin de faire progresser la Mongolie sur la scène internationale et d'instaurer la confiance auprès des autres forces armées de la région⁴. Pour ce qui est de l'engagement ferme de la Mongolie dans les opérations internationales de maintien de la paix, ses militaires ont eu à relever des défis de langues et ont été confrontés à des différences de tactiques et de conduite des opérations de maintien de la paix. Les États-Unis et la Belgique sont les seuls pays occidentaux qui, au début, ont aidé la Mongolie à surmonter ces obstacles qui s'avéraient énormes et onéreux.

Suivant la voie tracée par le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Mongolie s'est engagé à accroître la participation du pays dans les opérations de maintien et de soutien de la paix, ce qui a rehaussé le prestige politique de la Mongolie sur la scène internationale et justifiera davantage l'existence même des Forces armées mongoles et leur entraînement. En 2002, la Mongolie a délégué ses deux premiers observateurs militaires auprès de la mission de maintien de la paix de l'ONU en République démocratique du Congo. L'année suivante, la Mongolie a participé aux opérations de la coalition en Irak en y déployant une compagnie renforcée et a aussi envoyé une équipe mobile d'instruction pour appuyer les opérations de la coalition en Afghanistan⁵. À ce jour, la Mongolie a délégué des observateurs militaires auprès de la MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo), de la MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), de la MINUEE (Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée) et de la MONUG (Mission d'observation des Nations Unies en

Géorgie). Elle a également déployé des contingents militaires avec la MINUL (Mission des Nations Unies au Libéria), de même qu'en Irak pour des opérations de la coalition dans le cadre de l'Opération *Iraqi Freedom* (OIF), et a participé à la mission d'instruction de l'Armée nationale afghane (ANA) en

Genres de missions	Remarques
Missions d'observateurs militaires	Depuis 2002, des officiers mongols ont participé, à titre d'observateurs militaires, à ces missions de maintien de la paix des Nations Unies : MONUC, MINURSO, MINUS, MINUEE et MONUG. De plus, la Mongolie a délégué ses deux premières femmes officiers auprès de la MINURSO en janvier 2007. Durant cette courte période, 57 officiers militaires (dont neuf sont présentement actifs) ont servi dans le cadre de ces missions et acquis des compétences inestimables en matière d'opérations de maintien de la paix.
MINUL (Mission des Nations Unies au Libéria)	Ce déploiement d'effectifs militaires mongols est la première mission de maintien de la paix des Nations Unies où une unité nationale exerce indépendamment du quartier général principal des Nations Unies au Libéria, y assurant la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La première rotation de personnel pour cette mission était entièrement constituée d'effectifs bénéficiant d'une expérience préalable acquise lors d'affectations dans le cadre d'opérations de coalitions en Irak et en Afghanistan, de même qu'au cours de missions d'observateurs militaires des Nations Unies. Sept rotations complétées ou en cours auront permis à 1750 militaires mongols de servir pour assurer la sécurité du Tribunal des Nations Unies en Sierra Leone.
Opération <i>Iraqi Freedom</i>	C'était la première mission de coalition à laquelle participaient les Forces armées mongoles. Elle mettait donc clairement à l'épreuve les processus décisionnels des opérations de soutien de la paix tels qu'établis par les lois sur la Défense. Elle offrait aussi aux militaires la possibilité de vérifier la pertinence de l'entraînement aux opérations de soutien de la paix, de s'assurer de la fiabilité du matériel et de l'armement, et de mener des opérations militaires en situation réelle. Dans le cadre de cette participation, les Forces armées ont délégué une équipe de liaison auprès du US Central Command, déployé des officiers d'état-major au sein des commandements des forces et unités multinationales, effectué leurs premières études de sites préalables au déploiement et organisé un déploiement stratégique à grande portée. La Mongolie est demeurée un fidèle partenaire de la coalition, déployant dix rotations d'effectifs en Irak, pour un total de 1195 militaires déployés à ce jour depuis mai 2003.
Instruction de l'Armée nationale afghane	Depuis octobre 2003, la Mongolie apporte sa contribution à la lutte au terrorisme international initiée par les États-Unis en Afghanistan. Le gouvernement a approuvé l'envoi là-bas d'équipes mobiles d'instruction en artillerie de campagne et mortier pour former les artilleurs afghans et réparer les systèmes d'artillerie de l'Armée nationale afghane. Au total, en huit rotations, 137 militaires mongols ont été déployés en Afghanistan.
Force de l'OTAN pour le Kosovo (KFOR)	Assistées des Forces de défense belges, les Forces armées mongoles ont participé à la mission de l'OTAN au Kosovo à compter de septembre 2005. Le peloton mongol attaché à la compagnie BELUX d'un bataillon français représentait le tout premier engagement de la Mongolie dans le soutien de la paix et de la stabilité dans les Balkans. En tout, 72 militaires mongols ont servi au sein de la KFOR au cours de deux rotations.

Tableau 1 : Déploiements

Afghanistan ainsi qu'à la Force pour le Kosovo (KFOR). La Mongolie a triplé son effectif de maintien de la paix en moins de cinq ans.

Forte du succès de ses 10 rotations accomplies en Irak, la Mongolie envisage maintenant d'élargir sa contribution en Afghanistan, en y déployant du personnel militaire aux côtés de contingents des États-Unis et de l'Allemagne ainsi qu'avec la Belgique⁶. Les Forces armées mongoles continuent ainsi de s'affirmer comme un partenaire fiable et fidèle pour les opérations de paix des Nations Unies ou des coalitions.

Faisant écho à la politique militaire actuelle du Canada, la direction des Forces armées mongoles planifie la rotation, dans le cadre d'opérations de soutien de la paix, de tout le personnel pouvant être déployé afin d'augmenter son état de préparation et d'étendre à l'ensemble de ses effectifs l'expérience opérationnelle et tactique dérivée des opérations en cours.

Les intérêts canadiens en Mongolie

Les intérêts du Canada en Mongolie vont croissant, même si ce pays attire moins l'attention d'Ottawa à cause du faible nombre d'immigrants d'origine mongole au Canada et de la distance géographique qui freine l'établissement de liens politiques et économiques étroits. Le Canada et la Mongolie ont inauguré leurs premiers rapports bilatéraux en novembre 1973 et, à la fin des années 1990, le Canada est devenu un des principaux pays occidentaux à soutenir l'engagement de la Mongolie en faveur de la démocratie et de l'économie de marché.

Avec l'amorce du processus d'intégration de la Mongolie à la région de l'Asie-Pacifique et son appui soutenu aux initiatives du Canada visant la coopération multilatérale et la stabilité

ment de la Mongolie appuie les efforts internationaux du Canada. Par exemple, la Mongolie a entrepris une série de démarches progressives visant son adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction⁷.

Les riches gisements minéraux de la Mongolie et sa proximité avec le marché chinois avide d'énergie ont déjà attiré de nombreuses compagnies minières canadiennes. Ces intérêts économiques favorisent l'accroissement de l'influence politique du gouvernement canadien et ouvrent la voie à une coopération plus active, tant sur le plan culturel que politique, avec la Mongolie. Bien que le volume d'échanges commerciaux entre la Mongolie et le Canada totalise moins de 180 millions de dollars US, le Canada est devenu le deuxième plus important investisseur en Mongolie, assurant 12,4 p. 100 de tous les investissements étrangers là-bas. Depuis 1996, le Canada a surtout investi dans le secteur des mines (250 millions \$US) et 60 sociétés minières ont entrepris des opérations dans le pays⁸. Confirmant cet intérêt économique grandissant, le gouvernement du Canada a ouvert une ambassade à Oulan-Bator le 2 septembre 2008⁹, une décision qui nourrit encore davantage les espoirs de coopération élargie entre la Mongolie et le Canada.

Relativement à la coopération économique, les relations bilatérales en matière de sécurité et de défense sont jeunes, et les deux parties les ont soigneusement définies, en raison de la situation géopolitique sensible de la Mongolie. Par conséquent, on peut considérer que l'aide du Canada au développement accru des capacités des Forces armées mongoles dans le domaine



mondiale, les intérêts des deux pays en matière de politique étrangère convergent dans la poursuite de certains objectifs communs. Le gouvernement du Canada a appuyé l'intégration de la Mongolie au sein d'organisations régionales comme le Forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et sa participation à d'autres événements de ce qu'il est convenu d'appeler le « deuxième front diplomatique » dans la région de l'Asie-Pacifique. De son côté, le gouverne-

ment de la Mongolie appuie les efforts internationaux du Canada. Par exemple, la Mongolie a entrepris une série de démarches progressives visant son adhésion à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction⁷.

Les relations du Canada et de la Mongolie en matière de défense

Les liens officiels entre la Mongolie et le Canada dans le domaine de la défense ont été établis en 1996 à l'initiative

des deux pays. Les attachés militaires canadiens et mongols en poste à Beijing et Washington, respectivement, ont alors obtenu une double accréditation leur permettant de représenter leur pays auprès d'Oulan-Bator et d'Ottawa. Les deux pays ont mis des années à définir des secteurs communs de coopération. Du côté canadien, il fallait obtenir du financement et l'appui du Quartier général de la Défense nationale parce que le Canada était profondément engagé dans les opérations de l'OTAN dans les Balkans et concentrait encore ses ressources dans des régions où il avait davantage l'habitude d'opérer, comme l'Amérique latine et l'Afrique. À compter de 1996, cependant, les attachés militaires des deux pays se sont efforcés de faire inscrire la Mongolie au Programme canadien d'aide à l'instruction militaire (PAIM). Un premier contingent d'officiers mongols a ainsi participé à des sessions de formation au Canada à la suite de la signature, le 20 mars 2004, du *Protocole d'entente entre le ministère de la Défense de Mongolie et le ministère de la Défense nationale du Canada concernant la formation militaire au Canada des membres des Forces armées de la Mongolie dans le cadre du Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) des Forces canadiennes*, lors de la visite du président de la Mongolie au Canada.

Les échanges bilatéraux entre dirigeants militaires sont rares, il convient donc de souligner que ces rencontres entre les hauts responsables de la défense ont été mises sur pied à l'occasion d'événements régionaux comme la Conférence des Chefs d'état-major de la Défense de la région Asie-Pacifique, organisée par le US Pacific Command, et la Conférence annuelle des ministres de la Défense tenue dans le cadre du Shangri-La Dialogue à Singapour¹¹.

Au niveau du personnel militaire, le premier échange sur le terrain entre soldats mongols et canadiens a eu lieu en Afghanistan lorsque les instructeurs d'artillerie mongols étaient stationnés à la base canadienne de Camp Julien, en banlieue de Kaboul. Les militaires mongols ont alors pu se familiariser avec les règles d'engagement, l'organisation, la structure, le matériel et les autres facettes du travail des Forces canadiennes en Afghanistan. Comme en témoigne un membre de l'équipe mongole, « les officiers et les sous-officiers des deux pays ont partagé leurs cultures militaires respectives et ont appris les règles d'engagement à la base canadienne en Afghanistan [...] ce qui importe le plus, c'est qu'ils ont interopéré pour la première fois au niveau tactique¹². »

En mars 2001, deux officiers militaires mongols et un représentant du ministère des Affaires étrangères de Mongolie ont tenu une première table ronde avec des fonctionnaires

canadiens de la Défense nationale et des Affaires étrangères à Ottawa dans le cadre du « Séminaire Mongolie-Canada sur la sécurité et le maintien de la paix ». Ils ont également visité à cette occasion le Centre Pearson pour le maintien de la paix et le Centre de formation pour le soutien de la paix à Kingston¹³. Cet événement a été une véritable révélation pour les décideurs mongols qui ont pu ainsi apprécier à leur juste valeur les opérations de soutien de la paix et les centres de formation pour le soutien de la paix. Les visites aux centres de formation ont permis aux Mongols de mieux comprendre l'importance de ces institutions tant au plan politique-stratégique que tactique, et leurs conclusions ont servi aux premières ébauches du projet de Centre de formation pour le maintien de la paix en Mongolie. Le deuxième séminaire bilatéral a été organisé six ans plus tard à Oulan-Bator, du 22 au 29 octobre 2007. À cette occasion, des experts canadiens ont échangé avec leurs homologues mongols leurs réflexions sur les politiques de soutien de la paix, les programmes et centres de formation pour le soutien de la paix et l'organisation des tâches des bataillons de soutien de la paix¹⁴.

En 2006, à l'invitation de la Mongolie, le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada a délégué deux officiers à l'exercice de commandement de *Khaan Quest*, un exercice multinational d'opérations de soutien de la paix. De plus, le Centre canadien de formation pour le soutien de la paix a envoyé deux observateurs à l'exercice d'entraînement en campagne de *Khaan Quest*, qui s'est tenu du 5 au 25 août 2006. C'était l'occasion rêvée pour les membres de l'équipe canadienne de voir toutes les possibilités qu'offre ce site d'entraînement pour la tenue de futurs exercices bilatéraux ou

Nom de l'exercice (réel ou projeté)	Remarques
<i>Khaan Quest</i>	Était à l'origine, en 2003, un exercice d'entraînement bilatéral avec l'US Marine Corps dans le Pacifique. Financé par le Global Peace Support Operations Initiative Fund, l'exercice a été organisé en 2006 sous forme d'événement-cadre régional. En 2007, la Mongolie a accueilli plus de 1000 militaires aux exercices de poste de commandement et aux manœuvres en campagne.
<i>Nomadic Elephant</i>	Exercice en campagne bilatéral avec l'Inde regroupant 200 militaires des deux pays et se tenant dans les installations d'entraînement de chaque pays en alternance.
Exercice d'opérations de paix	A débuté en 2003 sous forme d'exercice bilatéral d'opérations de soutien de la paix destiné à l'échange de compétences et de leçons retenues. Étant donné que la Belgique soutenait le déploiement mongol au Kosovo, l'exercice s'est déroulé en Belgique à titre de programme d'instruction préalable au déploiement des militaires mongols de la KFOR.
<i>Pspotmon</i>	<i>Pspotmon</i> est un exercice « P-5 » qui s'est tenu en juillet 2004, visant à rassembler à Oulan-Bator des détachements militaires des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'événement a été organisé et financé par OPTAG, du Royaume-Uni.
<i>Nomadic Warrior</i>	Planifié pour septembre 2008 en Mongolie avec l'armée turque, cet exercice visait à accroître l'interopérabilité dans les opérations de paix et de lutte contre le terrorisme.
Exercice d'opérations de paix	Organisé conjointement avec les forces armées du Qatar et prévu pour 2008 afin de développer les compétences anti-terroristes.

Tableau 2 : Exercices mongols

multilatéraux et cela mettait aussi en évidence la nécessité de développer l'interopérabilité dans le cadre des opérations de soutien de la paix¹⁵. À cause du plafonnement des effectifs et du fardeau extrême qu'impose la mission en Afghanistan aux Forces canadiennes, leur participation à l'exercice *Khaan Quest* de l'année suivante s'est limité à l'envoi d'observateurs, mais il est fort probable que ces exercices d'entraînement en Asie de l'Est attireront progressivement une participation accrue des Forces canadiennes à long terme.

Un autre domaine d'intérêt commun est la coopération académique entre les établissements d'enseignement militaire de la Mongolie et du Canada. Il est clair que les Forces armées mongoles doivent élaborer une approche globale des opérations de soutien de la paix au chapitre de l'éducation et de

l'entraînement; elles doivent en outre assurer une diffusion plus efficace des connaissances et de l'expérience acquises au cours des dernières années. L'Académie canadienne de la Défense, par exemple, pourrait aider les institutions d'enseignement militaire supérieur de la Mongolie (l'Institut d'études sur la Défense et l'Université de la Défense) à réorganiser leurs activités et leurs méthodologies de recherche. La visite des professeurs Jim Barrett, Ph. D., et Joel Sokolsky, Ph. D., de l'Académie canadienne de la Défense et du Collège militaire royal du Canada, à Oulan-Bator en 2007 ont encouragé la Mongolie et le Canada à favoriser la coopération académique entre les institutions. Cela a aussi incité les Mongols à apprendre de l'expérience canadienne au chapitre de la recherche et de la diffusion des résultats dans le domaine des opérations de soutien de la paix et des études régionales¹⁶. À la suite de cette visite, le professeur David Last, Ph. D., du département des sciences politiques au Collège militaire royal du Canada, a travaillé au département du maintien de la paix à l'Université de la Défense de Mongolie en juillet 2008 et a partagé ses points de vue avec ses homologues mongoles¹⁷. Toutes ces visites ont été financées par le Programme d'aide à l'instruction militaire.

Un des faits saillants de ces relations bilatérales fut la première visite officielle en Mongolie d'un haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale du Canada, le directeur du Programme d'aide à l'instruction militaire Andrew P. Rasiulis, du 25 au 29 mars 2007. À cette occasion, M. Rasiulis a rencontré des dirigeants militaires mongoles ainsi que des diplômés de la formation offerte en Mongolie dans le cadre du Programme. Il a également étudié les besoins et demandes des Forces armées mongoles en ce qui a trait à la formation. Comme l'a souligné

M. Rasiulis, « le Programme d'aide à l'instruction militaire joue un rôle essentiel dans la promotion, à travers le monde, des intérêts canadiens en défense et en politique étrangère auprès



L'attaché de la Défense du Canada, Chris Weicker, rencontre des finissants du PAIM à l'Unité des gardiens de la paix 330 en mars 2008 à Darkhan, en Mongolie.

Collection personnelle de l'auteur

d'un groupe choisi de pays en voie de développement ne faisant pas partie de l'OTAN¹⁸. » Le Programme d'aide à l'instruction militaire est devenu un instrument de diplomatie militaire d'une importance capitale entre la Mongolie et le Canada.

Le Programme d'aide à l'instruction militaire offre de nouvelles possibilités

Comme nous l'avons vu plus haut, il a fallu attendre octobre 2004 pour que la Mongolie soit inscrite comme pays de premier niveau au Programme d'aide à l'instruction militaire. Avant son admission au Programme, la Mongolie avait été invitée à détacher, à titre d'essai, deux officiers militaires pour qu'ils suivent le cours de langue anglaise au Collège militaire de Saint-Jean, au Québec. C'est ainsi que le major Naratulga et le capitaine Baatar sont devenus les premiers officiers mongoles à réussir le cours prolongé en langue anglaise au Canada. À la suite de cette formation, ils ont tous deux servi comme observateurs militaires des Nations Unies au Congo et commandé des rotations des Forces armées mongoles en Irak et en Sierra Leone¹⁹.

Le Programme d'aide à l'instruction militaire offre un excellent environnement aux militaires mongoles pour leur permettre d'apprendre la complexité des opérations contemporaines de soutien de la paix tout en les aidant à comprendre la culture canadienne et les relations civilo-militaires lors de leur stage au Canada. À la différence des premiers participants au Programme, les militaires mongoles du contingent actuel partagent avec leurs collègues d'instruction l'expérience exceptionnelle qu'ils ont acquise lors d'opérations de coalitions en Irak,

en Afghanistan et en Sierra Leone, et donnent leur avis sur la façon de relever les défis opérationnels qui se posent aux opérations multinationales et de coalition²⁰. Les diplômés mongols du Programme sont tous en demande, tant pour les opérations intérieures que multinationales. Ils ont joué un rôle essentiel dans la planification et la formulation des politiques de soutien de la paix et dans l'élaboration de la formation opérationnelle, ainsi que dans la conduite de missions de soutien de la paix à l'étranger²¹.

À compter de 2006, le Canada a invité la Mongolie à envoyer des officiers au séminaire d'études de sécurité nation-

ten de la paix, d'une part, et des besoins de la Mongolie dans ce domaine, d'autre part. Le programme d'aide à l'instruction militaire « fera la promotion des intérêts du Canada en matière de politique étrangère et de défense, fera la promotion des relations de défense bilatérales, rehaussera l'image distinctive du Canada comme intervenant incontournable sur la scène internationale, renforcera les capacités opérationnelles de soutien de la paix chez les partenaires du Canada dans le maintien de la paix et fera la promotion des principes démocratiques, de la primauté du droit, de la protection des droits de la personne et de la stabilité internationale » en Mongolie²².



Des soldats des Nations Unies montent la garde à l'extérieur du tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown, le 31 mars 2006.

ale, au cours de gestion supérieure des missions de paix intégrées, au séminaire de gestion des ressources de défense et au séminaire des relations civilo-militaires. Ces cours ont permis aux officiers et chercheurs mongols d'explorer les relations civilo-militaires démocratiques et d'apprendre des Canadiens dans les domaines de la sécurité et de la gestion des ressources militaires. Compte tenu de la nature et de l'importance relative des relations civilo-militaires, le modèle et l'expérience du Canada s'appliquent mieux que le modèle des États-Unis dans les pays en développement comme la Mongolie, le modèle états-unien s'appuyant sur une immense structure.

La voie de l'avenir

Se fondant sur les intérêts convergents de la Mongolie et du Canada, les relations bilatérales en matière de défense et de sécurité sont prometteuses, en vertu de la compétence du Canada dans le renforcement des capacités pour les opérations de sou-

Le Canada et la Mongolie pourraient coopérer dans plusieurs domaines, tels que :

- L'augmentation des possibilités offertes aux militaires mongols dans tous les secteurs du Programme (langues, maintien de la paix et forces armées, cours de perfectionnement en relations civilo-militaires, gestion des ressources de défense, études de sécurité) afin de permettre la mise sur pied d'un programme autonome de formation semblable en Mongolie.
- La création d'une capacité conjointe de recherches sur certains enjeux d'intérêt commun comme l'élaboration d'un modèle de capacités opérationnelles de soutien de la paix dans les pays en développement, les questions de sécurité régionale (Corée du Nord, croissance de la Chine, etc.) et relations civilo-militaires contemporaines comparables à celles des Amériques.

- L'exploitation des possibilités et sites d'entraînement en Mongolie afin d'y organiser des exercices d'entraînement tant bilatéraux (patrouilles à long rayon d'action, etc.) que multilatéraux (cours d'observateurs militaires des Nations Unies, etc.) pour les pays d'Asie du Nord-Est, tenant compte du fait que la Mongolie pourrait offrir un terrain neutre aux pays de la région.
- Le développement de la capacité opérationnelle de soutien de la paix dans le but d'accroître l'interopérabilité et l'efficacité des Forces armées mongoles en vue des prochaines opérations de coalition, étant donné que la Mongolie, en déployant des forces crédibles en Irak et en Afghanistan, s'est révélée un partenaire fidèle des États-Unis dans la lutte mondiale contre le terrorisme.
- L'aide à l'élaboration d'une stratégie exhaustive de déploiement de missions de soutien de la paix, de renforcement des capacités et d'amélioration des programmes et installations d'instruction et d'entraînement, ainsi que l'assurance d'un appui politique à la participation de la Mongolie aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

- L'échange accru de personnel militaire et de chercheurs ainsi que des consultations bilatérales sur les enjeux d'intérêt commun et les questions de coopération en matière de défense. Au départ, il importe d'administrer le Programme d'aide à l'instruction militaire, de même que la formation interne, aux fins des opérations de soutien de la paix.

Conclusion

Les intérêts économiques croissants du Canada en Mongolie, se combinant aux similitudes de leurs politiques étrangères, assureront un climat favorable au développement d'une coopération militaire bilatérale uniquement orientée vers les opérations de soutien de la paix. Le Programme d'aide à l'instruction militaire offre d'excellentes possibilités d'accroissement des capacités de la Mongolie dans le domaine des opérations de soutien de la paix tout en faisant progresser la compréhension et l'amitié réciproques entre les forces armées de ces deux pays qui partagent les mêmes objectifs de sécurité internationale.

RMC



Soldats mongols patrouillant le périmètre du tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown, le 3 avril 2006.

NOTES

1. Dans le cadre de l'entente intergouvernementale de mars 1967 entre la Mongolie et l'URSS, une importante présence militaire soviétique était stationnée en Mongolie. De 1987 à 1992, l'URSS rapatria 82 000 militaires ainsi que 1866 chars, 2531 véhicules blindés, 315 chasseurs et hélicoptères, et 1416 systèmes d'artillerie. *A Concise History of Mongolian Military*, Oulan-Bator : NP, 1996, p. 495-496.
2. La Constitution de la Mongolie, Oulan-Bator : Grand Houral d'État (Parlement), janvier 1992. En vertu de la Constitution de 1992, la structure politique de la Mongolie est devenue hybride, comportant un Parlement puissant qui nomme le corps exécutif (le Premier ministre et son conseil des ministres), un président symbolique qui détient un pouvoir de « freins et contrepoids » sur le corps exécutif, et un corps judiciaire indépendant.
3. À l'instar des réformes de la défense dans d'autres pays en voie de développement, la loi sur la Défense de la Mongolie a séparé le ministère de la Défense et l'État-major général des Forces armées, a instauré la nomination du ministre de la Défense par le Parlement et a établi comme objectif la réforme des institutions militaires pour créer une force « compacte, compétente et professionnelle ».
4. Voir le Plan d'action 2004-2008 du gouvernement de Mongolie, Oulan-Bator : 2004; le Livre blanc de la Défense mongole, Oulan-Bator, 2001; et aussi le Fondement de la politique militaire d'État (doctrine), Oulan-Bator : 1998. Dans son document *Armed Forces Development Plan until 2015*, le gouvernement visait la mise sur pied d'une brigade permanente d'opérations de soutien de la paix avec un effectif de 2500 personnes, le développement de capacités de créneau (comme la police militaire, des équipes médicales mobiles, des détachements chimiques et de génie) et la transformation du centre d'instruction militaire existant en un Centre régional d'excellence en opérations de paix.
5. La Mongolie a montré aux États-Unis qu'elle était un allié potentiel pour les opérations de coalition, d'abord en déployant des effectifs en Irak. Étant donné la similitude des systèmes d'armement, les Forces armées mongoles ont aussi envoyé une équipe mobile d'instruction en Afghanistan pour renforcer les unités d'artillerie de l'Armée nationale afghane. Malgré certaines difficultés de langue, les instructeurs mongoles ont réussi à travailler en Afghanistan et le US Central Command a continué d'accueillir des instructeurs mongoles dans d'autres secteurs.
6. Interviews avec des fonctionnaires du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de Mongolie, 10 juin 2009.
7. Le gouvernement de la Mongolie a déclaré qu'il appuyait la Convention d'Ottawa, s'engageant graduellement à ne pas transférer de mines anti-personnel et à révéler le nombre et l'emplacement des mines.
8. Notes du rapport sur les relations bilatérales du ministère des Affaires étrangères de Mongolie.
9. Site Web de l'ambassade de la Mongolie au Canada, <<http://www.mongolembassy.org/?q=en/node/50>>, consulté le 23 juin 2009.
10. La Fédération de Russie et la République populaire de Chine se méfient toutes deux des engagements de la Mongolie avec les États-Unis et les autres pays de l'OTAN en matière de défense et de sécurité. Par conséquent, les États-Unis acceptent d'appuyer l'intention qu'a la Mongolie de développer « une force de maintien de la paix reconnue mondialement » et entendent mener une politique qui ne dérangera pas les relations qu'entretient la Mongolie avec ses voisins. D'autre part, parce qu'elle se fonde sur la grande expérience qu'a le Canada des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qu'elle s'inscrit dans une approche de politique étrangère multilatérale, la coopération bilatérale du Canada et de la Mongolie dans le domaine de la défense n'inquiète pas outre mesure les pays limitrophes.
11. Les rencontres entre le Chef d'état-major général de la Mongolie et le Chef d'état-major de la Défense du Canada, le général Raymond Hénault (2 novembre 2002, Conférence des Chefs d'état-major de la Défense à Singapour et 2 octobre 2003, Conférence des Chefs d'état-major de la Défense à Hawaï) et le Chef d'état-major de la Défense du Canada, le général R. J. Hillier (25 octobre 2005, Conférence des Chefs d'état-major de la Défense à Hawaï), de même que celles du ministre de la Défense de Mongolie M. Sonompil avec le sous-ministre de la Défense nationale du Canada Ward P. D. Elcock au Shangri-La Dialogue de 2006, à Singapour, ont toutes contribué de façon cruciale à communiquer le désir qu'avait la Mongolie d'apprendre de l'expérience du Canada dans le domaine du maintien de la paix.
12. Interview avec le sergent Zolbadrakh qui était stationné à la base canadienne en Afghanistan pendant six mois.
13. Les participants mongoles à ce séminaire étaient le colonel Chojjams, chef de la Direction de gestion et planification stratégiques au ministère de la Défense, le colonel Ragchaa, chef du Service de maintien de la paix au sein de l'état-major général des Forces armées. Les deux officiers ont depuis joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la politique et des activités de maintien de la paix de la Mongolie : le major-général Chojjams est maintenant chef du Service de soutien de la paix et de la coopération au sein de l'État-major général et le major-général Ragchaa a été détaché comme conseiller militaire auprès de la mission permanente de la Mongolie aux Nations Unies.
14. Le deuxième séminaire a aidé les participants mongoles à mieux comprendre les dimensions techniques d'un centre de formation pour le maintien de la paix et d'un bataillon de maintien de la paix, ainsi qu'à saisir la complexité grandissante des politiques de maintien de la paix et des programmes de formation à cette fin.
15. Avec la participation du lieutenant-colonel Stewart, commandant du Centre de formation pour le soutien de la paix, et de l'adjudant-chef Wyldé, sergent-major régimentaire du Centre, l'exercice fut aussi une excellente occasion pour eux de créer des contacts avec leurs homologues mongoles et de voir en personne le site d'entraînement en Mongolie.
16. À la fin des années 1990, l'Institut d'études stratégiques travaillait en étroite collaboration avec plusieurs experts des universités de Colombie-Britannique et de Victoria, ainsi que du Centre conjoint d'études de l'Asie-Pacifique des universités de Toronto et York. Des recherches ont alors été réalisées conjointement sur des sujets comme la sécurité des personnes, les mesures de renforcement de la confiance, le contrôle des armements et le maintien de la paix, et une série de conférences a été organisée en Mongolie et au Canada. En se fondant sur ces antécédents, les instituts de recherche sur la défense pourraient mener des recherches conjointes sur les opérations de soutien de la paix, l'interopérabilité des opérations de coalition, le développement des capacités opérationnelles de soutien de la paix et ainsi de suite.
17. Le rapport de recherche du professeur Last, Ph. D., intitulé « Whole of Government Responses in Mongolia: From Domestic Response to International Implications » et réalisé conjointement avec un chercheur mongol, a été publié dans les pages des *Pearson Papers*, vol. 11, n° 2, automne 2008, p.1-22.
18. Andrew P. Rasiulis, « Le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) : un instrument de diplomatie militaire », dans *La Revue militaire canadienne*, vol. 2, n° 3, automne 2001, p. 63.
19. Feu le lieutenant-colonel Naratulga a servi comme observateur militaire des Nations Unies en République démocratique du Congo et commandant de contingent en Irak. Il avait également été commandant du contingent des Forces armées mongoles en Sierra Leone et occupé le poste de Chef du département de maintien de la paix à l'Université de la Défense. Le lieutenant-colonel Baatar a été observateur militaire des Nations Unies en République démocratique du Congo et officier des opérations lors des missions en Irak et en Sierra Leone. Il est actuellement commandant adjoint du deuxième bataillon de maintien de la paix des Forces armées mongoles.
20. Depuis 2005, l'État-major général mongol a pour politique d'envoyer au Canada des militaires ayant de l'expérience dans des opérations de soutien de la paix afin qu'ils puissent perfectionner leurs aptitudes linguistiques et les compétences militaires nécessaires aux opérations de soutien de la paix.
21. En tout, 49 officiers et sous-officiers mongoles ont à ce jour terminé leur formation linguistique en anglais et en français ainsi que leur entraînement aux opérations de soutien de la paix et d'autres cours dans le cadre du Programme d'aide à l'instruction militaire au Canada. En ce moment, huit officiers sont en stage de formation au Canada.
22. Direction du Programme d'aide à l'instruction militaire (DPAIM), <<http://www.forces.gc.ca/admpol/content>>, consulté le 9 mars 2008.



Une équipe de combat de l'escadron « C » du Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians) fournit du soutien blindé aux forces des États-Unis dans la région de Mushan, en Afghanistan, le 4 août 2009.

L'ESSOR ET LE DÉCLIN DE LA « GUERRE À TROIS VOILETS »

par Walter Dorn, Ph. D., et Michael Varey

Introduction

Le concept de « guerre à trois volets » a été brièvement utilisé comme métaphore par les dirigeants de la marine américaine à la fin du xx^e siècle. En 2004-2005, les Forces canadiennes l'ont repris à leur compte et l'ont préconisé comme nouveau modèle de leurs opérations sur le terrain. Selon ce concept, les forces armées exécutent simultanément des opérations humanitaires, de maintien ou de stabilisation de la paix, et de combat dans trois secteurs d'une ville ou sur un territoire plus étendu. Comment le Canada a-t-il adopté cette idée et qu'en est-il de son application? Pourquoi certains officiers considèrent-ils ce concept comme la vision de l'avenir, tandis que d'autres y voient des failles dramatiques?

De Krulak à Hillier

Le général Charles C. Krulak a forgé l'expression « guerre à trois volets » lorsqu'il était commandant de la marine américaine (de 1995 à 1999). Aux prises avec les problèmes qu'affrontaient les Marines dans des États « non viables » comme la Somalie et l'ex-Yougoslavie, il a créé cette métaphore pour décrire les exigences du champ de bataille moderne. Dans un discours prononcé en 1997 devant le club national de

la presse de Washington et dans un article publié en 1999 dans le *Marine Corps Gazette*, il considère le futur champ de bataille comme un environnement urbain asymétrique où il n'y aura guère de distinctions entre combattants et non-combattants et où tous les camps disposeront d'armes perfectionnées¹. Ce qui est déterminant dans cette description, c'est le caractère très changeant de l'environnement. Dans ce genre de situations, les Marines devraient mener toutes sortes d'activités plus ou moins simultanément dans une même zone.

À un moment, nos militaires donneront des vêtements et des vivres à des réfugiés et des personnes déplacées, fournissant de l'aide humanitaire. À un autre moment, ils sépareront deux tribus en guerre, menant des opéra-

Walter Dorn est professeur agrégé au département des études de la défense au Collège militaire royal du Canada et au Collège des Forces canadiennes. Il est aussi consultant auprès des Nations Unies et a apporté son concours aux missions de l'ONU en Haïti, au Congo, au Timor et dans d'autres zones de conflit.

Mike Varey a obtenu une maîtrise ès arts en sciences politiques de l'Université de Toronto. Il est actuellement étudiant au doctorat en sciences juridiques à la faculté de droit de cette même université.

tions de maintien de la paix, et enfin ils livreront une bataille de moyenne intensité, hautement meurtrière. Tout cela le même jour [...] dans trois quartiers. C'est ce qu'on appellera la guerre à trois volets²

Se préparer à la guerre à trois volets formera la base de tout notre entraînement. À tous les échelons, les chefs doivent s'assurer que leurs soldats ont toutes les chances de réussir dans toutes les situations de la guerre à trois volets⁶.



Defense Imagery, Mil 980115-N-3360V-002 par le sergent B. E. Vancise, USMC

Le général Charles E. Krulak rencontre des Marines à Camp Pendleton, le 16 janvier 1998.

De même, selon le site Web du programme, ce concept est la « clé » pour les futurs guerriers, et l'armée de terre « doit se préparer à combattre et à remporter la guerre à trois volets⁷ ». Au Centre canadien d'entraînement aux manœuvres, à Wainwright, en Alberta, l'affiche suivante accueillait les visiteurs : « Formation des maîtres de la guerre à trois volets ».

Une fois promu chef d'état-major de la Défense en février 2005, Hillier est demeuré un fervent défenseur du concept de guerre à trois volets, et l'Énoncé de politique internationale du Canada de 2005, dans la préparation duquel il a joué un grand rôle, insiste sur ce concept : « le succès des efforts déployés par le Canada [...] dépend de la capacité de nos forces armées de mener des opérations de "guerre à trois volets"⁸ » pour restaurer « l'ordre dans les États en déroute ou défaillants ». Ce sera là, d'après le document, le principal rôle des forces à l'avenir. Selon le résumé de l'Énoncé, la guerre à trois volets est « l'image qui capte bien l'environnement opérationnel où évolue aujourd'hui l'armée canadienne⁹ ». Le concept a alors été étendu à l'ensemble des Forces. Bref, c'est par le truchement du programme de transformation de l'Armée de terre et de l'Énoncé de politique internationale de 2005 que les hauts dirigeants militaires du Canada ont adopté une métaphore de la marine américaine datant des années 1990. Malgré son adoption par les Forces canadiennes, ce concept a fait jusqu'ici l'objet de très peu d'analyses et d'études critiques de la part des chercheurs, ce qui est étonnant¹⁰. Étant donné son importance, une évaluation de ses forces et de ses faiblesses s'impose, d'autant qu'il ne fait pas l'unanimité.

Après le départ du général en 1999, l'expression n'a plus beaucoup été utilisée dans la marine américaine, et elle ne s'est guère répandue dans les deux autres armes américaines³ ou à l'OTAN⁴. Les Forces canadiennes ont commencé à en faire un concept transformationnel clé plusieurs années plus tard, en grande partie sous l'impulsion du général Rick Hillier, alors chef d'état-major de l'Armée de terre. Hillier avait été premier commandant général adjoint du III^e Corps de l'armée américaine à Fort Hood de 1998 à 2000. Lors d'une entrevue en 2005, il déclarait que le concept de guerre à trois volets changerait « profondément notre manière de nous organiser, de nous préparer, de commander, de nous entraîner, d'agir et de nous approvisionner⁵ ». Ce concept est devenu le principal fondement théorique de sa politique de transformation. Le programme de transformation, visant à restructurer l'Armée de terre et la division des Affaires publiques des Forces canadiennes, donnait à la guerre à trois volets une place de choix. Une affiche du programme distribuée à grande échelle citait le général Hillier :

Les réalités éventuelles

Le concept de guerre à trois volets traduit en partie la nature multidimensionnelle des missions militaires modernes. Les soldats doivent toujours être aptes au combat, et parfois, le combat joue un rôle capital. La métaphore de la guerre à trois volets semble aussi décrire avec réalisme certaines situations tactiques confuses auxquelles doivent faire face les soldats canadiens, notamment dans le sud de l'Afghanistan. Se concentrer sur la nature multidimensionnelle des missions modernes devrait en principe aider les militaires à acquérir plus d'aptitudes et d'expertise, en leur donnant notamment un entraînement et une formation plus diversifiés dans des domaines comme l'aide humanitaire, la reconstruction et le maintien de la paix. Comme l'observait Hillier en 2005 : « nous n'avons pas consacré suffisamment d'énergie intellectuelle, de ressources et d'efforts à

chacun des deux autres volets [autres que le combat], ni aux trois volets réunis¹¹ ». En d'autres termes, préparer les militaires à la guerre à trois volets devrait signifier qu'ils seront mieux à même de faire face aux problèmes complexes que posent les déploiements du xxi^e siècle. Mais Hillier n'a pas abordé la question de savoir *quand* « relier » les volets, ni même *si* on peut les « relier ».

La simplicité du concept : quand les avantages deviennent des inconvénients

Le concept peut aider à clarifier des situations extrêmement complexes. L'expression « guerre à trois volets », accrocheuse et simple, permet de communiquer facilement l'idée de tâches multiples et de donner une impression de résolution et d'assurance dans des situations où les règles sont confuses et les buts aussi. Toutefois, un concept simple diffusé à répétition peut facilement devenir simpliste. Bien qu'il décrive certaines situations tactiques des missions multidimensionnelles modernes, son côté « standardisé » risque de faire perdre de vue le caractère spécifique de bien des missions. En négligeant le fait que certaines opérations ont d'abord des visées humanitaires ou de soutien de la paix, ou sont des opérations de combat offensives, il ne tient pas compte du caractère propre des missions. Or une mission doit avant tout être claire, tant pour le personnel des forces canadiennes que pour les populations locales.

Certaines missions peuvent être beaucoup plus complexes et comporter bien plus que trois éléments ou lignes d'opération. Le lieutenant-général James N. Mattis et le lieutenant-colonel Frank G. Hoffman de la marine américaine ont demandé l'ajout d'un « volet » couvrant les aspects psychologiques et informationnels des missions modernes¹². Le colonel John Agoglia, directeur du US Army Peacekeeping and Stability Operations Institute, estime que les opérations des États-Unis en Irak ne sont pas entièrement couvertes par les trois volets, et qu'il y a un quatrième volet de « gouvernance, reconstruction et développement économique¹³ ». La tendance à la multiplication des volets est naturelle, car divers intervenants sentent le besoin d'ajouter des lignes d'opération pour couvrir les nouvelles tâches dictées par les diverses situations.

Là où la simplicité du concept de guerre à trois volets se révèle le plus problématique, c'est lorsqu'on passe de la description tactique d'une réalité qu'on trouve parfois sur le terrain à

une vision stratégique, comme cela s'est produit lorsque ce concept a été introduit au Canada. Au reste, selon le colonel Agoglia, ce concept ne peut servir de stratégie globale, rôle



Des membres de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar visitent le complexe du quartier général de la police nationale à Kandahar, le 17 février 2009.

photo du MDN IS 2009-0172 par le caporal-chef Robert Bottrill

auquel il n'a jamais été destiné¹⁴. De plus, il est difficile d'employer une métaphore qui s'appliquait à un type de combat urbain lorsqu'il s'agit d'autres théâtres, maritimes ou aérospaciaux par exemple. Pour ce faire, il faudrait des redéfinitions et des mises à l'essai considérables.

En définissant les opérations comme un type de « guerre », ce concept oriente la pensée vers le combat offensif. Or le but ultime des opérations modernes, qui sont complexes, n'est pas simplement de remporter la guerre, mais d'établir une paix durable. Cela vaut particulièrement pour les forces canadiennes, qui « se concentrent sur une tâche dangereuse et complexe, le rétablissement de l'ordre » dans les régions où règne le chaos¹⁵. Autrement dit, en mettant l'accent sur les moyens (le combat), le concept de guerre à trois volets risque de faire perdre de vue le but recherché (la paix).

La fragilité des assises

Le concept manque d'assises théoriques solides. Il a brièvement fait l'objet de discussions aux États-Unis jusqu'à ce que Krulak prenne sa retraite en 1999, mais n'a jamais fait partie de la doctrine de défense américaine. Au Canada, aucune doctrine ni document clé ne le reprend, et aucune étude de cas ne l'a mis à l'épreuve au cours de différentes opérations. En outre, son efficacité en tant que description d'une situation sur le champ de bataille ou en tant qu'objectif stratégique n'a pas fait l'objet d'analyses approfondies. Au lieu d'études détaillées, on ne dispose que d'une vague notion reprise par certains militaires et, parfois, par des politiciens, dans le contexte du déplo-

ement en Afghanistan, par exemple¹⁶. Faute de réflexions approfondies, rien n'est clair.

L'indétermination des volets

En l'absence d'une définition acceptée de la guerre à trois volets, le type, la portée et l'importance des volets restent indéterminés, de même que leur interaction. Dans la définition de Krulak, chaque secteur urbain était lié à une activité : aide humanitaire, maintien de la paix et combat de moyenne intensité, dans cet ordre¹⁷. En 2005, Hillier a modifié cet ordre. Il a rangé le « combat » dans le premier volet, la « sécurité et la stabilisation de la zone ainsi que la reconstruction du pays » dans le deuxième et, très ambitieusement « le secours aux sinistrés, l'aide humanitaire et le maintien de la paix » dans le troisième¹⁸. Plus tard, il a remplacé « combat » par « guerre », ce qui laisse entendre que la notion de bataille est maintenue.

armées » dans le premier volet et les « opérations de stabilisation » dans le deuxième, mais il ajoute la « reconstruction » à l'aide humanitaire dans le troisième volet²⁰. Il va encore plus loin en prévoyant des opérations des forces navales et aériennes dans des zones voisines, si bien que les quartiers urbains de Krulak deviennent des théâtres couvrant les océans et l'espace aérien.

L'articulation entre le concept de guerre à trois volets et la doctrine officielle, notamment les 3D+C (Diplomatie, Développement, Défense et Commerce) ou, plus récemment, l'approche pangouvernementale, n'a jamais été réalisée. Il est difficile de relier ces entités, la guerre à trois volets décrivant le rôle des forces armées, pas celui d'autres ministères. Ce dernier point est d'autant plus pertinent que deux des trois grands acteurs de l'approche 3D+C, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international, n'ont jamais adopté le terme de « guerre à trois volets » ni intégré le concept à leurs politiques²¹.

Le retour au combat

Laissons de côté les obscurités du concept de guerre à trois volets et parlons de l'importance particulière qu'y joue la guerre dans le premier volet par rapport aux deux autres. Outre le fait assez éloquent que son nom même évoque la « guerre », ce concept a été souvent interprété comme un moyen de privilégier un programme axé sur le combat. Cela témoigne peut-être de l'intense désir de l'armée de renforcer son rôle combatif et ses capacités après des années de « négligence », que Hillier a qualifiées dédaigneusement de « décen-



Le général Rick Hillier (à droite) en Afghanistan en 2007.

nie de ténèbres » (jusqu'à l'après 11 septembre). La section Défense de l'Énoncé de politique internationale souligne que dans la mise en œuvre du concept de guerre à trois volets, les Forces canadiennes « demeureront, par-dessus tout, aptes au combat afin de dissuader les agresseurs, de se protéger et de protéger les populations contre les attaques classiques et asymétriques et de combattre et vaincre les forces adverses²² ». Cela sous-entend que, pour les Forces canadiennes, bien que la paix et la stabilité soient le but ultime, c'est le combat qui prime. L'approche axée sur le combat engendre une mentalité centrée sur l'ennemi, laquelle donne trop facilement lieu à des prédictions qui se réalisent. Elle privilégie la possibilité à court terme de remporter des batailles au détriment du but ultime, établir une paix durable. Le risque est grand qu'on livre des combats inutiles là où une approche de soutien de la paix s'impose et où les principes d'impartialité, de consentement et de défense (par opposition à l'offensive) sont les plus pertinents. Lorsque la stratégie par défaut, dans une guerre à trois volets, est le com-

bat

bat, les soldats peuvent rater des occasions d'utiliser d'autres moyens d'atteindre des objectifs supérieurs.

Des missions diverses et confuses liées à un concept irrémédiablement inadéquat

Comme ce concept met l'accent sur la guerre, des problèmes fondamentaux se posent. Si une opération vise d'abord le soutien de la paix ou l'aide humanitaire, peut-on vraiment parler de « guerre à trois volets »? Quel accueil le pays hôte et la population réserveront-ils aux forces canadiennes si le but déclaré est de livrer une « guerre à trois volets » dans un « État en déroute ou défaillant », comme le prévoit l'Énoncé de politique de défense? Le soutien de la population locale n'est peut-être pas le seul facteur de réussite d'une mission, mais il est essentiel. Comme l'expérience en Irak et en Afghanistan l'a montré, lorsqu'une mission est axée sur le combat, les deux autres activités ou volets perdent beaucoup de leur efficacité²³. Il y a peu de chances qu'il soit possible de se consacrer au maintien de la paix et à l'aide humanitaire quand on fait la guerre à un ennemi déterminé qui n'hésite pas à compromettre ou saboter de tels efforts. L'aide humanitaire et le maintien de la paix constituent donc le point névralgique de la guerre à trois volets.

Les énormes difficultés que soulève la reconstruction dans le sud de l'Afghanistan mettent en lumière les problèmes de l'approche de la guerre à trois volets. Lorsque le général Hillier a pressé le gouvernement Martin de prendre sous sa respons-



photo du MDN AR 2009-B063-10 par le caporal Jonathan Barrette

Une équipe de coopération civilo-militaire (COCIM) en patrouille près du village de Deh-e Bagh dans la province de Kandahar, le 7 juin 2009.

abilité l'équipe provinciale de reconstruction à Kandahar, il a insisté, conformément au concept de guerre à trois volets, pour que cette équipe reçoive l'appui d'un solide déploiement de forces. Mais il n'avait pas prévu que cela exigerait tant de ressources et coûterait tant de vies²⁴. La présence du Canada sur un territoire aussi dangereux que la province de Kandahar est rapidement devenue un déploiement militaire : il y avait un seul civil pour cent soldats. Les coûts militaires ont été dix fois supérieurs aux fonds alloués aux programmes destinés à la population²⁵. Lorsque les soldats canadiens se retrouvaient en train de distribuer des vivres aux civils immédiatement après un combat, ils portaient parfois secours à ceux qu'ils venaient de combattre. Il était quasi impossible de distinguer un « terroriste » taliban d'un « partisan » civil. Le plus troublant pour la population canadienne, qui n'avait pas vu ses soldats mener de tels combats depuis la guerre de Corée, a été le taux élevé de tués durant cette mission de « reconstruction ». De 2006 à 2008, le taux annuel de décès parmi les soldats canadiens a été de 1,4 %, soit plus du double que dans les forces des États-Unis et du Royaume-Uni stationnées dans le pays. Quatre-vingt-dix pour cent de ces décès étaient dus à des hostilités²⁶. Les programmes de reconstruction ne peuvent se dérouler de façon satisfaisante dans un tel contexte. Les civils sont même des cibles plus faciles.

Le problème réside en partie dans le fait que la guerre à trois volets engendre un réel danger : la confusion des missions. Lorsque des soldats doivent être guerriers, casques bleus et travailleurs humanitaires au cours d'une même journée et dans le même espace, la distinction entre les types de missions s'estompe rapidement, et tout le monde en pâtit. La population et les combattants locaux trouvent difficile, sinon impossible, de distinguer les déplacements militaires (les convois) à des fins humanitaires de ceux qui visent des opérations offensives²⁷. D'autres intervenants ont exprimé leur inquiétude à cet égard. Les organismes humanitaires, par exemple la Croix-Rouge, ont souvent affirmé qu'ils avaient besoin d'« espace humanitaire » pour travailler librement sans être sous la coupe ou l'influence des militaires, car même une coopération manifeste peut compromettre une impartialité ou une neutralité dont ils ont grandement besoin²⁸. L'approche de guerre à trois volets aggrave ce problème. Lorsque les axes de responsabilité et les types de mission sont indistincts, un adversaire déterminé s'attaque aux maillons les plus faibles d'une mission multidimensionnelle et prend pour cible ceux qui œuvrent dans l'aide humanitaire et la reconstruction.

La doctrine appliquée depuis longtemps lors des opérations de paix de l'OTAN²⁹ offre un contraste éclairant avec le concept de guerre à trois volets. Il y a six types d'opérations de paix : prévention des conflits (on agit avant qu'un conflit ne dégénère en violence), règlement pacifique des différends (on négocie des ententes de paix), reconstruction après les conflits (on met en place une infrastructure pour la paix), aide humanitaire (on sauve des vies), maintien de la paix (on empêche la reprise des combats) et imposition de la paix (on applique les règles par la force). Qui plus est, l'imposition de la paix est utilisée en dernier recours de manière impartiale pour renforcer une entente de paix, tout comme les policiers interviennent de manière impartiale pour assurer le respect de la loi (les interventions internationales doivent néanmoins être plus mus-

clés³⁰). Comme l'état d'esprit n'est pas du tout le même en cas de guerre et en période de paix, la doctrine américaine distingue délibérément et à juste titre la « guerre » des « opérations hors guerre ». Le concept de guerre à trois volets, lui, semble gommer à dessein cette distinction. Le manuel de campagne contre-insurrectionnelle³¹ de l'armée de terre et de la marine américaines reflète beaucoup de dures leçons tirées en Irak et en Afghanistan. Il s'inscrit en faux contre l'orthodoxie des forces armées américaines en présentant les « paradoxes des opérations contre-insurrectionnelles » (p. 41-51) : « Parfois, plus on protège ses forces, moins on est en sécurité »; « Parfois plus on utilise ses forces, moins ça marche »; « Certaines des meilleures armes de contre-insurrection ne tirent pas ». Toutes ces leçons s'appliquent à des opérations de maintien de la paix.

« Le concept de guerre à trois volets, lui, semble gommer à dessein cette distinction. »

nationale) est toujours ouverte, mais l'immunité contre les poursuites engagées par la Cour pénale internationale ne peut être accordée. Aux yeux de beaucoup, la mission parvient, bien que lentement, à gérer l'un des conflits les plus complexes et les plus durs en Afrique³². L'ONU a su également remplir son rôle dans le cas des groupes rebelles mutilateurs en Sierra Leone et du régime dictatorial

de Charles Taylor dans un Libéria déchiré par la guerre. Elle a enrichi son savoir en reconstruction de pays en présence d'insurgés impitoyables dans des régions échappant à la loi. Grâce à des processus de paix spécialisés, elle a contribué à mettre fin à des conflits cruels et à des menées insurrectionnelles au Salvador, au Nicaragua, au Guatemala, en Namibie, au Mozambique, au Cambodge, en République démocratique du Timor-Leste et dans d'autres zones agitées.



MI-35. UNMIL Photo. Cherwig. 2001412

L'opération de paix au Congo est un bel exemple de solution de rechange à la guerre à trois volets dans un conflit complexe exigeant les mesures d'imposition de la paix présentées au chapitre VII. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo s'est clairement donné pour objectif une paix durable. Bien qu'il y ait des batailles de moyenne intensité, il n'y a pas d'ennemi déclaré. On adopte une attitude impartiale envers les violations de la paix, et on y réagit de façon nuancée et subtile. Par exemple, les hélicoptères MI-35 ont engagé le combat avec des brigades rebelles, mais les Nations Unies permettent à ces groupes de se retirer et de négocier au lieu de poursuivre le combat. De plus, l'option de *brassage* (fusion des unités rebelles à l'armée

Les autres choix

La Marine et la Force aérienne du Canada n'ont jamais épousé le concept de guerre à trois volets. Il a finalement été abandonné par l'Armée de terre. « Opérations terrestres 2021 », le document de l'Armée de terre sur l'emploi d'une force ou « Le Canada d'abord, la stratégie de défense, n'en font pas état³³. De nouveaux concepts commencent à occuper l'avant-scène, dont les Opérations adaptables et dispersées, les Opérations dans l'ensemble du spectre, le cadre interarmées, interorganisationnel, multinational et public et l'approche globale³⁴. Ces concepts, si on les compare à la guerre à trois volets, sont beaucoup plus larges et ne font pas que couvrir

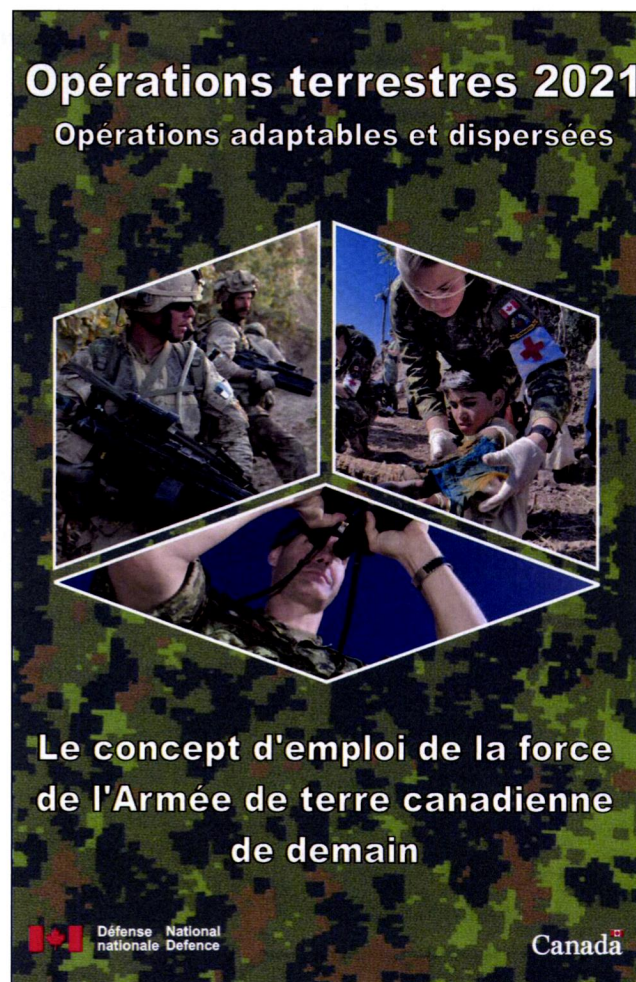
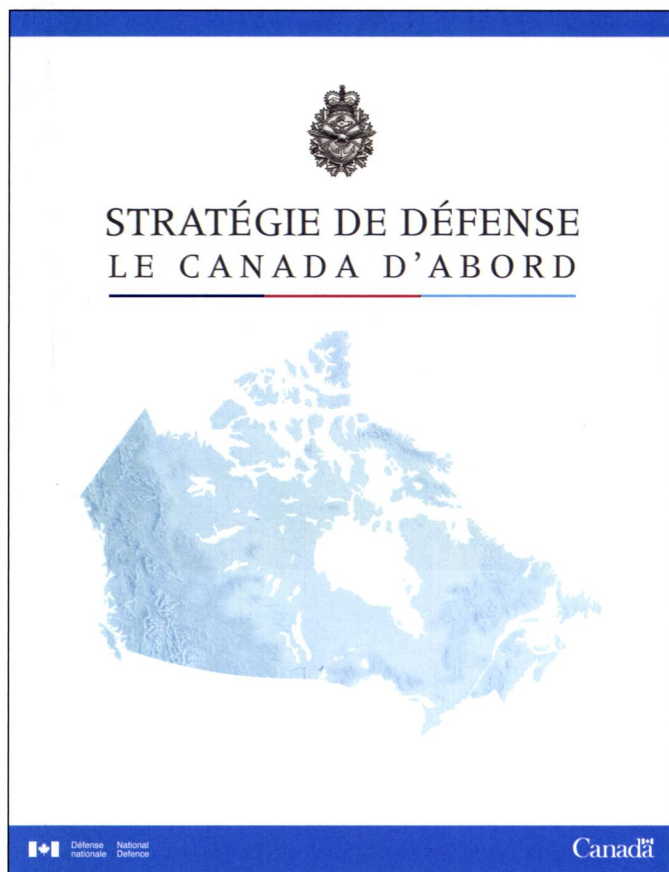
trois activités; ils prévoient le nombre d'activités que la mission exige. Ils demandent l'intégration et la coordination des ressources diplomatiques, de défense, multinationales et commerciales ainsi que de celles de bien d'autres organismes³⁵. Les nouveaux concepts permettent d'éviter de nombreux problèmes liés à la guerre à trois volets tout en mettant en lumière la nature multidimensionnelle des opérations modernes, comme le font la doctrine de soutien de la paix de l'OTAN et celle des opérations de paix de l'ONU. Cependant, nous avons toujours besoin d'idées et de doctrine nouvelles pour décrire les rapports complexes entre l'emploi de la force et les autres activités sur le terrain.

Conclusion

Compte tenu des difficultés que soulève le concept de guerre à trois volets sur les plans opérationnel et stratégique, il ne faut pas déplorer sa disparition. Bien que la métaphore de Krulak donne une bonne *description* de certaines des situations auxquelles font face les armées actuelles, elle est loin de constituer une *ligne de conduite* ou un guide stratégique parce qu'elle exige des soldats qu'ils remplissent des tâches inconciliables. On ne peut, et on ne doit pas, demander aux soldats d'être en même temps des travailleurs humanitaires, des casques

bleus et des guerriers sur un territoire réduit. Dans la mesure du possible, le combat doit être distinct des autres fonctions, qui devraient être prises en charge de préférence par des groupes distincts, notamment les organismes des Nations Unies, la police et les casques bleus. Le manque de solides assises théoriques de ce concept est problématique, mais moins que sa contradiction intrinsèque : les opérations de combat ne peuvent être combinées à des missions de soutien de la paix ou autres. La guerre à trois volets aggrave ce problème en donnant l'impression qu'il s'agit d'un concept simple et facile à appliquer. Il est alors trop facile d'envoyer des militaires mener une guerre impossible à gagner. Au lieu de préconiser les opérations de guerre à trois volets, les militaires devraient chercher à les éviter. Il faut rejeter ce modèle au profit de nouvelles idées et élaborer des doctrines dont la valeur a été éprouvée dans des dizaines d'opérations au fil des décennies, telles que des opérations de maintien de la paix et de stabilisation dans des environnements très complexes. Pour ces opérations, le Canada jouit d'une solide réputation et peut tabler sur une précieuse expérience.

RMC



1. Charles Krulak, « The Three Block War: Fighting in Urban Areas », *Vital Speeches of the Day*, vol. 64, n° 5, 15 décembre 1997, p. 139-141, et « The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War », *Marine Corps Gazette*, vol. 83, n° 1, janvier 1999, p. 18-23.
2. Krulak, « The Three Block War ».
3. Max Boot, « Beyond the 3-Block War », *Armed Forces Journal*, mars 2006. Le concept de la guerre à trois volets continue d'être abordé dans certains cours à la Marine Corps University.
4. L'expression « Three Block War » ne figure pas dans le volumineux ouvrage *NATO Glossary of Terms and Definitions* produit par l'Agence de normalisation de l'OTAN. Document AAP-6 (2007).
5. Chris Maclean, « Experience is Shaping Army Transformation: Interview with Lieutenant-General Rick Hillier », *Frontline*, janvier-février 2005, à <www.frontline-canada.com/Defence/pdfs/0201Hillier_CLS.pdf>.
6. Affiche de l'armée de terre, commandant de l'armée de terre, citée dans une affiche produite par la division des Affaires publiques de l'armée de terre, « *Army Transformation: Three-Block War* », Transformation des Forces canadiennes, affiche 7 (2005).
7. Armée de terre canadienne, *Army Transformation*, à <www.army.forces.gc.ca/lf/English/5_4_1_1.asp>, consulté le 10 mars 2008.
8. Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Defence*, p. 26, à <www.mdn.ca/site/reports/dps/pdf/dps_e.pdf>, consulté le 20 juin 2009.
9. Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Overview*, à <geo.international.gc.ca/cip-pic/ips/ips-overview5-en.aspx>.
10. Vincent J. Curtis, « La guerre à trois volets : ses causes et son rôle dans la construction de la paix », *Journal de l'armée de terre du Canada*, vol. 10, n° 2, été 2007.
11. Affiche du Programme de transformation des Forces canadiennes.
12. Frank G. Hoffman et James N. Mattis. « Future Warfare: The Rise of Hybrid Wars », *Naval Institute Proceedings*, vol. 132, n° 11, novembre 2005.
13. John Agoglia, « Learning to Fight the Four-Block War: How Commanders Learn "Non-Military Jobs" », *Beyond the Three Block War*, dans David Rudd, Deborah Bayley et Ewa K. Petruczynik (dir.), Institut canadien d'études stratégiques, Toronto, 2006.
14. Commentaire du colonel John Agoglia aux auteurs durant la conférence « Beyond the Three Block War », Collège des Forces canadiennes, Toronto, 15 janvier 2006.
15. Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Defence*, p. 26.
16. Voir, par exemple, Bill Graham, « Speaking Notes for the Honourable Bill Graham at a Luncheon of the Rotary Club of Toronto », 21 janvier 2005, à <www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_e.asp?id=1577>, consulté le 2 avril 2008.
17. Krulak, « The Three Block War » et « The Strategic Corporal ».
18. Général Hillier, cité dans *Maclean's*, « Experience is Shaping Army Transformation ».
19. Armée de terre canadienne, *Army Transformation: Three-Block War*. (C'est nous qui soulignons.)
20. Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Defence*, p. 8.
21. Le concept n'a pas figuré par exemple dans les sections Diplomatie ou Développement de l'Énoncé de politique internationale de 2005. Par ailleurs, l'expression « États en déroute ou défaillants » est remplacée par une expression plus diplomatique, « États fragiles et en déroute ». Voir Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Diplomacy*, à <geo.international.gc.ca/cip-pic/ips/diplomacy-en.aspx>, consulté le 2 avril 2008, et *Canada's International Policy Statement: Development*, à <www.acdida.gc.ca/ips-development>, consulté le 2 avril 2008.
22. Gouvernement du Canada, *Canada's International Policy Statement: Defence*, p. 27.
23. Adnan R. Khan, « Canada's Kandahar Balancing Act », dans *Maclean's*, 19 avril 2006.
24. Général Hillier, cité dans Janice Gross Stein et Eugene Land, *Unexpected War* (Toronto : Viking Canada, 2007), p. 243.
25. Deux ans après leur arrivée à Kandahar, le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international avaient déployé à peine une douzaine d'agents, contre 2 500 soldats canadiens. Voir Lee Berthiaume, « Death of the Three-Ds in Afghan Mission », 12 décembre 2007, dans *Embassy: Canada's Foreign Policy Newsweekly*, à <www.embassymag.ca/html/index.php?display=story&full_path=/2007/december/12/threedapproach>. Chiffres approximatifs : le Canada a dépensé plus de 100 millions de dollars par année en aide humanitaire en Afghanistan, tandis que les coûts militaires s'élevaient à près d'un milliard de dollars par année.
26. Le Canada a perdu 98 soldats en Afghanistan en 2006, 2007 et 2008, dont 90% au cours d'hostilités. Durant cette période, en moyenne, 2 400 soldats canadiens étaient employés annuellement. Les pertes annuelles du Royaume-Uni et des États-Unis ont été nettement inférieures : 0,66 % et 0,45 %, par rapport à 1,4 % pour le Canada. Les forces canadiennes sont concentrées dans la région de Kandahar, l'une des plus dangereuses. Le nombre de travailleurs humanitaires tués (toutes nationalités confondues, dont au moins trois Canadiens) a grimpé en 2008, passant de 17 l'année précédente à 23 (jusqu'en août 2008). Voir : « Aid workers killed in Afghan attack », dans le *Globe and Mail*, 13 août 2008 à <www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20080813.wafghandead0813/BNStory/International>.
27. Reuben E. Brigety II, « From Three to One: Rethinking the Three Block War and Humanitarian Operations in Combat », à <www.usafa.af.mil/jscope/JSCOPE04/Brigety04.html>, consulté le 1^{er} avril 2008.
28. Brigety II, « From Three to One ».
29. OTAN, *Peace Support Operations*, Allied Joint Publication AJP-3.4.1, juillet 2001.
30. OTAN, *Peace Support Operations*, art. 202 et 217.
31. US Army et Marine Corps, *Counterinsurgency Field Manual*, US Army Field Manual n° 3-24; Marine Corps Warfighting Publication 3-33.5 (Chicago : University of Chicago Press, 2007), à <<http://usacac.army.mil/cac/repository/materials/coin-fm3-24.pdf>>, consulté le 23 juin 2009.
32. Christopher S. Chivvis, « Preserving Hope in the Democratic Republic of the Congo », *Survival*, vol. 49, no 2, 2007, p. 21-41.
33. Direction des concepts et schémas de la Force terrestre, « Land Operations 2021: Adaptive Dispersed Operations. The Force Employment Concept for Canada's Army of Tomorrow », Kingston, 2007. Défense nationale, *Canada First Defence Strategy*, Ottawa, 2008, à <www.forces.gc.ca/site/focus/first-premier/defstra-stradef-eng.asp>, consulté le 21 juin 2009.
34. Voir, par exemple, Andrew Leslie, Peter Gizewski, et Michael Rostek, « Une nouvelle approche globale des opérations des Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne*, vol. 9, n° 1.
35. Voir : Peter Gizewski et and Lieutenant-Colonel Michael Rostek. « Vers une Force terrestre dotée d'une capacité interarmées, interorganisationnelle, multinationale et publique (IIMP) », *Journal de l'Armée du Canada*, vol. 10, n° 1, printemps 2007.



Photo du MDN_ZK-1926-2

Missile sol-sol à ogive nucléaire *Honest John* sur son véhicule de transport en Allemagne.

NUCLÉARISER OU DÉNUCLÉARISER? LE CANADA ET LES ARMES NUCLÉAIRES DE 1945 À 1984

par Matthew Trudgen

Introduction

Beaucoup de Canadiens seraient étonnés d'apprendre que le Canada a déjà possédé des armes nucléaires puisqu'ils croient vivre dans un pays réputé pour ses activités de maintien de la paix et sa collaboration avec les Nations Unies. Les Canadiens associent les armes nucléaires aux superpuissances comme les États-Unis ou aux dictateurs comme Kim Jong-il en Corée du Nord. Quoi qu'il en soit, de 1945 à 1984, le Canada s'est demandé à plusieurs reprises s'il devait se doter d'armes nucléaires. En fait, en 1963, le Canada a décidé d'en acquérir afin de remplir ses obligations envers ses alliés, dont les États-Unis. Toutefois, à la fin des années 1960, le gouvernement Trudeau a finalement conclu qu'il n'était plus dans l'intérêt supérieur du Canada de se doter d'armes nucléaires. C'est ainsi qu'en juillet 1984, les dernières ogives nucléaires détenues par les forces militaires canadiennes ont été rendues aux États-Unis.

Tout au long de cette période, le Canada a été aux prises avec des choix difficiles. En effet, non seulement beaucoup de ressources avaient été consacrées au programme d'armes nucléaires, mais parmi les politiciens, les responsables et les officiers, bon nombre avaient des opinions très arrêtées sur la question. En conséquence, ces armes ont occupé une place centrale dans les débats sur la politique étrangère que les gouvernements de cette période souhaitaient adopter pour le pays. Par exemple, le Canada devait-il resserrer les liens avec ses partenaires de l'Alliance, ou au contraire tenter de se doter d'une politique étrangère plus indépendante? Le Canada devait-il renforcer sa puissance militaire, ou faire progresser

Matthew Trudgen *doctorant en histoire à l'Université Queen's à Kingston, en Ontario. Sa thèse examine l'interaction entre différentes conceptions de l'intérêt national canadien et la relation canado-américaine dans la mise au point du Système de défense aérienne de l'Amérique du Nord de 1949 à 1956.*

la cause du désarmement nucléaire? S'attendant à résoudre ces questions, chaque gouvernement s'est appliqué à élaborer les politiques qui, selon lui, répondaient à l'intérêt supérieur du pays. L'expérience du Canada en matière d'armes nucléaires constitue ainsi une excellente occasion d'examiner les leçons à tirer sur la mise au point d'une politique de défense canadienne durant la Guerre froide.

Le présent article fait valoir que la politique du Canada en matière d'armes nucléaires a manqué de cohérence et qu'elle a très largement varié selon les personnalités du moment ainsi que les différentes perceptions de ce que devaient être les politiques étrangère et de défense du Canada. Il établit également que l'expérience du Canada en matière d'armes nucléaires montre bien que ce n'est que lorsque les politiciens et les dirigeants canadiens s'affirmaient au moment d'établir les politiques que des décisions difficiles ont été prises.

Le Canada se frotte pour la première fois à la question des armes atomiques : 1945

En 1945, en matière d'armes nucléaires, le Canada jouit d'une position unique. En effet, en raison de son rôle dans le projet Manhattan et de sa solide économie, le Canada est en mesure de mettre au point sa propre bombe atomique. Toutefois, il choisit de ne pas le faire. La décision est prise sans véritable débat sur la question au sein du gouvernement et du Conseil des ministres. Comme le souligne le politicologue Jon McLin, elle est le fruit « [...] non pas tant d'un choix délibéré que de pré-supposés inconscients¹ ». Malgré tout, plusieurs raisons pourraient expliquer pourquoi le Canada s'abstient alors de mettre au point la bombe atomique.

Tout d'abord, le Canada n'a pas de raison péremptoire de le faire. Contrairement à la Grande-Bretagne, le Canada ne souhaite pas être une grande puissance. Par conséquent, tandis que, pour la Grande-Bretagne, il est tout naturel, à la fin des années 1940, d'opter pour un arsenal nucléaire comme moyen de dissuasion, il est tout aussi naturel pour le Canada, une puissance moyenne en plein essor, de ne pas souhaiter développer de telles armes. Qui plus est, le gouvernement canadien se rend rapidement compte qu'il est protégé par le monopole qu'exercent les États-Unis sur les armes atomiques. Par conséquent, au lieu de produire sa propre bombe, le gouvernement continue plutôt d'appuyer le programme d'armes atomiques américain en exportant du matériel, de l'uranium par exemple, jugeant que c'est la meilleure façon de renforcer la sécurité du Canada².

D'ailleurs, de 1945 à 1950, le gouvernement canadien se préoccupe beaucoup plus d'investir dans la création d'un État providence que dans ses forces armées. Le commentaire du premier ministre William Lyon Mackenzie King à la fin de la Deuxième Guerre mondiale est éloquent à cet égard. Selon lui, il est temps que reprennent leur place « [...] les anciens principes libéraux d'économie, de réduction des impôts et d'antimilitarisme³ ». C'est ainsi que le budget de la défense subit d'importantes compressions budgétaires, de sorte que peu de ressources peuvent être consacrées à un projet comme

« En 1945, en matière d'armes nucléaires, le Canada jouit d'une position unique. »

la bombe atomique⁴. Les forces militaires canadiennes et le nouveau ministre de la Défense nationale, Brooke Claxton, en conviennent, celui-ci estimant que sa mission est d'assurer le maintien des capacités de base des forces armées afin de pouvoir les augmenter à nouveau si la situation l'exige.

De même, O.M. Solandt, président du Conseil de recherches pour la défense en 1946, est d'avis que le Canada ne doit concentrer ses ressources que sur certains projets militaires choisis et laisser aux États-Unis le soin de produire des armes atomiques⁵.

Enfin, certains dirigeants canadiens sont troublés par la puissance destructrice de la bombe atomique. Le premier ministre Mackenzie King compare même la bombe à un « monstre Frankenstein » capable de dévaster le monde⁶. Lester Pearson, alors ambassadeur du Canada aux États-Unis, s'inquiète également de la menace de guerre que font peser les armes atomiques, et il en vient à s'intéresser aux contrôles internationaux comme moyen de prévenir une course aux armements. Ces perceptions pèsent dans la balance lorsque le Canada choisit de ne pas construire de bombe atomique à cette époque. Notons toutefois que jamais le Canada ne songera sérieusement à cesser de soutenir le programme d'armes nucléaires des États-Unis⁷. Qui plus est, le gros du travail du Canada en matière de contrôle des armements, à la fin des années 1940 et durant les années 1950, visera à soutenir les alliés occidentaux et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre l'Union soviétique.

Le Canada change son fusil d'épaule : 1953 à 1959

Jusqu'à-là, donc, le Canada décide que son intérêt supérieur ne commande pas qu'il devienne une puissance nucléaire. Pour diverses raisons, le gouvernement canadien choisit plutôt de compter sur la protection des armes de dissuasion nucléaires américaines. Mais au début des années 1950, le Canada revient sur sa position. Ironiquement, cette fois encore, la décision de se doter ou non d'armes nucléaires ne fait l'objet d'aucun débat approfondi. On ne fait aucun effort pour rédiger un livre blanc sur le sujet⁸. En fait, le politicologue Andrew Richter constate que le gouvernement ne se pose même pas des questions aussi fondamentales que celle-ci : « [...] quelles seraient les répercussions de l'acquisition [d'armes nucléaires] sur les intérêts de sécurité du Canada⁹? »

L'une des principales raisons de ce renouvellement d'intérêt de la part du Canada est l'évolution de la technologie des armes nucléaires au milieu des années 1950. Les immenses bombes peu maniables que seuls les bombardiers à long rayon d'action pouvaient transporter et qui étaient destinées aux villes sont devenues des armes de plus petite taille pouvant être tant déployées sur un champ de bataille que larguées par des avions. De plus, c'est au cours de cette période que germe l'idée d'une guerre nucléaire *limitée* et d'une utilisation d'armes nucléaires de faible puissance pour arrêter une attaque des Russes contre l'Europe de l'Ouest et ailleurs dans le monde. Ces développements n'échappent pas aux services militaires du Canada et au ministère de la Défense nationale. Ainsi, en 1954, O. M. Solandt fait valoir qu'« il devient de

plus en plus évident que si une autre guerre totale devait éclater, elle serait d'abord atomique. Avant longtemps, aucune force armée de première classe, si petite soit-elle, ne pourra aller au combat si elle ne dispose d'armes atomiques¹⁰ ».

La Force aérienne du Canada, en particulier, a conscience des implications de ces changements. Dès la fin des années 1940, le Canada a commencé à renforcer ses défenses aériennes pour contrer la menace que représentaient les bombardiers nucléaires soviétiques à portée intercontinentale. En outre, la Force aérienne a tissé des liens étroits avec la United States Air Force (USAF) pendant la mise au point d'un système de défense aérienne continentale pour la protection de l'Amérique du Nord. À la fin des années 1950, ce rapprochement fait progressivement pencher la balance en faveur de l'acquisition de missiles air-air et sol-air équipés d'ogives nucléaires comme en déploient alors les États-Unis¹¹. Qui plus est, la Force aérienne en arrive à la conclusion, durant cette période, que le rôle de défense de la Division aérienne du Canada doit être modifié pour qu'elle demeure efficace. En 1956, le maréchal de l'Air C. R. Slemon, alors Chef d'état-major de la Force aérienne, suggère qu'une option consisterait à faire transporter par les avions canadiens de petites armes nucléaires dans le cadre d'une « frappe nucléaire ». Ce commentaire laisse présager l'acceptation du Canada de son rôle de reconnaissance ou de frappe nucléaire pour l'OTAN à la fin des années 1950¹².



Missile *Honest John* dressé en position de tir.

Par conséquent, les Forces armées signent une entente avec les États-Unis permettant « la formation de personnel pour la défense contre les armes atomiques¹³ ». En décembre

1956, l'acquisition d'armes nucléaires est à l'ordre du jour d'une réunion du Comité du Cabinet pour la Défense, où il est informé que la fourniture de systèmes d'armes nucléaires au Canada par les États-Unis est quasi certaine. En mars 1957, les discussions s'intensifient sur les missiles antiaériens nucléaires, les missiles sol-sol nucléaires pour l'Europe et même les torpilles et grenades sous-marines nucléaires pour les forces navales du Canada¹⁴.

L'adoption d'armes nucléaires par l'OTAN, durant les années 1950 motive également la position du Canada. L'Alliance de l'OTAN a été créée de crainte que les Soviétiques n'envahissent l'Europe de l'Ouest. Toutefois, il devient vite évident que, les objectifs en matière de forces classiques établis lors de la conférence de Lisbonne de 1952 n'étant toujours pas atteints, les armes nucléaires s'imposent pour défendre l'Europe de l'Ouest¹⁵. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Lester Pearson, partage ce point de vue et, selon lui, la seule façon d'empêcher cette invasion est la dissuasion. De plus, étant donné la relative faiblesse des armes classiques de l'OTAN, la dissuasion passe nécessairement par les armes nucléaires. Toujours selon Pearson, le Canada ne doit pas « tarder dans l'acquisition de connaissances et la création de compétences dans le secteur de l'énergie atomique », et « l'utilisation de représailles atomiques aériennes est d'une importance capitale pour la sécurité de l'Occident¹⁶. » En décembre 1954, Pearson ainsi que les autres membres du Conseil de l'OTAN appuient la directive MC 48¹⁷, qui autorise les forces de l'OTAN à utiliser des armes nucléaires¹⁸.

Le Canada continue de donner son appui à ces politiques sous le gouvernement Diefenbaker. En décembre 1957, le nouveau premier ministre est présent à la réunion du Conseil de l'OTAN durant laquelle la directive MC 14/2 est approuvée. Afin de restreindre la perte de territoire de l'OTAN¹⁹ celle-ci prévoit l'utilisation d'armes nucléaires tactiques pour empêcher le plus tôt possible une avance potentielle des Russes. De plus, la directive 48/2 est également ratifiée durant cette réunion. Elle autorise l'OTAN à prévoir l'utilisation d'armes nucléaires dès qu'éclate un conflit. En appuyant ces directives, le Canada devient donc membre d'une alliance nucléaire *de facto*. En effet, selon Andrew Richter, plusieurs stratégies politiques canadiennes des années 1950 croient que l'OTAN, en acceptant les armes nucléaires, décide pour le Canada²⁰. Cette hypothèse est confirmée, en 1957, lorsque l'OTAN recommande au Canada de doter d'armes nucléaires ses forces déployées en Europe²¹.

Enfin, le ministère des Affaires extérieures ne s'oppose pas sérieusement à l'acquisition d'armes nucléaires durant cette période puisqu'il croit que ces armes favoriseraient la stabilité dans le monde en dissuadant les Soviétiques d'attaquer l'Europe de l'Ouest. C'est dire que, jusqu'en 1959, aucun des secrétaires d'État aux Affaires extérieures, y compris Lester Pearson et Sydney Smith, ne s'oppose à l'idée que le Canada devrait posséder des armes nucléaires²².

L'acquisition d'armes nucléaires semble donc inévitable. À la fin de 1958, le Conseil des ministres autorise les forces armées à commencer les négociations avec les États-Unis, et, en février 1959, le premier ministre John Diefenbaker pro-

nonce un discours qui donne à penser que le Canada possédera sous peu des armes nucléaires. Dans ce discours, il annonce en effet l'annulation de l'intercepteur Avro Arrow et l'achat d'un missile antiaérien Boeing *Bomarc* IM-99B pour la défense aérienne. Il fait valoir : « [...] ces dispositifs de défense ne peuvent donner leur pleine mesure que lorsqu'ils sont dotés d'armes nucléaires... », et il termine avec une remarque qui appelle les membres du gouvernement « à reconnaître la gravité des décisions que nous sommes appelés à prendre²³ ». Le ministre de la Défense nationale, George Peakes, V.C., annonce à la Chambre des communes en juillet 1959 que le gouvernement canadien a entrepris des négociations pour l'acquisition d'ogives nucléaires des États-Unis²⁴.

« Howard Green, et son sous-secrétaire d'État, Norman Robinson, commencent à soulever des objections à cette orientation de la politique. »

missile sol-sol *Honest John* et l'intercepteur CF-101 *Voodoo*²⁶.

Le débat reprend de plus belle : 1959 à 1968

Ainsi, pour plusieurs raisons, et principalement à cause de ses liens avec les États-Unis dans le secteur de la défense et avec l'OTAN, à la fin des années 1950, le Canada s'est engagé à se doter d'armes nucléaires. Toutefois, alors qu'il se prépare

à obtenir des ogives des États-Unis, le consensus sur cette acquisition commence à s'effriter. En effet, le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Howard Green, et son sous-secrétaire d'État, Norman Robertson, commencent à soulever des objections à cette orientation de la politique. Howard



Le premier ministre John Diefenbaker (centre droit) et le ministre de la Défense nationale George Peakes, V. C., au Collège militaire royal du Canada en 1959.

Qui plus est, en mai 1959, lorsque le président du Comité militaire de l'OTAN, le général Lauris Norstad, recommande que le Canada appuie la mission de frappe ou de reconnaissance de l'Alliance, le gouvernement accepte d'y participer et se dote du CF-104 *Starfighter* à cette fin. Comme cette mission suppose l'utilisation d'armes nucléaires, sa participation laisse présumer à ses alliés qu'il est prêt à se procurer ces armes, même si son gouvernement n'a fait aucune déclaration publique en ce sens²⁵. Enfin, en 1961, le Canada détient tout un arsenal équipé pour porter des ogives nucléaires comprenant non seulement le *Bomarc* et le *Starfighter*, mais aussi le

Green est horrifié par la perspective d'une guerre nucléaire et, dès qu'il est nommé à la tête des Affaires extérieures, il entreprend une croisade pour le désarmement nucléaire à l'échelle de la planète. Il ne croit pas du tout que la dissuasion empêchera un conflit entre les superpuissances et affirme à une réunion du Conseil des ministres qu'« une guerre nucléaire serait bien différente de toute guerre précédente, [qu']elle détruirait la civilisation²⁷ ». N. Robertson est du même avis. À ses yeux, la politique de dissuasion « est une bien triste critique de notre génération, capable d'envisager la possibilité d'un suicide mondial²⁸ ».

Sous la houlette de Green et de Robertson, le ministère des Affaires extérieures entreprend de faire campagne contre l'acquisition d'armes nucléaires. L'argument le plus important mis de l'avant porte sur la capacité des armes nucléaires à préserver la stabilité entre le bloc de l'Est et l'Occident. Tandis que, dans les années 1950, le ministère des Affaires extérieures y voyait une source de stabilité, au début des années 1960, il souligne au contraire qu'elles créent un climat d'instabilité en raison de « leur utilisation quasi certaine ». Le ministère fait valoir que, pour le bien de l'humanité, le Canada doit, par principe, s'opposer à l'utilisation d'armes nucléaires, malgré les engagements pris envers ses alliés. Le Canada donnerait l'exemple au reste du monde et travaillerait à améliorer les perspectives d'un désarmement nucléaire²⁹.

Devant un tel revirement, le ministère de la Défense nationale s'empresse d'énoncer sa position sur l'acquisition d'armes nucléaires. Il soutient que le Canada doit remplir ses engagements envers la communauté internationale, puisque le Canada a appuyé les directives de l'OTAN qui « supposent une politique canadienne d'acquisition d'armes nucléaires; l'absence de décision sur la mise en œuvre d'une telle politique devient de plus en plus difficile à justifier ». Le ministère de la Défense rappelle que « dans ce contexte, négliger nos obligations envers l'OTAN et le NORAD équivaut à un désarmement unilatéral du Canada³⁰ ». En 1963, le stratège canadien R. J. Sutherland arrête par écrit la position du ministère de la Défense. Il estime que si le Canada ne se dote pas d'armes nucléaires, il viole ses engagements envers ses alliés et va ainsi perdre de son influence auprès d'eux. Il se demande aussi pourquoi le Canada renoncerait-il aux armes nucléaires tout en demeurant membre d'une alliance qui continuera de se doter de ces armes, qu'elle considère comme la pierre angulaire de la défense de l'Europe de l'Ouest. Il maintient que cette nouvelle direction du Canada ne fera que compliquer la planification de l'Alliance et conclut en demandant : « Peut-on à la fois être membre à part entière d'une alliance nucléaire et adopter une politique d'une émotivité extrême envers le nucléaire³¹? »

Le premier ministre Diefenbaker se trouve donc pris entre deux feux. Tout d'abord, à la fin des années 1950, il est en faveur de l'acquisition d'armes nucléaires pour que le Canada remplisse ses engagements pris envers ses alliés. Toutefois, avec le temps, sa position évolue. En effet, Howard Green, partisan de longue date de Diefenbaker, jouit d'une grande influence et profite de réunions pendant les fins de semaine pour bien lui faire comprendre les dangers d'une guerre nucléaire. En outre, Diefenbaker incarne de plus en plus le sentiment anti-américain qu'on voit naître au Canada au début des années 1960. Sa profonde rancune envers le président John F. Kennedy ne fait que contribuer à cet anti-américanisme. C'est pour cette raison que, lorsque le gouvernement Kennedy fait pression sur le Canada pour accepter les armes, Diefenbaker est enclin à revenir sur ses positions³². De plus, une autre question le tracasse : qui contrôlera les armes basées au Canada? Il est convaincu qu'il est nécessaire de s'assurer que les Américains n'utiliseront pas les armes nucléaires sans le consentement du gouvernement canadien afin de prévenir toute décision irréfléchie³³. Il en est d'autant plus persuadé qu'il estime que le gouvernement Kennedy n'a pas suffisamment consulté le Canada durant la crise des missiles à Cuba en 1962³⁴.

Le premier ministre cherche donc de plus en plus à trouver une façon de sortir de cette situation difficile. Le Canada pourrait ne prendre aucune décision définitive pendant que les discussions sur le désarmement se poursuivent aux Nations Unies ou, encore, trouver un compromis qui permettrait de remplir ses engagements envers ses alliés sans avoir à accepter d'armes sur son territoire. La proposition des Affaires extérieures selon laquelle les ogives nucléaires seraient conservées aux États-Unis et ne seraient transportées au Canada qu'en cas de crise est un bel exemple de cette position³⁵. Bien que le ministère de la Défense nationale avertisse Diefenbaker que de tels plans sont irréalistes, le premier ministre demeure inébranlable. Il refuse également de prendre une décision définitive, même lorsque certains des systèmes d'armes, notamment le *Bomarc*, sont exclusivement équipés d'un ballast pour ogives nucléaires, les rendant inutilisables à d'autres fins. L'indécision du gouvernement canadien commence à engendrer de la frustration au sein de l'administration Kennedy.



Un missile sol-air à ogive nucléaire Boeing IM99B Bomarc anti-bombardier.

photo du MDN 895-ING0056

Pour les Américains, le désaccord entre les deux pays ne porte pas sur la valeur militaire des armes de défense aérienne nucléaires des Canadiens puisque depuis l'avènement du missile balistique intercontinental (ICBM), ces armes n'ont plus autant d'importance dans la planification de la défense américaine. Le problème pour les Américains est que le gouvernement canadien ne remplit pas ses engagements en matière de dissuasion nucléaire. Cette frustration est aggravée par la rhé-

torique de Green sur le désarmement, par l'antipathie de Kennedy pour Diefenbaker et, surtout, par le refus de ce dernier de mettre en état d'alerte les Forces canadiennes pendant une période de 48 heures durant la crise des missiles à Cuba en octobre 1962. Par conséquent, en décembre 1962, les négociations sur cette question entre les gouvernements américain et canadien aboutissent à une impasse³⁶.

« Mais Diefenbaker, a bien d'autres soucis en tête que l'administration Kennedy. »

Mais Diefenbaker a bien d'autres soucis en tête que l'administration Kennedy. Par exemple, au début de 1963, le général Norstad, ancien président du Comité militaire de l'OTAN, déclare, lors d'une conférence de presse à Ottawa, que le Canada ne tient pas ses engagements envers l'OTAN puisque ses forces ne disposent toujours pas d'armes nucléaires³⁷. Qui plus est, c'est le moment choisi par Lester Pearson de faire une entrée en scène remarquée. Il a auparavant fait sien la position du Congrès d'orientation du Parti libéral en 1961, selon laquelle le Canada n'accepterait pas d'armes nucléaires pour ses forces du NORAD, mais les accepterait seulement pour ses forces de l'OTAN si elles étaient sous la direction de l'OTAN. Toutefois, malgré cette déclaration publique, il commence intérieurement à revenir sur sa position. Par exemple, en 1962, le critique libéral en matière de défense Paul Hellyer lui écrit une note de service après sa visite au Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE). Il estime que le Canada doit accepter les armes, sans quoi il perdra de son influence auprès de l'OTAN et courra le risque de voir ses ententes de partage de la défense avec les États-Unis diminuées ou être résiliées. Lester Pearson est néanmoins déchiré entre les responsabilités du Canada en

matière de défense collective et l'obligation de contribuer à empêcher la prolifération des armes nucléaires³⁸.

Monsieur Pearson décide finalement d'accepter les armes. Après mûre réflexion, il se range à l'avis de Paul Hellyer : le Parti libéral gagnerait sur le plan politique s'il changeait de position sur la question³⁹. De plus, il se rend compte que le Canada doit remplir ses engagements en matière d'armes nucléaires s'il ne veut pas perdre de son influence auprès de ses alliés. En effet, Pearson est particulièrement soucieux d'améliorer les relations du Canada avec les États-Unis. C'est pourquoi, le 12 janvier 1963, il émet, sans consulter son caucus, un communiqué dans lequel il déclare « que, en tant que Canadien, j'ai honte de penser que nous prenons des engagements puis refusons de les respecter⁴⁰ ». Il ajoute que le Canada négociera toutefois avec ses alliés en temps opportun pour mettre fin à son rôle actuel dans le dossier du nucléaire. La réponse de Diefenbaker, très alambiquée, ne se fait pas attendre. Le 25 janvier, à la Chambre des communes, il invoque un communiqué émis après sa rencontre avec Kennedy et le premier ministre britannique Harold Macmillan à Nassau en décembre 1962⁴¹. Toutefois, le 30 janvier, le département d'État américain publie un communiqué de presse qui dément catégoriquement les propos de Diefenbaker, ce qui mine sérieusement sa crédibilité. Diefenbaker perd de nouveau la face lorsque le ministre de la Défense nationale, Douglas Harkness, démissionne pour protester contre cette indécision de Diefenbaker. Le 5 février 1963, la Chambre des communes refuse de lui accorder sa confiance. Durant les élections qui suivent, Diefenbaker s'oppose ouvertement à l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada, mais, malgré tous ses efforts, Pearson prend la tête d'un gouvernement minoritaire⁴².

Une fois élu, Pearson se rend à Hyannis Port, au Massachusetts pour rencontrer John F. Kennedy. La décision de Pearson d'accepter les armes fait déjà son effet ; Kennedy affirmant dans un de ses messages « que l'établissement, le plus tôt possible, de relations étroites entre votre gouvernement et le nôtre est pour moi d'une grande importance⁴³ ». Durant la rencontre, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, Charles Ritchie, constate que l'ambiance est « teintée d'euphorie. Comme lorsque le ciel se dégage après une tempête : les nuages de méfiance qui obscurcissaient les relations entre le Canada et



photo du MDN 852-IMG0042

Le chef d'état-major de l'Aviation royale du Canada, le maréchal de l'air Hugh Campbell, le général Curtis LeMay de l'USAF et le premier ministre John Diefenbaker en conférence.

les États-Unis s'étant dispersés, le soleil de l'amitié a brillé⁴⁴ ». L'historien John English relate dans sa biographie de Pearson que, lors de cette rencontre, « les plaisanteries fusaient, mais que beaucoup de sujets importants ont aussi été abordés [...] Les hauts fonctionnaires ont recommencé à discuter, conscients du soutien de leurs supérieurs, et les bases de plusieurs ententes ont été jetées, par exemple au sujet du fleuve Columbia, de l'industrie automobile et de la production⁴⁵ ». Le 20 mai 1963, la partie est serrée à la Chambre des communes, mais le vote bascule en faveur de l'acquisition d'armes nucléaires⁴⁶. Pearson réussit ainsi à sortir le Canada et les États-Unis de l'impasse à propos des armes nucléaires, de sorte que les deux pays peuvent passer à autre chose, tel que la signature du Pacte de l'automobile en 1965⁴⁷.

l'appui de la population pour l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada chute, passant de 54,4 % en novembre 1962 à 34,4 % en juin 1966⁴⁹. Le Conseil des ministres de Pearson compte également des opposants aux engagements du Canada en ce sens, dont Pierre Elliott Trudeau et l'ex-ministre des Finances, Walter Gordon. Cependant, ce n'est que lorsque Trudeau est élu premier ministre en 1968 que la politique du Canada sur les armes nucléaires est sérieusement remise en question. Non seulement Trudeau s'est opposé à l'acquisition d'armes nucléaires en 1963, mais il croit que la politique étrangère du Canada doit être revue. Durant sa campagne dans la course à la chefferie du Parti libéral, il affirme que la politique étrangère du Canada « repose sur des prémisses d'avant-guerre ou d'immédiat après-guerre [...] et qu'une réévaluation complète s'impose⁵⁰ ». Dès que Trudeau est élu premier ministre, il ordonne donc la révision complète des politiques de défense et étrangère, y compris la possession d'armes nucléaires par le Canada⁵¹.



photo du MDN 1031-IMG0017

Le premier ministre Pierre Trudeau passe les cadets en revue à l'occasion du 25^e anniversaire du Collège militaire royal du Canada en 1977.

Trudeau et la fin du rôle du Canada dans le nucléaire : 1968 à 1984

Dans le sillage de la décision de Pearson, il semble que la question du nucléaire soit réglée pour de nombreuses années. Ainsi, en 1964, le Livre blanc sur la défense commandé par le nouveau ministre de la Défense nationale, Paul Hellyer, déclare que, étant donné que l'OTAN possède des armes nucléaires, le Canada doit « assumer sa part de responsabilité [...] comme l'exige l'engagement du Canada à titre de membre » de l'Alliance. Le livre blanc précise que les armes nucléaires représentent un élément essentiel des Forces aériennes sous la direction du NORAD⁴⁸. Toutefois, la décision de Pearson ne règle pas définitivement la question du nucléaire. En effet,

des questions constitutionnelles. Ivan Head n'a que de mépris pour les idées « reçues » ou l'avis de « l'establishment » qui, selon lui, prévalent au sein des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale et il se considère comme un iconoclaste sur des questions comme l'OTAN. Il est d'avis que le stockage d'armements n'a jamais mené à la paix⁵³. Toutefois, Robert Ford, diplomate canadien, affirmera plus tard qu'Ivan Head était trop prosoviétique pour l'époque et qu'il cherchait à minimiser la gravité de la menace soviétique⁵⁴. Par conséquent, lorsque l'Équipe spéciale de travail sur l'Europe (Canada)⁵⁵ et la révision de la politique de défense ne parviennent pas selon Trudeau à fournir de motifs suffisants pour remettre en question la politique canadienne, le premier ministre fait appel à Ivan Head pour obtenir une réaction critique.

Trudeau déclarera par la suite qu'il cherchait à mener une réévaluation honnête de la politique étrangère du Canada. Dans une entrevue en janvier 1969, il explique : « Écoutez, revenons aux questions initiales : nous ne voulons pas savoir si l'aéronef A est meilleur que l'aéronef B, nous voulons savoir si nous devrions posséder des aéronefs, et si la neutralité ne vaut pas mieux que d'être empêtré dans une alliance de défense, et ainsi de suite⁵². » Quoi qu'il en dise, Trudeau prend le pouvoir avec des opinions bien arrêtées sur les politiques de défense et étrangère du Canada. Or, il est hostile à la possession d'armes nucléaires.

La position de Pierre Elliott Trudeau est de plus renforcée par l'avis qu'il reçoit de l'un de ses conseillers en politique étrangère, Ivan Head, ancien diplomate et professeur de droit, qui a fait la connaissance de Trudeau au cours de discussions sur

Le rapport de Head préconise l'élimination des armes nucléaires des Forces canadiennes en Europe. Il souligne, en particulier, que les CF-104 *Starfighters* de la Force aérienne du Canada déstabilisent l'équilibre stratégique entre l'Est et l'Occident puisque ces avions représentent une cible vulnérable à une attaque soviétique et que, aux yeux des Soviétiques, ils ne peuvent que constituer un système de première frappe. Le gouvernement canadien a donc le devoir de retirer ces avions. Bien que ce rapport soit désavoué par Pierre Elliott Trudeau, sous la pression du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, et du ministre de la Défense nationale, Léo Cadieux, il reflète la pensée de Trudeau et de bon nombre de ses ministres⁵⁶.

« le gouvernement canadien a donc le devoir de retirer ces avions. »

créer les conditions qui permettent de discuter et de questionner la politique du Canada. Comme Paul Hellyer le soulignera par la suite, pour le Conseil des ministres, le document de Head représente en fait l'avis de Trudeau, et celui-ci mène la discussion de façon à ce que le conseil tire la conclusion qu'il souhaite. C'est ainsi que la contribution traditionnelle du Canada à l'OTAN est sérieusement remise en question et que son engagement envers le nucléaire reste lettre morte⁵⁷.

Résultat ? En plus de réduire de façon unilatérale ses forces classiques en Europe, le Canada joue un rôle non nucléaire dans l'Alliance. En 1972, les systèmes d'armes nucléaires *Honest John* sont abandonnés et les *Starfighters* passent du rôle de reconnaissance ou de frappe nucléaire à celui d'attaque terrestre classique⁵⁸. Alors que Trudeau et ses partisans se réjouissent de la tournure des événements, les alliés européens du Canada au sein de l'OTAN sont inquiets puisqu'ils comptaient sur les armes nucléaires du Canada pour les aider à contrer une attaque soviétique. En 1969, les *Starfighters* du Canada représentaient en effet jusqu'à 20 % des avions dotés d'armes nucléaires dont disposait l'Alliance⁵⁹. Avec ce retrait, bon nombre de diplomates et de politiciens canadiens feront plus tard valoir que le Canada voit à long terme son influence diminuer considérablement sur l'Alliance, et en Europe en général. Ainsi, Ross Campbell, un responsable canadien à l'OTAN, estime que « le rejet de la responsabilité nucléaire de façon unilatérale et sans concertation avec nos alliés a sérieusement ébranlé notre position à l'OTAN⁶⁰ ». Mitchell Sharp observe également que cette décision a affaibli l'influence du Canada auprès de ses alliés européens et que ses effets se font encore sentir durant l'initiative de paix de Trudeau pendant les années 1980⁶¹. Qui plus est, la décision du Canada de se retirer de l'échiquier nucléaire de l'OTAN n'a pas changé, ou, très peu, l'équilibre nucléaire entre l'Est et l'Occident. L'OTAN a continué

de s'appuyer sur les armes nucléaires pour dissuader les Soviétiques d'envahir l'Europe de l'Ouest parce que les Européens croyaient que ces armes représentaient le meilleur moyen et le moins onéreux de le faire. Ainsi, malgré la décision du Canada de jouer un rôle d'attaque classique, les systèmes tactiques de livraison d'armes nucléaires comme le *Starfighter* demeurent en Europe.



photo du MDN 674-IMG0038

Le chef d'état-major de la Défense, le général Jacques Dextrase (à gauche), et le premier ministre Trudeau dans un moment de détente.

Tout est prêt pour la réunion du Conseil des ministres le 29 et 30 avril 1969, durant laquelle il devient vite évident pour les ministres qui croient en une politique plus traditionnelle, comme Sharp et Cadieux, que l'on s'attaque au *statu quo* en matière de politiques étrangère et de défense du Canada. Trudeau donne le ton à la réunion en soutenant que la sécurité de l'Europe de l'Ouest incombe aux Européens et



photo du MDN

Un CF-104 *Starfighter* part en mission de reconnaissance photographique.

Après la décision du gouvernement Trudeau d'adopter ce nouveau rôle au sein de l'OTAN, il reste à résoudre la question des deux armes nucléaires en territoire canadien, soit les missiles sol-air *Bomarc* et air-air *Genie* dont sont dotées les forces d'interception. En 1972, il est décidé de renoncer au *Bomarc* en raison des doutes planant sur son efficacité et pour réduire les coûts de défense⁶². Toutefois, le Canada conserve son autre système d'arme nucléaire jusqu'en 1984 parce que le Livre blanc sur la politique de défense de 1971 indique que « [...] il n'y a pas d'autre possibilité, à l'heure actuelle, que d'équiper les CF-101 d'ogives nucléaires [...] Ce n'est qu'au moyen de tels missiles que ces avions seraient en mesure de détruire les bombardiers des assaillants⁶³ ». En fait, il faudra attendre le remplacement de ces CF-101 par des CF-18 *Hornets* en 1984 pour que le Canada rende finalement ses dernières ogives nucléaires aux États-Unis.

Conclusion

Du milieu des années 1940 au début des années 1980, les gouvernements canadiens ont débattu de la question des armes nucléaires, mais sans résultats qui soient cohérents. Cette

incohérence découle du fait que les politiques ont fluctué au gré de la perception du rôle du Canada qu'avaient les personnalités et les gouvernements qui se sont succédé. Néanmoins, il faut se demander quelles leçons peuvent tirer les forces canadiennes de

« En fait, il faudra attendre le remplacement de ces CF-101 par les CF-18 *Hornets* in 1984... »

cette période. Nous croyons, pour notre part, que la principale conclusion à dégager est que, dans un monde fluide et en constante évolution, la plupart des gouvernements canadiens sont réticents à épouser des opinions arrêtées sur les questions de défense. Règle générale, ils choisiront plutôt de se laisser porter par les événements jusqu'à ce qu'une situation donnée s'éclaircisse d'elle-même. Les seules exceptions ont été les fois, comme avec

Pearson en 1963 et Trudeau en 1969, où des personnalités canadiennes se sont affirmées en raison de leurs idées très arrêtées sur les questions à résoudre. Toutefois, comme nous l'avons fait valoir dans le présent article, même ces périodes d'affirmation de soi ont été suivies de périodes d'hésitation. Par conséquent, si le passé est garant de l'avenir, il est probable que, dans le futur, les forces canadiennes auront affaire à un environnement politique compliqué où les réponses aux nombreuses questions ne seront ni claires ni faciles.



NOTES

1. Jon McLin, *Canada's Changing Defense Policy, 1957-1963. The Problems of a Middle Power in Alliance* (Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1967), p. 125.
2. Brian Buckley, *Canada's Early Nuclear Policy Fate, Chance, and Character* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2000), p. 131; Joseph Levitt, *Pearson and Canada's Role in Nuclear Disarmament and Arms Control Negotiations, 1945-1957* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1993), p. 76; James Eayrs, *In Defence of Canada Growing Up Allied* (Toronto : University of Toronto Press, 1980), p. 234.
3. Cité dans Joseph Jockel, *No Boundaries Upstairs: Canada, the United States and the Origins of North American Air Defence* (Vancouver : University of British Columbia Press, 1987), p. 14.
4. Buckley, p. 136.
5. *Ibid.*, p. 65-67. À la fin des années 1940, la Force aérienne a abandonné son rôle dans la stratégie de bombardement pour consacrer ses ressources à la défense et la reconnaissance aériennes. Andrew Richter, *Avoiding Armageddon: Canadian Military Strategy and Nuclear Weapons, 1950-63* (Toronto : UBC Press, 2002), p. 16-17.
6. Richter, p. 36, 53, 139.
7. *Ibid.*, p. 47, 53-54; James Eayrs, *In Defence of Canada*, vol. II : *Peacemaking and Deterrence* (Toronto, University of Toronto Press, 1972), p. 278.
8. Il n'y a eu aucun livre blanc de la défense avant 1964. Les seuls énoncés de politiques publiés ont été de « simples déclarations sur le *statu quo* ». *Canada's National Defence Volume 1 Defence Policy*. Douglas Bland (dir.) (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1993), p. XI.
9. Richter, p. 150.
10. Cité dans Buckley, p. 112-113.
11. Melvin Conant, *The Long Polar Watch: Canada and the Defence of North America* (New York : Council on Foreign Relations, 1962), p. 96; David Cox, *Canada and NORAD 1958-1978: A Cautionary Retrospective* (Toronto : The Canadian Centre for Arms Control and Disarmament, 1985), p. 42.
12. Richter, p. 84.
13. Buckley, p. 128.
14. *Ibid.*
15. Richter, p. 82-84.
16. Pearson, cité dans Levitt, p. 68.
17. Le MC 48 portait le titre « Le système le plus efficace à adopter pour la force militaire de l'OTAN pendant les prochaines années ». Richter, p. 80. MC signifie Military Committee (Comité militaire). Erika Simpson, *NATO and the Bomb: Canadian Defenders Confront Critics* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001), p. 26.
18. Eayrs, p. 264-265; Levitt, p. 69-70. À plusieurs reprises, Pearson remet en question cette approche, et surtout son application par les Américains dans le cadre d'une stratégie de « représailles massives ». Il reconnaît toutefois qu'il n'y a pas vraiment d'autre choix pour prévenir une invasion de l'Europe de l'Ouest par les Soviétiques.
19. Simpson, p. 102; McLin, p. 134. Le MC 14/2 était intitulé « Directive stratégique pour le planning régional de l'Atlantique Nord ». Richter, p. 80-81.
20. Simpson, p. 102-103; Denis Smith, *Rogue Tory: The Life and Legend of John G. Diefenbaker* (Toronto : McFarlane Walter & Ross, 1995), p. 302. Le MC 48/2 était intitulé « Mesures d'application du concept stratégique ». Richter, p. 81-82.
21. Simpson, p. 134; McLin, p. 213.
22. Richter, p. 99.
23. Diefenbaker cité dans McLin, p. 135.
24. Conant, p. 103.
25. Simpson, p. 105-107; Richter, p. 87.
26. Simpson, p. 105-110.
27. Cité dans Simpson, p. 175, 179.
28. Cité dans Norman Hillmer et Jack Granatstein, *Empire to Umpire: Canada and the World to the 1990s* (Toronto : Copp Clark Longman Ltd, 1994), p. 247-248.
29. Richter, p. 99-100, p. 103-104.
30. Cité dans *ibid.*, p. 89, 91.
31. Cité dans *ibid.*, p. 94-95.
32. Simpson, p. 115-118.
33. *Ibid.*, p. 161. Ironiquement, la méthode de contrôle au moyen de deux clés des Américains l'aurait permis, puisqu'un officier canadien devrait tourner la clé tout comme son homologue américain pour que l'arme soit tirée. McLin, p. 141-142.
34. Simpson, p. 140.
35. *Ibid.*, p. 169.
36. Richter, p. 101.
37. McLin, p. 159.
38. John Clearwater, *Canadian Nuclear Weapons: The Untold Story of Canada's Nuclear Arsenal* (Toronto : Dundurn Press, 1998), p. 29; John English, *The Worldly Years: The Life of Lester Pearson*, vol. II : 1949-1972 (Toronto : Random House, 1992), p. 249. Simpson, p. 19.
39. Cité dans *ibid.*, p. 50.
40. Diefenbaker a conclu, du communiqué, que le rôle nucléaire du Canada en Europe était mis en doute par les discussions au sujet d'une nouvelle force nucléaire multinationale de l'OTAN. Hillmer et Granatstein, p. 261-262; Richter, p. 101, 186-187.
42. On y affirmait que la Conférence de Nassau ne remettait pas en question les engagements du Canada envers l'OTAN ou le NORAD. On y disait aussi que les Canadiens n'avaient rien proposé pour améliorer la défense de l'Amérique du Nord. Simpson, p. 123-124; Hillmer et Granatstein, p. 262.
43. Cité dans Hillmer et Granatstein, p. 266.
44. Charles Ritchie, *Storm Signals: More Undiplomatic Diaries, 1962-1971* (Toronto : Macmillan of Canada, 1983).
45. English, p. 270.
46. Hillmer et Granatstein, p. 266.
47. Greg Donaghy, *Tolerant Allies: Canada and the United States* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2002), p. 11-113, 177.
48. *Livre blanc sur la défense* (Ottawa : Imprimeur de la Reine, 1964), p. 26.
49. Donaghy, p. 114.
50. Cité dans *ibid.*, p. 121.
51. John G.H. Halstead, « Canada and European Security, 1950-1990, » *Fifty Years of Canada-United States Defense Cooperation: The Road From Ogdensburg*, Joel J. Sokolsky et Joseph T. Jockel (dir.) (Lewiston, New York : The Edwin Mellen Press, 1993), p. 132.
52. Cité dans Granatstein et Bothwell, p. 12.
53. Simpson, p. 216.
54. Granatstein et Bothwell, p. 20.
55. Cette équipe est dirigée par l'ambassadeur du Canada en Union soviétique, Robert Ford, et l'ambassadeur du Canada en Belgique, Paul Tremblay. Le rapport fait valoir que le Canada devrait demeurer membre de l'OTAN et continuer de stationner des forces en Europe. Granatstein et Bothwell, p. 14-19; Hillmer et Granatstein, p. 287.
56. Granatstein et Bothwell, p. 86-87.
57. *Ibid.*, p. 23-24.
58. Ce qui a été fait dès que les partenaires du Canada à l'OTAN l'ont approuvé. Il faut souligner que les commandants canadiens pouvaient quand même faire appel à un appui-feu sous forme d'armes nucléaires, dans la mesure où ces armes étaient tirées par d'autres alliés de l'OTAN. Granatstein et Bothwell, p. 29, 93.
59. Roy Rempel, *Counterweights: The Failure of Canada's German and European Policy, 1955-1995* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 1996), p. 130.
60. *Ibid.*, p. 138; Simpson, p. 188.
61. Rempel, p. 55.
62. Les batteries *Bomarc* américaines ont également été déclassées durant cette période. Clearwater, p. 58.
63. *La Défense dans les années 1970*. (Ottawa : Information Canada, 1971), p. 34-35.



William Abernethy Ogilvie, *Preparatory to Attack*.

LE LEADERSHIP DE S.V. RADLEY-WALTERS : LA CAMPAGNE DE NORMANDIE – DERNIÈRE DE DEUX PARTIES

par Craig Leslie Mantle et le lieutenant-colonel Larry Zaporzan

*Je ne dirais pas que j'étais forcément populaire,
mais je crois que plusieurs des gars qui ont
combattu avec moi [...] étaient d'accord avec ce que j'essayais de faire...*

Sydney Valpy Radley-Walters¹

Introduction

P eu d'événements ont une signification aussi profonde pour Sydney Valpy Radley-Walters que le débarquement du jour J, le 6 juin 1944, et les féroces combats qui ont eu lieu par la suite sur le continent. Pendant ce qui s'est avéré une campagne longue et dangereuse, Rad est rapidement passé du statut de jeune officier relativement sans expérience à celui de leader très compétent et respecté sur le champ de bataille. Ses habiletés et son endurance ont été mises à l'épreuve à de nombreuses reprises durant la deuxième moitié de 1944 – et jusqu'à la fin de la guerre, d'ailleurs. Cela étant dit, son style de leadership empreint de calme aura été une constante sur laquelle ses col-

lègues et lui pouvaient toujours s'appuyer en toute confiance. Ce style était forgé par sa personnalité, son expérience, sa période de préparation au combat et sa façon de combattre elle-même². Il est difficile de mettre le doigt sur ce qui a fait de lui un commandant doué. Cependant, son approche générale de la campagne de Normandie, c'est-à-dire l'importance accordée au bien-être de ses soldats, l'innovation sur le champ de bataille et le leadership au front – ainsi que quelques autres principes – l'a bien servi, lui et le Sherbrooke Fusilier Regiment (le SFR, 27^e régiment blindé), et a contribué à son succès et à celui de son unité.

Craig Leslie Mantle est officier chargé de recherches à l'Institut de leadership des Forces canadiennes (ILFC) de l'Académie canadienne de la défense, à Kingston. Il est également doctorant sous la supervision du Dr David Bercuson à l'Université de Calgary.

Le lieutenant-colonel Larry Zaporzan, un officier du corps blindé et ancien commandant du 8th Canadian Hussars (Princess Louise's), est actuellement adjoint à un attaché des Forces canadiennes à Washington.

Protéger ses soldats

Rad aimait commander les soldats. Par moments, et puisqu'il le fallait, il avait recours à une discipline de fer, mais cette sévérité était équilibrée par une personnalité chaleureuse, forte et humaine. Il aimait interagir avec ses hommes, que ce soit en pratiquant un sport, en les instruisant ou simplement en bavardant avec eux, de manière décontractée. Lorsque venait la bataille, comme on pouvait s'y attendre, il prêtait encore une attention particulière à leur bien-être. Bien que ces prévenances lui aient parfois servi à poursuivre un objectif plutôt froid et utilitaire – il s'était fait à l'idée qu'un soldat avec un bon moral avait tendance à mieux se battre qu'un autre dont le moral était plus bas et que, tout bien considéré, cinq hommes sont tout de même nécessaires pour faire fonctionner un char d'assaut³ –, il restait qu'il se souciait véritablement de leur bien-être personnel.

Sa façon d'aborder les traumatismes psychiques est particulièrement riche d'enseignement. En Normandie, lorsque les circonstances s'y prêtaient, il a souvent envoyé à l'échelon arrière les soldats qui étaient fatigués ou qui étaient en train de s'épuiser à la tâche. La fatigue physique et mentale menaçait réellement l'efficacité de son escadron en raison du rythme soutenu des opérations. De plus, il ne suivait pas toujours les méthodes d'évacuation prévues en pareil cas. En effet, il croyait – et le temps lui a donné raison – qu'un soldat qui souffrait d'un léger épuisement au combat devait être retiré du front, mais pas de l'unité proprement dite. Il a rapidement compris que les hommes évacués de la façon habituelle – par ambulance de campagne, vers les postes de secours, vers les hôpitaux, etc. – ne revenaient généralement pas au combat au sein de la même unité, s'ils y revenaient tout court. Pire encore, à chacune des étapes de l'évacuation, ils rencontraient habituellement d'autres combattants qui souffraient de blessures traumatiques physiques ou psychologiques. Ainsi, au lieu d'exposer ses soldats à des visions d'horreur qui, croyait-il, empireraient leur sentiment d'impuissance et réduiraient leurs chances déjà infimes de rejoindre le SFR, il préférait les envoyer à l'échelon arrière du régiment, où ils pourraient se reposer, dormir, avoir une alimentation équilibrée et évacuer le stress de la bataille, sous la supervision du sergent-major régimentaire. Même s'ils ne combattaient plus, ces soldats participaient à une activité importante, c'est-à-dire assurer l'approvisionnement constant en munitions, nourriture et autres articles essentiels au front. Par la suite, la plupart d'entre eux demandaient de reprendre du service afin de rejoindre leurs camarades qui continuaient à se battre sans eux. Rad croyait que de laisser partir de bons soldats simplement parce qu'ils avaient besoin d'un peu de repos n'avait aucun sens. Ceci étant dit, ceux qui avaient manifestement besoin de plus que quelques jours de repos loin du front étaient traités de la manière appropriée⁴.

La nécessité d'équilibrer le bien-être de ses soldats et l'efficacité de son escadron pesait sur les décisions de Rad. Tous auraient profité d'une période de repos, mais ce n'était tout simplement pas réaliste d'en donner à un grand nombre de soldats relativement en forme durant les périodes où leur présence était grandement nécessaire. Rad s'est donc fié à ce

qu'il avait appris sur chacun de ses subordonnés quand venait le temps de décider qui se reposait et qui restait au front. Rad avait commencé tôt dans sa carrière militaire à s'intéresser à ses soldats et il en a récolté les fruits en plusieurs endroits et circonstances. Une bonne connaissance de leurs traits de caractères et de leurs personnalités lui permettait de savoir si quelque chose n'allait pas et, par conséquent, il savait comment les aider à traverser les situations difficiles. Plus il en savait, mieux il était préparé à agir lorsqu'un problème surgissait. Lorsqu'il ne connaissait pas un soldat aussi bien qu'il l'aurait souhaité, ce qui était souvent le cas plus tard durant la campagne en raison des pertes humaines et de l'afflux de remplaçants qui en résultait, il parlait avec le

doyen d'un équipage de char, s'informait de l'état du soldat en question et prenait en compte les conseils qu'on lui donnait. L'espace restreint d'un char d'assaut ainsi que tout le temps que les hommes passaient ensemble donnaient à chaque membre de l'équipage un niveau de connaissance sans pareil de ses confrères, un niveau que Rad ne pouvait pas atteindre lui-même, mais duquel

il était plus qu'heureux de bénéficier lorsque la situation l'exigeait. Comme il le précisait, « [...] nous avons découvert que bâtir une relation privilégiée avec le chef d'équipage, la personne qui est responsable du petit groupe qui reste dans le char, essayer de découvrir [...] qui sont ces soldats, comment ils vont [...], c'était absolument nécessaire [...] »⁵.

Rad a également cherché à assurer le bien-être de ses soldats en vérifiant, jusqu'à un certain point, les tâches qu'ils devaient accomplir. Le régiment récupérait systématiquement les chars endommagés sur le champ de bataille après les combats particulièrement ardues pour réutiliser ce qui pouvait encore servir, et ceux qui étaient en piteux état étaient parfois fouillés pour récupérer les pièces. Cette tâche était plutôt macabre, car plusieurs chars contenaient des restes humains plus ou moins reconnaissables et démembrés. Après une fouille particulièrement bouleversante, pendant laquelle le corps d'un soldat avait été extrait du char d'une manière peu orthodoxe, Rad a décidé que, même dans l'éventualité où son escadron aurait désespérément besoin de chars d'assaut, ses soldats n'auraient plus à se soucier de retirer ce qui restait à l'intérieur de ceux-ci. Il a dit à ses hommes peu de temps après « [...] ne vous en préoccupez pas [...]; faites votre propre boulot dans votre propre char et c'est tout. Sauvez les vies des occupants de votre propre char, mais ne vous promenez pas un peu partout à essayer d'intervenir ailleurs. Il y a des gens qui reviendront ici qui peuvent faire tout ça [...] »⁶. Rad faisait référence ici aux prêtres, aux brancardiers, aux prisonniers de guerre allemands réquisitionnés et aux autres personnes responsables de soutenir les combattants.

Rad a compris qu'il était préférable d'éviter de manipuler et d'enterrer des restes humains. C'était effectivement déjà difficile de perdre un ami et, bien que nécessaire, cette tâche rendait le deuil encore plus ardu. Son but était de « garder les combattants au combat », ce qui signifiait qu'il fallait s'assurer que le découragement n'ait pas le dessus. Il leur permettait, bien entendu, de rendre hommage à leurs pairs comme bon leur semblait, car c'était ce qu'il y avait de mieux à faire; le leur

« Rad a compris qu'il était préférable d'éviter de manipuler et d'enterrer des restes humains. »

interdire aurait été également dommageable. Cependant, il avait l'habitude de déconseiller les manifestations trop ouvertes du deuil. Rad a ainsi décidé, en toute connaissance de cause, de protéger ses soldats de ce traumatisme inutile; car il fallait déjà faire face à suffisamment de chocs de ce type. En empêchant ses hommes de participer à cette tâche éprouvante, il s'assurait qu'ils demeureraient concentrés sur le travail à accomplir. Il en était venu à la conclusion que la récupération des chars endommagés ne serait pas bénéfique à leur bien-être psychologique. Le régiment avait livré bataille, c'était aux autres de « [...] ramasser tout ça⁷ », voilà les mots qu'il avait trouvés, faute de mieux, pour exprimer la situation.

« De cette façon, Rad tentait de garder ses hommes concentrés sur leurs responsabilités. »

face aux blessures et à la mort de ses collègues à sa façon, mais Rad croyait qu'il devait tenter d'aider ses hommes à composer avec l'anxiété et le désespoir que les combats lourds de conséquences engendraient souvent. Rad s'impliquait activement, en rappelant constamment aux soldats quel était leur rôle, et lorsque la situation s'y prêtait, il leur remémorait des moments cocasses concernant ceux qui étaient récemment tombés au combat. Traiter les choses à propos avec une légèreté bien dosée, solennelle et respectueuse, pouvait apaiser la tension. À cet égard, connaître personnellement ses hommes l'a particulièrement aidé, puisqu'il savait quelles étaient les qualités des soldats disparus. Il pouvait ainsi réagir de la façon adéquate :

Je crois que ce que j'ai essayé de faire quand nous perdions des soldats, c'était de nous concentrer sur les bons souvenirs, de dire « Nous avons perdu le sergent Snooks [pseudonyme] ce matin [...] et vous savez, c'était un sacré bon meneur de troupes. Il va nous manquer, mais il faut continuer. » J'essayais de garder les conversations dans cette direction, vous savez, de faire sourire les gens, plutôt que de parler du pauvre gars qui avait été tué. C'est de cette façon que j'ai essayé de faire les choses tout ce temps. C'est ridicule de dire de rester heureux, mais c'est un peu cette façon de voir les choses qu'on a établie, vous savez, « c'est difficile pour tout le monde, mais on s'en sortira », et de conserver cette attitude. Et vous savez, ça a marché. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que ça a marché [...]»⁸.

De cette façon, Rad tentait de garder ses hommes concentrés sur leurs responsabilités. Plutôt que de laisser les récentes tragédies peser lourd sur leur moral, il leur transmettait des mots d'encouragement et faisait leur éloge. S'il était resté distant et indifférent, le moral des troupes aurait probablement subi des contrecoups. Rad n'a pas « guéri » ses soldats de leur découragement simplement en s'adressant à eux avec perspicacité. Il les a plutôt aidés, par ses actions et ses paroles, à composer avec la réalité de la vie au régiment, la changeant à tout jamais. Il a été, comme toujours, vigilant et proactif, et il a profité de « chaque occasion [...] pour rassembler les hommes, leur parler [...] et essayer de les convaincre que tout allait bien⁹. » Garder ses hommes dans le droit chemin et les mener vers un but précis demandaient à la fois une attention constante et des actions répétées. Rad s'est rapidement rendu compte que mener simplement une bataille, ce n'était pas assez. C'était tout aussi nécessaire d'être un leader loin du champ de bataille, afin que ses soldats soient toujours prêts à intimider l'ennemi lors du retour au front.



Radley-Walters et son équipage de char en Normandie, en 1944.

Le moral

En tant que commandant de l'escadron, Rad devait soutenir le moral de ses troupes, compte tenu des pertes constamment essuyées par le SFR en Normandie. Chaque soldat faisait

Intégrer les remplaçants

Qui dit opérations constantes dit pertes constantes et l'intégration des remplaçants offrait à Rad des défis qui mettaient son leadership à l'épreuve. À force de se battre ensemble, son escadron est vite devenu une équipe unie qui livrait bien bataille. Par contre, des problèmes survenaient lorsqu'il fallait intégrer de nouveaux soldats de manière aussi fluide que possible sans déranger davantage la synergie du groupe déjà atteinte par les pertes récentes. Pour contourner cette difficulté, Rad transmettait aux remplaçants autant d'information sur les méthodes de son escadron que le temps le lui permettait. Il enseignait fréquemment aux nouveaux soldats sa façon de déployer les chars, afin que les procédures de base de l'escadron leur soient tout au moins familières. C'était sans aucun doute une présentation rapide et assez générale qui avait habituellement lieu le jour même de leur arrivée au régiment, derrière un char d'assaut, dans le noir, avec comme seul matériel pédagogique, quelques pierres. Avec la perspective d'autres combats imminents, c'était ce qu'il avait de mieux à faire dans les circonstances. En raison du rythme des opérations, Rad ne pouvait offrir à ses soldats qu'un minimum d'instructions; une formation plus substantielle devrait attendre l'accalmie... ou la bataille elle-même. Rad accomplissait ainsi ce qui était à ses yeux l'une des tâches les plus importantes en tant que meneur de troupes, celle d'offrir à ses soldats le plus d'information possible : « [...] leur parler régulièrement, leur transmettre les trucs du métier quand c'est possible, en petits groupes [...] »¹⁰.

taire, mais cette démarche était nécessaire. Il importait peu à Rad qu'une poignée de soldats soient nouveaux dans l'escadron; ils étaient immédiatement considérés comme des membres de l'équipe, ce qui devait être stimulant et rassurant pour les recrues. Tout le monde avait un rôle indispensable à remplir dans l'escadron, puisqu'il fallait déployer le plus de chars possible; tout le personnel était donc traité en conséquence. Rad essayait sincèrement d'éviter que les remplaçants se sentent mis à l'épreuve avant de devenir membres de l'équipe ou qu'ils se croient perçus comme des citoyens de seconde classe dans une société à classe unique. Rad se rappelle :

Je pense que c'était important de ne pas isoler qui que ce soit [...] chaque personne devait être traitée de la même façon, qu'elle soit là depuis trois ans ou depuis la veille; c'est ce que j'essayais de faire. [...] Ce n'était pas facile, car il y avait des soldats que j'avais connus au Canada et qui, quatre ans plus tard, se battaient encore à mes côtés en Normandie, puis il y avait les gars qui étaient arrivés la veille [...]. Je m'acharnais pour que tout le monde soit traité équitablement, et je crois que j'ai gagné leur confiance, parce qu'après la guerre, quand on se réunissait [...], on se disait nos défauts, nos qualités, et ils me disaient : « tu sais, il y a une chose que tu as faite, c'est que peu importe d'où on venait, peu importe qui on était [...], tu nous traitais tous exactement de la même façon, et on l'a apprécié. » Alors, je crois qu'il s'agissait d'un élément important¹¹.

Montrer une vue d'ensemble

Afin de faciliter davantage à la fois l'intégration des remplaçants et leur compréhension des méthodes de combat de l'escadron, Rad essayait de donner des ordres simples, brefs et directs. Il en était arrivé à la conclusion que des instructions très compliquées pouvaient compromettre le succès d'une opération en la rendant confuse. Cependant, il faisait ce qu'il pouvait afin de transmettre le plus d'information possible aux soldats à propos de la situation dans laquelle ils allaient bientôt se retrouver. L'escadron de Rad a connu du succès grâce, entre autres, à son approche basée sur le bon sens :

... [...] Avant une opération [...], vous devez avoir une bonne idée de ses grandes lignes. [...] Pour commencer, vous rassemblez tous les gars derrière une grange, par exemple, et vous vous assoyez pour leur parler, leur dire que ça va se passer de telle ou

telle façon; vous prenez votre temps, peut-être avez-vous un crayon, ou encore vous utilisez ce que vous avez sous la main [...] et vous leur montrez : « Alors, nous sommes ici, et là-bas à droite ça va être comme ci, comme ça [...] et on va travailler avec ceux-là¹²... »



Un Sherman des Fusiliers de Sherbrooke suivi de soldats des Fusiliers Mont-Royal dans les rues de Falaise, le 17 août 1944.

Lors de l'intégration de remplaçants dans son escadron, Rad évitait toujours de faire preuve de favoritisme. Il faisait son possible pour traiter chacun de la même façon sur le plan personnel et ainsi gagner leur respect et leur confiance. Évidemment, ses nouveaux soldats bénéficiaient de formation supplémen-

En effet, en préparation de l'opération Chamwood, Rad avait fait en sorte que « [...] tous les chefs d'équipage aient reçu leurs instructions le soir du 7 juillet 1944. Ils disposaient d'une vue d'ensemble aussi détaillée que possible¹³. »

Rad a découvert que la transmission du maximum permis d'information, peu importe le moyen, était très utile. Il essayait, lorsque c'était possible, d'informer ses hommes de la suite des événements afin qu'ils soient prêts pour l'opération suivante et qu'ils sachent à quoi s'attendre dans les grandes lignes. Les soldats, parce qu'ils étaient au courant du plan global, étaient en mesure de mieux improviser si la situation devenait instable. Ils pouvaient donc agir de façon appropriée et judicieuse sans devoir attendre les ordres. Puisqu'ils connaissaient les intentions du commandant, les soldats pouvaient réagir plus intelligemment et plus efficacement à certaines situations que s'ils n'avaient été au courant de rien ou de très peu. Meilleure était la préparation des soldats, meilleures étaient les chances de réussite. Comme le souligne Rad :

[...] Nous devons tous comprendre que nous devons transmettre l'information que nous avons au départ et [...] toujours la donner aux hommes, car ils sont dans l'obscurité si vous ne leur dites rien. [...] Dans plusieurs cas, les soldats mènent leur combat en se basant sur ce qu'on leur dit de faire, et vous devez être convaincu qu'ils comprennent bien ce qu'ils sont censés faire¹⁴.

Rad, fidèle à lui-même, laissait toujours le droit de parole à ses hommes lorsqu'il expliquait ses plans pour les opérations à venir. En effet, ils étaient souvent en mesure d'ajouter certaines précisions essentielles à la réussite :

Avant d'établir le plan, par contre, il fallait savoir que si le caporal untel avait traversé cette satanée route et avait reçu une balle [...], et qu'il savait où il y avait des mines, et qu'untel avait quelque chose de très, très important à ajouter au plan que vous vouliez appliquer, il fallait ouvrir bien grand les oreilles et l'écouter [...]¹⁵.

Rad n'était donc certainement pas du genre à élaborer ses plans tout seul sans demander l'apport de ceux qui allaient être responsables de l'exécution de ces plans et qui pourraient avoir

de l'information précieuse à y apporter. Malgré le temps accordé aux questions et à la discussion, au moment de donner des ordres officiels, Rad était toujours « [...] très catégorique à propos de ce qui devait être fait, de l'heure à laquelle ce devait être fait et de la personne qui devait faire ceci ou cela¹⁶. » Finalement, c'étaient les ordres de Rad qui comptaient, pas l'opinion ou le consensus du groupe. Toutes les situations n'étaient pas abordées de cette façon non plus. Parfois, il n'y avait tout simplement pas d'occasion pour se concerter. Rad, en tant que commandant de l'escadron, devait alors agir vite et de manière résolue, sans consulter ses subordonnés.



Orville Fisher, *Tanks Passing Under a Destroyed Railway Bridge*.

MCG 19710261-6394, Collection d'art militaire Beaverbrook, © Musée canadien de la guerre

Promotions

Des promotions étaient fréquemment accordées sur le champ de bataille afin de poursuivre les opérations malgré les pertes. En effet, les leaders devaient être remplacés, et le régiment constituait la meilleure source de candidats. Les soldats qui accédaient aux postes vacants avaient habituellement une certaine expérience, ils comprenaient le contexte du groupe de même que ses habitudes et son mode de fonctionnement et, plus important encore, ils connaissaient les hommes qu'ils auraient à commander. À cet égard, ils bénéficiaient d'un avantage certain sur les candidats externes, c'est-à-dire les soldats qui arrivaient de l'extérieur du SFR pour occuper les postes vacants. Rad héritait d'une manière ou d'une autre, en tant que commandant de l'escadron, de la responsabilité de choisir des remplaçants appropriés. Son rang et son poste lui donnaient l'autorité d'accorder la promotion au rang de caporal, un privilège dont il se prévalait souvent. La façon de procéder était très concrète :

La promotion se déroulait sans cérémonie. On appelait le capitaine-adjutant, et on disait : « Le cavalier Hill est maintenant le caporal Hill. » C'est tout ce qu'on

faisait et, dès lors, il avait la capacité de donner des ordres. [...] On remplissait un minimum de paperasse, et même on oubliait parfois ces modalités administratives. [...] Ce n'était tout simplement pas si important que ça¹⁷.

En comparaison, seul le commandant (CO) du SFR, le lieutenant-colonel Mel Gordon, pouvait accorder la promotion au rang de sergent, et seuls les militaires encore plus hauts gradés au sein d'une brigade ou d'une division pouvaient promouvoir quelqu'un à un rang plus élevé¹⁸.

Le processus de promotion était assurément simple, mais Rad examinait soigneusement la situation et déployait de grands efforts afin de choisir les hommes qui, selon lui, devaient être promus. Il ne choisissait pas au hasard; il promouvait ou recommandait ceux qui, d'après lui, feraient le meilleur travail à un niveau de responsabilités plus élevé. Comme Rad connaissait bien ses hommes, il pouvait s'appuyer sur des faits concrets et surtout *justifier* sa décision. Comme en cas de pertes de vies humaines, il se fiait aussi beaucoup à ses sous-officiers, des leaders qui passaient plus de temps que lui avec les soldats. En dépit du fait que Rad essayait de connaître tous ses soldats personnellement, il n'était pas toujours aussi bien placé que ses sous-officiers pour se forger une opinion sur les forces, les faiblesses et le potentiel d'un individu. Il se souvient : « [...] Alors, vous discutez avec votre meilleur sous-officier, pas toujours le sergent-major étant donné qu'il ne se battait pas et qu'il était occupé à autre chose, puis vous choisissez le gars [...] »¹⁹. » Prendre en compte l'apport de ceux qui connaissaient le mieux les soldats était pour Rad une façon d'essayer de s'assurer que les meilleurs et les plus compétents étaient promus, puisque nommer la bonne personne au bon poste était souvent synonyme de réussite pour l'escadron et pouvait assurer la survie des soldats. Une confiance absolue entre Rad et ceux qu'il consultait était nécessaire pour tenir de telles discussions.

D'autres facteurs étaient aussi pris en considération pour effectuer cette sélection. À l'avis de ses sous-officiers supérieurs et à sa propre connaissance des soldats s'ajoutaient effectivement d'autres facteurs, par exemple si l'individu avait oui ou non suivi un entraînement approprié en Angleterre pour exercer les fonctions dont il pourrait hériter. Cependant, Rad prenait davantage en compte la performance du soldat depuis qu'il était à l'œuvre. Était-il compétent? Faisait-il preuve de leadership? Était-il digne de confiance? Les réponses à ces trois questions, ainsi qu'à bien d'autres, influençaient sa décision, qu'il prenait en dépit de la pression exercée par les opérations en cours :

... [...] Ainsi va la vie dans le feu de l'action. Vous n'avez pas autant de temps qu'en période de paix. En plus, comment voulez-vous donner des cours à ces gars-là [pour qu'ils aient officiellement droit à leur promotion]? Il faut que vous les preniez parce qu'ils ont du mérite et parce que vous croyez qu'ils sont bons, et c'est ainsi qu'ils sont promus²⁰.

Leader au front

Rad consacrait une grande part de son emploi du temps à s'occuper des pertes et de leurs multiples séquelles. Son expérience sur le champ de bataille lui avait, sans l'ombre d'un doute, fait prendre conscience des sacrifices que demande le combat, mais il ne s'est jamais empêché de s'engager à fond dans cette entreprise. Il comprenait qu'il devait diriger ses troupes sur le front afin de montrer l'exemple en faisant face aux mêmes dangers que ses hommes. Il croyait que ses hommes le méritaient bien et que c'était la moindre des choses qu'il pouvait faire : s'ils devaient risquer leur vie, alors lui aussi le devait. Un de ses anciens soldats remarquait que « Rad avait besoin d'être là » et qu'il ne demandait jamais à quelqu'un de faire quelque chose qu'il ne ferait pas lui-même²¹. Rad s'explique :

[...] Vous devez être vu par vos hommes; vous ne pouvez pas rester derrière. Il faut être avec les autres. [...] Il y en avait certains [des officiers] qui restaient à l'écart et on pouvait bien voir chez les hommes une certaine réticence; enfin, pas nécessairement de la réticence, mais les soldats ne démontraient pas de ferveur du tout. Ils voulaient voir leur leader à leurs côtés, faire les mêmes choses qu'eux, ils voulaient qu'il soit au front et [...] je crois que diriger ses hommes, ça commence au front, prendre les mêmes risques que ses soldats; c'est là que se bâtit la confiance²².

Les hommes s'attendaient à voir leur meneur (ou au moins savoir qu'il était là) et Rad était décidé à être au front chaque fois que son escadron engageait le combat avec l'ennemi. De plus, une participation active au combat lui permettait d'évaluer rapidement la situation en cours, d'établir un plan d'action et de donner des ordres conséquents. Puisque chaque combat était énergique et en évolution constante, il était essentiel de pouvoir transmettre rapidement des directives basées sur une évaluation judicieuse des événements. Sa volonté d'aller de l'avant générait parfois d'autres résultats tout aussi importants.

Pendant l'opération *Atlantic*, par exemple, ses « audacieuses reconnaissances, de même que celles du téméraire sergent R. Beardsley », ont permis de capter « des signaux radio codés de l'ennemi, les données techniques complètes du *Panther* [un char d'assaut] et une foule d'autres précieuses informations²³. »

Malheureusement, d'autres officiers n'avaient pas la même vision du leadership que Rad. L'un de ceux-ci, qui était arrivé au SFR en provenance d'un autre régiment, s'est avéré un piètre commandant d'escadron, car il préférait *l'arrière* et la *sécurité* au *front* et au *danger*. Voici le point de vue de Rad :

Les hommes le détestaient tout simplement parce qu'il n'était pas là. Ils ne l'entendaient parler qu'à la radio et ils savaient qu'il était loin derrière, il leur disait : « Avancez, avancez. Allez, troupe numéro 1! Qu'est-ce qui vous retarde? » On ne peut pas se permettre ça quand on est trois collines derrière eux²⁴.

« D'autres facteurs étaient aussi pris en considération pour effectuer cette sélection. »

Dans ce cas-ci, un officier subordonné a mené les troupes et a été, dans les faits, le véritable leader de l'escadron même si ce n'était pas prévu dans l'organigramme officiel.

Afin de commander la bataille au mieux de ses capacités, Rad gardait un contact radio constant avec les chars de son escadron. Sa voix calme, en plus de rassurer ses soldats, témoignait de sa présence parmi eux sur le champ de bataille. Certains des soldats de son groupe ont qualifié le réseau radio de « très posé » lors des combats, c'est-à-dire que personne ne criait ni n'énervait les autres. Rad était méthodique, méticuleux, presque factuel dans sa façon de diriger la bataille par radio²⁵. Il lui arrivait parfois de se replier légèrement afin d'avoir le meilleur point de vue possible sur la situation en cours, mais tout comme ses hommes, il courait un grand danger :



Collection personnelle Radley-Walters

Le gouverneur général du Canada, le vicomte Alexander, décore Radley-Walters de l'Ordre du service distingué à la collation des grades de l'Université Bishop's, le 20 juin 1946. « Pour son leadership, sa ténacité et son courage exceptionnel. Son exemple a été une inspiration non seulement pour les officiers et les sous-officiers qui étaient sous ses ordres, mais pour tous les hommes de son escadron. »

[...] Le plus important, c'est de les diriger en leur parlant par radio, de leur parler sans relâche. En d'autres mots, il ne faut pas prendre de pause et que personne n'entende plus rien, il faut continuer d'appeler [...] : « Allô, numéro 1, déplacez-vous de 200 mètres vers la droite; numéro 3, 1 s'en va par là, couvrez-le, » et ainsi de suite, « commencez à tirer, » ce genre de choses. Au fond, il faut les amener à se couvrir entre eux à mesure des déplacements [...], et on vous entend si vous êtes sur un réseau radio d'escadron ou de régiment, tout le monde vous entend, tous les chars, alors ils comprennent ce que fait l'ennemi et ce que vous faites pour le combattre. On ne court pas partout sur le champ de bataille en tirant n'importe où sans que personne ne se parle²⁶.

Innovation

Les compétences de Rad ne se limitaient pas à son aptitude à interagir avec les gens. Il était en effet très doué sur le plan technique et possédait l'habileté de penser de manière créative. Certaines difficultés rencontrées durant la campagne de Normandie étaient complètement nouvelles, mais Rad a pu concevoir – parfois seul, parfois en collaboration avec d'autres – des solutions à la fois novatrices et efficaces. Il a constamment fait preuve d'une profonde volonté d'innover, ce pour quoi il était très habile, et il s'inspirait souvent de solutions que d'autres avaient élaborées et qui avaient donné des résultats satisfaisants. Il faisait tout en son pouvoir pour retirer un maximum de connaissances de ce qui l'entourait – les autres soldats, ses propres expériences, ce qu'il pouvait lire – et d'utiliser ces apprentissages dans une situation qui s'y prêtait. Sa vivacité d'esprit, qu'il avait développée dans sa jeunesse grâce à l'importance accordée à son éducation, l'incitait à toujours chercher une meilleure solution. Le *statu quo* pouvait certainement être remis en question.

Lorsque les circonstances étaient propices, Rad s'efforçait de discuter de problèmes techniques avec des soldats d'autres régiments afin que les connaissances et les idées circulent. Il essayait d'être ouvert d'esprit et de saisir chaque occasion d'apprendre des autres. On trouvait souvent la solution à un problème courant simplement en discutant de manière honnête et franche : « Vous savez, nous sommes devenus de grands amis [...]. On se rassemblait, pas fréquemment, mais de temps à autre, et on s'asseyait ensemble pour discuter de nos expériences respectives, et on apprenait beaucoup les uns des autres de cette façon²⁷. » Il était effectivement nécessaire d'innover. Le SFR, comme d'autres régiments blindés présents au front, avait perdu bon nombre de chars en affrontant l'ennemi, qui était supérieur sur le plan technique. Rad s'était bien rendu compte que les machines allemandes surpassaient les siennes. Il a donc tenté de rendre les *Sherman* moins vulnérables en leur ajoutant du « blindage » supplémentaire, une solution qu'il a transmise, comme bien d'autres, à ses confrères officiers qui subissaient eux aussi de lourdes pertes :

Le Fort Garry Horse, le 1st Hussars et nous [le SFR] discussions parfois un peu lorsque c'était plus calme, et ils me demandaient ce que je faisais. Je leur disais : « Bien, nous travaillons la nuit, là où les chars ont été

endommagés, on enlève leurs chenilles et on les défait en morceaux. Il y en a qui utilisent deux ou trois plaquettes et les soudent à leur char, et d'autres en utilisent qu'une seule et les placent à certains endroits, autour de la tourelle ou sur les côtés, entre autres [...]. Nos mécaniciens [...], pauvres diables, non seulement ils nous assistaient dans la journée, mais le soir ils sortaient [...] et coupaient des chenilles qu'ils soudaient de telle ou telle façon. [...] Bien entendu, mon appareil a été frappé par ce truc [un obus tiré par un char allemand] et les chenilles ont volé en éclats, mais le foutu char a survécu à l'attaque et c'est ça qui nous importait²⁸.

Au bout du compte, le blindage supplémentaire, soit des plaquettes de chenille soudées par points en divers angles afin qu'elles encaissent le choc lorsqu'elles seraient atteintes, n'a pas seulement rendu les chars moins vulnérables aux assauts allemands, augmentant ainsi leur durée de vie et accroissant leur utilité sur le champ de bataille; il a également sauvé la vie de nombreux membres d'équipage²⁹. À cet égard et pour bien d'autres choses, Rad se fiait à ce lieu commun : « les chars sont remplaçables, pas les hommes. » Tout cela était fait sans préparation préalable et était le résultat de sa propre initiative. Plutôt que d'attendre que quelqu'un d'autre trouve une solution à un problème et que cette solution soit transmise chez les corps blindés, Rad préférait y remédier lui-même, ce qui démontrait une volonté de prendre l'initiative et d'innover lorsque la situation l'exigeait. La transmission de l'information entre les unités était primordiale pour Rad, car ce procédé lui permettait de tirer avantage de l'expertise de membres hors de ses propres escadrons et de son régiment et, réciproquement, de faire profiter les autres de ses idées et de ses suggestions.



Les Fusiliers de Sherbrooke entrent dans Xanten, en Allemagne, le 7 mars 1945. Le blindage supplémentaire sur la caisse du char est bien visible.

« Plusieurs pistes étaient suggérées, enfin pas des pistes, mais de bons points étaient apportés simplement parce que quelqu'un partageait son expérience avec vous et qu'ensuite vous saviez en tirer profit³⁰. »

Ça n'allait pas être la dernière occasion où Rad serait forcé d'innover pour prolonger la durée de vie de ses chars d'assaut et sauver la vie des gens qui s'y trouvaient. Puisque le plancher du char *Sherman* était peu épais, Rad s'était rendu compte que des sacs de sable déposés dans la cabine de l'équipage absorberaient le plus gros de l'impact causé par les mines anti-chars³¹. Rad se souvient :

Le fond du *Sherman* est [...] mince, et bon Dieu, il y a du blindage partout sur l'extérieur [...], mais le fond est très mince. Nous avons commencé à perdre des chars à cause des mines [...], alors nous avons confectionné un long sac de sable assez mou pour qu'il soit assez malléable [...]. Et vous savez, ça nous aidait énormément lorsqu'une ou plusieurs mines Teller explosaient : les sacs de sable sauvaient les chars³².

Comme par le passé, Rad mettait le doigt sur un problème et faisait de son mieux pour le résoudre avec les ressources dont il disposait. Ces solutions n'étaient pas toujours complexes, mais elles étaient efficaces et c'est ce qui comptait.

Rad est devenu un soldat d'escadron blindé aguerri après le jour J, mais ses compétences couvraient aussi d'autres secteurs. Puisqu'il avait commencé son séjour dans l'armée au sein de l'artillerie à la fin des années 1930 et au début des années 1940 (le Corps-école d'officiers canadiens de l'Université Bishop's était affilié à une batterie d'artillerie de Sherbrooke), il s'est vivement intéressé à cette branche en Normandie en raison de sa puissance, de son potentiel et de son utilité. Il s'est rendu compte après quelques batailles que l'artillerie pouvait jouer un rôle-clé dans une bataille, ce qui l'a poussé à apprendre tout ce qu'il pouvait sur son fonctionnement, sur ses contraintes, sur la façon dont il pourrait communiquer avec elle et sur tout autre sujet qu'il croyait utile de connaître. Ses études universitaires lui avaient apporté une bonne compréhension générale, mais il a approfondi ses connaissances pratiques en Normandie. Rad a d'ailleurs perdu son officier observateur avancé, responsable de diriger le tir vers une cible en particulier, tombait au combat. Rad, contrarié d'être privé d'un outil si important, a appris les rudiments de la répartition des points d'impact, devenant ainsi son propre officier observateur avancé. Une fois qu'il a compris comment bien travailler avec l'artillerie, il l'a utilisée régulièrement pour faciliter le travail de son régiment :

Je discute avec certaines personnes [ces derniers temps], et elles ne les ont jamais utilisés [l'artillerie et l'appui aérien]. J'ai pensé que c'était bien étrange. Ça me semblait naturel d'en apprendre davantage sur l'artillerie si celle-ci était à notre disposition. Je ne suis pas artilleur, mais j'ai bien appris et j'aurais pu être un aussi bon officier observateur avancé qu'un homme qui

avait été formé pour n'exécuter que ce travail en particulier. C'est la même chose en ce qui concerne l'appui aérien. On ne nous en avait pas appris assez à propos de l'équipe de contact aérien en Angleterre pour pouvoir communiquer avec les avions, mais c'est une compétence qui s'apprend et ce n'est pas le moment de l'apprendre quand on est dans le feu de l'action³³.

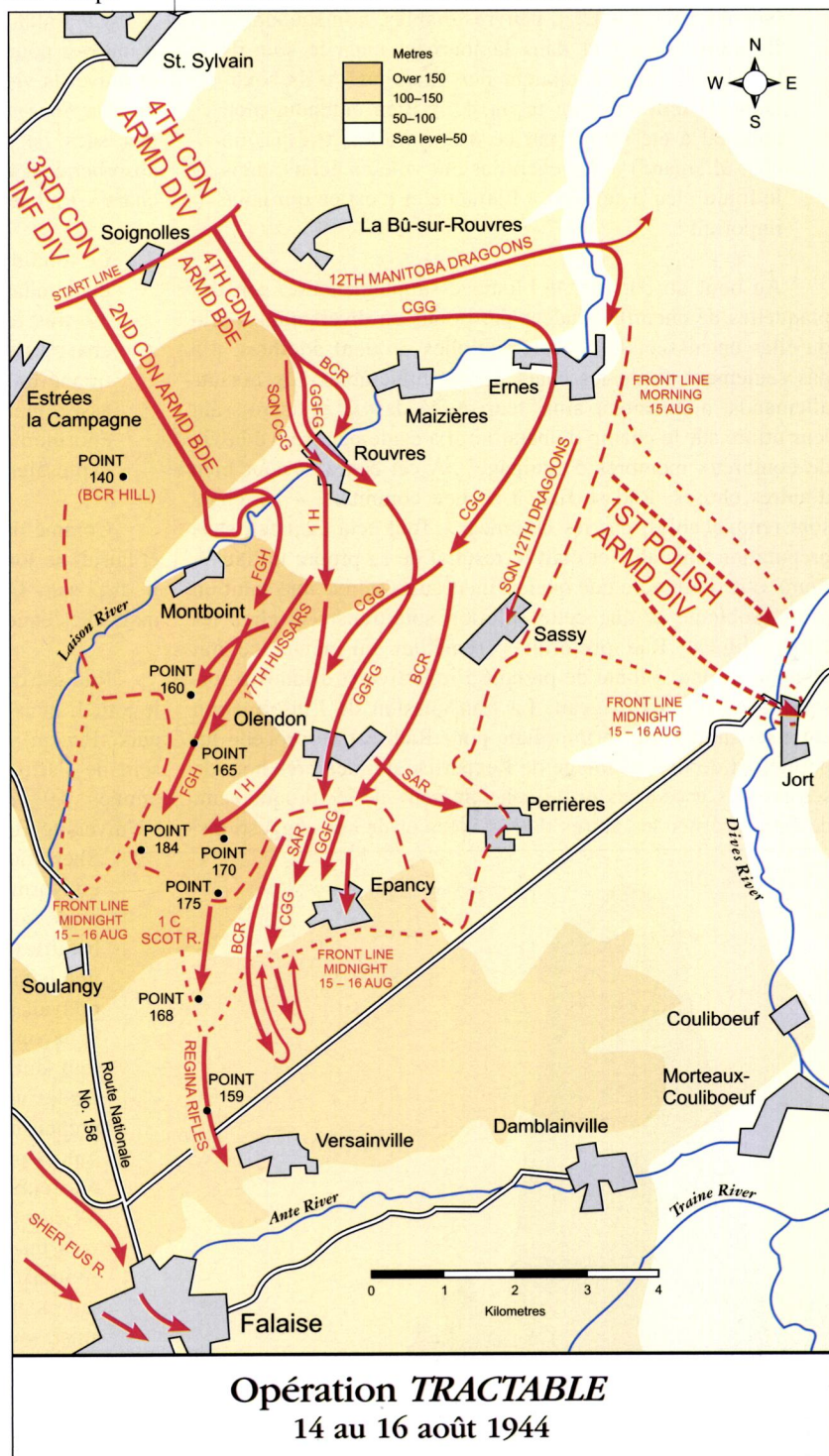
On pourrait dire la même chose de l'utilisation que Rad faisait de la fumée pour empêcher les Allemands de suivre les mouvements de son régiment. Le SFR n'avait reçu aucune instruction à ce sujet en Angleterre, mais aussitôt que Rad est arrivé en France et qu'il a vu à quel point la fumée pouvait envahir le champ de bataille, il a pris l'initiative d'apprendre à utiliser des écrans de fumée. Rad se souvient :

[...] L'autre truc, c'est l'autoapprentissage [...]. Je crois qu'il faut être autodidacte. Plus je pense à toutes les fois où nous nous sommes battus, plus je me rends compte que nous ne savions pas auparavant, comme l'utilisation de la fumée sur le champ de bataille. Personne ne savait rien là-dessus, alors nous avons dû apprendre. Où l'avons-nous appris? Sur le champ de bataille. Certains d'entre nous ont continué à apprendre sur le sujet et sont devenus assez doués [...]³⁴.

Presque à chaque combat après le jour J, Rad a utilisé la fumée abondamment non seulement pour donner un avantage à son escadron sur l'ennemi, mais aussi pour offrir de la protection supplémentaire à ses soldats. Il est devenu si convaincu de son utilité qu'il en arrivait à cette conclusion après l'opération *Atlantic* : « On ne doit jamais oublier l'utilisation de la fumée, particulièrement pendant une attaque. Un escadron peut produire un écran très efficace en émettant de la fumée. L'installation de générateurs de fumée à l'arrière des chars d'assaut devrait être sérieusement envisagée³⁵. »

Sa volonté d'apprendre et d'employer les techniques d'autrui lui a probablement fait connaître plus de succès qu'il en aurait connu autrement. Le fait qu'il déployait ses chars de façon adroite – brillante même –, qu'il amenait l'artillerie à tenir le coup lorsque c'était nécessaire, qu'il dérobaient ses mouvements au regard de l'ennemi et qu'il soutenait l'infanterie en déployant un officier du SFR avec l'infanterie tout en assignant un officier d'infanterie à un char, faisait de lui un leader de combat redoutable³⁶. Ses expériences passées avec l'artillerie, alors qu'il était membre du

Corps-école d'officiers canadiens, et avec l'infanterie, avant que le SFR ne devienne un régiment blindé, l'ont familiarisé avec les limites et les possibilités de chaque secteur; ce sont là des connaissances qu'il a utilisées avec d'excellents résultats en Normandie tout en les enrichissant.



L'opération *Tractable*, un des engagements de combat les plus importants et intenses de la campagne de Normandie.

Tout homme a ses limites : un repos en Angleterre

Au fur et à mesure que les combats se poursuivaient en Normandie pendant tout l'été 1944, la pression physique et psychologique exercée par de constantes opérations à un haut

niveau d'intensité a commencé à avoir des effets sur le jeune Rad, et son comportement s'est fortement modifié. Lui qui était toujours dynamique et confiant est devenu encore plus désireux d'engager le combat avec l'ennemi, à un point tel qu'il a commencé à prendre des risques qui mettaient sa vie en danger et, par le fait même, celles de ses hommes. Plutôt que de se retirer des dangers et du stress du combat comme d'autres dans cette situation avaient coutume de faire, Rad s'est mis à chercher d'autres occasions d'utiliser les compétences qu'il avait perfectionnées :

... J'ai découvert [...] que d'autres soldats qui étaient proches de moi dans mon escadron [...] se fatiguaient, et j'ai réagi à l'opposé d'eux. Je croyais que les armes allemandes allaient de travers. Je croyais sincèrement qu'aucune arme, du côté allemand, ne pouvait nous abattre. Je pensais complètement à l'opposé, je me disais : « [...] Confiez-moi la tâche de n'importe qui, nous allons la faire, bien la faire. » En d'autres mots, je voulais faire face à plus de compétition et tout [...]»³⁷.

La nouvelle personnalité de Rad, sa témérité devant le danger et le fait qu'il était convaincu d'être invincible ne sont pas passés inaperçus. Mel Gordon s'est vite rendu compte que l'un de ses officiers les plus expérimentés et les plus compétents agissait de manière imprévisible, ce qui l'incita à renvoyer Rad en Angleterre pour un repos bien mérité et dont il avait bien

besoin. À partir de son débarquement sur la plage jusqu'à son retrait temporaire du champ de bataille, Rad avait participé à quelque 80 jours consécutifs d'action, avait été témoin de pertes épouvantables, avait participé à un bon nombre de batailles importantes et avait assumé de plus en plus de responsabilités³⁸. Prendre part à ce genre d'activités de façon constante a un coût que seul le temps peut révéler.

Au sein de la Canadian Armoured Corps Reinforcement Unit, en Angleterre, Rad a transmis aux autres les leçons qu'il avait retenues au cours de son expérience éprouvante en France. Il assumait essentiellement l'une des responsabilités qui lui étaient si chères, à savoir la transmission de connaissances à des personnes à qui elles seraient utiles plus tard. Le rythme de vie en Angleterre était exigeant en raison du besoin pressant de former rapidement des remplaçants adéquats au combat, mais Rad a retiré un pur plaisir d'être soulagé des responsabilités et du stress difficiles à supporter, et il a profité de chaque moment de son séjour. Il a alors pu prendre le temps, puisqu'il avait été retiré du champ de bataille, de faire une pause et de se ressourcer à la fois spirituellement et mentalement afin de se préparer à son éventuel retour au front avec le SFR, ce qui s'est produit quelques semaines plus tard. La campagne de Normandie était terminée lorsqu'il a repris son commandement, mais plusieurs autres mois de combat l'attendaient aux Pays-Bas et en Allemagne. À ce moment, par contre, Rad avait bénéficié de plusieurs expériences formatrices, et son style de leadership



Radley-Walters en uniforme de brigadier d'après-guerre dans l'Armée canadienne avant l'unification.

s'était assez bien défini et allait continuer d'être un gage de succès jusqu'à la fin de la guerre. Rad a continué à apprendre de ses expériences subséquentes – il ne pouvait en être autrement avec sa personnalité dynamique –, mais à la fin de la campagne de Normandie, il comprenait clairement l'aspect technique du combat avec son escadron et l'aspect psychologique de la direction de ses troupes.

Conclusion

Rad n'est pas allé jusqu'à se qualifier de leader « populaire » pendant une entrevue, mais il était très respecté et aimé de ceux qui ont servi leur pays avec lui³⁹. Certains de ses confrères soldats ont souligné qu'ils l'auraient « suivi dans la bouche d'un canon, » car « nous pensions qu'il pouvait réussir n'importe quoi⁴⁰. » Ses réalisations lui ont valu des éloges qui ont fusé de partout. Lors de son retour au Canada après la guerre, un journal local a commenté que « [l]es histoires à propos de son leadership extraordinaire et de sa bravoure sont devenues des légendes au sein de l'unité, et on croit que son élimination d'un total de 18 chars d'assaut allemands constitue un record pour un officier canadien⁴¹. » La réputation de Rad n'a fait que s'étendre depuis la Seconde Guerre mondiale.

La majeure partie de l'estime et de la confiance qu'inspirent ses compétences de leader vient de ce style particulier de leadership, qui maintenant un juste équilibre entre accomplir la mission tout en prenant soin de ses soldats. Son habileté à bien diriger à la fois sur le champ de bataille et à l'extérieur découlait de ses compétences professionnelles, qu'il s'appliquait toujours à améliorer, et du respect qu'il témoignait à tous. Bon nombre des caractéristiques inhérentes à son leadership ont pris forme tôt dans sa carrière en tant que jeune officier frais émoulu de l'université, tandis que d'autres traits ont dû attendre le test ultime du combat avant de faire surface. En fin de compte, il n'a peut-être pas toujours agi comme il le fallait, mais tout porte à croire qu'il a agi correctement la plupart du temps.

Rad abordait d'ailleurs son travail sérieusement. Il comprenait ce qui devait être fait et cherchait à obtenir les moyens d'accomplir ces tâches, et ce, qu'il ait à les inventer lui-même, à les emprunter à d'autres ou à se fier à ses soldats pour qu'ils lui fassent des suggestions. S'occuper des pertes, intégrer les remplaçants, surmonter les faiblesses techniques, entre autres défis; tout cela demandait une approche proactive et, dans bien des cas, la capacité d'envisager des solutions novatrices. Le

leadership pour Rad était un jeu humain où la situation et les personnalités influençaient sur les interactions constantes entre les acteurs et sur les relations qui en résultaient. Comme il se doit, les derniers mots de cet article seront les siens : « Je crois que la plus grande leçon que j'ai apprise durant la guerre est que si vous voulez commander vos soldats, surtout bien les commander, ils ne vous laisseront jamais tomber...⁴² »

Nous aimerions remercier les personnes suivantes pour l'aide qu'elles nous ont apportée aux différentes étapes de ce projet. Sans leur soutien et leurs encouragements, nous n'aurions pu rédiger cet article : Jeff Stouffer, Pat Radley-Walters, Bill Coupland, Wyn van der Schee, Andrew, Harvey et Irene Theobald, Douglas Hope, Alf Hebbes, Paul Pellerin, Tim Cook, Bob Edwards et Bernd Horn.

RMC



Pat et Rad à la retraite.

Collection Personnelle Radley-Walters

NOTES

1. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 21 août 2007. Toutes les entrevues ont été réalisées à la résidence personnelle de Rad à Kingston (Ontario).
2. Un article sur les expériences de commandement précédentes de Rad, de son arrivée dans l'Armée canadienne à la veille de l'invasion de la Normandie, est publié dans le dernier numéro (vol. 9, n° 3) de la Revue militaire canadienne.
3. Un commandant, un pilote, un copilote, un char-geur/opérateur et un tireur.
4. C.L. Mantle, entrevues avec S.V. Radley-Walters, les 31 janvier et 7 mars 2007. Pour de plus amples renseignements sur les pertes dues au stress et la façon de le traiter, veuillez consulter A.D. English, « Leadership et stress opérationnel dans les Forces canadiennes », *Revue militaire canadienne*, vol. 1, n° 3 (automne 2000), p. 33-38, et Terry Copp et Bill McAndrew, *Battle Exhaustion: Soldiers and Psychiatrists in the Canadian Army, 1939-1945* (Montreal et Kingston: McGill-Queen's University Press, 1990).
5. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 7 mars 2007.
6. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 11 avril 2007.
7. Non seulement Rad protégeait-il ses soldats de certains des aspects cruels de la guerre, mais il les protégeait aussi des officiers mal informés qui s'immisciaient dans les affaires d'autrui. Par exemple, après un combat particulièrement éprouvant, un tireur s'était mis à remplacer la mitrailleuse coaxiale sur l'un des chars de l'escadron de Rad puisque les tirs constants

avaient tout simplement ruiné le tube. À ce moment précis, un officier s'est adonné à passer par là et a fait savoir au tireur que son arme semblait correcte et qu'il pouvait encore l'utiliser. Rad, qui avait tout entendu, a alors indiqué à l'officier, poliment, mais de façon assez persuasive et insistante pour affirmer clairement sa position, que si le tireur avait dit que l'arme ne fonctionnait plus, elle ne fonctionnait plus, et que c'était probablement mieux qu'il ne dise pas à ses hommes comment faire leur travail, spécialement puisqu'ils se battaient depuis leur débarquement, début juin, sur Juno Beach. Selon l'un de ses subordonnés, ces actions – faire confiance à ses soldats et les soutenir face à l'autorité – étaient « très encourageantes ». Rad « savait reconnaître quand quelqu'un avait raison », et il les soutenait

- du mieux qu'il le pouvait. Cependant, il n'est pas complètement certain que cette anecdote s'est déroulée en Normandie ou après cette campagne. Elle est donc intégrée dans les notes plutôt que dans le corps de l'article, mais cette anecdote nous permet néanmoins de mieux comprendre la personnalité et le style de Rad. C.L. Mantle, entrevue de groupe avec Alf Hebbes, Jimmy Jones, Ed Haddon, Alf Hall, Weldon Clark, Arnold Boyd, Phil Lawrence et John Hale à la rencontre mensuelle du Sherbrooke Fusilier Regiment, filiale 344 de la Légion royale canadienne, Toronto (Ontario), le 27 novembre 2008 (ci-après, l'« entrevue de groupe »).
8. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 11 avril 2007.
 9. *Ibid.*
 10. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 31 janvier 2007. Pendant la guerre et durant toute sa carrière militaire, Rad a toujours essayé de transmettre aux autres les connaissances qu'il avait acquises. Il suivait ainsi le conseil de son mentor, le général F.F. Worthington, qui lui a toujours enseigné « [que] l'une des choses les plus importantes dans cette profession, en tant que leader, est de transmettre son savoir, vous savez. Il disait : "Transmets-le, parle aux gars. Si personne ne leur parle, ils n'en sauront jamais rien, pauvres diables, alors dis-leur, et redis-leur, et répète-le encore," et je crois que c'était tout à fait vrai, et j'ai tenté de suivre son exemple... » C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 11 avril 2007.
 11. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 4 avril 2007.
 12. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 7 mars 2007.
 13. *Bibliothèque et Archives Canada [BAC]*, M.B.K. Gordon Fonds, MG30-E367, vol. 2, dossier 18, « Op 'Charnwood' The Fall of Caen – 8/9 Jul 44, » le 17 juillet 1944, p. 11.
 14. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 6 décembre 2006.
 15. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 15 novembre 2006.
 16. *Ibid.*
 17. Lawrence James Zaporzan, « Rad's War: A Biographical Study of Sydney Valpy Radley-Walters from Mobilization to the End of the Normandy Campaign, 1944 » (thèse de maîtrise non publiée, Université du Nouveau-Brunswick, 2001), p. 184.
 18. *Ibid.*
 19. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 15 novembre 2006.
 20. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 6 décembre 2006.
 21. Entrevue de groupe.
 22. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 6 décembre 2006.
 23. *BAC*, Gordon Fonds, vol. 2, dossier 18, « Op 'Atlantic' – Overture to the Breakthrough, » 31 juillet 1944, p. 8.
 24. Zaporzan, p. 223. Rad a noté que les soldats avaient surnommé cet officier « Three Hills Back » (trois collines derrière nous) parce qu'il avait l'habitude de rester très éloigné du front.
 25. Entrevue de groupe.
 26. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 21 février 2007.
 27. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 4 avril 2007.
 28. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 11 avril 2007.
 29. Cf. *BAC*, Gordon Fonds, vol. 2, dossier 18, « Op 'Atlantic' – Overture to the Breakthrough, » 31 juillet 1944, p. 15. On y retrouve des preuves comme quoi ce blindage additionnel avait bien sauvé un char d'assaut de l'escadron C. Pour plus de détails sur le sujet, référez-vous à Blake Heathcote, *Testaments of Honour: Personal Histories of Canada's War Veterans* (Toronto : Doubleday, 2002), p. 307.
 30. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 4 avril 2007.
 31. On ne prétend pas ici que Rad a été le premier à utiliser cette technique. Il est cependant entendu qu'il l'a employée, peu importe qu'il l'ait mise au point lui-même ou qu'il l'ait empruntée à quelqu'un d'autre.
 32. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 11 avril 2007.
 33. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 31 janvier 2007.
 34. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 21 février 2007.
 35. *BAC*, Gordon Fonds, vol. 2, dossier 18, « Op 'Atlantic' – Overture to the Breakthrough, » p. 12.
 36. La coopération entre infanterie et blindés et le rôle joué par Rad pour faciliter le travail des deux groupes sur le champ de bataille ont été le sujet d'une discussion durant l'entrevue de C.L. Mantle avec S.V. Radley-Walters, le 6 décembre 2006.
 37. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 29 août 2007.
 38. Peu après son arrivée en France, Rad, alors capitaine dans l'escadron C, a été promu au titre de major intérimaire et transféré à l'escadron A afin d'y remplacer le commandant, E.W.L. Arnold, qui avait été transporté à l'hôpital en raison d'un épuisement au combat. Cf. Zaporzan, p. 157-159.
 39. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 21 août 2007.
 40. Entrevue de groupe.
 41. *Sherbrooke Daily Record*, édition « Welcome Home », vers le 2 février 1946, p. 3.
 42. C.L. Mantle, entrevue avec S.V. Radley-Walters, le 31 janvier 2007.

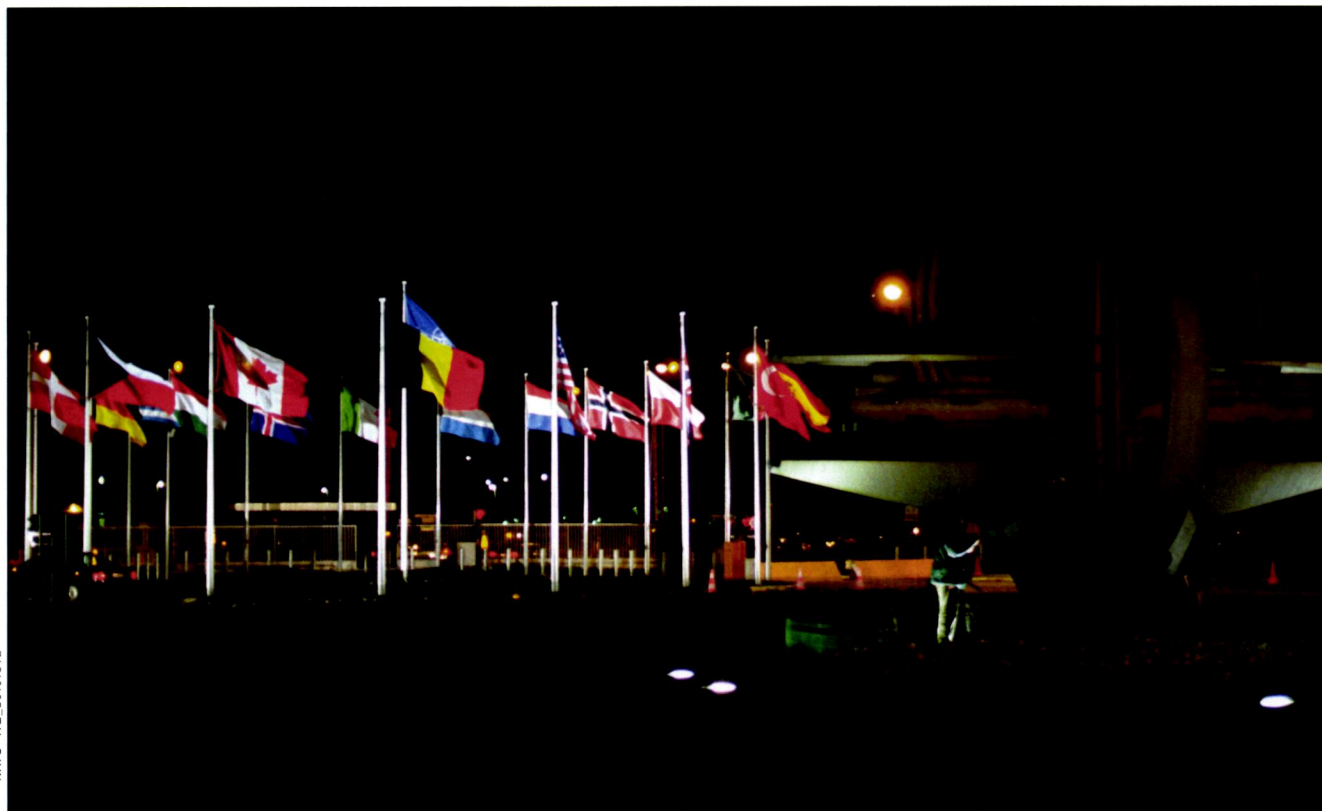


Les Snowbirds Nos 3 et 9 de l'équipe démonstration aérobattique Snowbirds survolent la région de Comox en Colombie Britannique le 17 avril 2009.

photo MDN IS2009-0292 par le caporal-chef Robert Bottrell

RÉPONSE À L'ARTICLE DE JOHN CAREY SUR L'EXPANSION DE L'OTAN

par Ben Lombardi, Ph. D.



NATO HQ_010131a

Le quartier général de l'OTAN la nuit.

Introduction

Pendant plusieurs mois, au milieu des années 1990, les membres du Groupe des politiques du ministère de la Défense nationale ont débattu d'une question assez secondaire : fallait-il employer « élargissement » ou « expansion » pour décrire l'admission de nouveaux membres au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Certains estimaient que le mot « élargissement » n'attirerait pas autant les foudres de la critique qu'« expansion » et ils ont fini par remporter le débat sur leurs nombreux opposants. On s'est donc empressé de réviser les notes d'information et autres documents afin de supprimer toute allusion à *l'expansion de l'OTAN*. Je me suis toujours demandé (souvent à voix haute, si je me souviens bien) pourquoi on pouvait penser que ceux qui s'opposaient à *l'expansion* de l'OTAN – les vieilles habitudes ont la vie dure! – se préoccuperaient du terme employé. Les sceptiques s'élevaient contre l'accroissement du nombre de membres de l'OTAN, pas contre le choix des mots pour décrire ce processus. L'obscurantisme semblait triompher du bon sens.

Une quinzaine d'années plus tard, nous sommes encore nombreux à discuter des questions associées à l'élargissement

de l'OTAN. Il s'agit aujourd'hui davantage d'une discussion de fond que d'un simple désaccord sur la terminologie. Dans un récent numéro de cette revue, John Carey, un major de l'Armée australienne, a publié un article intitulé : « L'OTAN devrait-elle poursuivre son processus d'élargissement? », qui résume bien la plupart des arguments pour et contre l'élargissement de cette organisation. Dans sa conclusion, Carey écrit : « L'OTAN devrait malgré tout continuer à rechercher la stabilité en accueillant de nouveaux membres, tout en précisant et en maintenant son rôle à l'échelle planétaire². »

Parmi les principaux pays membres de l'OTAN, ce sont sans doute les Américains qui défendent le plus ce point de vue. L'administration Clinton a présidé avec enthousiasme lors du premier cycle d'élargissement qui a vu trois nouveaux membres (la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque) se joindre à l'OTAN en 1999. L'administration Bush, qui était encore plus en faveur de l'élargissement, a accueilli en 2004 une nouvelle cohorte de six alliés (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie). Elle désirait aussi vivement que l'OTAN joue un rôle à l'échelle mondiale et encourageait l'établissement de partenariats avec des « pays de liaison » très éloignés de l'Atlantique Nord (par exemple, l'Australie, la Corée du Sud et le Japon), comme le

OPINIONS

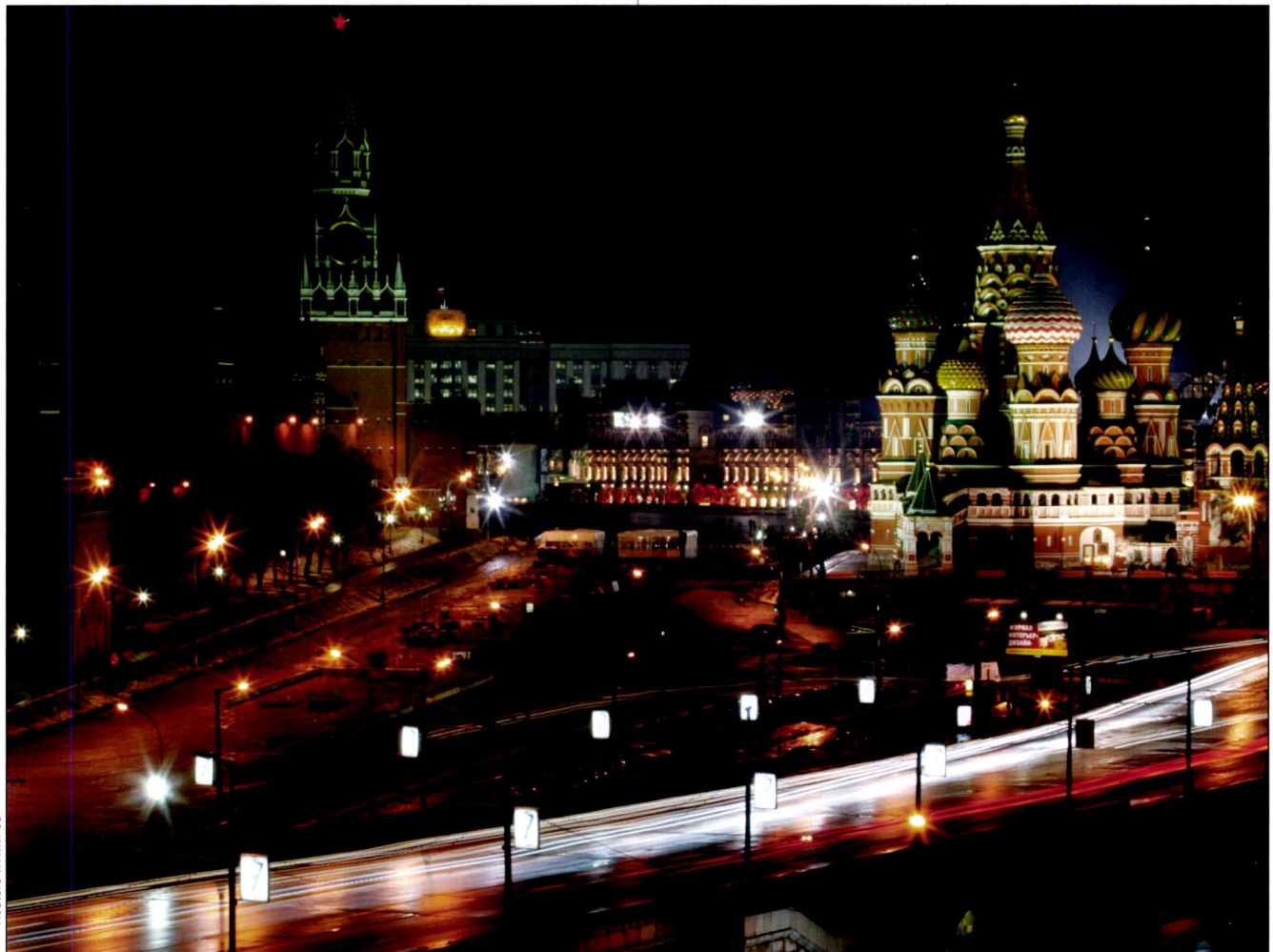
fait remarquer Carey. À la fin de 2008, la France et l'Allemagne ont exercé leur droit de veto pour empêcher l'administration Bush d'inviter la Géorgie et l'Ukraine à se joindre au Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN. L'administration Obama a des politiques assez embryonnaires à ce chapitre (il est encore tôt), mais elle a déjà fait valoir la légitimité de l'élargissement. Lors de la dernière Conférence de Munich sur la sécurité, en février 2009, le vice-président des États-Unis, Joseph Biden, a remarqué qu'il revient à chaque État souverain de décider à quelle organisation il désire se joindre – allusion évidente à l'opposition qu'affiche la Russie contre les aspirations de l'Ukraine et de la Géorgie à l'égard de l'OTAN³.

D'importants alliés ont également continué à appuyer la politique de « porte ouverte » de l'OTAN. Alors même que les combats se poursuivaient dans le Caucase l'été dernier, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, David Miliband, rassurait le gouvernement de la Géorgie à Tbilissi en affirmant que son projet d'adhésion à l'OTAN était toujours « sur la bonne voie »⁴. La Chancelière allemande Angela Merkel a déclaré dans un discours-choc à Tallinn, en Estonie, que l'Ukraine et la Géorgie deviendraient un jour membres de l'Alliance⁵. Plus récemment, l'élargissement a encore une fois été approuvé par tous les alliés lorsque l'Albanie et la Croatie ont joint leurs rangs en avril 2009. Le même mois, le Sommet de l'OTAN à Strasbourg-Kehl réaffir-

maît l'appui général aux espoirs « euro-atlantiques » de l'Ukraine et de la Géorgie⁶.

La conclusion à laquelle arrive Carey n'a rien d'original. Beaucoup d'autres personnes sont d'avis que l'accroissement des adhésions à l'Alliance correspond à l'élargissement d'une zone de stabilité en Europe. Philip Gordon, ancien agrégé supérieur de recherches en politique étrangère américaine au Brookings Institution et actuel secrétaire d'État adjoint pour l'Europe et les Affaires européennes, a déclaré que « l'attrait de l'adhésion à l'OTAN a conduit les pays qui y aspirent à réformer leur système politique, à libéraliser leur économie, à éradiquer la corruption, à résoudre les conflits territoriaux avec leurs voisins, à rationaliser leurs institutions militaires et à donner plus de droits à leurs minorités⁷. » Compte tenu de l'histoire de l'Europe durant la première moitié du xx^e siècle, le fait d'avoir surmonté des problèmes de cet ordre constitue en soi une remarquable réussite. Même les sceptiques peuvent difficilement contester un tel bilan, surtout quand presque tout ce qu'affirme Gordon est vrai.

Force est donc de reconnaître que la position de Carey s'inscrit dans la lignée d'éminentes personnalités. Mais ceux qui préconisent la poursuite de l'élargissement de l'OTAN semblent parfois oublier que nous vivons dans un environnement très changeant où les conséquences de nos actions ne sont pas



Reuters RTXNPE8

La cathédrale Saint-Basile de Moscou et le Kremlin la nuit.

toujours évidentes dans l'immédiat. Songez à la métaphore du caillou jeté dans un étang calme : les vagues peuvent continuer de s'étendre avec une force surprenante sur une période étonnamment longue. Le célèbre historien Gordon Craig a bien décrit cette incertitude dans un exposé présenté à l'American Historical Society en 1982 :

« La partie ne se termine pas lorsqu'il [l'homme d'État] décide d'agir ou de ne pas agir, car une fois que les décisions sont appliquées, elles acquièrent une vie propre, déclenchant des réactions et des contre-réactions chez les autres joueurs, et créant des situations qui peuvent s'avérer déconcertantes par rapport aux attentes initiales⁸. »

Carey et les autres n'ont donc pas raison de présumer que l'élargissement de l'OTAN est nécessairement un bien puisque la plupart des conséquences semblent aujourd'hui positives. Il faudrait accorder davantage d'attention aux éventuels effets à plus long terme et envisager ce qui pourrait arriver dans cinq ou dix ans, et au-delà du cercle des alliés actuels et potentiels. Lorsqu'on adopte une perspective plus vaste, on peut soutenir qu'au mieux l'élargissement de l'OTAN a considérablement compliqué les relations internationales. Au pire, pendant de nombreuses années, il faudra vivre avec les résultats, dont certains sont foncièrement négatifs.

Le facteur russe

Si l'on se penche sur un seul facteur, la Russie, on est amené à remettre sérieusement en question les hypothèses qui sous-tendent la promotion de l'élargissement de l'OTAN. Carey reconnaît que la Russie s'oppose à cet élargissement, mais il ne le mentionne qu'en passant. D'autres ont fait de même. Un des commentateurs les plus perspicaces de l'Alliance, Karl-Heinz Kamp, directeur de recherche au Collège de Défense de l'OTAN, a avancé qu'en dépit du fait que la Russie est « un partenaire décisif de l'OTAN », ses « priorités politiques ou stratégiques [...] ne sont pas un critère de décision en ce qui a trait à l'élargissement de l'OTAN⁹. » Même si cela décrit exactement ce qui se passait autrefois, il paraît terriblement imprudent de le dire avec autant de candeur. Il est probablement vrai que, comme le disait l'ancien secrétaire général Lord Robertson, « ça prendrait un scénariste d'Hollywood » pour inventer un scénario plausible où l'on verrait l'OTAN et la Russie dressées l'une contre l'autre comme à l'époque de la guerre froide¹⁰. Mais quelles sont les conséquences concrètes et à long terme du rejet des positions russes sur l'élargissement de l'OTAN, surtout lorsqu'il est indéniable que cet élargissement a sérieusement détérioré les relations de l'Occident avec Moscou?

Dire qu'il ne faut pas ne pas tenir compte des intérêts de la Russie ne signifie pas que l'on doive fermer délibérément les yeux sur ce qui se passe dans ce pays. Il s'agit tout simplement de mettre ces réalités en perspective. Bien que les faiblesses des institutions démocratiques et des réformes économiques en Russie indiquent que ce pays est peu susceptible de devenir membre à part entière de la communauté occidentale dans un avenir rapproché, c'est un pays encore trop important sur le plan géopolitique pour qu'on n'en tienne pas compte. Et, alors

que les déceptions à l'égard des transformations politiques en Russie n'ont jamais servi explicitement à justifier l'élargissement de l'OTAN, l'inverse pourrait très bien être vrai. Si les mesures prises par l'OTAN se répercutent sur la politique intérieure de la Russie, c'est parce que l'élargissement de l'Alliance s'est réalisé avec pour toile de fond l'opposition populaire véhémement qui se manifeste depuis près de vingt ans à Moscou. L'élargissement de l'OTAN y est vu comme une défaite en matière de politique étrangère et une conséquence de la faiblesse nationale. L'attention renouvelée que le gouvernement russe accorde aux questions de sécurité nationale et les tendances autocratiques de ses dirigeants sont bien sûr profondément enracinées dans la culture politique et stratégique du pays. Mais l'appui du peuple pour ses dirigeants actuels est en partie attribuable à l'opinion très répandue que la Russie doit s'affirmer davantage pour être traitée avec le respect qui lui est dû. Plus que dans tout autre domaine, c'est dans les relations de la Russie avec l'Occident que cette attitude est la plus apparente : ce que de nombreux Russes voient comme un manque de considération à l'égard des intérêts de leur pays a, selon Kamp, profondément irrité la conscience nationale. Dans certains milieux, on a la forte impression que les termes d'un marché conclu avec l'Occident au lendemain de la guerre froide n'ont pas été respectés et que les principaux alliés de l'OTAN ont abusé de la Russie et continuent de le faire. Les dirigeants russes croient depuis longtemps qu'on leur a donné l'assurance que l'OTAN ne s'étendrait pas vers l'est et que l'on n'a évidemment pas tenu parole¹¹. En 1994, le président Boris Eltsine avait prévenu l'OTAN que son élargissement entraînerait une « paix froide¹² », mise en garde qui a été ignorée cinq ans plus tard lorsque trois premiers nouveaux alliés ont adhéré à l'Alliance. On a également ignoré les présidents Poutine et Medvedev. La modernisation des installations militaires sur le territoire des nouveaux alliés, l'instauration de patrouilles de combat au-dessus des républiques baltes après le deuxième cycle d'élargissement en 2004 et le déploiement projeté d'un système avancé de défense antimissiles balistiques en Europe sont autant de facteurs qui ont nourri le profond sentiment d'infériorité stratégique qu'éprouvent les Russes.

En raison de sa faiblesse, la Russie a dû donner son accord à la plupart de ces mesures, mais il ne faudrait pas interpréter sa réaction modérée comme une acceptation, même réticente. Les nouvelles institutions comme l'Acte fondateur entre l'OTAN et la Russie (1997) et le Conseil OTAN-Russie (2002) représentent des tentatives modestes de réparation. De telles mesures, bien qu'elles aient probablement calmé les critiques du gouvernement à l'égard de l'OTAN, n'ont absolument pas modifié l'attitude des Russes¹³. La planification militaire de la Russie est constamment basée sur l'idée que la menace posée par l'OTAN croît à mesure que l'Alliance se rapproche de son territoire. Selon toute indication, cette perception a gagné en importance ces dernières années. Pourquoi? Parce que d'autres décisions de l'OTAN, outre celles relatives à l'élargissement, ont renforcé les impressions négatives. On ne peut surestimer l'impact de l'intervention unilatérale de l'OTAN au Kosovo et du fait que l'Occident a reconnu, tout aussi unilatéralement, l'indépendance de ce « mini État » au début de 2008 en dépit de l'opposition de la Russie et de nombreux autres pays, ni l'effet des « révolutions de couleur » des années 2003 à 2005 qui, de

l'avis de Moscou, auraient été orchestrées par les États-Unis afin d'éliminer les gouvernements russophiles. Ces événements ont démontré aux Russes le peu d'influence qu'a Moscou sur les politiques occidentales malgré sa participation à divers forums de l'OTAN et ses relations bilatérales avec divers membres de l'Alliance. Conjointement, les événements du Kosovo et les « révolutions de couleur » ont fortement nourri les soupçons selon lesquels la haute direction de l'OTAN, c'est-à-dire Washington, a préparé un programme agressif¹⁴.

C'est dans ce contexte que la Russie analyse les déclarations de l'OTAN sur de futurs élargissements, particulièrement en Géorgie et en Ukraine. Moscou voit l'éventuelle admission de ces deux pays au sein de l'Alliance comme un rejet du titre de grande puissance (*derzhavnost*) qu'elle revendique – un objectif majeur de sa politique étrangère – et comme une menace pour les intérêts fondamentaux de la sécurité nationale. En avril 2008, au Sommet de l'OTAN de Bucarest et lors du sommet Bush-Poutine de Sochi, le président russe a fait savoir aux dirigeants occidentaux que l'OTAN traverserait une « ligne

rouge¹⁵ » si elle accueillait l'Ukraine ou la Géorgie. La réponse à cet avertissement et à d'autres mises en garde est que les deux pays auront le droit d'adhérer à l'OTAN dès qu'ils auront satisfait les exigences de celle-ci, ce qui n'a fait qu'exaspérer davantage les responsables politiques russes.

Il est important de reconnaître que, du point de vue du Kremlin, cette poussée de croissance de l'OTAN, loin d'étendre la zone de stabilité en Europe, a créé une zone d'instabilité et d'incertitude sur le pourtour de l'ancien empire soviétique. À mesure que l'OTAN avance vers l'est, la Russie, qui a pris de l'assurance, estime qu'elle n'a d'autre choix que d'exercer une pression contraire. Si le défi qui lui est lancé atteint des proportions assez importantes, l'usage de la force devient une réaction prévisible au dilemme que l'expansion de l'OTAN vers l'est pose à Moscou. L'invasion de la Géorgie l'été dernier en est un exemple concret, qui a montré le sérieux de l'opposition à tout nouvel élargissement. Certes, cette campagne militaire a été coûteuse. Elle a révélé un certain nombre de faiblesses des forces armées et a mis davantage en évidence la nécessité d'une réforme militaire¹⁶. Et la Russie a subi d'importantes pertes financières probablement imprévues. On ne doit cependant pas croire que le peuple russe était contre la guerre, ni que les dirigeants actuels ne sont pas prêts à fomenter d'autres crises pour protéger les intérêts de leur pays. Dans la culture stratégique de la Russie, à la différence de celle de la plupart des pays occidentaux, la force armée est considérée comme un instrument efficace de politique étrangère et les crises sont des occasions de grandes manœuvres. Outre ses interventions dans le Caucase l'été dernier, la Russie a exercé plus de pressions économiques et politiques sur l'Ukraine, dont la politique intérieure chaotique, exacerbée par de profondes divisions relatives à l'objectif d'intégration au sein d'organisations euro-atlantiques, offre à Moscou un terrain fertile à l'exploitation des tensions.

Rien de tout cela n'est étonnant. L'abrogation par la Russie du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, les propos hostiles de ses dirigeants politiques et militaires, la reprise des intrusions dans l'espace aérien des pays de l'OTAN par de vieux bombardiers Tupolev-95 *Bear*, ainsi que l'interruption périodique des approvisionnements en énergie destinés aux marchés européens sont autant de symptômes d'un malaise profond dans les relations entre l'Occident et Moscou. Ils signalent également l'émergence d'une Russie nouvelle et plus assurée. James Sherr, observateur de longue date de l'univers post-soviétique, écrit ceci :

« [...] la puissance de la Russie est à nouveau une réalité et les Russes le savent. Ils ne cherchent plus notre approbation. Ils ont retrouvé leur fierté pour leurs traditions et ont défini leurs intérêts. Le partenariat de l'après-guerre froide, créé à une époque où la Russie était faible et désorientée, est derrière nous¹⁷. »



Les présidents russe et américain, Poutine et Bush, échantent une poignée de main après une conférence de presse à Sochi, en Russie, le 6 avril 2008..

Bref, on ne peut plus présumer de l'acquiescement de la Russie. Lorsque l'Estonie, malgré la demande des Russes, a déplacé à Tallinn un monument de guerre soviétique, Moscou a interrompu ses livraisons de combustible dans ce pays afin d'imposer des sanctions économiques punitives¹⁸. Quand l'OTAN a récemment fait fi des demandes de Moscou pour qu'elle annule des exercices militaires avec la Géorgie¹⁹, la Russie a refusé de participer à une rencontre des chefs d'état-major prévue depuis longtemps et s'est entendue avec les autorités de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud pour protéger leurs frontières²⁰. Quand les États-Unis ont conclu une entente avec la Pologne et la République tchèque pour y déployer leurs systèmes de missiles balistiques, la Russie a annoncé qu'elle installerait des missiles à courte portée dans le district de Kaliningrad²¹. Et, lorsque deux membres de la mission permanente de la Russie auprès de l'OTAN à Bruxelles ont été expulsés pour espionnage en avril 2009, le ministère des Affaires étrangères russes a qualifié ces expulsions de provocations et a retiré l'accréditation diplomatique du directeur du Bureau d'information de l'OTAN à Moscou et de son adjoint.

La réticence actuelle des Russes à accepter, même de mauvaise grâce, les mesures prises par l'OTAN ou ses pays membres a conduit certains commentateurs à dire que s'ouvrirait une nouvelle ère d'affrontement. Cette crainte est exagérée, du moins jusqu'ici. Les présidents Poutine et Medvedev ont maintes fois répété qu'il n'y a aucun motif de guerre froide²². Au reste, la coopération se poursuit dans d'importants domaines. Ainsi l'OTAN est autorisée à survoler le territoire russe pour les opérations en Afghanistan et pour lutter contre la piraterie dans l'océan Indien. La puissance de la Russie, pour employer l'expression de Sherr, n'est donc pas nécessairement synonyme d'affrontement mais de coopération plus restreinte, les différences étant plus prononcées. Lors d'une récente interview, le ministre des Affaires étrangères Sergeï Lavrov a dénoncé avec irritation les allusions à une nouvelle guerre froide, déclarant que c'était de « l'histoire ancienne » et « le fruit de l'imagination paresseuse d'un journalisme à sensation et d'experts sans objectivité²³. »

Il semble pourtant évident que les dirigeants russes ne veulent plus se montrer ambivalents à l'égard de ce qui se passe autour de leur pays. À leurs yeux, la Russie est confrontée à l'existence prolongée d'une alliance qu'ils jugent désuète. Contrairement à ce qu'anticipait Moscou au début des années 1990, l'OTAN ne s'est pas dissipée comme un nuage de fumée lorsque l'empire soviétique s'est effondré²⁴. La proposition émise par les Russes de faire jouer à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe un nouveau rôle en tant que système de sécurité européen, n'a mené nulle part et la récente proposition de Medvedev de créer une nouvelle organisation de sécurité collective paneuropéenne paraît aussi destinée à ne jamais voir le jour. Seul le président français Nicolas Sarkozy s'est prononcé en sa faveur, et uniquement quand la France présidait le Conseil européen²⁵. Au lieu d'envisager ces possibilités, cette « relique de la guerre froide » qu'est l'OTAN aux

yeux de Moscou s'est agrandie depuis la chute de l'URSS et, ce qui est encore plus déroutant, elle s'est officiellement engagée à accueillir en son sein des pays que la plupart des Russes estiment être à l'intérieur de ce que Medvedev a appelé une « zone d'intérêt privilégié²⁶ ».

À tout cela s'ajoute le fait que la Russie n'a jamais été sérieusement envisagée comme membre de l'Alliance. Les dirigeants et une grande partie de la classe politique de ce pays se méfient donc beaucoup des desseins de l'OTAN. Un sondage mené en mars 2009 révèle que 62 p. 100 du peuple russe pensent que l'élargissement de l'OTAN « menace la sécurité de la Russie ». Le nombre de ceux qui croient que cela représente une « menace sérieuse » a presque doublé, passant de 21 p. 100 en 2003 à 41 p. 100 en 2009²⁷. Il fallait s'y attendre. « Messieurs,



Le président russe Dmitri Medvedev le 27 juin 2008.

parlons franchement; s'il y a encore des puissances alliées, je suis de trop ici²⁸ », déclarait Talleyrand au Congrès de Vienne (1814-1815) lorsqu'il a paru pour la première fois devant les représentants des quatre puissances victorieuses contre Napoléon. L'attitude de la Russie d'aujourd'hui rappelle celle de la France d'il y a deux siècles : contre qui l'OTAN est-elle alliée? Pour Moscou, la seule réponse possible à cette question

Commission européenne P-01408700-24

est : la Russie. Comme l'a fait remarquer un témoin devant un comité parlementaire en Grande-Bretagne, aux yeux des Russes, « l'idée que l'OTAN ne soit pas anti-Russe est saugrenue²⁹. »

Les dirigeants occidentaux en sont bien conscients. Dans son discours controversé à la Conférence de Munich sur la sécurité en 2007, Vladimir Poutine a exprimé ses soupçons : « Je crois qu'il est évident que l'expansion de l'OTAN n'a aucun rapport avec la modernisation de l'Alliance ni avec l'instauration de la sécurité en Europe. Au contraire, elle représente une sérieuse provocation qui ébranle la confiance mutuelle³⁰. » Le président actuel, Dmitri Medvedev, a été aussi franc lors d'une rencontre du Valdai International Discussion Club en septembre 2008, quand il a parlé du système de défense contre les missiles balistiques que les États-Unis voulaient déployer en Europe :

« Je crois qu'il est clair pour nous tous que la Russie ne peut se sentir à l'aise lorsque de plus en plus de bases militaires se construisent autour d'elle et qu'il y a de plus en plus de systèmes de missiles et de missiles antimissiles. En réalité, la Russie ne peut tout simplement pas se sentir en sûreté dans une telle situation. Comprenez-vous? Mes collègues me disent : "De quoi avez-vous peur? Ce n'est pas contre vous." Nos amis américains et européens nous ont répété la même chose des centaines de fois. Mais comment ce renforcement de la puissance militaire peut-il ne pas être contre nous, s'il y a des cibles pour les forces nucléaires stratégiques, des objectifs? Et vous savez très bien vous-même où sont ces cibles. C'est carrément contre nous; il n'y a aucune autre façon d'interpréter cette situation³¹. »

Lorsqu'ils situent l'élargissement de l'OTAN dans un contexte plus vaste où l'Alliance cherche à approfondir ses relations avec les pays du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Afrique en plus de mener à bien sa mission actuelle en Asie centrale, les responsables politiques russes y voient une stratégie d'encercllement³². Alimentée par ce que Moscou croit être les préoccupations de Washington relativement aux rivalités stratégiques, l'expansion de l'Alliance paraît rien de moins que la plus récente incarnation de la politique d'endiguement de la guerre froide.

L'opposition des Russes dément donc les arguments des défenseurs de l'élargissement de l'OTAN, selon lesquels les bienfaits l'emportent sur toute répercussion négative à long terme. Pour être franc, il est impossible d'imaginer un nouveau dispositif de sécurité en Europe sans la participation des Russes à sa conception et à sa construction. Le major Carey cite le haut représentant pour la politique étrangère de l'Union européenne, Javier Solana : « Ne pas élargir [l'OTAN] entraînerait une division permanente sur ce continent entre les pays prospères de l'Ouest et les pays de l'Est stagnants et insatisfaits [...] soit nous exportons de la stabilité, soit nous importons de l'instabilité³³. » Mais, si l'expansion de l'OTAN crée une division encore plus menaçante, cette façon de voir est celle d'un myope. Un document de l'Alliance, l'Étude sur *l'élargissement de l'OTAN* (1995) traite précisément de ce sujet : rejetant catégoriquement les prétentions de n'importe quelle puissance (c'est-à-dire la

Russie) sur une sphère d'influence, il stipule que l'élargissement doit « accroître la stabilité et la sécurité pour toute l'Europe ». La Déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl, qui précise que l'élargissement ne peut se faire que si l'admission de pays membres « peut contribuer à la sécurité et à la stabilité communes, comporte un avertissement semblable³⁴ ». Cette précision est importante. Si nous réalisons notre objectif d'étendre la zone de stabilité à l'Europe centrale et de l'Est ainsi qu'aux Balkans, mais qu'en faisant cela nous aliénons la Russie, aurons-nous vraiment progressé vers l'établissement d'un ordre de sécurité inclusif? Cette question est particulièrement problématique à la lumière des nombreux leviers – ressources énergétiques, manipulation des minorités russes, disparités entre les États européens – dont dispose la Russie pour causer de l'instabilité.

On peut même se demander si l'admission à l'OTAN est le meilleur moyen de rassurer l'Ukraine et la Géorgie (ou plus exactement les éléments pro-Occidentaux de leur population) à propos de leur indépendance. Politiquement, il est presque impossible de poser cette question aux dirigeants occidentaux et il est encore plus difficile d'obtenir une réponse. Selon des commentateurs, certains responsables politiques ukrainiens (sans en nommer aucun) sont bien plus pragmatiques et sont prêts à mettre au second plan l'adhésion à l'OTAN – une importante pomme de discorde avec la Russie –, derrière l'accroissement du commerce avec l'Occident et « une solide relation bilatérale avec les États-Unis³⁵ ». S'ils ont raison, peut-être des démarches diplomatiques permettraient-elles d'éviter les complications susceptibles de se produire si l'élargissement se poursuivait.

Comment cela se passerait-il?

La Russie verrait-elle dans ce changement de cap de l'OTAN l'occasion d'améliorer ses relations avec l'Occident ou un aveu de faiblesse à exploiter? Il est difficile de le dire avec certitude, mais il vaut la peine de noter que, hormis la reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud l'année dernière (une décision qui, au dire de Moscou, s'appuyait sur un raisonnement similaire à celui de l'OTAN pour le Kosovo), la Russie n'a rien fait pour modifier ses frontières ou celles de ses voisins. En fait, avant la guerre de l'été dernier, les seules modifications par la force de frontières européennes depuis la fin de la guerre froide sont survenues dans l'ancienne Yougoslavie, et cela comprend l'intervention de l'OTAN au Kosovo. Bien sûr, il est tout à fait possible que l'intervention de Moscou en Géorgie l'été dernier ait été le prélude à l'annexion de ces deux provinces agitées et appauvries, mais il est tout aussi possible qu'elles aient eu pour objectif de déclencher une querelle territoriale insoluble afin de faire échouer la tentative d'adhésion de la Géorgie à l'OTAN. Comme le montre la récente entente sur les patrouilles frontalières pour les deux provinces, Moscou est prêt à prendre les grands moyens, sans toutefois aller jusqu'à l'annexion, pour accentuer sa mésentente avec Tbilissi. Il se pourrait fort bien que les dirigeants russes aient monté un scénario semblable en ce qui concerne l'Ukraine, leur intransigeance au sujet de l'avenir de la flotte de la Mer Noire à Sébastopol et des installations navales en Crimée ayant causé des tensions intermittentes entre Moscou et Kiev. Si ce raison-

nement est juste, les promesses d'élargissement de l'OTAN pour inclure ces pays contribuent déjà à faire des vagues politiques sérieuses et possiblement de longue durée.

Il n'existe aujourd'hui aucune preuve réelle que Moscou cherche à réintégrer l'Ukraine et la Géorgie au sein d'un nouvel empire russe. Il n'en demeure pas moins que les dirigeants russes ne cachent pas leurs espoirs d'exercer une influence dominante dans la plupart des régions contiguës à leur territoire, les trois républiques baltes faisant exception³⁶. Compte tenu de l'histoire russe, un « intérêt privilégié » dans des pays limitrophes est compréhensible, même si cela ne répond pas à ce que sont pour bien des Occidentaux les critères de la politique étatique moderne. Cependant, ce projet a peu de chances d'être suspendu en réaction à un geste que ferait l'Occident, car il est trop enraciné dans l'image que la Russie se fait d'elle-même. Les politiques occidentales pourraient toutefois influencer sur l'intensité de la poursuite de cet objectif et provoquer des effets secondaires dangereux. Dans sa célèbre étude de la politique étrangère russe au XIX^e siècle, Barbara Jelavich note que les sacrifices exigés du peuple russe pour soutenir la croissance et le maintien du pouvoir de l'État « ont peut-être été plus grands

En avril 2009, le ministre des Affaires étrangères Sergeï Lavrov a déclaré lors d'une entrevue que son gouvernement était disposé à coopérer avec l'OTAN si celle-ci « [tenait] suffisamment compte » des intérêts nationaux de la Russie³⁸. Il serait intéressant de savoir quels sont ces intérêts, ce qu'ils pourraient représenter pour les intérêts occidentaux et de connaître les réactions probables de Moscou aux mesures dirigées contre la Russie par l'Occident. Les intérêts communs de l'Occident en matière de sécurité ne peuvent se définir indépendamment de la situation géographique, y compris de voisins très importants comme la Russie. Ceux qui connaissent bien l'histoire de l'Europe savent que, dans le cadre des accords de paix après une guerre importante – et l'on a tendance à oublier que la guerre froide ressemblait à bien des égards à un conflit d'envergure –, aliéner une grande puissance ouvre la voie à des troubles éventuels. Certes, on ne peut nier que la Russie ne pose pas la même menace existentielle pour la sécurité de l'Occident que l'URSS. À la différence de l'Union soviétique, la Fédération de Russie ne cherche pas à remplacer l'ordre international actuel; elle s'intéresse surtout à la modification de la distribution relative du pouvoir, qui favorise clairement les États-Unis. Toute tentative d'établissement d'un nouvel ordre en Europe selon un schéma

incompatible avec les intérêts de la Russie dissuaderait celle-ci de coopérer avec l'Occident. Au cours des prochaines années, l'OTAN et les pays qui en sont membres risquent d'affronter divers problèmes, dont la solution bénéficierait d'une collaboration plus étroite avec la Russie : menace du terrorisme islamiste, nouvelle géopolitique de l'Arctique, ascension de la Chine sur la scène mondiale, instabilité en Asie centrale et du Sud. Il s'avérera probablement difficile, sinon impossible, de s'accorder avec la Russie sur toutes ces questions, et même la mise en œuvre des ententes ne sera jamais aisée. Les processus décisionnels actuels devraient



Le ministre des Affaires étrangères de Russie, Sergeï Lavrov (à gauche), et le président Medvedev.

que ceux qui ont été demandés dans tout autre pays d'Europe [... mais les Russes] ont en retour échappé à toute mainmise étrangère [et] étendu leur domination sur un des plus vastes territoires de la planète³⁷. » Cela semble indiquer que les Russes acceptent probablement plus volontiers que les Occidentaux de faire des sacrifices pour atteindre les objectifs d'une politique de sécurité. Les attitudes à l'égard de l'usage de la force militaire et des pertes encourues sont deux indices de cette différence. Par conséquent, le fait qu'il y ait un éventail plus large de réactions possibles en raison du profil politique de la Russie devrait également éclairer les décisions de l'Alliance.

néanmoins tenir compte de la nécessité de cette coopération et des coûts potentiels et même probables de l'affrontement.

Aliéner sciemment la Russie en conséquence de l'extension de la « zone de stabilité » en Europe n'a de sens que si cela fait partie d'une stratégie soigneusement planifiée. Une telle stratégie établirait des objectifs clairement définis et affecterait les ressources nécessaires pour répondre à diverses éventualités, dont les réactions les plus probables du sujet visé, la Russie. Mais il n'existe aucune stratégie de ce genre, comme en témoignent les réactions maladroites à la guerre russo-géorgienne de

Commission européenne P-01408700-29

l'été dernier : surprise de voir Moscou recourir à de telles mesures et hostilité causée par la contestation de l'ordre que l'OTAN voulait imposer dans le sud du Caucase. Plus pertinemment, la réduction continue des capacités militaires de l'Alliance signifie qu'elle aurait du mal à réagir à l'éventualité

quer des tensions avec la Russie. Mais il est de plus en plus évident que l'inquiétude causée par ces tensions entraînera aussi de grandes divisions au sein de l'Alliance et, plus probablement, entre l'OTAN et l'Union européenne. Il y aura à l'avenir des frictions comme celles qu'a connues l'Union européenne

quand il a fallu décider de la réaction appropriée à la guerre russo-géorgienne – l'Allemagne et la France s'opposaient aux positions plus intransigeantes de la Grande-Bretagne, de la Pologne et d'autres membres. Les divergences d'intérêts économiques et politiques dans les relations avec la Russie deviendront plus marquées au fil du temps et menaceront l'élaboration de positions communes au sein de l'Union européenne ou de l'OTAN. Ces frictions s'intensifient toujours en période de ralentissement économique.

Conclusion

L'OTAN est souvent décrite comme l'alliance militaire la plus réussie de l'histoire. Sans être aussi dithyrambique, on doit reconnaître que beaucoup de grandes choses ont été accomplies sous son égide. Bien que rétrospectivement l'on puisse voir cela différemment, il a été extrêmement ardu de dissuader l'Union soviétique durant toute la guerre froide et il a fallu des efforts aussi énormes que soutenus. L'OTAN a été en partie créée pour accomplir cette tâche. Dans les années de l'après-guerre froide, il est devenu

plus difficile de définir le rôle de l'OTAN. La défense collective (c'est-à-dire l'Article 5 du Traité de l'Atlantique Nord) paraît moins pertinente à une époque où il n'y a aucune menace directe à la sécurité semblable à celle que posait l'URSS. La difficulté de mobiliser assez de volonté et de ressources pour permettre aux alliés de poursuivre leur mission actuelle en Afghanistan reflète ce qui a fini par se produire : la perception d'une menace commune s'est maintenant presque complètement dissipée. L'OTAN joue beaucoup moins le rôle d'alliance d'États animés des mêmes idées, rôle que les attentats du 11



Des faits historiques expliquent la crainte de la Russie d'être envahie par une puissance étrangère, comme l'illustre cette estampe de Vassili Vereshchagin où Napoléon regarde Moscou brûler.

la plus extrême, le début d'une période d'affrontements intenses impliquant l'envoi d'une aide militaire aux alliés potentiellement vulnérables à la pression russe. L'élargissement n'est pas la solution à ce problème, parce que la grande majorité des nouveaux alliés sont des *consommateurs* plutôt que des *producteurs* de la sécurité de l'OTAN; un affrontement avec Moscou ne ferait qu'exacerber la situation³⁹.

Un autre aspect de la situation mérite d'être évoqué. L'élargissement de l'OTAN continuera certainement de provo-

OPINIONS

septembre 2001 ont sérieusement remis en question. Il est par conséquent difficile de saisir exactement ce qu'une OTAN élargie est censée accomplir, à part inciter les pays qui veulent en faire partie à modifier leur comportement. Mais il semble qu'on ne considère pas l'importance de l'impact que l'élargissement peut avoir sur l'Europe. L'aliénation de la Russie en est le meilleur exemple. Croire que les pays membres de l'OTAN peuvent fonder leurs politiques avec succès sur l'hypothèse que la Russie acceptera tôt ou tard l'élargissement, c'est un peu comme présumer qu'on remboursera son hypothèque avec ses gains à la loterie. Cela suppose un contrôle des relations entre l'OTAN et la Russie faisant fi de la voix au chapitre qu'aura naturellement la Russie.

L'auteur aimerait remercier Roy Rempel et Michael Roi d'avoir lu une version précédente de cet article.

Les commentaires et opinions exprimés ici sont ceux de l'auteur uniquement et ne représentent pas les politiques ou points de vue du ministère de la Défense nationale ni du gouvernement du Canada.

Ben Lombardi, Ph. D., est analyste principal et chef d'équipe au Centre de recherche et d'analyse opérationnelle de Recherche et développement pour la Défense Canada (RDDC), au ministère de la Défense nationale à Ottawa.

NOTES

- John N. Carey, « L'OTAN devrait-elle poursuivre son processus d'élargissement? », *Revue militaire canadienne*, vol. 9, n° 3, 2009, p. 87-91.
- Ibid.*, p. 91.
- Joseph R. Biden, « Speech at the 45th Munich Conference, 7 February 2009 », <www.security-conference.de/Konferenzen/rede.php?menu_2009+&menu_knoferenzen=&sprache=en&id=2387>.
- Julian Barry, Luke Harding et Andrew Spencer, « Georgia's NATO membership on track says David Miliband », *The Guardian*, 20 août 2008.
- Bundesregierung Deutschlands, « Rede von Bundeskanzlerin Angela Merkel in Tallinn, Estland », 26 août 2008, <www.bundestkanzlerin.de/nn_5296/Content/DE/Rede/2008/08/2008-08-26-merkel-kunstmuseum-tallinn.html>.
- OTAN, « Déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl, 4 avril 2009 », Communiqué de presse (2009) 044, <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/news_52837.htm?mode=pressrelease>.
- Philip H. Gordon, « NATO: Enlargement and Effectiveness: Testimony Before the Senate Foreign Relations Committee », 11 mars 2008, <http://www.brookings.edu/testimony/2008/0311_nato_gordon.aspx>.
- Gordon Craig, « The Historian and the Study of International Relations », *The American Historical Review*, vol. 88, n° 1, février 1983, p. 4.
- Karl-Heinz Kamp, « NATO-Enlargement After the Riga Summit », *Analysen und Argumente*, Sankt Augustin, Allemagne : Konrad Adenauer Stiftung, novembre 2006, p. 3.
- Lord George Robertson, « 'This Ain't Your Daddy's NATO' - NATO Secretary General Lord Robertson's Speech at a Conference on the Marshall Legacy: The Role of the TransAtlantic Community in Building Peace and Security », Centre for TransAtlantic Relations, School for Advanced International Studies, Johns Hopkins University, 12 novembre 2003, <www.nato.int/docu/speech/2003/s031112a.htm>.
- Pour en savoir plus sur cette « promesse », voir Michael Gordon, « The Anatomy of a Misunderstanding », dans *The New York Times*, 25 mai 1997, et Susan Eisenhower, « The Perils of Victory », dans Ted Galen Carpenter et Barbara Conry (dir.), *NATO Enlargement: Illusions and Reality*, Washington, D.C. : The CATO Institute, 1998, p. 110.
- UK Parliament, House of Commons, Foreign Affairs Committee, « Written submission by the Conflict Studies Research Centre, UK Defence Academy », *Global Security: Russia - Second Report of Session 2007-08*, Londres : HMSO, 2007, p. Ev-26, paragraphe 6.
- Ibid.*, p. Ev-19, paragraphe 22.
- « Russia-NATO: return of the great game », RIA-Novosti, 29 août 2008.
- Robert Marquand, « NATO divided over Ukraine, Georgia membership bids », *The Christian Science Monitor*, 28 mars 2008.
- Tony Halpin, « Hawkish Medvedev orders major rearmament for Russian military », *The Times*, Londres, 17 mars 2009.
- James Sherr, « Russia and the West: A reassessment », *Shrivenham Paper #6*, Defence Academy of the United Kingdom, janvier 2008, p. 4, <www.da.mod.uk/colleges/arag/document-listings/monographs/Shrivenham%20Paper%206.pdf/view>.
- Dmitri Zhdannikov, « Russia halts Estonia fuel transit amid statue row », *Reuters*, 2 mai 2007.
- Isabel Gorst, « Moscow urges NATO to cancel Georgia exercises », *Financial Times*, 16 avril 2009.
- David Brunnstrom, « Russia Pulls Out Of NATO Meeting », *Reuters*, 21 avril 2009 et Megan Stack, « Russia blasts the West over two issues », *Los Angeles Times*, 1er mai 2009.
- « Russia to move missiles to Baltic », *BBC News*, 5 novembre 2008.
- « Russia's Putin Says no Basis for New Cold War with U.S. », *FoxNews.com*, 11 septembre 2008; Andrei Zolotov Jr., « Three Hours with Vladimir Putin », *Russia Profile*, 12 septembre 2008, <www.russiaprofile.org/page.php?pageid=International&articleid=a122123275>; « New Cold War Impossible - Medvedev », *Interfax*, 2 octobre 2008.
- Steven Eke, « Lavrov deplors NATO 'Cold War logic' », *BBC News*, 21 avril 2009.
- Pour un survol des attentes russes, voir John Erickson, « 'Russia will not be trifled with': Geopolitical facts and fantasies », *Journal of Strategic Studies*, vol. 22, no 2, novembre 1999, p. 242-268.
- « Sarkozy, Medvedev Call for a New European Security Pact », dans *Deutsche-Welle*, 8 octobre 2008.
- David Satter, « Obama and Medvedev », *Forbes Magazine*, 31 mars 2009.
- Russian Public Opinion Research Centre (VCIOM), « Россия и НАТО: Вступать? Сотрудничать? Противостоять? (La Russie et l'OTAN : Adhérer? Collaborer? Résister?) », 6 avril 2009, <wciom.ru/arkhiv/tematicheskii-arkhiv/item/single/11681.1.html>.
- Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, « Discours d'ouverture du Prince de Talleyrand au Congrès de Vienne », *Mémoire ou Opinion sur les Affaires de mon Temps - Tome 3 : 1814-1815 Le Congrès de Vienne*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles-Maurice_de_Talleyrand-Périgord>.
- UK Parliament, House of Commons, Foreign Affairs Committee, *Global Security: Russia - Second Report of Session 2007-08*, p. 106.
- Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, « Discours lors de la 43e Conférence de Munich sur la sécurité », 10 février 2007, <www.securityconference.de/konferenzen/rede.php?menu_2007=&menu_2009=&menu_konferenzen=&sprache=en&id=179&>.
- Dmitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie, « Transcript of the Meeting with the Participants in the International Club Valdai », 12 septembre 2008, <http://www.kremlin.ru/eng/speeches/2008/09/12/1644_type82912type-82917type84779_206409.shtml>.
- Voir Andrei Korbut, « Americans arm for Central Asia », *Voyenno-Promyshlenny Kurier*, no 3, janvier 2009, et George Friedman, « The Russo-Georgian War and the Balance of Power », *Stratfor*, 12 août 2008, <www.stratfor.com/weekly/russo_georgian_war_and_balance_power>.
- John N. Carey, « L'OTAN devrait-elle poursuivre son processus d'élargissement? », *Revue militaire canadienne*, vol. 9, no 3, 2009, p. 90.
- OTAN, « Déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl, 4 avril 2009 ».
- Adrian Karatnycky et Alexander J. Motyl, « The Key to Kiev - Ukraine's Security Means Europe's Stability », *Foreign Affairs*, vol. 88, no 3, mai-juin 2009, p. 119-120.
- « Russia announces 'sphere of interest' », dans *The Financial Times*, 1er septembre 2008.
- Barbara Jelavich, *A Century of Russian Foreign Policy, 1814-1915*, Philadelphie (Pennsylvanie) : J. W. Lippincott, 1964, p. v.
- Steven Eke, « Lavrov deplors NATO 'Cold War logic' » *BBC News*, 21 avril 2009.
- Je suis reconnaissant envers mon collègue, Micheal Roi, pour ce point de vue. Nos discussions multiples sur la Russie révèlent une compréhension commune du problème, même si nous ne sommes pas toujours d'accord au sujet des solutions à venir.

LE RÔLE DU CANADA DANS LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE AU MOYEN DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DU DÉSARMEMENT : COMMENT TIRER PARTI DU NOUVEAU « CLIMAT DE CHANGEMENT »

par Gordon Vachon



Les présidents américain et russe, Obama et Medvedev, au Sommet du G8 à L'Aquila, en Italie, le 11 juillet 2009.

Introduction

Peu de temps après l'élection d'Obama à la tête des États-Unis, l'enthousiasme suscité par le leitmotiv du « changement » lors de la campagne électorale ne portait plus seulement sur la question cruciale du changement climatique, mais sur bien d'autres sujets. La communauté internationale a bientôt été encouragée à tirer parti de ce futur « climat de changement » dans des arènes multilatérales où étaient traitées d'autres questions d'intérêt commun¹. Les médias n'ont pas tardé à discuter de la façon dont le nouveau gouvernement aborderait les questions nucléaires, notamment de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires², et ont aussi abordé la question de l'espace extra-atmosphérique. Il soufflait un vent de changement et tout indiquait qu'un regard neuf serait porté sur la place

qu'occupent le contrôle des armements et le désarmement dans la sécurité internationale. Ceci soulève une question : quel est le rôle du Canada à l'heure où le débat est relancé? Avant d'aborder ce sujet, examinons brièvement le passé de notre pays dans ce domaine afin de déterminer ce qui l'attend.

Le contexte

Depuis très longtemps, le Canada contribue de diverses façons à la sécurité internationale, notamment dans le cadre d'alliances visant à contrer les conflits *éventuels* ou *existants*. Son engagement dans le maintien de la paix a longtemps été considéré comme le symbole du pays. Toutefois, il ne s'agit que de la contribution la mieux connue parmi des activités de tous ordres. Les autorités canadiennes s'intéressent également aux droits de la personne, à la justice internationale

et à l'aide au développement, qui soulèvent des questions de sécurité. Ce que le grand public n'a peut-être pas bien saisi, sauf durant les dernières années du gouvernement Trudeau et les dix à vingt années qui ont suivi, y compris durant les deux mandats de Mulroney, c'est le rôle que le Canada peut jouer dans le cadre d'ententes en matière de désarmement et de contrôle des armements.

Ce ne sont pas des notions abstraites. Il s'agit de véritables instruments de guerre : armes de destruction massive, mines antipersonnel, munitions en grappe et armes légères, qui ont un effet sur les répercussions qu'a la guerre sur la population canadienne et mondiale, et, au front, sur nos forces déployées dans des opérations de maintien de la paix ou de combat. Le désastre provoqué par le réacteur nucléaire de Tchernobyl il y a plus de 20 ans a démontré aux plus sceptiques que les « dommages collatéraux » posés par les armes de destruction massive ne connaissent ni les frontières ni les distances. Les cas de contamination au bacille du charbon, il y a moins de dix ans aux États-Unis, ont eux aussi montré à quel point nos sociétés sont vulnérables physiquement, psychologiquement et économiquement³. Et chaque jour, les médias font état de pertes humaines dans des conflits où les combattants ont des armes plus « rudimentaires », encore très répandues sur le marché international.

Le rôle des Nations Unies

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, les Nations Unies ont joué, conformément à leur charte, un rôle précis en matière de sécurité internationale et, par extension, de contrôle des armements et de désarmement. La contribution du Canada a consisté en grande partie à promouvoir sur la scène internationale ses valeurs et ses aspirations au chapitre de la sécurité dans le cadre de forums liés à l'ONU et d'autres forums sur la sécurité. Les diplomates canadiens ont participé à des entreprises mondiales, telles que la Conférence sur le désarmement à Genève (et ses prédécesseurs), la Commission du désarmement des Nations Unies à New York, l'Assemblée générale des Nations Unies et la Première Commission. Ils ont parfois réussi à obtenir un consensus international et la signature d'un traité ou d'une convention et ils ont parfois subi un échec cuisant après des années d'analyses ou de négociations.

En outre, depuis longtemps, des officiers et des scientifiques de la Défense participent activement à d'autres forums et débats, qu'il s'agisse de l'ancienne Société des Nations, de l'Organisation des Nations Unies, ou de l'ouvrage du général Burns, *A Seat at the Table*⁴. Ils ont travaillé de concert avec les diplomates à la préparation de traités sur les armes nucléaires, chimiques, biologiques et classiques. Le ministère de la Défense nationale a aussi étudié ces questions à New York, Genève, Stockholm, Vienne et ailleurs, et a témoigné de son expertise dans le domaine. Car, ne l'oublions pas, le personnel militaire peut être le premier touché en situation de conflit.

Lorsqu'il s'agit de préparer des traités ou des conventions destinés à limiter le recours aux armes et à la violence et à soulager la souffrance des victimes des conflits, il faut bien

« Des hauts et des bas jalonnent ces parcours de même que les réalisations du Canada au fil des ans. »

plus que de beaux discours ou des idées utopiques. Il faut une connaissance approfondie des enjeux, acquise au cours de nombreuses années d'analyses et de recherches, et une bonne compréhension des moyens de parvenir à un consensus, conformément aux procédures des divers forums et aux méthodes diplomatiques. Le secret? Conjuguer l'analyse et l'expérience, toutes deux essentielles à la réalisation des objec-

tifs. Cela peut signifier, ce qui a été le cas, que des experts canadiens se livrent à une évaluation politique méticuleuse et éclairée pour choisir le moment et la manière de sortir, s'il le faut, des sentiers battus afin de résoudre une situation sans issue qui perdure.

La situation du Canada

Quel est le résultat de tout ce travail? A-t-il des effets tangibles? Le Canada peut-il vraiment remplir un rôle constructif? A-t-il un rôle particulier à jouer?

Pendant des dizaines et des dizaines d'années, le Canada a fait énormément de choses pour le contrôle des armements et le désarmement, avec plus ou moins d'ardeur en fonction du programme politique national, de la situation économique et des questions de sécurité. Les vingt dernières années du XXe siècle ont sans doute été le point culminant : des universitaires, des personnes qui ne travaillaient pas pour le gouvernement, des chefs et des représentants du gouvernement cherchaient régulièrement à déterminer ensemble par quels moyens le Canada pourrait faire avancer les choses. Et les choses ont beaucoup avancé, comme en témoignent la Convention sur les armes chimiques⁵, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires⁶, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe⁷, le Traité « Ciel ouverts »⁸ et la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel⁹, pour ne nommer que quelques réussites. Et les efforts ne s'arrêtent pas une fois un traité négocié¹⁰.

Le Canada peut être fier d'avoir été l'un des artisans de ces avancées et s'enorgueillir de ce qu'il fait pour d'autres entreprises qui n'ont pas encore réalisé tout leur potentiel¹¹. Ainsi, le gouvernement estime que l'espace est très important pour la sécurité internationale, et ni la recherche officielle ni ce qui a été fait dans les années 1980 et 1990 n'ont négligé cette question, même si elle est encore loin de faire l'objet d'un consensus international. Les moyens déployés par des voies officieuses, notamment les mesures d'instauration de la confiance dans les régions du Moyen-Orient déchirées par les conflits, ont également été considérés comme des domaines où le Canada pouvait être mis à contribution et préparer la voie pour trouver un terrain d'entente.

Il est significatif que la diplomatie canadienne n'ait pas cherché à faire cavalier seul. Elle a toujours suivi une approche inclusive et effectué un travail préparatoire, même dans des situations difficiles, afin qu'il puisse y avoir un consensus lorsque les chances de succès seraient meilleures. Le Canada a rarement, sinon jamais, adopté une approche du « tout ou rien »,



photo de l'ONU 408257 par Eskinder Debebe

Au quartier général des Nations Unies, à New York, le Secrétaire général Ban Ki-moon sonne la Cloche de la paix pour souligner la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2009.

préférant procéder « pas à pas » et progresser lentement plutôt que pas du tout¹². En outre, il n'est pas le seul à s'être opposé à une approche unilatérale déguisée en multilatéralisme, et à opter pour des solutions qui profitent à tous. C'est une des raisons pour lesquelles beaucoup de gens espèrent voir changer la façon dont certains pays mènent leurs démarches « multilatérales »¹³.

Les évaluations des réalisations et des perspectives en matière de contrôle des armements et de désarmement au début du millénaire sont souvent loin d'être enthousiastes¹⁴. D'aucuns vont jusqu'à dire que le fossé idéologique a été creusé à dessein durant la plus grande partie des années 2000, afin de déconstruire l'infrastructure de contrôle des armements et de désarmement créée au cours des décennies précédentes. Au Canada, les stratégies politiques et les analystes semblent s'être concentrés sur d'autres questions internationales urgentes, notamment les attentats et les menaces terroristes, et les conflits existants, que le pays y participe ou non. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait, qui sont toutes légitimes dans leur contexte immédiat :

- impératifs trop nombreux en matière de sécurité, dont le déploiement onéreux de troupes dans des opérations de combat, sans oublier les coûts subséquents;

- nécessité de faire face avec des budgets restreints à des demandes non relatives à la sécurité;
- changement dans les intérêts politiques, peut-être par souci de démarquer la politique étrangère de celle du gouvernement précédent;
- climat peu propice aux pourparlers, surtout après le 11 septembre;
- volonté d'éviter un désaccord avec les États-Unis sur toute question de sécurité multilatérale qui pourrait causer des tensions entre les deux pays.

Ce dernier point mérite d'être éclairci. Le Canada a *nettement* exprimé son désaccord avec les États-Unis à propos d'une question de sécurité très importante lors du débat sur l'Irak aux Nations Unies, surtout en 2002 et par la suite. On peut dire sans risque de se tromper que cela a déplu au gouvernement Bush. Pour cette raison, on peut présumer qu'Ottawa a décidé d'éviter les occasions où les différences de point de vue pourraient faire surface et, qui plus est, se répandre dans la sphère publique. Le message « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous »

était lourd de menaces et il a eu des conséquences sur l'économie et de sécurité. Dans un tel climat, les politiciens et les dirigeants préoccupés par les relations bilatérales avec les États-Unis et par les effets immédiats que pourrait causer une divergence de vues n'ont pas eu de mal à faire pencher la balance en leur faveur au détriment de ceux qui veulent faire « du monde un endroit plus sûr » à long terme, d'autant que les négociations sur le contrôle des armements et le désarmement piétinaient dans un climat tendu. Pourtant, au lieu d'y voir des intérêts opposés, il serait plus juste de les considérer comme faisant partie d'un tout cohérent; vraisemblablement, le Canada a toujours abordé les choses de la même manière..

Le Canada est sans nul doute un acteur important sur la scène internationale et le sera encore; il a appris dès qu'il est devenu une nation que les autres pays, qu'ils soient proches ou éloignés, ont une influence directe non seulement sur son bien-être matériel, mais sur la sécurité nationale. Toutefois, son rôle ne s'arrête pas là, comme on a pu le constater durant les années Pearson et après. Sans vouloir nous vanter, nous devons reconnaître publiquement que bien des diplomates étrangers jugent que nous abordons les pourparlers d'une manière équitable fort éloignée de l'approche gagnant-perdant que privilégient un certain nombre de pays importants.

Des hauts et des bas jalonnent ces parcours de même que les réalisations du Canada au fil des ans. La clé serait peut-être, si l'on en croit certains commentateurs financiers de ces derniers mois, d'adopter (ou de remettre en vigueur) une stratégie d'investissement contracyclique : il faudrait investir en période difficile afin de pouvoir profiter de ces investissements lorsque la situation s'améliore. Une partie de ces investissements pourrait être consacrée à la recherche et aux prévisions et à trouver des solutions avant que les difficultés ne surviennent et ne fassent obstacle au progrès. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a adopté cette approche en offrant le Programme de recherches sur la vérification durant les années 1980 et 1990, une initiative du gouvernement Trudeau activement soutenue par le gouvernement Mulroney. Bien que cette approche ait subi des mutations avec le temps, il est peut-être utile d'examiner ce qu'elle a apporté de positif et de se baser là-dessus.

Il souffle un vent de changement. Serons-nous prêts à en tirer parti?

Autrement dit, avons-nous un plan à long terme pour contribuer à faire du monde un endroit plus sûr?

Les revues spécialisées sont remplies d'articles couvrant un programme nucléaire très étendu : prolifération, renouvellement et mise à l'essai d'arsenal, dissuasion, défense antimissile en divers endroits, dont l'espace, et contrôle des armements. Les auteurs de ces articles eurent tôt fait de se livrer à des conjectures sur les intentions du président Obama touchant les questions nucléaires, mais il est certain que ce n'est pas l'unique sujet de préoccupation. En décembre 2008, juste

« Le Canada est sans nul doute un acteur important sur la scène internationale et le sera encore... »

avant l'investiture du président des États-Unis, la commission mandatée par le Congrès sur la prévention, la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme, présentait un rapport qui doit maintenant être minutieusement examiné par le gouvernement¹⁵, et qui portait une attention particulière aux armes biologiques et à la biosécurité dans la manutention de pathogènes. Un article de *Arms Control*

Today mentionne par ailleurs que le sénateur Bob Graham, coprésident de la commission, a affirmé le 11 décembre 2008 que les attaques effectuées en 2001 au moyen de lettres contenant des bacilles du charbon avaient non seulement entraîné le décès de cinq personnes, mais coûté des milliards de dollars en gestion de panique et en enquêtes¹⁶. C'est dire à quel point les sociétés modernes sont vulnérables.

Ce n'est pas un fait nouveau, dira-t-on. Il vaut la peine de signaler que, en 2008, les réunions annuelles des pays signataires de la Convention sur les armes biologiques et à toxines portaient principalement sur les mesures régionales, nationales et internationales pour améliorer la biosécurité et sur les codes de conduite à adopter. Ce travail se poursuit en 2009 et l'un des objectifs est d'améliorer la coopération et l'aide internationale et de renforcer les capacités en matière de surveillance des maladies, de détection, de diagnostic et de limitation de la propagation de maladies infectieuses¹⁷. On sait pertinemment qu'il y a des occasions à qui en valent peut-être la peine et qu'on peut retirer des avantages mutuels des rapports avec des organisations internationales directement chargées des questions de santé mondiale. Discrètement, systématiquement, on marque des progrès à cet égard.

Même si on considère en général que les questions relatives aux armes chimiques sont en grande partie réglées à La Haye par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques¹⁸, une vive controverse devrait resurgir car la date butoir pour la destruction des armes chimiques déclarées, reportée en 2012, ne sera probablement pas respectée par tous les pays concernés¹⁹. Il s'agit malgré tout d'un excellent traité sur le contrôle des armements et le désarmement, dont le régime de vérification fonctionne; et qui, selon ses artisans, jouera un rôle de prévention bien après la destruction des armes chimiques.

Nous avons déjà mentionné les questions d'armes nucléaires, dont celles relatives à la prolifération, au renouvellement et à la mise à l'essai d'arsenal, et à la défense antimissile. Elles sont d'une importance capitale pour la sécurité du Canada, à commencer par les effets qu'elles peuvent avoir sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, surtout en ce qui concerne les déploiement, qui, selon certains, pourraient s'étendre à l'espace. Les intérêts directs du Canada dans l'espace expliquent en partie les efforts déployés durant les dernières décennies à la Conférence du désarmement en faveur d'un programme pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, nous ne nous sommes jamais aventurés trop loin puisque nous ne nous

OPINIONS

sommes même pas placés sur la ligne de départ. À n'en pas douter, ce sujet fera encore couler beaucoup d'encre, mais on peut se demander si nous ne serons pris de vitesse par les événements. D'aucuns avaient déjà fait part de préoccupations similaires à propos des armes antisatellite. Pourtant, la Convention a été abandonnée en dépit des efforts qui ont été faits. Le problème a resurgi de façon plus spectaculaire au cours des dernières années²⁰. Il ne reste qu'un pas à franchir pour que la fiction devienne réalité et que l'espace soit le principal sujet de discussion et le catalyseur d'un conflit beaucoup plus grand, ce qui serait un autre motif valable pour la prise de mesures énergiques, pacifiques et préventives.

On le voit, les problèmes abondent et les intérêts du Canada sont en jeu, y compris dans des régions comme l'Arctique, sujet qui déborde le cadre du présent article. Le Canada a invariablement cherché à régler les problèmes de sécurité internationale et à ne pas en causer. Il a cherché à prévoir les problèmes qui pouvaient être évités grâce à des ententes sur le contrôle des armements et le désarmement conclues en temps opportun et, si nécessaire, d'une grande portée, même si cette approche n'a pas toujours été du goût des tenants des solutions unilatérales. On l'a parfois jugé naïf, mais il privilégie la consultation et l'entente mutuelle, plutôt que l'imposition de solutions. Certes, aucune des deux approches n'est à l'abri de remises en ques-

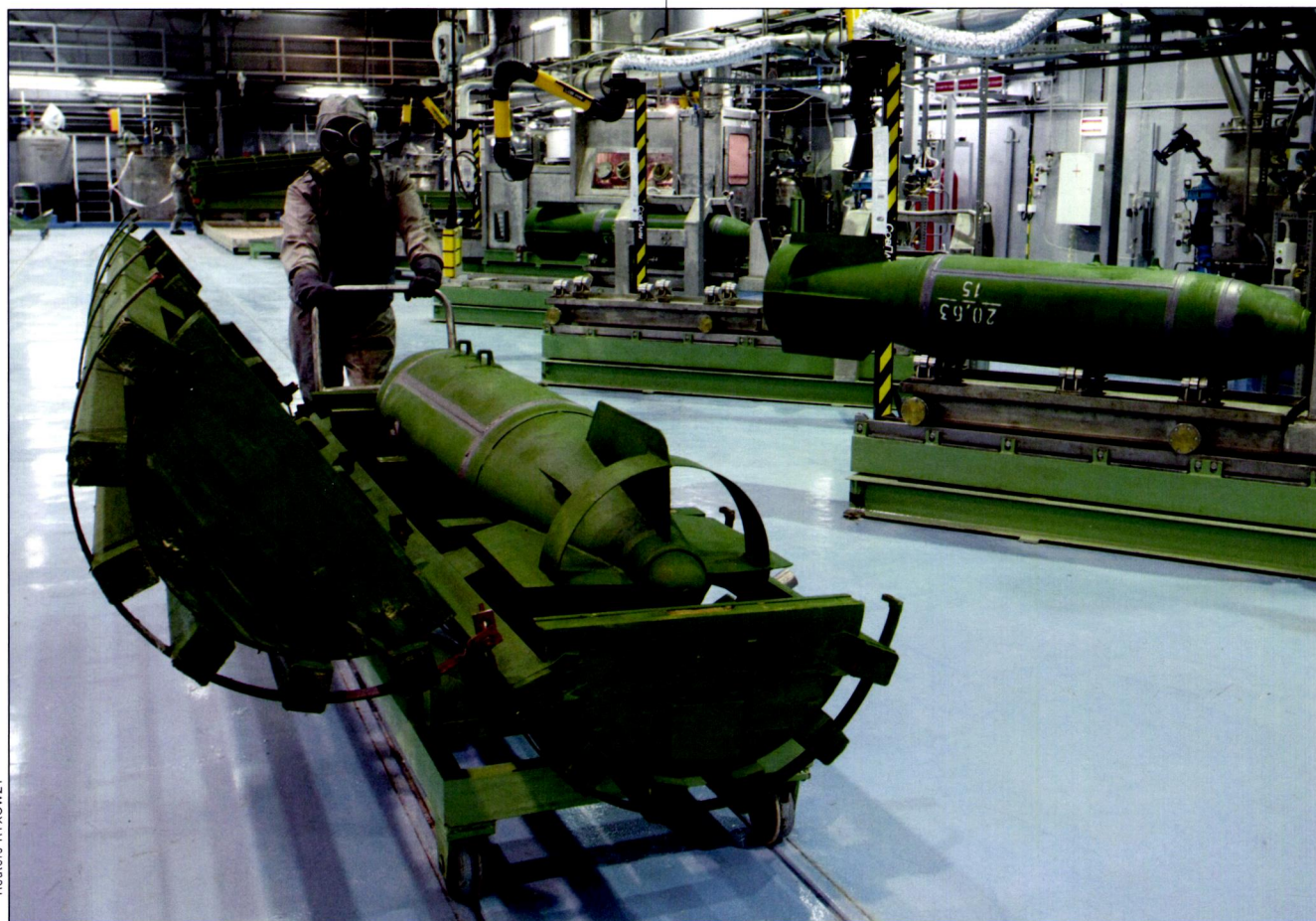
« Le Canada a invariablement cherché à régler les problèmes de sécurité internationale et à ne pas en causer. »

tions parfois brutales. Mais ce qui les distingue, c'est que l'une se fonde sur le droit international et sur des recours bien connus (et justifiables) au besoin, et que l'autre s'appuie sur le seul pouvoir et sur l'idée, démentie par l'histoire, qu'on peut occuper indéfiniment le haut du pavé dans tous les secteurs de la concurrence.

Le Canada a-t-il un rôle à jouer? La réponse au cours des décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale a toujours été un « oui » retentissant. Le travail de tant d'années a-t-il valu la peine? La réponse est manifestement oui, pour qui se soucie des armes chimiques, du déploiement massif des forces armées dans une Europe coupée en deux, des mines antipersonnel et, plus récemment, des munitions en grappe.

Conclusion

Revenons à la question posée en début d'article. Quel est le rôle du Canada à l'heure où le débat sur le contrôle des armements et le désarmement est relancé? La réponse semble évidente. Nous devons nous préparer à agir promptement et à collaborer étroitement avec les autres pays souhaitant négocier des ententes pour empêcher que les conflits existants ou potentiels aient des répercussions, aujourd'hui et à l'avenir, sur la sécurité des Canadiens et des autres citoyens du monde. Il est



Un travailleur prépare la destruction d'une arme chimique dans une installation spéciale à Shchuchye, dans l'Oural.

OPINIONS

évident qu'on ne peut s'attaquer aux problèmes un à un et qu'il faut agir sur plusieurs fronts, car nombre de problèmes sont reliés. Cela signifie énormément de travail au moment où l'élection du nouveau gouvernement américain pourrait entraîner d'importants changements. Les signes annonciateurs se manifestent déjà.

Gordon Vachon, chef du bureau de vérification des inspections de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) depuis peu à la retraite, était chargé de la gestion de la qualité des inspections

internationales. Il a été représentant permanent suppléant à l'OIAC, directeur adjoint de la Division de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, chef du programme de recherches sur la vérification au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, professeur adjoint en études stratégiques au Collège militaire royal de Saint-Jean et officier d'infanterie en activité de service du R22^eR. Il est diplômé du Collège militaire royal du Canada, de l'Université de Western Ontario et du programme de cycle supérieur du Collège de défense de l'OTAN.

NOTES

1. Voir le commentaire sur l'actualité de Louise Fréchette, ancienne vice-secrétaire générale des Nations Unies, intitulé « A new America, a new UN? », *The Globe and Mail*, 28 janvier 2009, p. A21.
2. Voir « CTBT in the News » à www.ctbto.org, 21 janvier 2009, ainsi que l'audience d'approbation d'Hillary Clinton, candidate au poste de secrétaire d'État, selon le rapport du 14 janvier 2009.
3. Il vaut la peine de rappeler que les institutions militaires des différents pays ont joué un rôle central dans la réaction à ces événements.
4. Lieutenant-général E. L. M Burns, *A Seat at the Table: the Struggle for Disarmament* (Toronto : Clarke, Irwin, 1972). Voir aussi, du même auteur, *Defence in the Nuclear Age: An Introduction for Canadians* (Toronto : Clarke, Irwin, 1976).
5. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, entrée en vigueur en 1997. Pour plus de détails, consulter www.opcw.org.
6. Ouvert à la signature en 1996, mais pas encore en vigueur, bien qu'il existe une Commission préparatoire dont le siège est à Vienne. Pour plus de détails, consulter www.ctbto.org.
7. Entré en vigueur en 1992.
8. La Commission consultative « Cielles ouverts », qui se réunit à Vienne, au siège social de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, est chargée de faire appliquer le traité « Cielles ouverts », en vigueur depuis 2002, après de nombreux efforts déployés au cours de la décennie précédente (dont les premiers survols d'essai menés bilatéralement au Canada et en Hongrie par ces deux pays). Le 500^e vol a eu lieu le 26 août 2008. Pour plus de détails, consulter www.osce.org.
9. Cette Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est entrée en vigueur en 1999. Pour de plus amples renseignements, consulter www.icbl.org ou www.unog.ch.
10. Les scientifiques militaires et civils du ministère de la Défense nationale ont également participé à la vérification en matière de contrôle des armements et de désarmement, par exemple en effectuant des inspections et des survols conformément aux dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du traité « Cielles ouverts ». Par ailleurs, leur contribution aux mesures liées aux inspections effectuées par la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Irak s'élève à 5 %. (Source : F. R. Cleminson, ancien commissaire de cette Commission et de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies qui lui a succédé.)
11. Ainsi, les pourparlers engagés en 1991 pour établir un « protocole de conformité » pour la Convention sur les armes biologiques et à toxines ont été rompus en 2001, bien que du travail très utile ait été fait depuis. Nous y reviendrons plus loin. L'expression « protocole de conformité » a été utilisée pour la première fois par l'ambassadeur du Canada pour le désarmement afin de sortir d'une impasse, un débat stérile sur le caractère adéquat ou suffisant de la vérification. Elle met l'accent sur l'obligation des pays de satisfaire à toute question de conformité et de montrer qu'ils respectent les dispositions de la Convention.
12. Quoi qu'en disent certains adeptes de l'unilatéralisme, cela n'a jamais signifié : « Toute entente vaut mieux que pas d'entente du tout. »
13. Fréchette.
14. Une exception notable est la Convention sur les armes à sous-munitions, ouverte pour signature en décembre 2008, qui entrera en vigueur six mois après avoir été ratifiée par 30 États. Pour plus de détails, consulter www.clusterconvention.org ou www.unog.ch.
15. Consulter www.preventwmd.gov/report.
16. Daniel Arnaudo, « WMD Commission Issues Findings » à www.armscontrol.org/act, plus précisément January/February 2009 issue >News> United States of America.
17. Le représentant permanent du Canada à l'Organisation des Nations Unies à Genève, l'ambassadeur Marius Grinius, présidera en 2009 les réunions portant sur la Convention sur les armes biologiques et à toxines.
18. Consulter l'information sur la Convention sur les armes chimiques et ses activités à www.opcw.org.
19. La Convention sur les armes chimiques, entrée en vigueur en avril 1997, exigeait la destruction de toutes les armes chimiques dans les dix ans suivant son entrée en vigueur, soit au plus tard en 2007. Elle prévoyait aussi une unique prolongation jusqu'en 2012, qui a été approuvée par les pays signataires.
20. Les communiqués de l'agence Reuters annonçaient déjà en janvier 2009 que le gouvernement Obama se penchait également sur cette question.

COMMENT ON A USÉ ET ABUSÉ DE LA BATAILLE : LA CRÊTE DE VIMY ET LA GRANDE GUERRE DANS L'HISTOIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

par le major John R. Grodzinski, CD, MA

Photo du MDN SU 2007-0156-07 par la caporale-chef Jill Cooper



La crête de Vimy, le 7 avril 2007.

La guerre de 1914-1918, qui a fait basculer l'humanité dans le plus horrible conflit qu'elle avait connu jusque-là, a pris fin il y aura 91 ans en novembre prochain. Bien que des événements aussi lointains puissent nous sembler peu pertinents aujourd'hui, les historiens continuent d'analyser les données disponibles pour déterminer les causes de ce conflit. S'il n'y a généralement plus grand-chose de nouveau à apprendre à propos de la guerre, le débat sur la stratégie et les tactiques du camp allié est toujours très animé, et l'effort impérial est de plus en plus étudié, y compris l'histoire du corps d'armée canadien, .

Selon l'histoire officielle, quand la guerre a éclaté en Europe, au cours de l'été de 1914, tout le monde croyait que les troupes seraient de retour dans leur pays avant Noël. Or, en quelques semaines, une suite de batailles rangées en terrain découvert a fait place à une guerre sanglante et statique faite de tranchées, de barbelés, d'incessants barrages d'artillerie et de

carnage, sans progrès tactiques visibles, sans parler de succès opérationnels ou stratégiques. Pendant les années 1920 et 1930, on a attribué l'hécatombe à l'incompétence des officiers supérieurs, indifférents au sort des soldats et ne comprenant rien à leur profession. Une seule lueur vive dans ce gâchis : les contingents de l'Empire, les troupes de l'Australie, du Canada, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande qui, peut-être en raison de leur ignorance de la doctrine militaire, ont trouvé des moyens originaux de surmonter les souffrances du front occidental et surpassé leurs frères d'armes britanniques. L'exemple le plus connu de cette version de l'histoire est sans doute celui de la crête de Vimy, où le corps d'armée canadien, montrant de remarquables aptitudes martiales, a pris un bastion dont n'avaient pu s'emparer ni les armées françaises, ni les armées britanniques, et a ainsi forgé notre identité nationale. À la guerre, le Canada était devenu meilleur que l'Angleterre.

C'est ce qu'on raconte, mais d'après les données historiques se dessine une guerre différente, qui ne s'accorde pas

OPINIONS

très bien avec l'historiographie populaire. Comme l'observe l'éminent historien britannique Richard Holmes, il est difficile de se débarrasser des idées reçues, même lorsque les preuves du contraire abondent. L'histoire officielle nous rassure, mais pourquoi?

rain pour les reproches. C'est le cas au Canada, où notre connaissance de la guerre repose sur les mêmes mémoires cités à répétition. Un bref passage de l'histoire officielle britannique² de la Grande Guerre, selon lequel l'homogénéité des corps d'armée australien et canadien expliquait leur remarquable



MCG 19710261-0160. Collection d'art militaire Beaverbrook. © Musée canadien de la guerre

Richard Jack, *The Taking of Vimy Ridge, Easter Monday*.

Notre connaissance de la Grande Guerre repose sur diverses sources. Les vétérans ont fourni les premiers comptes rendus dans des lettres et des anecdotes, mais, comme ils ont été peu nombreux à coucher leur expérience sur le papier, la plupart de ces récits se sont perdus en deux ou trois générations. La mémoire historique a donc surtout été alimentée par les premiers livres et mémoires parus immédiatement après la guerre. David Lloyd George, premier ministre du Royaume-Uni pendant la majeure partie de la guerre, blâmait les généraux, qui auraient fait « foirer » à maintes reprises les plans astucieux des politiciens. L'histoire de la Grande Guerre en plusieurs volumes de Winston Churchill a renforcé ce point de vue. Churchill avait également ses squelettes politiques à cacher, particulièrement en ce qui concerne le rôle qu'il a joué dans la malheureuse expédition des Dardanelles en 1915 et 1916, et sa prose éloquente et convaincante lui a bien servi pour blâmer quelqu'un d'autre¹.

Ainsi, l'autojustification a *construit* puis *renforcé* le mythe d'une grossière incompétence militaire, qui est devenu encore plus crédible avec la publication des mémoires de quelques soldats et officiers subalternes. Bien qu'on ne puisse faire fi de ce que ces militaires ont personnellement subi sur le front, il reste qu'ils n'étaient pas au fait des rouages du haut commandement. Les accusations et la hargne ont donc préparé le ter-

rain pour les reproches. C'est le cas au Canada, où notre connaissance de la guerre repose sur les mêmes mémoires cités à répétition. Un bref passage de l'histoire officielle britannique² de la Grande Guerre, selon lequel l'homogénéité des corps d'armée australien et canadien expliquait leur remarquable

performance, a ensuite définitivement « prouvé » la supériorité des contingents du Dominion. Il s'en est suivi une série d'ouvrages partisans qui se basaient sur cette affirmation sans même vérifier sa véracité et qui attribuaient à des Canadiens les innovations d'officiers britanniques.

Au milieu des années 1930, on tenait généralement pour acquis que la guerre n'avait été qu'une suite d'assauts désastreux menés dans la précipitation pendant que les généraux, qui ignoraient ce qui se passait, menaient la belle vie dans des châteaux loin derrière les lignes. On a déformé les comptes rendus pour renforcer ces idées : c'est le cas de l'infâme déformation des propos du général Kiggell, le chef d'état-major de Haig, qui, lors de la bataille de Passchendaele, s'était exclamé en se rendant dans les lignes : « Mon Dieu, avons-nous vraiment envoyé nos hommes combattre là-dedans? », ce qui laissait supposer une ignorance totale des conditions sur le front. Les historiens ont ensuite à qui mieux mieux calomnié les officiers généraux britanniques et leurs états-majors en les traitant de bouchers et d'incapables, ou en soutenant, comme Alan Clark en 1961, que l'armée britannique de la Grande Guerre était constituée de « lions dirigés par des ânes » : cette célèbre description en est venue à représenter la relation entre les soldats et leurs généraux dans l'imaginaire collectif et a été reprise dans des pièces, des films, des poèmes et dans d'autres livres³.

Une fois que des idées comme celles-là ont commencé à se répandre, il est difficile de les arrêter.

Au Royaume-Uni, la Grande Guerre fait actuellement l'objet de nombreuses recherches, qui sont sans doute plus honnêtes et plus introspectives que celles qui sont menées au Canada⁴. Récemment, des études britanniques ont clairement démontré que la souplesse, l'innovation et le leadership n'étaient pas l'exclusivité des commandants des corps canadien ou australien, mais étaient aussi manifestes dans la majorité des 47 corps d'armée britanniques engagés. Durant la guerre, les commandants de ces corps d'armée ont fait jouer aux quartiers généraux, qui étaient auparavant considérés comme des « boîtes à lettres » destinées à transmettre les ordres, un rôle important dans la planification et l'exécution des opérations. En fait, en 1918, le corps d'armée était la formation de combat par excellence⁵.

Nous en savons également davantage au sujet des généraux britanniques. Peu d'entre eux étaient issus de l'aristocratie⁶. Certains étaient sans doute effectivement prétentieux ou stupides – on trouve ce genre de personne dans les armées d'aujourd'hui –, mais, en règle générale, ils n'étaient pas distants. La majorité provenait de la classe moyenne; la plupart étaient des soldats de métier et une poignée travaillait dans le civil. Ils étaient aussi exposés aux dangers : 78 d'entre eux ont été tués au combat et 120 autres blessés ou faits prisonniers, beaucoup plus que pendant la Deuxième Guerre mondiale⁷. Ces officiers cherchaient de concert à tirer des leçons de leur expérience, à concevoir et à appliquer de nouvelles tactiques et de nouvelles procédures, et ils ont bâti une doctrine interarmes qui a permis d'acheminer l'infanterie vers les objectifs et de remporter la victoire⁸. La difficulté était qu'il fallait réaliser des changements en temps de guerre dans une armée composée de millions d'hommes, une entreprise colossale que peu auraient osé tenter, sans parler de la mener à bien. J'ai déjà assez de mal à essayer de changer les habitudes dans ma petite famille de cinq personnes.

Malheureusement, la plupart d'entre nous ne pourront pas lire ces études importantes, car elles ont été réalisées par des universitaires ou des historiens amateurs compétents, et les journalistes les ignorent sous prétexte qu'elles sont arides, illisibles et trop intellectuelles. On leur préfère des récits enlevés relatant des histoires palpitantes, souvent basées sur des travaux déjà publiés. Si l'histoire est passionnante, c'est également un dur labeur qui exige de prêter attention aux détails et d'examiner des questions complexes, comme la coordination des tirs d'artillerie au sein d'un corps d'armée, la forme des attaques des sections ou les méandres de la logistique. Les écrivains populaires ont peut-être le sens du pittoresque, mais ils n'ont pas le temps, et souvent pas l'envie, d'entrer dans tous les détails. C'est sans doute pourquoi la plupart des « historiens » canadiens connus sont en fait des journalistes, et non des personnes ayant une formation et de l'expérience dans le domaine de la recherche et des études historiques.

Ce que nous savons de la Grande Guerre n'est pas le fruit d'études et de débats rigoureux. En fait, notre historiographie manque de maturité et s'en tient presque entièrement aux études narratives et à la propagande nationaliste, quoiqu'un groupe de jeunes chercheurs (bon, d'accord, il y a quelques têtes grisonnantes) soit en train de changer les choses. En attendant que ces études soient mieux connues, nous devons nous baser sur une documentation de qualité inégale, dont des ouvrages comme l'exécrable (quelle merveilleuse onomatopée) de Pierre Berton, qui a tellement déformé les faits que les dommages sont maintenant irréparables⁹. Le corps d'armée canadien était une formation extraordinaire, qui s'est remarquablement comportée lors de la bataille de la Scarpe. Les Canadiens ont effectivement pris la crête de Vimy et ont poursuivi leur progression, pendant qu'à leurs côtés le corps britannique enregistrait des succès similaires et parfois encore plus spectaculaires, mais quels ont été les résultats? Ces exploits n'ont pas marqué un « moment décisif » dans cette guerre, comme l'ont montré Passchendaele et l'offensive allemande du printemps 1918. Ils n'ont pas forgé l'identité canadienne : celle-ci est née d'un sentiment de confiance qui a grandi durant toute la guerre, où une colonie autonome a donné le meilleur d'elle-même pour une cause et s'en est trouvée transformée. L'idée que des soldats se sont sentis canadiens en redescendant la crête de Vimy n'a jamais été émise en 1917; c'est le résultat d'une série de questions tendancieuses posées aux vétérans de la Grande Guerre pendant les années 1960.

Quelque 10 000 Canadiens sont tombés ou ont été blessés à Vimy, dont près de 3 600 sont morts au combat. Ces pertes sont peut-être moins impressionnantes que celles de la Somme, mais la guerre est changeante et la victoire est souvent aussi coûteuse que la défaite. En ce qui concerne Vimy, les pertes ont été proportionnellement les mêmes que pour plusieurs des pires batailles de la guerre, mais il ne s'agissait pas d'une offensive soutenue. Dans le cas contraire, notre point de vue sur cette bataille pourrait bien être différent. Par ailleurs, il n'est pas juste de comparer les succès canadiens de 1917 avec les performances tactiques des Britanniques ou des Français aux alentours de Vimy en 1915 ou au début de 1916, étant donné les formidables innovations qui avaient eu lieu et qu'elles avaient exploitées le corps britannique combattant aux côtés des Canadiens lors de la bataille de la Scarpe. Notre empressement à louer nos exploits fait de l'ombre aux exploits de ceux par qui ces changements sont survenus.

Tout ça est bien beau, mais avec de telles pertes, comment peut-on prétendre que tout s'est « bien » passé et que le leadership était à la hauteur? Après la guerre d'usure de 1915, 1916 et 1917, les batailles rangées ont repris en 1918 et les Alliés ont remporté des succès sans précédent grâce à des armes, des tactiques et des procédures qui n'existaient pas quatre ans auparavant. Ils ont également préparé leurs armées de campagne à passer de la guerre de tranchées défensive au combat à découvert et dans divers types de terrains complexes. Le prix à payer pour cela a été très élevé et, même une fois surmonté le malaise

OPINIONS

tactique, les pertes ont toujours été élevées¹⁰. La victoire a été obtenue non par des « ânes », mais par des chefs consciencieux décidés à sortir de l'impasse des tranchées. Nous devons à ceux qui sont tombés de confronter ce qui s'est passé. Cela exige beaucoup de travail, d'étude et de débats, au lieu des récits populaires simplistes qui desservent l'histoire militaire. Sinon, nous nous engageons dans une voie très dangereuse. L'histoire est quelque chose de vivant, tout comme notre compréhension des événements historiques. C'est un processus d'accumulation : un auteur nous amène à saisir certaines choses et d'autres nous

aident à approfondir nos connaissances. Il nous faut comprendre comment les opinions ont évolué et favoriser des recherches originales que n'entache pas une perspective nationaliste, afin de découvrir ce qui s'est réellement produit. De cette manière, nous trouverons quelques-unes des réponses qui nous aideront à relever les défis qui nous attendent.

Le major Grodzinski, un officier du corps blindé, enseigne l'histoire au Collège militaire royal du Canada, où il est également doctorant.



Inglis Sheldon-Williams, *The Return to Mons*.

NOTES

1. La propension de Churchill à adapter l'histoire à ses propres fins est bien documentée dans David Reynolds, *In Command of History: Churchill Fighting and Writing the Second World War*, Londres : Allan Lane, 2004.
2. Andrew Green fait une analyse fascinante des problèmes posés par l'histoire « officielle » dans *Writing the Great War: Sir James Edmonds and the Official Histories, 1915-1948*, Londres : Frank Cass, 2003. Il est intéressant de noter qu'il a fallu 33 ans aux Britanniques pour écrire leur histoire officielle de la guerre, alors que la plupart des autres pays y sont parvenus en beaucoup moins de temps. L'histoire officielle canadienne, quant à elle, n'a été publiée qu'en 1962.
3. L'historiographie sur ce sujet est traitée au chapitre 7 de Gordon Corrigan, *Mud, Blood and Poppycock: Britain and the First World War*, Londres : Cassell, 2003.
4. Les anniversaires récents des événements de 1917 et 1918 ont ravivé les débats et suscité une série de nouvelles publications ou de réexamens des ouvrages antérieurs. Le sujet qui soulève le plus les passions est sans nul doute la performance du feld-maréchal sir Douglas Haig, commandant de la Force expéditionnaire britannique de 1915 jusqu'à la fin de la guerre. Voir Denis Winter, *Haig's Command: A Reassessment*, Londres : Penguin, 1991, et l'introduction de Gary Sheffield et Jon Bourne (dir.), *Douglas Haig: War Diaries and Letters, 1914-1918*, Londres : Weidenfeld & Nicolson, 2005.
5. Le seul livre à se pencher sur ce sujet est celui d'Andy Simpson, *Directing Operations: British Corps Command on the Western Front, 1914-1918*, Stroud, Royaume-Uni : Spellmount, 2006.
6. Soulignons que le nombre total de familles issues de la noblesse pendant cette période s'élevait à 685; quelque 1 500 hommes de ces familles ont servi dans l'armée ou d'autres services et 270 ont été tués ou sont morts des suites de la guerre. Voir Gerald Gliddon, *The Aristocracy and the Great War*, Norwich, Royaume-Uni : Gliddon Books, 2002.
7. Voir Frank Davies et Graham Maddocks, *Bloody Red Tabs: General Officer Casualties of the Great War, 1914-1918*, Londres : Leo Cooper, 1995.
8. On ne s'étonnera pas qu'il existe peu d'études sur plusieurs sujets importants, dont la logistique, un domaine que les soldats « professionnels » d'aujourd'hui continuent de négliger. Ian Malcolm Brown donne un bon aperçu de la formation des collèges d'état-major avant la guerre et des difficultés en temps de guerre dans *British Logistics on the Western Front, 1914-1918*, Westport, CT : Praeger, 1998.
9. Le meilleur livre sur cette bataille demeure celui de Geoffrey Hayes, Andrew Iarocci et Mike Bechthold (dir.), *Vimy Ridge: A Canadian Reassessment*, Waterloo, ON : Laurier Centre for Military Strategic and Disarmament Studies, 2007, et plusieurs études britanniques de cette bataille présentent plus d'intérêt que les ouvrages populaires de Berton et de Ted Barris.
10. Même pendant la fameuse avancée du 8 août au 11 novembre 1918, le corps d'armée canadien a perdu 42 628 hommes, soit 20 p. 100 de l'ensemble des pertes qu'il a subies de 1915 à 1918.



Un patrouilleur océanique arctique imaginé par un artiste.

RÉINVESTIR DANS LES FORCES

Depuis son arrivée au pouvoir en février 2006, le gouvernement Harper a mis à terme, mis en chantier ou lancé nombre de programmes de rééquipement. En ce qui concerne la force aérienne, ces programmes comprennent quatre avions de transport stratégique CC-177A *Globemaster III* (déjà livrés), 17 avions de transport tactique CC-130J *Hercules* (dont on attend les premières livraisons), un programme de modernisation et de prolongation de la durée de vie utile du fidèle patrouilleur maritime CP-140 *Aurora* pour le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (seulement 10 appareils par contre) ainsi que le projet d'acquisition d'hélicoptères de transport lourd CH-47F *Chinook*. La marine, quant à elle, peut compter sur un programme de modernisation et de prolongation de la durée de vie utile à plusieurs volets des 12 frégates de classe Halifax, trois navires de soutien interarmées et de six à huit navires de patrouille extracôtiers et arctiques. Les acquisitions de l'armée incluent les chars de combat principaux Leopard 2 achetés des Pays-Bas, plusieurs milliers de camions logistiques moyens de type modèle militaire normalisé ou véhicule militarisé en vente sur le marché (MilCOTS) – ces derniers, les Navistar 7400 SFA 6x6, étant en cours de livraison – de même que des obusiers tractés M777 additionnels. Les besoins opérationnels urgents en Afghanistan ont entraîné l'acquisition d'autre équipement, dont six CH-47D *Chinook* obtenus de l'armée américaine, divers véhicules aériens sans pilote, des *Leopard 2* loués de l'Allemagne ainsi qu'une variété de véhicules de patrouille blindés, de véhicules de soutien

lourds et de véhicules à capacité d'ouverture d'itinéraire de circonstance (COIC).

À cette liste, en 2008, la stratégie de défense *Le Canada d'abord* du gouvernement prévoyait « 15 nouveaux navires de combat de surface » afin de remplacer les frégates et les contre-torpilleurs actuels, de 10 à 12 aéronefs de patrouille pour remplacer la flotte des *Aurora*, 17 aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe, 65 chasseurs de nouvelle génération pour remplacer les CF-18 et une nouvelle famille de véhicules de combat terrestre (FVCT). D'une valeur de 5 milliards de dollars, le programme de FVCT, dont les détails ont été dévoilés le 8 juillet 2009, comprend un véhicule de combat rapproché (VCR) de poids moyen pour combler l'écart actuel entre les véhicules blindés légers et lourds. L'armée achètera 108 VCR (avec des options pour 30 véhicules additionnels), probablement des CV90 de BAE Systems Hagglunds, dont la capacité opérationnelle initiale est prévue pour la mi-2012. Le deuxième volet du programme de FVCT procurera 550 VBL III plus robustes (avec la possibilité d'en ajouter 80 autres) dotés d'un système d'armes, d'un groupe propulseur, d'une suspension, d'un train roulant et de freins améliorés, et d'un blindage renforcé. Ici aussi, la capacité opérationnelle initiale est prévue pour 2012. Le troisième volet, le véhicule blindé tactique de patrouille, servira de complément au véhicule utilitaire léger à roues (le G-Wagon) et remplacera également le véhicule blindé de patrouille actuel (le RG-31), ainsi que, curieusement, le véhicule de reconnaissance Coyote. Les besoins définis font

état de 200 véhicules de reconnaissance et 300 véhicules utilitaires généraux, de même qu'une option d'achat de 100 véhicules supplémentaires (dont la version n'est pas précisée). Le quatrième volet du programme de FVCT comprend 13 engins blindés du génie basés sur le châssis du *Leopard 2* (ainsi qu'une option pour cinq véhicules supplémentaires) et deux véhicules blindés de dépannage basés sur le *Leopard 2* (avec une option pour deux autres véhicules). Ce volet comporte également des lames de terrassement, des charrues et des rouleaux de déminage pour le char de combat *Leopard 2*.

Lorsqu'on ajoute les divers projets d'investissements de même que les multiples projets d'infrastructure, dont des initiatives très attendues dans l'Arctique, on obtient une liste d'acquisitions assez impressionnante. Cela ne veut pas dire que le renouvellement des équipements des Forces canadiennes est en voie d'achèvement, ni même qu'il soit assuré. Trois des projets les plus imposants et les plus coûteux, et les plus importants d'un point de vue opérationnel – le remplacement des CF-18, des *Aurora* et des principaux navires de combat de surface –, n'ajouteront rien aux capacités de défense réelles du Canada avant de nombreuses années; ils auront besoin d'un large soutien public et d'un financement réaliste et soutenu de la part des gouvernements canadiens qui se succéderont. Il n'est pas du tout certain que ces conditions seront réunies. Cela ne veut pas dire non plus que le gouvernement Harper aurait mis fin à lui seul à ce qu'on a souvent appelé la « décennie de noirceur ». Celui-ci a bien sûr le mérite d'avoir appuyé le transport aérien stratégique (le *Globemaster* en est la preuve tangible), d'avoir reconnu qu'il était imprudent qu'une armée ne repose que sur des VBL et d'avoir tenté de raviver quelque peu la présence militaire dans le Nord, mais il faut rappeler en toute justice que l'origine de certains de ces projets (comme le CC-130J, le navire de soutien interarmées et les camions légers) remonte à l'éphémère gouvernement de Paul Martin, qui avait aussi commandé l'hélicoptère maritime *Cyclone*, et, même, à la fin de l'ère Chrétien. Quoi qu'il en soit, les initiatives du cabinet Harper constituent le programme d'approvisionnement militaire le plus remarquable depuis l'époque bénie qui a suivi la Révision de la structure de la Défense en 1975, sous Pierre Éliot Trudeau.

Bien que les efforts de réinvestissement d'Ottawa aient suscité, dans l'ensemble, un intérêt relativement modeste auprès des instances politiques, des médias et du grand public, les modalités du processus d'approvisionnement militaire canadien – que plusieurs considèrent comme étant beaucoup trop généreux – et certains programmes d'approvisionnement précis (tels le navire de patrouille extracôtier et arctique, le navire de soutien interarmées, l'aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe et le camion léger MilCOTS) n'ont pas échappé à la controverse.

Le recours aux préavis d'adjudication de contrat pour les projets d'avions de transport stratégique et d'hélicoptères de transport lourd s'est attiré des critiques, par exemple, tout comme l'exclusion de ces projets, pour des motifs liés à la « sécurité nationale », des dispositions de l'ALENA, de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord sur le commerce intérieur.

Certaines préoccupations ont été exprimées dans divers milieux au sujet d'un manque de concurrence apparent dans l'attribution des contrats et de l'insuffisance de retombées industrielles valables. Comme l'observait le président de l'Association des industries canadiennes de défense et de sécurité (AICDS), Tim Page, dans une entrevue à *Flight International*, « s'il faut rebâtir les forces militaires canadiennes, faisons-le de façon à renforcer la capacité industrielle stratégique du Canada »; selon lui, « investir dans nos forces armées ne signifie pas qu'il nous faut cesser d'investir dans le potentiel industriel du pays ». Il renchérit en soulignant que « notre message au gouvernement ne concerne pas simplement la quantité de contrats qui seront réalisés au Canada, mais plutôt leur qualité. Nous espérons que le gouvernement, en élaborant une politique industrielle de défense, réalisera que certaines capacités stratégiques qui présentent une valeur pour le Canada devraient être étendues à l'ensemble de notre base industrielle. »

La mesure dans laquelle l'approvisionnement militaire peut ou devrait servir au développement industriel a longtemps été l'objet de débats au Canada, mais la question a pris une nouvelle pertinence, déterminante diront certains, au moment où la désindustrialisation à grande échelle et la dégradation de la recherche et développement au pays atteignent des proportions très inquiétantes. Évidemment, certaines acquisitions n'offrent pas de grandes possibilités, directes ou indirectes, pour la fabrication ou la recherche et développement au Canada, mais cela ne libère pas nos gouvernements de l'obligation de maximiser, de manière responsable, novatrice et globale, le rendement des investissements considérables qu'ils réalisent dans l'approvisionnement militaire. Sinon, nous passerions à côté d'importantes occasions industrielles et scientifiques, dans le secteur de la défense comme dans les autres secteurs, notre capacité nationale à maintenir et à mettre à niveau nos équipements militaires s'en trouverait diminuée et le soutien du public envers le réinvestissement dans les forces armées canadiennes serait compromis. Un autre besoin tout aussi urgent, quoiqu'à une plus grande échelle, consiste à nous débarrasser du système d'approvisionnement militaire actuel, dont le dysfonctionnement évident a été si bien illustré par Alan S. Williams dans *Reinventing Canadian Defence Procurement: A View from the Inside* (Breakout Educational Network et Queen's School of Policy Studies, 2006).

À quelques exceptions près, les projets de réinvestissement en cours ou sur la table à dessin ont échappé jusqu'à présent aux critiques des milieux politiques, des médias et du public. Les six à huit patrouilleurs extracôtiers et arctiques mis de l'avant par le gouvernement Harper en 2007, par exemple, ont prêté le flanc à des attaques féroces de la part des alliés comme des adversaires. Deux des critiques les plus virulents, Colin Kenny et William Rompkey, respectivement présidents du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, voient d'un bon œil l'attention que le gouvernement Harper accorde à la souveraineté dans l'Arctique, mais ils insistent pour que ce programme de patrouilleurs soit abandonné et remplacé par une nouvelle flotte de brise-glace polyvalents et armés pour la Garde côtière. Selon eux, les compromis que nécessite ce navire de patrouille hybride – lequel,

faut-il le rappeler, n'a pas encore franchi toutes les étapes de la conception – le rendent inefficace, d'un point de vue opérationnel, autant pour l'Arctique que pour les côtes est et ouest; ainsi, le projet de patrouilleur extracôtier et arctique ne ferait que « diminuer l'efficacité de la marine dans les autres secteurs » et détourner des ressources qui devraient être consacrées à la modernisation de la Garde côtière. Les blogueurs s'en sont donné à cœur joie, qualifiant entre autres, le patrouilleur hybride de « brise-gadoue ». Les partisans du navire de patrouille, exaspérés, voient toujours des avantages au concept de base, mais ils redoutent qu'à cause de compressions liées au coût du projet, quantitatives comme qualitatives, les capteurs, la vitesse, l'armement et d'autres capacités de ces navires soient largement insuffisants, et que, par conséquent, leur utilité globale et leur rentabilité soient gravement réduites. Le seul véritable consensus entre les parties est que le plan initial des conservateurs de construire trois « brise-glace lourds armés » était une mauvaise idée dès le départ.

Les deux points de vue comportent leurs avantages. La modernisation de la flotte de brise-glace de la Garde côtière exige bien sûr plus que le seul navire de classe polaire, le *Diefenbaker*, prévu jusqu'à maintenant, mais il serait tout aussi absurde d'avoir une marine incapable de mener des opérations le moins crédibles sur le troisième océan limitrophe au Canada. Les besoins divers et croissants dans l'Arctique exigent à la fois une garde côtière et une présence navale. De plus, la marine ne peut se contenter des navires de défense côtière actuels sur les côtes est et ouest. La question est complexe, d'abord parce que les difficultés que pose la conception d'un navire de patrouille hybride sont bien réelles (quoique ceux qui s'intéressent d'abord au luxe devraient plutôt s'inquiéter de questions d'efficacité) et ensuite parce que les opinions au sujet du patrouilleur hybride sont partagées dans la marine – comme nous le rappelait Peter Haydon – entre ceux qui le considèrent comme une menace entre autres budgétaire pour les missions à l'étranger et les principaux navires de combat de surface, ceux qui le voient d'abord et avant tout comme un remplaçant pour les navires de défense côtière et ceux qui souhaitent ardemment que le Canada se dote de capacités navales crédibles dans le Nord. La dimension politique ne cesse d'inquiéter également depuis que, comme l'observait John Ivison dans le *National Post*, le gouvernement Harper a « repeint l'Arctique bleu conservateur ». Des retards importants au programme de patrouilleur extracôtier et arctique pourraient entraîner des conséquences politiques fâcheuses. L'annulation pure et simple, ou un projet tronqué, étant donné que les conservateurs ont largué leur projet initial de brise-glace naval pour le remplacer par un patrouilleur hybride, serait encore plus inquiétante.

L'aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe est un autre projet qui réclame de l'attention. Successeur désigné du CC-115 *Buffalo* et du CC-130 *Hercules* de recherche et de sauvetage, le nouvel aéronef de recherche et de sauvetage a connu une « existence » trouble. Prévu pour une mise en œuvre accélérée dans le cadre d'un programme dévoilé par le premier ministre Paul Martin au début de 2004, le projet a par la suite

traîné en raison de priorités budgétaires et de défense conflictuelles, des multiples examens de la défense et des inquiétudes, tant au gouvernement qu'en dehors de celui-ci, au sujet de la préférence présumée de la force aérienne pour le C-27J d'Alenia, qui aurait pratiquement garanti la sélection de l'appareil de conception italienne. Les observateurs du secteur de la défense espéraient qu'une journée d'accueil à l'intention du secteur privé, tenue à Ottawa en juillet 2009, allait donner un nouveau souffle au projet d'aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe, mais la presse et d'autres médias ont plutôt parlé d'une rencontre désorganisée et sans grand contenu. Par contre, l'absence d'exigences « coulées dans le béton » pourrait refléter une nouvelle volonté de tenir compte d'un éventail d'options plus vaste et plus novateur pour la recherche et le sauvetage.

Si c'était le cas, quelques questions mériteraient d'être abordées. Premièrement, le nouvel aéronef de recherche et de sauvetage doit intégrer les capteurs et les systèmes de gestion de données qui sont désormais de rigueur sur les avions de recherche et de sauvetage modernes. Le Mark I Eyeball est toujours un « capteur » remarquablement perfectionné, mais il est loin de suffire à lui seul. Deuxièmement, les évaluations des appareils en concurrence ne doivent pas tenir compte uniquement de leur utilité pour les tâches de *transport aérien* secondaire, mais également pour des tâches de surveillance secondaire (ou au moins tertiaire). Par défaut, un appareil configuré pour la recherche et le sauvetage moderne a des capacités pouvant être utilisées, lorsque les circonstances l'exigent ou le permettent, pour diverses applications de surveillance. Ce serait faire preuve de myopie que de se priver de telles synergies, surtout si la capacité de surveillance primaire du Canada se limite à 10 Aurora et à une poignée d'autres biturbopropulseurs exploités par le gouvernement ou par le secteur privé. Troisièmement, les aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe devraient être en nombre suffisant pour équiper une unité de recherche et sauvetage (ou une unité mixte) dans le Grand Nord. Les conservateurs pourraient ainsi honorer un engagement électoral remontant à 2005-2006 et qui cadre bien avec les autres initiatives du gouvernement Harper dans l'Arctique. Quatrièmement, certains compromis novateurs devraient être envisagés. Si, par exemple, l'une des soumissions les moins élevées présentait de bonnes caractéristiques pour la recherche et le sauvetage, mais offrait une capacité de transport aérien moindre que celle recherchée, les économies réalisées sur l'acquisition et les coûts d'exploitation ne pourraient-elles pas être appliquées à l'achat de quelques CC-130J de plus? Et cinquièmement, les retards supplémentaires que subirait le projet d'aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe ne pourraient qu'enhardir ceux qui souhaitent, à l'opposé des intérêts du Canada et des Forces canadiennes, la privatisation complète de la recherche et le sauvetage primaire.

Martin Shadwick enseigne la politique de défense canadienne à l'Université York. Il a été rédacteur en chef de la *Revue canadienne de défense*.

DES LIVRES À PROFUSION SUR LA GUERRE DE 1812...



Archives publiques de l'Ontario, 619871

The Death of Brock at Queenston Heights, par Charles William Jeffery.

STRANGE FATALITY: THE BATTLE OF STONEY CREEK, 1813

James Elliot

Montréal : Robin Brass Studio, 2009

ISBN 1-896491-58-3; 24.95 \$.

A RUINOUS AND UNHAPPY WAR: NEW ENGLAND AND THE WAR OF 1812

James H. Ellis

New York : Algora Publishing, 2009

ISBN 0-87586-691-8; 23.95 \$.

THE UNITED STATES ARMY IN THE WAR OF 1812: CONCISE BIOGRAPHIES OF COMMANDERS AND OPERATIONAL HISTORIES OF REGIMENTS WITH BIBLIOGRAPHIES OF PUBLISHED AND PRIMARY SOURCES

John C. Fredriksen

Jefferson (Caroline du Nord) : McFarland & Company, Inc., 2009

ISBN 0-7864-4143-3; 45. \$ US.

IN THE MIDST OF ALARMS: THE UNTOLD STORY OF WOMEN IN THE WAR OF 1812

Dianne Graves

Montréal : Robin Brass Studio, 2007

ISBN 1-896941-52-3; 39.93 \$.

SEPTEMBER ELEVENTH 1814: THE BATTLES AT PLATTSBURGH.

Keith A. Herkalo, 2007

Pour se procurer des exemplaires, consulter le site <www.battleof-plattsburgh.org>.

NIAGARA 1814: THE FINAL INVASION. OSPREY CAMPAIGN SERIES 209

Jon Latimer

Londres : Osprey Publishing Limited, 2009

ISBN 1-84603-439-8; 22.95 \$.

CAPITAL IN FLAMES: THE AMERICAN ATTACK ON YORK, 1813

Robert Malcomson

Montréal : Robin Brass Studio, 2008

ISBN 1-896941-53-2; 39.95 \$.

Comptes rendus de Major John R. Grodzinski, CD, MA

C'est un réel plaisir de voir autant de nouveaux titres s'ajouter à la collection croissante d'ouvrages sur la guerre de 1812. À l'approche du bicentenaire de cette guerre, divers auteurs, dont des historiens, abordent de nouveaux sujets ou effectuent de nouvelles analyses sur des aspects déjà documentés. Les ouvrages que nous examinons ici témoignent de cette tendance : publiés aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada, ils portent sur des sujets très variés.

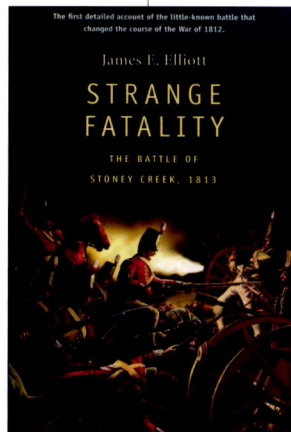
ÉTUDE CRITIQUE

En 1813, de nombreuses opérations terrestres et navales ont été menées sur un territoire immense allant du Territoire du Michigan à la frontière du Bas-Canada. Différents facteurs ont fait que les Américains ont conservé l'initiative pendant la majeure partie de l'année et 1813 a peut-être été, durant toute cette guerre, la seule année où ils auraient pu porter un sérieux coup aux Britanniques. Au printemps, ils ont entrepris une série d'opérations amphibies autour du lac Ontario dans le but de paralyser la puissance terrestre et navale des Britanniques. La première opération visait la capitale du Haut-Canada, York; elle a été suivie d'une tentative pour capturer les troupes britanniques dans la péninsule de Niagara. En avril, les Américains ont occupé York pendant plusieurs jours et ont détruit de nombreux édifices publics. Un mois plus tard, ils ont débarqué sur la péninsule de Niagara et se sont emparés du fort George, une installation importante, mais ne sont pas parvenus à capturer les forces britanniques et canadiennes qui y étaient stationnées, celles-ci s'étant retirées à l'ouest dans la baie de Burlington. Les Américains se sont lancés à leur poursuite et se sont arrêtés à Stoney Creek, près des positions britanniques. Aux petites heures du 6 juin 1813, leur campement a été envahi. Cette action, conjuguée à un raid britannique contre la base navale de Sackets Harbour, a eu deux effets : les États-Unis ont cédé le contrôle du lac Ontario aux Britanniques et les forces présentes à Stoney Creek ont été obligées de se retirer jusqu'au fort George. L'attaque de York par les forces américaines et le raid britannique sur Stoney Creek font aujourd'hui l'objet de deux nouveaux livres.

Robert Malcomson, grand spécialiste de l'histoire navale de la guerre de 1812, s'est tourné il y a quelques années vers les opérations terrestres. Son ouvrage, *A Very Brilliant Affair: The Battle of Queenston Heights, 1812* (Toronto : Robin Brass Studio, 2003), était le fruit de toute une vie de recherches portant sur cette bataille. Son dernier ouvrage, *Capital in Flames*, est le premier livre entièrement consacré à l'attaque de York par les Américains.

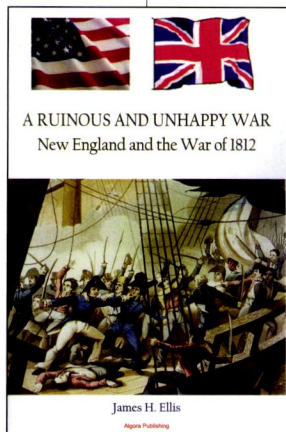
Bien qu'ils aient fait piètre figure au tout début de la guerre, les Américains ont profité de leur position dominante sur le lac Ontario pour lancer les premières offensives de 1813 : une attaque amphibie de la capitale du Haut-Canada. Le fait qu'ils ont formé une escadre navale et monté une force d'assaut en très peu de temps pour mener une opération aussi complexe en dit long sur leur détermination et leur ingéniosité. Le contingent terrestre était dirigé par l'un des meilleurs généraux américains de l'époque, Zebulon Pike qui, malheureusement pour son armée, a été abattu alors qu'il approchait du fort York. Robert Malcomson va d'un camp à l'autre, décrivant avec la même précision les plans et les problèmes de chacun, notamment les

difficultés du camp britannique : sous la direction inefficace du major général Roger Sheaffe, vainqueur de Queenston Heights et successeur de Brock au poste de commandant du Haut-Canada, les Britanniques ont négligé les défenses de York et de Kingston, ce qui a miné la confiance des officiers de Sheaffe.



Avec près de 500 pages, dont 58 pages de notes, cet ouvrage est une étude de campagne détaillée – peut-être trop – et bien documentée. Il fournit une description particulièrement éclairante de la situation dans le Haut-Canada au cours des premiers mois de 1813 et des circonstances de l'attaque américaine. La bataille proprement dite couvre une quarantaine de pages. Les neuf annexes sont de petites merveilles qui présentent en détail les ordres de bataille, les listes des pertes et d'autres données, et plusieurs cartes produites sur commande de l'auteur aident le lecteur à suivre le récit.

Après avoir quitté York pour se reposer et se réarmer à leur base de Sackets Harbour, les troupes américaines ont connu un autre succès en débarquant sur la péninsule de Niagara, mais cette série de victoires s'est terminée abruptement le 6 juin 1813 à Stoney Creek. Cette bataille est devenue presque légendaire, mais bien qu'elle ait suscité beaucoup d'intérêt chez les historiens professionnels et amateurs, aucun compte rendu d'envergure n'avait encore été publié jusqu'à maintenant. James Elliott est un journaliste de l'Ontario que son intérêt – certains diraient sa passion – pour cette bataille a amené à prendre un congé pour écrire ce livre. Il donne un excellent aperçu de la situation au printemps 1813, où les Britanniques ont évacué presque complètement la péninsule de Niagara et la baie de Burlington, et du raid audacieux mené de nuit par 766 combattants britanniques, canadiens et autochtones contre une armée américaine forte de 3 000 hommes, dans le campement de Stoney Creek, à quelques kilomètres seulement de la base britannique sur les hauteurs de Burlington.



L'auteur conclut qu'il s'agit là du tournant décisif de la campagne de 1813, et il a raison si l'on considère le raid britannique sur Sackets Harbour comme un des facteurs qui ont convaincu le commodore Isaac Chauncey, commandant des forces navales américaines, de cesser de collaborer avec l'armée de terre à proximité de la baie de Burlington et de retourner à sa base pour deux mois. Le départ de Chauncey, s'ajoutant à la perte des deux commandants de brigade à Stoney Creek, a poussé les Américains à se retirer de Stoney Creek. Leur retraite s'est accélérée lorsque l'escadre du commodore britannique Yeo est arrivée au large et les a bombardés. Le texte comporte 204 pages et se divise en 41 courts chapitres, ce qui en facilite la lecture mais la rend parfois saccadée. Agrémenté

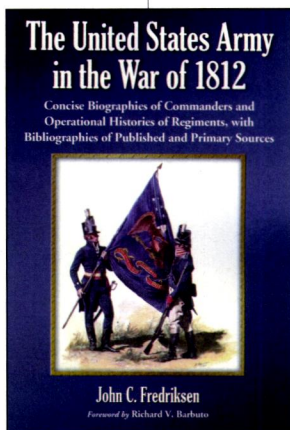
ÉTUDE CRITIQUE

de plusieurs excellentes cartes et figures, ainsi que d'une série d'annexes qui abordent de nombreux thèmes, notamment la légende de Billy Green (élevé au rang de héros canadien aux côtés de Laura Secord), la sauvegarde du champ de bataille, les ordres de bataille et les listes des pertes, *Strange Fatality* comble enfin une lacune dans la documentation consacrée à ce conflit.

Les lecteurs connaissent probablement *1812: War with America* (Londres : Belknap Press, 2007) de Jon Latimer, l'un des rares ouvrages britanniques consacrés à la guerre de 1812. Latimer, qui a écrit sur beaucoup de sujets militaires, est décédé au début de 2009, juste avant le lancement de son dernier livre qui porte sur la campagne de Niagara de 1814. Ce nouveau venu dans la collection « Osprey Campaign » exploite bien la formule qui caractérise cette collection très prisée : de bonnes cartes et illustrations, un texte bien écrit qui offre une vue d'ensemble de la campagne la plus longue et la plus intense du théâtre d'opérations du nord. Se fondant sur les documents secondaires existants, le livre présente les principaux commandants et fait une bonne synthèse des stratégies et des événements qui se sont succédé tout au long de l'été 1814, et de leurs relations avec d'autres campagnes. La fin des hostilités en Europe a permis aux Britanniques d'abandonner leur stratégie défensive et de mener un certain nombre d'opérations offensives contre les États-Unis, par exemple à Washington, à Castine, dans le Maine, à Baltimore et dans le golfe du Mexique. Les lecteurs à la recherche d'ouvrages plus approfondis pourront consulter les études sur les batailles et les campagnes publiées par Donald E. Graves (*Red Coats and Grey Jackets: The Battle of Chippawa, July 1814; Where Right and Glory Lead: The Battle of Lundy's Lane*), Joe Whitehorne (*While Washington Slept: The Battle of Fort Erie*) et Richard Barbuto (*Niagara 1814: America Invades Canada*).

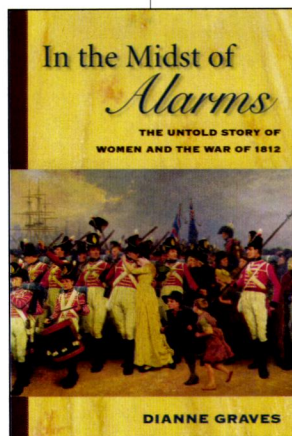
Alors que les combats faisaient rage dans la péninsule de Niagara au cours de l'été 1814, les Britanniques menaient une offensive majeure contre Plattsburgh (New York), qui a culminé dans les batailles navale et terrestre du 11 septembre 1814. La défaite de l'escadre britannique sur le lac Champlain a obligé le commandant à arrêter le déploiement terrestre contre Plattsburgh qui n'était pas encore terminé. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, ces événements du 11 septembre 1814 suscitent un regain d'intérêt aux États-Unis. L'ouvrage de Keith Herkalo, *September Eleventh 1814: The Battles at Plattsburgh*, représente une nette amélioration par rapport à *The Final Invasion: Plattsburgh the War of 1812's Most Decisive Battle* (New York : Cooper Square Press, 2001), le livre mal documenté et parsemé d'erreurs de David G. Fitz-Enz. Pourtant Keith Herkalo se concentre sur le camp américain et passe trop rapidement sur la perspective

britannique, en particulier sur l'épisode important de la formation de l'escadre britannique et sur la concurrence pour les ressources entre les lacs Ontario et Champlain. Le contexte dit tout : Herkalo habite dans la région de Plattsburgh, il a étudié cette campagne pendant une grande partie de sa vie et a découvert plusieurs aspects cruciaux des défenses qu'y avaient les États-Unis en 1814.



Signalons, à la décharge de l'auteur, qu'il cite longuement plusieurs rapports post-opérationnels d'officiers et qu'il a fait de sérieux efforts pour corriger bon nombre d'erreurs qui s'étaient introduites dans la documentation, notamment l'idée selon laquelle les soldats britanniques étaient tous d'anciens combattants de l'armée péninsulaire de Wellington en Espagne. Herkalo présente aussi le texte intégral des instructions importantes données en juin 1814 par lord Bathurst au lieutenant-général Sir George Prevost, gouverneur et commandant en chef de l'Amérique du Nord britannique, qui indiquent le changement de stratégie de la Grande-Bretagne cette année-là. Celle-ci cherchait alors à protéger les frontières et à éliminer les bases de préparation d'où il serait possible de planifier des attaques contre le Canada. L'objectif n'était pas, comme on le croit souvent, de découper et d'occuper des parties de territoire américain. La guerre de 1812 n'était pas une deuxième guerre d'indépendance.

John C. Fredriksen est bien connu pour ses articles sur la guerre de 1812. *The United States Army in the War of 1812* est le premier livre qu'il consacre à l'armée de terre des États-Unis durant la guerre de 1812. Les travaux parus antérieurement sur ce sujet portaient davantage sur des questions d'uniforme et d'équipement; c'est le cas de l'excellent livre du Canadien René Chartrand, *Uniforms and Equipment of the United States Forces in the War of 1812* (Niagara Falls [New York] : Old Fort Niagara Association, 1992) – aujourd'hui presque introuvable –, et de deux titres de la collection « Men-at-Arms » publiée chez Osprey. Fredriksen est connu pour son excellente connaissance des archives et, dans ce livre, il fournit des références précieuses sur l'armée de terre des États-Unis à cette époque. Entre novembre 1811 et juillet 1814, celle-ci est passée d'un effectif autorisé de 9 921 hommes, tous grades confondus, à plus de 62 000. On imagine aisément les difficultés que cela entraînait, particulièrement en temps de guerre; l'armée des États-Unis a dû affronter de nombreux problèmes internes pour trouver les hommes aptes à commander les unités et formations, définir une doctrine commune, élaborer la stratégie et soutenir ses troupes sur le terrain. Fredriksen examine tous ces éléments, depuis le poste de commandant en chef jusqu'aux armes de combat (artillerie, cavalerie, génie, infanterie et fusiliers), en passant par les diverses



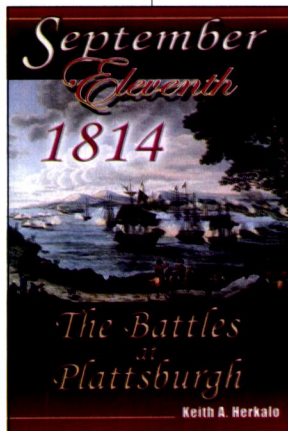
ÉTUDE CRITIQUE

nominations d'officiers supérieurs, et poursuit avec une vue d'ensemble des dépôts d'archives et de manuscrits. Par exemple, chacun des 48 régiments d'infanterie levés durant la guerre fait l'objet d'un article indiquant le lieu de recrutement et de mobilisation, un résumé de ses états de service et de ses honneurs de guerre, ainsi qu'une liste des sources primaires et secondaires pour chaque unité, ce qui fait de ce livre un ouvrage de référence fort utile.

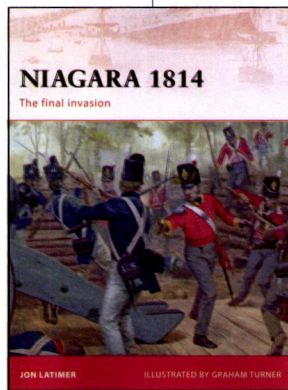
La guerre de 1812 est également remarquable par les divisions qu'elle a suscitées aux États-Unis, sur les plans social, culturel et politique. Peu de guerres (voire aucune) ont été populaires auprès de toute la population américaine et ce conflit en particulier a causé des divisions politiques et régionales, surtout dans les quatre États qui, à l'époque, constituaient la Nouvelle-Angleterre. Le livre de James Ellis, *A Ruinous and Unhappy War*, n'est certainement pas le premier à traiter de ce sujet, mais, comme le note l'auteur dans l'introduction, « les rôles contradictoires et controversés de la Nouvelle-Angleterre dans cette guerre singulière constituent une histoire fascinante sur laquelle il vaut la peine de revenir » (p. 2). La Nouvelle-Angleterre, dominée par les fédéralistes, n'a jamais cessé de harceler le gouvernement fédéral, dominé par les démocrates et les républicains; elle a contesté la manière dont la guerre était menée et a refusé à ses milices la permission de servir sous l'autorité fédérale. Les dissensions se sont aggravées lorsque le coût économique de la guerre s'est fait sentir dans la région et que le blocus britannique a diminué considérablement le commerce de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir fait carrière au gouvernement fédéral, Ellis s'est intéressé à l'histoire régionale. Son livre est une étude bien documentée, équilibrée et érudite d'un autre aspect fascinant de cette guerre.

Le dernier ouvrage est de Dianne Graves, auteure d'une étude bien accueillie sur John McCrae (*Crown of Life: The World of John McCrae*, St. Catharines [Ontario] : Vanwell Publishing, 1997). *In the Midst of Alarms* est une analyse aussi bien écrite que documentée de la situation des femmes américaines, britanniques et autochtones pendant la guerre et de ce qu'elles ont vécu. Le livre commence par un survol de la vie d'une femme à l'époque georgienne et aborde ensuite des thèmes divers : la cour que les hommes faisaient aux femmes, le mariage, la vie de famille, l'accouchement, l'emploi, et les relations sociales dans la garnison, à bord des navires, sur le terrain et à la maison. L'auteure utilise des extraits de journaux intimes, de lettres et de mémoires écrits par des épouses, des mères ou des sœurs d'officiers de l'armée ou de la marine et par d'autres

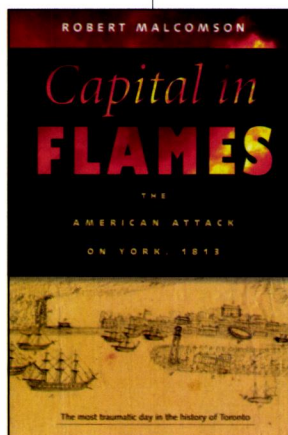
femmes. Ainsi rencontrons-nous des officiers subalternes, à Kingston ou à Montréal, qui ne possédaient « pas plus d'une guinée » mais courtoisaient, souvent sans succès, des femmes « d'une beauté hautaine » (p. 70-71); des femmes qui s'aventuraient sous les ponts des vaisseaux de la marine pour y devenir « l'objet de l'affection des matelots, un gobelet de bière à la main », et qui « agitaient leurs jupons pour saluer le vaisseau amiral » (p. 194). Il y a des histoires émouvantes, comme celle de Mme Moorsom, dont le fils Henri, lieutenant du 104th Foot, est tombé à la bataille de Lundy's Lane, le 25 juillet 1814. Elle perdait ainsi son cinquième et dernier fils, officier comme ses frères, ce qui les a laissés, elle et « ses filles, dans une douleur que peu de femmes sont appelées à supporter » (p. 354).



Il s'agit d'une étude riche et diversifiée qui raconte non seulement l'histoire des ces femmes, épouses, sœurs, amantes et mères, mais qui nous éclaire énormément sur les officiers, soldats et marins qui, en campagne comme à la garnison, étaient aussi pleins de sollicitude pour les personnes qui leur étaient chères que ceux d'aujourd'hui. À ce titre, cet ouvrage ouvre une perspective inédite et toute personne qui s'intéresse à la bataille de 1812 devrait le lire.



Il me faut conclure en signalant l'importante contribution du Robin Brass Studio à l'historiographie de la guerre de 1812. Cette petite maison d'édition, dirigée par une seule personne, excelle dans le domaine méconnu de la *conception graphique* des livres et a su combiner la qualité de la révision des textes (une autre compétence qui se perd) et un bassin de très bons auteurs, cartographes et artistes pour publier sur cette guerre 13 titres, excellents, dont la plupart ont fait l'objet d'une reconnaissance internationale. Trois des ouvrages traités ici ont été produits par le Robin Brass Studio qui a également publié des livres sur la guerre de Sept Ans et les deux guerres mondiales, ainsi que des études sur des campagnes militaires et des histoires de branches particulières des forces armées. Voilà du bon travail!



ADDENDUM : c'est avec un vif regret que nous rapportons le décès de Robert Malcomson, survenu le 21 juillet 2009 à St. Catharines, en Ontario. Juste avant sa mort, Bob avait reçu le prix John Lyman en histoire navale et militaire du Canada.

John Grodzinski enseigne l'histoire au Collège militaire royal du Canada, où il est doctorant. Il organise aussi des visites de champs de bataille de la guerre de 1812.

THE SCIENCE OF BOMBING – OPERATIONAL RESEARCH IN RAF BOMBER COMMAND

par Randall T. Wakelam

Toronto : University of Toronto Press, 2009

347 pages plus 9 non numérotées, 75 \$

ISBN 978-08020-9329-6 (couverture souple)

Compte rendu de Jim Barrett

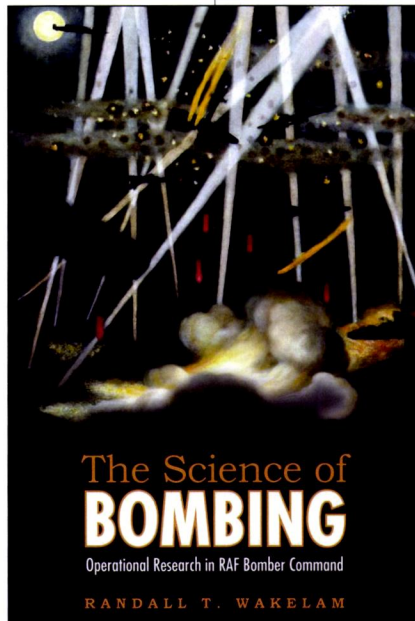
The *Science of Bombing* est bien plus que le récit fascinant de l'entrée en guerre de la science. Cet excellent premier livre du colonel Randall Wakelam jette un regard vraiment novateur sur les opérations du RAF Bomber Command et sur le

fonctionnement de son quartier général à High Wycombe durant la Deuxième Guerre mondiale. Loin d'être un traité scientifique, il s'agit plutôt du compte rendu, agréable à lire, des activités d'un « groupe de brillants jeunes scientifiques et techniciens civils œuvrant au quartier général du Bomber Command, qui ont fait, selon les mots mêmes de Sir Walter Harris, un travail inestimable puisqu'ils soumettaient chaque facette de nos opérations à un examen minutieux ». S'appuyant sur des sources de première main encore inédites, Wakelam raconte comment ces jeunes gens ont de ce fait contribué à l'éclosion d'une nouvelle discipline scientifique. Alors que la guerre menaçait, la mise au point accélérée du système radar Chain Home a amené les savants et les ingénieurs à l'intérieur des quartiers généraux militaires où ils ont mis en action leurs compétences pour résoudre des problèmes complexes d'importance opérationnelle immédiate. On avait alors adopté le terme « recherche opérationnelle » (R.O.) pour décrire cette innovation qui a fait ses preuves dans les domaines du commandement de la chasse aérienne (Fighter Command) et de protection des côtes (Coastal Command).

En septembre 1941, la Section de recherche opérationnelle du Bomber Command (ORS) a été mise sur pied sous la direction de Basil Dickins, Ph. D., qui est resté à la tête d'une équipe de plus de 50 personnes jusqu'à la fin de la guerre. La plupart travaillaient à High Wycombe, mais plusieurs, aussi, avaient été détachés auprès des six groupes de bombardement. La démarche de recherche opérationnelle consistait à élaborer le modèle scientifique d'un problème donné, tout en tenant compte du plus haut degré de complexité possible, y compris de l'incidence relative de la chance et des risques. Les chercheurs recommandaient ensuite un plan d'action privilégié et confrontaient plus tard les décisions aux données fournies par les missions accomplies.

Dickins lui-même donne un exemple de cette approche. Les aviateurs se demandaient depuis un bon moment si la concentration des appareils au-dessus d'une cible constituait une amélioration par rapport aux plans de vol dispersés employés jusque-

là. L'arrivée en masse de bombardiers aurait pour effet de saturer les défenses ennemies, mais la concentration entraînerait d'autres risques, notamment les risques de collisions. « Nous devions ramener tout cela sur un plan mathématique et [...] il nous était devenu assez évident, à la Section de recherche opérationnelle, qu'alors que les chances de collision étaient d'un demi d'un pour cent, le risque d'être abattu par la D.C.A. ou les chasseurs était de trois ou quatre pour cent. Nous pouvions donc permettre au risque de collision d'augmenter sensiblement, pourvu qu'en faisant cela, nous réduisions le nombre de pertes dues à d'autres facteurs. » Trait caractéristique de cette démarche, l'évaluation ne fait aucune mention de ce que les aviateurs pensaient du risque accru de collision avec des avions amis. Les équipages avaient néanmoins eu voix au chapitre, comme l'a écrit plus tard un autre chercheur de la Section : « Notre mandat était un peu vague, [...] nous enquêtons sur tout ce qu'on nous demandait d'enquêter et, si nous en avions le temps, sur tout ce que nous jugions possiblement utile. Cela fonctionnait bien dans les forces armées [...] les contacts étroits entre le personnel de recherche opérationnelle et les officiers, non seulement dans les bureaux et les baraques Nissen, mais aussi au mess, favorisaient l'établissement de liens de confiance personnels [...] et il était également possible d'entendre les conversations qui pouvaient révéler d'importants problèmes potentiels. »



Ces « contacts étroits » ne racontent pas toute l'histoire, bien sûr. Sans la confiance du commandant en chef, le maréchal en chef de l'Air Sir Arthur Harris, la Section de recherche opérationnelle n'aurait pas accompli grand-chose. Même si Dickins ne travaillait pas directement pour Harris – son supérieur immédiat étant le commandant en chef adjoint, le maréchal de l'Air Sir Robert Saundby –, il était évident que leurs relations étaient très bonnes. *The Science of Bombing* relate en détail la contribution de la Section de recherche opérationnelle dans des domaines que connaissent bien tous ceux qui ont étudié la guerre de bombardement : les meilleures manœuvres évasives, les trappes d'évacuation des avions *Halifax* et *Lancaster*, les incendies de carburant et de moteur, les applications des systèmes de navigation *Gee*, *Oboe* et *H2S*, la création de la Pathfinder Force, l'emploi du dispositif antiradar Window et bien d'autres encore. Bref, tout problème relevant de la navigation, de l'identification des cibles et de la réduction des pertes faisait l'objet d'enquêtes de la Section. L'évolution des recherches opérationnelles et les actions subséquentes forment la trame narrative de *The Science of Bombing*, parallèlement au récit bien connu de l'offensive de bombardement de zone.

Les politiques britanniques, qui à l'origine restreignaient les bombardements à des cibles militaires, avaient été assouplies en 1940 pour permettre les attaques contre des cibles industrielles. Les énormes pertes encourues lors des missions diurnes avaient forcé l'adoption d'une stratégie de bombardement nocturne qui a rapidement mis en évidence l'état navrant des tech-

COMPTES RENDUS

niques de navigation et de bombardement. Au début, seulement cinq pour cent des bombes larguées de nuit sur l'Allemagne atteignaient de vraies cibles. Churchill jugeait néanmoins que le bombardement stratégique constituait la « seule voie » qui mènerait assurément à la victoire et en juillet 1941, l'état-major de l'Air a ordonné une offensive de bombardement de zone afin de démoraliser la population civile allemande. C'était le mieux qu'on pouvait faire à ce moment-là. Mais ces campagnes difficiles et coûteuses – contre la Ruhr, Hambourg et Berlin – ont permis de réaliser des perfectionnements importants et, en 1944, le Bomber Command pouvait se vanter de posséder une capacité de bombardement précis et efficace, remettant en question la nécessité de poursuivre les bombardements de zone. Harris continuait cependant d'affirmer que ceux-ci entraîneraient à eux seuls l'effondrement de l'Allemagne et élimineraient la nécessité d'une invasion coûteuse.

Les critiques formulées contre Dickins pour le rôle qu'a joué la Section de recherche opérationnelle dans ce débat constituent un des sujets les plus fascinants qu'aborde *The Science of Bombing*, car elles illustrent les défis que posait cette rencontre de la science et des opérations, et posent l'inévitable question de l'intégrité scientifique. La recherche opérationnelle en temps de guerre n'était pas une science de laboratoire. Les recommandations devaient avoir du sens pour les aviateurs dans le cadre de leurs opérations, et les conclusions soumises par la Section comprenaient souvent un « facteur opérationnel » entièrement fondé sur l'expérience et l'intuition des équipages. Cette approche pouvait poser problème à d'autres scientifiques. Par exemple, lorsque Harris a voulu faire la démonstration que le bombardement de cibles compactes monopolisait des ressources excessives (pour justifier la poursuite des bombardements de zone), Sir Solly Zuckerman, un scientifique au service du Commandement suprême du corps expéditionnaire allié, a dénoncé le fait que les évaluations avaient été grossièrement gonflées par ce « facteur opérationnel » non rigoureux. Il se

plaignait aussi que la Section de recherche opérationnelle se montrait à l'occasion « contrainte par des hypothèses qui correspondaient étrangement aux idées préconçues de ses maîtres. » Bien qu'il puisse y avoir là un brin de vérité, cette déclaration est très injuste, tant à l'égard des chercheurs que de leurs « maîtres ». Il est vrai que Dickins n'élaborait pas ses conclusions en vue d'un contrôle ouvert par des pairs, mais plutôt à titre d'officier d'état-major subordonné à un commandant supérieur qui était seul responsable de porter un jugement sur les conseils qu'il recevait. Tout porte à croire que Dickins parvenait à maintenir un habile équilibre entre l'obligation de répondre aux attentes de ses supérieurs et la nécessité de maintenir l'objectivité scientifique. À ce chapitre, Saundby aussi mérite assurément quelque reconnaissance car l'intégration d'une culture scientifique au sein d'un quartier général des opérations exige que les pratiques militaires acceptées soient adaptées, parfois même relâchées. Comme le souligne Wakelam dans sa conclusion, il y a là d'importantes leçons pour nos contemporains, qu'ils soient universitaires ou opérateurs; voilà un domaine qui exige de sérieuses études.

The Science of Bombing nous donne un premier aperçu de ce qui se passait à l'intérieur d'un quartier général où la science et les opérations faisaient cause commune. On peut espérer qu'il ne s'agit là que de la première de nombreuses études de ce genre, ne serait-ce que parce qu'il se trouve encore une fois des quartiers généraux semblables dans les Forces canadiennes et que leur fonction n'est pas assez bien comprise.

Jim Barrett, Ph. D., a été navigateur aérien au sein du Commandement maritime de l'Aviation royale du Canada (Lancaster). Il a enseigné au Collège militaire royal du Canada où il a été doyen des sciences et des études permanentes, et il a également été directeur du Directorat de l'apprentissage et de l'innovation à l'Académie canadienne de la Défense.

THE SECURITY DILEMMA: FEAR, COOPERATION AND TRUST IN WORLD POLITICS

par Ken Booth et Nicolas J. Wheeler

New York, NY : Palgrave Macmillan, 2008, 272 pages

ISBN 978-0-333-58745-4 (édition à couverture souple), 37,95 \$

Compte rendu de Nicola P. Contessi

A lors que les universitaires et les analystes du monde entier cherchent des solutions novatrices aux nouvelles menaces que pose la mondialisation, Booth et Wheeler, dans leur analyse de ce concept classique des relations internationales (RI), semblent dire que nous ferions peut-être mieux de réinventer la roue. Pour cette raison, ils estiment que le temps est venu de reparler du « dilemme de sécurité » (DS): péril plus large et agissant sur davantage de plans en cette nouvelle ère d'incertitude que durant la Guerre froide. L'ouvrage en trois temps consiste en un long argument. Ce sont ces volets et cet argument qui constituent les quatre grands mérites du livre.

Dans un premier temps, les auteurs s'emploient à exposer le problème et à dégager le sens et la portée du DS comme concept, à leurs yeux souvent appliqué à tort et à travers. Ceux-ci sont en désaccord avec la définition très répandue qui lie DS et situations où des externalités négatives découlent d'une recherche réciproque de politiques de défense par des intervenants soucieux de la sécurité. Au terme d'une reconstruction étymologique de la notion de dilemme en tant que situation exigeant la sélection de l'une de deux options également plausibles ainsi que d'une analyse critique de certains des auteurs classiques, ils en arrivent à la conclusion que cette définition est viciée puisqu'elle mêle ou fusionne un dénouement particulier et l'essence même du DS. Ils proposent plutôt une reformulation convaincante du DS comme « situation difficile stratégique à deux volets » née de l'incertitude inhérente à l'anarchie internationale. Le DS consiste selon eux en un « dilemme d'interprétation » relatif aux intentions, préférences et capacités des autres États et en un « dilemme de réponse » sur la façon la plus rationnelle d'y réagir. Les auteurs font donc une distinction entre deux résultats possibles : le « paradoxe de sécurité » qui renvoie à l'incapacité des

COMPTES RENDUS

stratégies de savoir ce que pense autrui et la spirale d'insécurité qui en résulte, conformément à sa définition au sens commun, et le « défi stratégique » émergeant une fois que les États ont réglé le dilemme d'interprétation et qu'ils se posent de plain-pied en ennemis, dont le modèle de dissuasion (action offensive) de l'éminent spécialiste en affaires internationales Robert Jervis constitue un exemple.

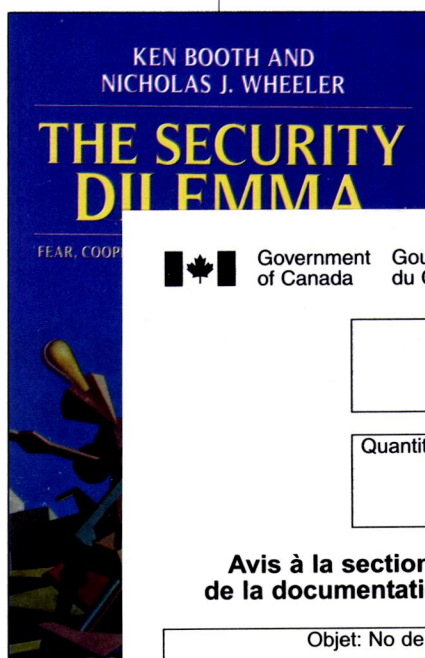
Dans un second temps, les auteurs se demandent si un DS doit toujours mener à un dénouement tragique. Ils estiment plutôt qu'étant donné l'inévitable incertitude inhérente à l'anarchie internationale, la situation difficile en matière de sécurité qui en découle peut être vécue selon trois « logiques d'insécurité » différentes : *fataliste*, *atténuante* et *transcendante*, dont traite respectivement chacune des trois principales parties du livre. La première partie énonce les éléments clés de la logique *fataliste*, que résumant les thèmes suivants : méfiance entre États souverains, peur et difficultés à déchiffrer l'ambiguïté symbolique des armes. La logique *atténuante*, elle, entre en jeu lorsqu'on tente de tempérer le DS. Les régimes de sécurité font partie des réponses théoriques et pratiques. Une autre solution, onéreuse, consiste à lancer des signaux et à se montrer rassurant. Mais les auteurs évoquent également le rôle que joue le partage des idées pour éviter le genre de dénouements dont les points de vue réalistes des RI font leurs choux gras. Enfin, la logique *transcendante* évoque la possibilité d'éviter les conséquences de l'incertitude, surtout l'entrée en jeu du paradoxe de la sécurité collective et les communautés de relèvent de cette logique.

Le troisième volet consiste à faire valoir le rôle central des agents humains dans le dénouement des DS, à montrer le rôle important qu'ils jouent dans chacune des trois logiques. Déplorant le peu de place occupé par les agents humains dans la théorisation du DS, les auteurs accordent un rôle spécial à ce qu'ils appellent la sensibilité du DS. Ce facteur s'applique à la manière dont se déroule le DS, comme une forme d'empathie permettant à un agent de percevoir les motifs d'un autre, et, ce qui est capital, le fait que, parfois, l'attitude peut être motivée par la peur. C'est pourquoi, dans la perspective fataliste, les auteurs avertissent qu'il faut reconnaître l'incidence de la peur sur les politiques internationales, et ils se penchent sur cette lacune en RI. L'incertitude joue un rôle tout aussi important, puisqu'elle incite les leaders à imputer une hostilité accrue aux autres États et idéologiques. Selon la logique atténuante, ces facteurs de la sensibilité du DS, de la peur et de la conscience du potentiel de signaux des positions militaires. C'est à ces mêmes facteurs que serait attribuable la fin de la Guerre froide. Enfin, dans la logique transcendante, la confiance est l'ingrédient essentiel et la stratégie transcen-

dante fondamentale. Alors que les interprétations rationalistes de la confiance négligent la nature de celle-ci, à savoir qu'il s'agit d'une relation réfléchie bidirectionnelle, les auteurs élaborent, pour leur part, un cadre de réflexion qui souligne son assise émotionnelle et sa dimension « bond dans l'espoir ».

L'argument défendu ici veut que, en ces temps difficiles, les experts qui étudient les RI orientent la recherche et l'éducation en fonction des rouages du DS car s'il est vrai que l'incertitude marquera toujours les politiques mondiales, l'issue violente que prévoit le réalisme offensif n'a rien d'inévitable.

Les experts ont pour tâche de faire prendre conscience aux politiciens, stratèges et sociétés civiles de la sensibilité du DS, qui apparaît être la seule variable utilisable à leur disposition pour éviter le DS. Même s'il y a des risques inhérents à l'établissement d'un climat de confiance,



 Government of Canada / Gouvernement du Canada

Prix / Price

Quantités DSP / DSP Quantities

100

**Avis à la section
de la documentation**

**Notice to the
Documentation Section**

Objet: No de catalogue / Re : Catalogue No.

D12-8/10-1

- Ouvrage vendu par ÉSD Item sold by PDS
- Distribué par le ministère auteur Distributed by author department
- Aucun exemplaire pour les bibliothèques de dépôt – Librairie électronique seulement No depository distribution – E-Bookstore only
- Un exemplaire gratuit aux dépositaires One free copy to depositories
- Maintien d'une liste d'envois aux dépositaires Mailing list maintained for depositories
- Publication affichée à titre de référence seulement For information only
- Pour les bibliothèques de dépôt universel seulement For Full Depository Libraries only
- Réimpression Reprint
- Nouvelle liste d'envoi New Mailing List

* SHIPPED JAN 12 2010

Nicola P. Contessi est doctorant au Département de science politique à l'Université Laval et assistant à la recherche pour le Programme Paix et sécurité internationales.

COMPTES RENDUS

stratégies de savoir ce que pense autrui et la spirale d'insécurité qui en résulte, conformément à sa définition au sens commun, et le « défi stratégique » émergeant une fois que les États ont réglé le dilemme d'interprétation et qu'ils se posent de plain-pied en ennemis, dont le modèle de dissuasion (action offensive) de l'éminent spécialiste en affaires internationales Robert Jervis constitue un exemple.

Dans un second temps, les auteurs se demandent si un DS doit toujours mener à un dénouement tragique. Ils estiment plutôt qu'étant donné l'inévitable incertitude inhérente à l'anarchie internationale, la situation difficile en matière de sécurité qui en découle peut être vécue selon trois « logiques d'insécurité » différentes : *fataliste*, *atténuante* et *transcendante*, dont traite respectivement chacune des trois principales parties du livre. La première partie énonce les éléments clés de la logique *fataliste*, que résumant les thèmes suivants : méfiance entre États souverains, peur et difficultés à déchiffrer l'ambiguïté symbolique des armes. La logique *atténuante*, elle, entre en jeu lorsqu'on tente de tempérer le DS. Les régimes de sécurité font partie des réponses théoriques et pratiques. Une autre solution, onéreuse, consiste à lancer des signaux et à se montrer rassurant. Mais les auteurs évoquent également le rôle que joue le partage des idées pour éviter le genre de dénouements dont les points de vue réalistes des RI font leurs choux gras. Enfin, la logique *transcendante* évoque la possibilité d'éviter les conséquences négatives de l'incertitude, surtout l'entrée en jeu du paradoxe de sécurité. La sécurité collective et les communautés de sécurité relèvent de cette logique.

Le troisième volet consiste à faire valoir le caractère central des agents humains dans le dénouement des DS et à montrer le rôle important qu'ils jouent dans chacune des trois logiques. Déplorant le peu de place occupé par les agents dans la théorisation du DS, les auteurs accordent un rôle spécifique à ce qu'ils appellent la sensibilité du DS. Ce facteur, qui s'applique à la manière dont se déroule le DS, correspond à une forme d'empathie permettant à un agent de percevoir les motifs d'un autre, et, ce qui est capital, le fait que, parfois, son attitude peut être motivée par la peur. C'est pourquoi, évoquant la perspective fataliste, les auteurs avertissent qu'il nous faut reconnaître l'incidence de la peur sur les politiques internationales, et ils se penchent sur cette lacune en RI. L'idéologie joue un rôle tout aussi important, puisqu'elle incite souvent les leaders à imputer une hostilité accrue aux ennemis idéologiques. Selon la logique atténuante, ces facteurs humains représentent un mélange de sensibilité du DS, de personnalités et de conscience du potentiel de signaux des positions militaires. C'est à ces mêmes facteurs que serait attribuable la fin de la Guerre froide. Enfin, dans la logique transcendante, la confiance est l'ingrédient essentiel et la stratégie transcen-

dante fondamentale. Alors que les interprétations rationalistes de la confiance négligent la nature de celle-ci, à savoir qu'il s'agit d'une relation réfléchie bidirectionnelle, les auteurs élaborent, pour leur part, un cadre de réflexion qui souligne son assise émotionnelle et sa dimension « bond dans l'espoir ».

L'argument défendu ici veut que, en ces temps difficiles, les experts qui étudient les RI orientent la recherche et l'éducation en fonction des rouages du DS car s'il est vrai que l'incertitude marquera toujours les politiques mondiales, l'issue violente que prévoit le réalisme offensif n'a rien d'inévitable.

Les experts ont pour tâche de faire prendre conscience aux politiciens, stratèges et sociétés civiles de la sensibilité du DS, qui apparaît être la seule variable utilisable à leur disposition pour éviter le DS. Même s'il y a des risques inhérents à l'établissement d'un climat de confiance, c'est la seule voie menant à une paix et une sécurité véritables.

En dépit de ses mérites, l'ouvrage n'est pas sans défauts. Le premier, mineur et bien excusable, est que, malgré leur engagement réitéré de classer les idées et non les gens, les auteurs manquent à leur promesse. Deuxièmement, mises à part de courtes capsules intéressantes, l'argumentation donne parfois libre cours à des digressions inutiles qui peuvent faire perdre de vue le sujet principal. Ensuite, bien que la définition à deux niveaux qu'ils donnent du DS soit convaincante, nous estimons, pour notre part, qu'une étude plus approfondie de son issue aurait étoffé l'argument. Les auteurs auraient pu préciser dans quelles conditions peut prévaloir l'une des trois logiques, ce qui aurait donné une cohérence accrue au produit final.

En même temps, il aurait été utile que le concept de DS soit l'élément pivot des deuxième et troisième parties. Par exemple, de quelle manière exactement, dans une logique atténuante, les jeux de signaux onéreux ou les régimes de sécurité interviennent-ils aux deux niveaux d'une situation difficile stratégique? Enfin, pour un ouvrage qui recommande la réintégration de la dimension humaine, toute la documentation sur les approches psychologiques des conflits et des perceptions y sont largement négligés.

Cela dit, il s'agit d'un ouvrage précieux qui sauve de l'oubli des classiques comme sir Herbert Butterfield et Charles Egerton Osgood et qui passe adroitement de ceux-ci à des écrits plus contemporains. Un excellent manuel de référence pour qui désire bien comprendre un *leitmotiv* central des textes sur les RI.

Nicola P. Contessi est doctorant au Département de science politique à l'Université Laval et assistant à la recherche pour le Programme Paix et sécurité internationales.

